



A Madame [illegible]

hommage respectueux de l'a[illegible]

C. de Mandat

LE COMTE

GUILLAUME DE PORTES

1750-1823



C^TE GUILLAUME DE PORTES

d'après un dessin de Massot.

Héliog. Dujardin.

UN GENTILHOMME SUISSE

AU SERVICE DE LA HOLLANDE ET DE LA FRANCE

LE COMTE

GUILLAUME DE PORTES

1750-1823

D'après des lettres et documents inédits

PAR

Conrad de MANDACH

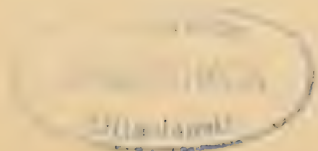
PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1904



PRÉFACE

Au cours d'un voyage d'art à travers les Pays-Bas, je me souvins qu'un de mes ancêtres, le comte Guillaume de Portes, avait défendu Amsterdam contre les Prussiens au XVIIIe siècle.

La pensée me vint alors de faire quelques recherches à son sujet. Presque aussitôt, j'eus la bonne fortune de trouver une gravure représentant l'action de guerre dont il a été le héros. Encouragé ainsi à poursuivre mes investigations, je consultai les Archives d'Amsterdam. En même temps, je découvris parmi les papiers que possèdent Mme de Watteville de Portes, à Berne, et M. Perceval de Loriol, au Bois d'Ely près de Crassier, de précieux manuscrits où revivait mon aïeul dans le cadre des événements qui, à la fin du XVIIIe siècle, ont transformé la société moderne.

Mon attention se fixa tout particulièrement sur une volumineuse correspondance signée de

Mme Necker, quelques lettres de Mme de Staël, et le récit d'un séjour que fit de Portes chez Mme Necker, au moment où le salon de la rue Bergère réunissait ce que Paris comptait de plus illustre.

Tels sont les principaux documents que j'ai mis en œuvre par cette publication.

De Portes n'a point pris une part active aux événements caractérisant son temps, mais sa vie entière en porte l'empreinte. Bien que les épisodes qui se déroulent, dans les temps troublés, en marge de la grande Histoire, ne soient que des reflets, ils ne sont pas sans projeter la lumière sur une époque.

Il me reste à exprimer ma vive reconnaissance à M. le général Bourelly pour le concours qu'il a bien voulu me prêter, ainsi qu'à M. Lucien Perey, l'éminent auteur, dont les conseils ont facilité mon travail. Je prie aussi M. W. R. Veder d'accepter mes sincères remerciements pour l'obligeance avec laquelle il m'a ouvert les Archives d'Amsterdam.

LE COMTE
GUILLAUME DE PORTES

CHAPITRE PREMIER

LA MAISON DE PORTES. — ANNÉES D'ENFANCE DE GUILLAUME. — SES PREMIÈRES ARMES VIE DE FAMILLE

La famille de Portes est originaire du Dauphiné. Elle vint s'établir en Languedoc au commencement du XVIIe siècle et s'y ramifia en deux branches, l'une catholique et l'autre réformée, dont l'ancêtre commun, Noble Denis de Portes, mourut à Castres en 1621. La branche catholique, qui prospère encore actuellement en France, se distingua au Parlement de Toulouse et conserva dans cette province une situation influente. La branche protestante, réfugiée en Suisse depuis la fin du XVIIe siècle, se consacra à la carrière militaire et fournit des officiers remarquables aux armées de Sardaigne, de France, d'Angleterre et de Hollande.

Jacques de Portes, petit-fils de Denis, quitta la France à la suite des persécutions provoquées par

la révocation de l'édit de Nantes, vint à Lausanne et obtint du gouvernement de Berne des lettres de naturalisation pour lui et sa famille, le 24 mai 1701. Il acheta une maison de la rue du Bourg, qui devint plus tard la propriété de la famille de Mestral, et alla ensuite habiter Vevey où il mourut en 1707.

Son fils aîné, le général Jean-Louis de Portes, naquit à Castres en 1666 et commença par servir dans une compagnie de cadets gentilshommes. Breveté capitaine le 7 septembre 1690, il obtint de Louis XIV une compagnie dans le régiment Dauphin-infanterie. Il épousa, en 1695, à Castres, sa cousine germaine, Mlle Marguerite du Poncet, qu'il avait fait sortir d'un couvent, et la conduisit à Lausanne auprès de ses parents. En 1703, il entra au service du duc Victor Amédée de Savoie et leva un régiment qui se distingua au siège et à la bataille de Turin. Jean-Louis de Portes fut nommé général de bataille le 6 mars 1711, feldmaréchal-lieutenant le 6 novembre 1719. Après les campagnes de Sicile, où il avait commandé l'armée de son maître combinée avec celle de l'Empereur sous les ordres du général de Mercy, il fut chargé de prendre possession du royaume de Sardaigne en vertu des lettres patentes du 16 juillet 1720, et il le reçut des mains du prince Ottaiano de Médicis, commissaire du pape. En 1722, le roi voulant reconnaître ses services, érigea en Comté la

Seigneurie de Veyrier-sous-Salève, que de Portes avait acheté au marquis de Cluses, et quoique cette terre ait été ensuite aliénée, le titre en est resté à la famille, en vertu de la teneur des lettres patentes qui portent : « Voulons et nous plaît que le dit général de Portes et ses successeurs jouissent de tous les honneurs, privilèges, rang, dignités, qualités, prérogatives, prééminences et de tous les droits quelconques, dont jouissent les autres comtes de nos États, etc. » Quelques années après, le général de Portes fut nommé gouverneur des villes et provinces d'Alexandrie, Casal, Valence et Acqui. Il fut élevé à la dignité de général d'artillerie par lettres patentes du 22 septembre 1731. Au mois de septembre 1733, il reçut l'ordre de se rendre à Turin pour prendre le commandement de l'armée.

Le roi lui ayant confirmé de vive voix la décision qu'il avait prise à son égard, de Portes fit « ses équipages », c'est-à-dire les préparatifs imposés par sa charge. Lorsque la guerre fut déclarée, une intrigue de cour parvint à écarter du commandement suprême l'officier qui possédait la confiance du roi. On lui offrit de participer à la campagne comme lieutenant général sous les ordres du vieux maréchal de Rebinder, ce qu'il refusa. Sa proposition de servir comme volontaire n'ayant pas été acceptée, il partit de Turin mécontent et se retira dans ses terres en Suisse.

Il avait épousé en secondes noces Mlle Marguerite de Budé, femme distinguée, qui enveloppa de charme le soir de sa vie. Le général Jean-Louis de Portes mourut à Genève en 1739 et fut inhumé dans l'église de Crassier, où l'inscription gravée sur son épitaphe rappelle en termes d'une éloquente sobriété les principales étapes de sa carrière. Son portrait, conservé au Bois d'Ély près de Crassier, le représente revêtu de sa cuirasse dorée; sous les traits mâles du soldat, on devine une nature sensible et bonne, un caractère élevé, une fine intelligence.

Son frère puîné, Jean, qu'on nommait M. de Camanès, débuta en France comme enseigne au régiment de Miremont; il s'engagea ensuite dans l'armée anglaise et devint capitaine au régiment de Galloway. Lieutenant-colonel du régiment de son frère au service du duc de Savoie, il fut tué d'un boulet de canon à la bataille de Turin en 1706.

Le général Jean-Louis de Portes eut de son premier mariage un fils, Jacques-Louis, appelé M. de Coinssins. Né à Lausanne en 1699, Jacques-Louis fut admis au régiment de son père, obtint le grade de major, se distingua dans les guerres d'Italie et mourut à Alexandrie (Piémont) en 1732. C'était un homme d'esprit et de grand talent dont l'éducation avait été particulièrement soignée. Sa correspondance révèle un caractère

passionné et fait allusion à une jeunesse orageuse. La vivacité de ses passions — dit une chronique de famille — causa probablement sa fin prématurée.

De son second mariage avec Mlle de Budé, le général de Portes eut une fille, Mme de Pelissary de Draguignan, et quatre fils dont deux moururent jeunes.

Louis, né en 1718, servit pendant quelque temps comme cadet dans le régiment de son père. Puis il entra en qualité d'enseigne dans le régiment français La Cour au Chantre et y gagna les épaulettes de major. Il fit avec distinction les campagnes des Pays-Bas jusqu'à la conclusion de la paix, assista aux sièges de Nieuport et d'Ostende, Namur, Berg-op-Zoom, aux batailles de Lawfeld et Rocoux dans lesquelles les Français commandés par le maréchal de Saxe mirent en fuite les Alliés. Ayant constaté dans les régiments suisses plusieurs abus, il présenta à leur colonel général, le prince de Dombes, un mémoire qui ne fut pas accepté comme il l'avait espéré. A la suite de cet échec, il donna sa démission et passa au service des Pays-Bas. Là, de Portes fut nommé colonel commandant du régiment Flodorp en 1749, chambellan du prince d'Orange en 1750. Peu après, il eut le malheur de perdre à la fois le prince qui l'honorait d'une bienveillance particulière, et son ami le comte Flodorp Waitensleben, dont le régiment lui avait été promis, mais fut donné au prince de

Stolberg. Le chagrin qu'il en ressentit et la perspective d'une longue paix le déterminèrent à quitter le service. Il obtint de la princesse régente un congé illimité en 1753 et alla vivre dans ses terres en Suisse. Un repos bien mérité l'y attendait, et il aurait pu en jouir paisiblement s'il n'avait préféré se mettre à la brèche pour protéger un jeune orphelin, son justiciable, contre les procédés iniques d'un fonctionnaire. Nous ne ferons pas ici l'histoire des procès longs et dispendieux que de Portes eut à soutenir contre la République de Berne. Grâce à son énergie et au vaillant concours de son avocat, Me Loiseau de Mauléon de Paris, dont la plaidoirie fut un chef-d'œuvre d'éloquence, il finit par remporter un triomphe moral devant l'opinion publique. Berne désarma, en couvrant sa retraite de silence, et le gouvernement de Hollande donna à de Portes une marque publique de son estime en lui conférant, en dehors de toute promotion ordinaire, le grade de général. Cependant, les frais de ses procès l'obligèrent à vendre ses terres situées dans le pays de Vaud. Exilé du territoire bernois, il se retira dans le canton de Genève et mourut à Versoix en 1789.

Le frère du comte Louis de Portes, Guillaume-Bernard, né en 1721, entra à l'âge de dix-huit ans au service de Sardaigne. Il fit avec distinction les campagnes qui suivirent son entrée dans l'armée et obtint le brevet de capitaine en 1743. Grièvement

blessé à la bataille de Coni en 1745, ce remarquable officier fut obligé de quitter l'armée. Le roi lui accorda une pension et le maintien de son rang au cas où sa santé lui permettrait de le servir encore. Guillaume Bernard ajoutait à toutes les vertus de son père une modestie et une indulgence qui en relevaient le prix. Entraîné dans les procès contre Berne, il n'épargna rien pour soutenir une cause qui lui tenait à cœur.

Le général Jean-Louis de Portes avait légué à sa femme, Mme de Portes de Budé, la seigneurie de Coinssins, à son fils aîné Louis celle de Genollier et à Guillaume-Bernard la terre de Crassier. C'est là, dans ce paisible coin de pays, près de la frontière française, que vint s'établir ce dernier après avoir renoncé à sa carrière militaire. M. de Crassier — on le nommait ainsi pour le distinguer de son frère — épousa, en 1746, Mlle Madeleine Bertrand. Issue d'une famille noble du Languedoc, qui s'était réfugiée à Genève après la révocation de l'édit de Nantes, Mme de Portes joignait à une rare intelligence l'entrain méridional. Son cœur chaud et son caractère pondéré étaient bien faits pour soutenir un mari éprouvé et sa correspondance nous révélera la place qu'elle occupa dans la vie de ses enfants. Par sa nombreuse parenté genevoise — sa sœur avait épousé le syndic Buisson — elle resserra les liens qui unissaient déjà la famille de Portes à la Suisse.

Guillaume, fils aîné de M. et Mme de Crassier, naquit à Genève le 22 mai 1750. Il appartient au XVIIIe siècle, et si sa longue vie lui réserva un rôle politique sous l'Empire et les gouvernements qui succédèrent à ce régime, ce fut toujours en homme de son siècle qu'il apprécia les événements. Sain de corps et d'âme, il fit preuve de bonne heure d'un caractère viril, d'un esprit bien équilibré et appliqué au travail.

Son frère Louis de Portes de Begnins (né en 1753) était gai, spirituel, mais moins énergique que lui. De ses trois sœurs, l'aînée s'appelait Marguerite et devint plus tard Mme Saladin de Crans. Dès son enfance, elle occupait une position influente dans sa famille ; ses frères et ses sœurs recouraient volontiers à ses conseils. Madeleine, qui épousa M. de Gingins, avait de la grâce, de l'imagination et beaucoup de cœur. Enfin Angélique, Mme d'Hauteville, l'emportait sur ses sœurs par une nature originale et profondément bonne. Nous retrouverons plus loin ces figures éminemment sympathiques, qu'un lien d'affection unit entre elles à travers la vie.

La petite paroisse de Crassier était desservie par le pasteur Curchod, dont la fille devait épouser un jour M. Necker, le célèbre homme d'État. Dans ce temps-là, les relations entre le châtelain et le pasteur d'un village étaient étroites. M. de Crassier les mit à profit et chargea M. Curchod de

l'instruction de ses fils pendant leurs séjours périodiques à la campagne. Le vénérable prédicateur prenait sa tâche de pédagogue à cœur et continuait à suivre ses élèves après leur rentrée en ville. A l'âge de dix ans, Guillaume fréquentait le collège de Genève et recevait de Crassier les lignes suivantes.

M. le pasteur Curchod à Guillaume de Portes.

« Crassier, le 20 janvier 1760.

« J'apprends, mon cher ami, avec un grand plaisir le bon usage que vous faites de votre temps à Genève. Vous ne vous ennuierez pas étant ainsi occupé, et qui plus est, vous deviendrez bientôt savant et en devenant savant vous deviendrez encore plus sage que vous n'êtes ; quoique vous le soyez déjà beaucoup, l'émulation, ou le désir de surpasser ou d'égaler vos compagnons, vous donnera un courage héroïque, et vous ferez plus d'ouvrage en une heure que vous n'en faisiez de deux à Crassier. Ma femme, ma fille qui se réjouissent avec moi des progrès que vous ferez, vous font leurs compliments, et ces dames Duchatel vous remercient de la part que vous prenez à ce qui les regarde. Elles s'intéressent à leur tour beaucoup à vous. Mlle Duchatel est encore fort mal. Nos respects à Monsieur et à Madame. Je

suis de tout mon cœur avec estime, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« L. H. Curchod.

« Faites mes compliments, s'il vous plaît, à Mlle de Crassier et à Monseigneur Louis. »

M. Curchod mourut quelques mois après avoir écrit ces lignes, laissant sa femme et sa fille sous la tutelle du seigneur de Crassier. M. et Mme de Portes s'acquittèrent de leur tâche envers les victimes de ce cruel malheur avec une sollicitude paternelle, et Mlle Curchod ne cessa, à travers les phases brillantes de sa vie, de leur en témoigner sa gratitude. On connaît les épreuves que l'orpheline traversa à la suite de son deuil jusqu'à son mariage avec M. Necker. Après avoir séjourné quelque temps à Lausanne en compagnie de sa mère, elle vint à Genève et s'y consacra à des travaux littéraires. Guillaume de Portes, qui poursuivait alors ses études au collège de cette ville, lui inspirait un intérêt dont voici la preuve.

Mademoiselle Curchod à Madame de Portes.

« Genève, le 14 novembre.

« Madame,

« Il n'était pas besoin, Madame, d'une lettre aussi affectueuse que la vôtre pour m'engager à

donner mes soins à mon cher Guillaume. Tout ce qui vous touche m'est précieux, et je me réjouis de ce que mes faibles talents peuvent vous être de quelque utilité. Je vous ai tant d'obligations, et mes sentiments pour vous, mon admiration pour vos vertus, mon goût pour votre esprit, sont si bien d'accord avec ma reconnaissance, que je crois devoir vous remercier mille fois de n'avoir pas refusé le temps que j'offrais à votre aimable enfant.

« Tendre mère de famille, vous verrez avec plaisir que j'entre dans quelques détails. Monsieur votre fils va au collège depuis huit heures jusqu'à onze, et depuis une jusqu'à trois. Je m'étais proposée de l'avoir chez moi de onze à midi, et de trois jusqu'au soir ; je comptais lui donner une tâche dans la maison (que je reverrais) quand mes affaires ou mes leçons ne me permettraient pas d'être entièrement à lui ; car M. de Boisy[1] est encore en campagne. Je fis communiquer mon projet à M. Cramer[2] qui ne l'a pas goûté, du moins pour le temps qu'il gardera Guillaume ; il a souhaité simplement que je lui donnasse une heure (de trois et demie jusqu'à quatre et demie) et il s'est chargé de lui faire faire sa tâche du collège, etc... Je n'ai pas cru, Madame, devoir m'opposer à ce

[1] M. de Budé, oncle de G. de Portes.

[2] Cousin de Mme de Portes-Bertrand.

qu'il désirait, quoiqu'il me parut qu'une heure était bien peu de chose pour moi, qui voudrais employer une partie de mon temps à vous prouver utilement mon respect et mon attachement. A moins que vous ne me donniez de nouveaux ordres, nous en resterons là, je pense, jusqu'à votre retour; vous examinerez alors si vous jugez à propos de suivre mon premier plan.

« J'ai mené dans ce pays, depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, une vie prodigieusement retirée. Sept ou huit heurs de leçons qu'on me prépare pour cet hiver ne me permettent pas de le passer plus brillamment, puisque le devoir, la raison et les conseils des personnes qui s'intéressaient à moi m'ont fait embrasser ce parti. Je n'ai garde de m'en repentir; je vous avoue cependant, Madame, que je désire une société[1]. J'attends votre retour pour vous prier de prendre la chose en mains, presque sûre que vous aurez pour moi les mêmes bontés dont j'ai fait si souvent l'épreuve. J'élude en attendant les sociétés dans lesquelles on voudrait me faire entrer, et qui ne me conviennent point du tout.

« Vous ne doutez pas, Madame, de l'intérêt que nous prenons au succès du voyage de M. de Crassier, et de la manière dont votre maladie nous a affectées.

[1] La jeunesse de Genève se groupait alors en cercles qu'on appelait *Sociétés*.

« J'offre mes honneurs à Mlle Gothon[1], je vous prie, Madame, d'agréer les respects de ma chère mère ; daignez me conserver votre bienveillance. Je crois de la mériter un peu par l'amitié tendre et le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« Madame, votre très humble et très obéissante servante.

« S. CURCHOD. »

Préparé ainsi à sa carrière par de sérieuses études, Guillaume entra à l'âge de treize ans au régiment de son oncle, le général de Budé-Montfort, en qualité d'enseigne et ne tarda pas à y faire valoir ses talents[2]. Nous manquons de renseignements détaillés sur les débuts de sa vie militaire. Mais ce que nous savons du général nous porte à croire que Guillaume fut chez lui à bonne école. Le général de Monfort unissait à un esprit actif une franche gaieté. D'un caractère affable, il aimait à se réjouir en compagnie de ses jeunes camarades, et lorsque plus tard Louis de

[1] Mlle Marguerite de Portes.

[2] Le général de Budé-Montfort, descendant du célèbre humaniste et fondateur du Collège de France Guillaume Budé, avait parcouru une brillante carrière militaire au service de Sardaigne. Né en 1715, il prit part aux campagnes d'Italie de 1742 à 1748 et fut nommé général d'infanterie en 1771.

(Nous devons ces renseignements à l'amabilité de M. Eugène de Budé qui a bien voulu nous ouvrir ses belles archives de Saconnex, et que nous prions d'accepter ici nos plus vifs remerciements.)

Portes félicite son frère aîné de son avancement obtenu en France à la suite de son héroïque défense d'Amstelveen, il évoque le souvenir « du cher oncle de Monfort qui dirait : voilà le tu autin [1] et ferait verser des rasades de picaret [2] ». Les dernières volontés du général de Montfort adressées à son neveu de Budé-de Boisy nous dévoilent une rare humilité jointe à la fermeté d'un homme qui ne craint pas de sortir des voies ordinaires. Cette pièce nous paraît mériter l'attention de nos lecteurs, car elle emprunte un intérêt spécial à la proche parenté et aux étroites relations qui unissaient son auteur à la famille de Portes.

A mon neveu de Boisy, qu'il ne doit ouvrir qu'après mon décès.

« Genève, le 13 février 1776.

« Comme mon intention, mon cher neveu de Boisy, est de sortir de ce monde simplement et sans faste, je vous prie et je veux que vous me fassiez ensevelir de la manière suivante :

« Vous ne ferez point prier par la ville comme l'on a accoutumé de le faire, pour faire honneur à mon ensevelissement, ne voulant incommoder

[1] *Tu autem*, terme qui signifie le *point essentiel*. Cette façon de parler est prise des leçons du bréviaire qui finissent par : *Tu autem Domine, miserere mihi.*

[2] Lettre datée du 19 mai 1788, à Tholen (Zeelande).

personne. Vous prierez Monsieur le directeur de l'Hôpital de vous fournir huit à dix hommes de ceux qui sont accoutumés à ensevelir les pauvres de l'Hôpital. Pour me porter, qu'ils soient habillés comme ils sont accoutumés de l'être, auxquels vous ferez donner deux écus à chacun, deux petits pauvres aussi avec leurs habillements ordinaires pour porter les escabelles, à qui vous donnerez un écu à chacun. Vous demanderez aussi dix petits pauvres qui suivront ma bière pour me tenir lieu de parents n'en voulant point d'autres qu'eux avec leurs habits ordinaires ; vous leur ferez donner un écu à chacun. Sur ma bière, vous n'y ferez point mettre de drap noir. Vous me ferez ensevelir le plus matin qu'il sera possible.

« Vous me ferez faire une fosse au cimetière de Pleinpalais dans le même endroit que l'on ensevelit les pauvres de l'Hôpital, n'étant pas plus qu'eux, par les mêmes hommes qui le font pour les pauvres de l'Hôpital, que vous payerez grassement.

« Les linges que vous donnerez aux hommes qui me porteront seront pour eux.

« Mon convoi funèbre se congédiera au cimetière après qu'ils m'auront mis dans la fosse.

« S'il y avait quelque difficulté, ou que ce fût un droit pour les sergents de la garnison de devoir porter ensevelir, vous les paierez comme s'ils m'avaient portés ; de même pour les gens qui four-

nissent les manteaux et le drap pour la bière, vous les paierez s'ils étaient en droit de le prétendre comme s'ils les avaient fournis.

« Il ne me reste, mon cher neveu, que de vous prier d'exécuter ma dernière volonté, en faisant des vœux pour votre conservation et celle de votre famille, vous recommandant d'élever vos enfants dans la crainte du Seigneur, avec beaucoup de modestie, si vous voulez qu'ils soient agréables à Dieu et aux hommes, vous disant un éternel adieu.

« de Montfort. »

Lieutenant le 29 novembre 1765, Guillaume de Portes passe au service des États de Hollande, encouragé sans doute par son oncle, le général Louis de Portes qui — l'on s'en souvient — avait servi les Pays-Bas avec distinction.

Les données concernant cette période de sa vie sont peu nombreuses, et nous les empruntons surtout aux lettres que Mme Necker adressa de Paris à Mme de Portes [1].

Mlle Curchod s'était liée à Genève avec Mme de Vermenoux, une charmante femme venue de

[1] Ce dossier appartient aujourd'hui à Mme de Watteville de Portes, fille du comte Guillaume de Portes. Il compte 69 lettres de Mme Necker à M. et Mme de Portes, se répartissant par intervalles assez réguliers sur la période comprise entre les années 1764 et 1789. Il contient donc des renseignements de premier ordre sur la carrière de M. Necker.

France pour consulter le docteur Tronchin. Lorsque Mme de Vermenoux proposa à sa jeune amie de la suivre à Paris, elle n'eut pas de peine à obtenir son consentement. Mlle Curchod ne demandait qu'à quitter un milieu auquel s'attachaient pour elle d'amers souvenirs ; un séjour à Paris convenait à ses goûts et l'attachement que lui témoignait sa protectrice lui garantissait dans la capitale une vie facile. Aussi n'eut-elle pas lieu de regretter sa décision. Arrivée à Paris, elle adressa à Mme de Portes une lettre, dont le passage suivant a seul été conservé :

« ... Mes sentiments pour vous me suivent partout et ma reconnaissance ne finira qu'avec ma vie ; je ne cesse de faire des vœux pour votre bonheur, et mon âme est pleine du souvenir de vos bontés. Rien ne peut diminuer mes regrets sur mon éloignement que la nécessité et les procédés de Mme de Vermenoux ; je suis avec elle le plus agréablement du monde, et si le souvenir du passé n'empoisonnait tous les instants de ma vie, je pourrais me croire heureuse.

« ... Nous ne connaissons point d'hommes de lettres. Mon changement de nom m'a mise à l'abri de ce ridicule ; et d'ailleurs le petit cercle de gens que nous voyons n'est ni brillant ni spirituel ; l'ennui nous gagnerait quelquefois sans la ressource du spectacle. Elle est très grande et très variée...

« *Post-scriptum.* — Mon adresse est : à Mlle de Nass, chez Mme de Vermenoux, rue Neuve de Grandge-Bâtelière, faubourg Montmartre à Paris. »

Nous voyons par ce *post-scriptum* que Mlle Curchod avait pris le nom de sa mère, dont la famille s'appelait d'Albert de Nass [1]. Plus tard, elle ajoutera ce nom d'emprunt au sien pour le rendre plus aristocratique. Ses lettres à Mme de Portes sont signées « C. de N. [2] Necker » à partir de 1783.

La jeune orpheline menait ainsi une vie retirée, lorsqu'en 1764, elle fut demandée en mariage par le très riche banquier Necker. Elle donna son consentement, à la condition que M. de Portes approuverait cette union.

Voici en quels termes M. Necker s'acquitta de sa tâche envers le tuteur de sa fiancée.

Monsieur Necker à Monsieur de Crassier.

« Paris, le... 1764.

« Monsieur,

« Mlle Curchod, que j'aime plus que moi-même, et qui, pour le bonheur de ma vie, m'a cru digne de partager sa destinée, m'a fait connaître avec tant d'effusion de cœur les obligations qu'elle

[1] Comte d'Haussonville, *Le salon de* Mme *Necker*, Paris, 1882, 2 vol. in-12, t. I, p. 10.

[2] Abréviation de « Curchod de Nass ».

vous a, Monsieur, ainsi qu'à Mme de Crassier et les sentiments d'amour et de respect qu'elle vous porte, que je ne croirais pas avoir obtenu son consentement d'une façon qui la satisfît, si vous ne vouliez pas, Monsieur, y joindre votre approbation. Je vous la demande donc, Monsieur, avec instance et je la souhaite aussi par le cas distingué que je fais de votre opinion ; car, puisque vous connaissez intimement Mlle Curchod, je recevrai comme le sentiment le plus flatteur pour mon amour-propre que vous ne me croyiez pas indigne d'elle. Ah ! Monsieur, quelle âme ! Je partage avec toute la vivacité possible les sentiments de reconnaissance de Mlle Curchod envers vous, Monsieur et Madame de Crassier. S'il est quelque chose en mon pouvoir pour votre service, commandez-moi, je vous prie. Je suis de ce moment le plus empressé de vos serviteurs, et je dirai de vos amis, si vous daignez me le permettre. Permettez-moi, Monsieur, de présenter à Mme de Crassier, l'hommage de ma reconnaissance et de mon respect. Les amis de Mlle Curchod ont un droit sur moi que je ne puis exprimer ; mais indépendamment de ce motif, je sais, Monsieur, combien vous méritez à tous égards et c'est avec la plus grande vérité que j'ai l'honneur d'être avec une considération infinie, Monsieur.

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« J. Necker. »

Du fond de la Hollande, où il servait comme lieutenant dans le régiment de Saxe-Gotha, Guillaume de Portes venait, une fois tous les ans, voir ses parents et passait souvent par Paris où il ne manquait pas de rendre visite à M. et Mme Necker. Le 29 septembre 1772, Mme Necker écrivait à Mme de Portes :

« Je verrai arriver avec un plaisir toujours nouveau les époques du passage de Monsieur votre fils ; il est si bien né que je ne puis le voir ni l'entendre sans jouir du bonheur qu'il donne à ses parents. Mme Huber m'a dit qu'on le voyait à Genève des mêmes yeux que nous. Elle m'en a fait le plus grand éloge. Nous sommes sur le point de faire bâtir une maison à Paris où je me propose de lui dédier un petit appartement, et ce sera le lieu de ma maison dont je m'occuperai avec le plus grand plaisir. »

Après la visite de Guillaume, Mme Necker fit à M. de Portes les éloges de son fils dans les termes suivants[1] :

« J'espérais toujours que Monsieur votre fils me donnerait de vos nouvelles et de celles de Madame ; c'est dans cette attente que j'ai tardé si longtemps à vous écrire ; j'aurais dû vous marquer d'abord combien j'ai été satisfaite de l'aimable caractère et de l'esprit de M. Guillaume ; on ne saurait

[1] Lettre du 12 novembre 1772.

avoir plus de douceur, de modestie et de politesse et c'est ainsi que je souhaiterais avoir un fils si j'avais des vœux à faire; j'ai eu le même plaisir à le voir qu'on ressent quand on retrouve un frère chéri : et j'ai joui de tout celui que vous auriez dans la société d'un enfant si bien né. Je me réjouis d'avance de la satisfaction que je goûterai en le revoyant le printemps prochain; il ne tiendrait qu'à vous de mettre le comble à mon bonheur en l'accompagnant. »

L'année suivante, Mme Necker attend avec impatience le retour de Guillaume. Elle écrit à M. de Crassier [1].

« J'attends le passage de notre cher ami, M. Guillaume. Il me semble qu'il ne doit pas tarder à revenir ; voici bientôt près d'une année que je ne l'ai revu, et je vous assure que je sens vivement cette privation. »

Dans une autre lettre [2], elle se dit « bien impatiente de revoir M. Guillaume et de le revoir capitaine ». Quelques mois plus tard [3], elle demande des nouvelles du capitaine. Guillaume venait en effet d'obtenir ce grade au régiment de Saxe-Gotha, qui était alors à la solde des États de Hollande.

Pour avoir des renseignements sur les années

[1] Lettre du 15 mars 1773.
[2] 5 juin 1773.
[3] Lettre du 6 septembre 1773.

qui suivent, nous sommes obligés de recourir encore à la correspondance de Mme Necker. Elle nous apprend, que M. de Portes le père faisait en 1773 un voyage à Namur, d'où Mme Necker le pressait de venir à Paris. La même année, Mme de Portes souffrante prenait les eaux à Aix. A ce propos, Mme Necker se préoccupe de Guillaume et ajoute : « Ma petite Germaine[1], dont vous avez la bonté de vous informer, fait les délices de son père et les miens, et cependant, je vous assure, ce n'est rien moins qu'une merveille, voilà pourquoi je l'aime avec passion sans en parler beaucoup ».

En 1775, Mme de Portes écrit à son amie : « Mon mari me charge de mille choses pour vous, sa santé n'est pas bonne, il a de la faiblesse, des malingreries et se refuse aux remèdes. Je n'ai pas assez de foi en la médecine pour le trop persécuter. S'il plaît à Dieu, le temps et les ménagements raffermiront sa santé. »

Mme Necker fait allusion au talent musical de Mlle Marguerite de Portes, qu'on appelait « Gothon » dans le cercle de sa famille. « Permettez que je me recommande aux bontés de Mlle Gothon. On dit qu'elle a la plus belle voix du monde et qu'elle est grande musicienne ; je brigue la faveur d'exécuter ses commissions à Paris ; je la supplie de me donner ses ordres. En attendant, je

[1] Plus tard Mme de Staël.

lui envoie quelques petits airs qui font ici tourner toutes les têtes et qui feraient tourner la mienne si je les lui entendais chanter, et cela est vrai à la lettre. Tout ce qui tient à vous et à Mme de Portes a les droits les plus tendres et les plus vifs sur mon cœur » [1].

La lettre suivante nous apprend que parmi le choix de morceaux se trouvait la *Colonie*, une œuvre de Grétry fort goûtée à ce moment-là.

« Je vous supplie, Monsieur, de faire agréer à Mlle de Portes mes plus tendres remerciements de son aimable lettre ; je suis charmée qu'elle ait été contente des accompagnements de la *Colonie*. On nous promet dans peu de temps une excellente pièce italienne. Si elle a du succès, j'aurais un grand plaisir à l'envoyer à Mademoiselle votre aimable et estimable fille. Je souhaite toujours vivement l'entendre chanter » [2].

Dans une autre lettre de cette même année, Mme Necker est alarmée des nouvelles de M. de Crassier. L'année suivante, l'état du malade s'aggrave. Mme Necker consulte un spécialiste pour les maladies nerveuses, le docteur Mauduit, et adresse à Guillaume de Portes, alors en séjour chez ses parents, l'avis de ce médecin qui conseille un traitement à l'électricité. De son côté, Guillaume

[1] Novembre 1775, adressée à M. de Portes.

[2] Mme Necker à M. de Portes, Paris, 23 février 1776.

renseigne régulièrement le général de Portes, établi à Dardagny, sur l'état de son père. De sa belle écriture, il décrit, avec un souci du détail qui lui est particulier, les phases de la maladie dont le patient ne se relèvera plus.

Une lettre de M. de Crassier au général de Portes nous apprend qu'avant de venir chez ses parents, Guillaume s'était rendu à Gotha, résidence de son chef de régiment, le duc Ernest de Saxe-Gotha.

« J'ai reçu une lettre de de Portes de Gotha ; il est fort mécontent, et, je crois, de fort mauvaise humeur. Ses projets ne se sont pas réalisés. Il s'est trouvé qu'on avait donné à un jeune prince de Hesse un brevet de capitaine, avec l'assurance de la première compagnie après que de Portes serait placé, en sorte que M. de Senarclens ne pouvait l'avoir ; il me mande cependant qu'il est fort gracieusé, et qu'on lui fait beaucoup de politesses. Il y restera, dit-il, encore quelque temps voulant faire encore une tentative, attendant pour cela des nouvelles du comte de Salm qui l'a mené dans toute cette affaire ».

Nous ne savons au juste quels étaient les projets auxquels Guillaume dut renoncer. En tout cas, il aurait désiré placer dans ce régiment son ami de Senarclens, comme il y avait fait entrer, quelques années auparavant, son frère Louis de Portes.

Remarquons dès à présent la liaison entre le

comte de Salm et Guillaume. Fort répandu dans le monde parisien, le comte de Salm était reçu chez les Necker et peut-être Guillaume avait-il là fait sa connaissance. Quoi qu'il en soit, il subit l'ascendant de cet officier qui jouissait d'une certaine notoriété et par sa position était destiné à jouer un rôle important.

Lorsque M. de Crassier parle de son fils aîné, il l'intitule régulièrement *De Portes*, tandis que le cadet est nommé *Louis*. Cette nuance marque bien la position de futur héritier et chef de famille qui était dévolue à Guillaume. Très jeune, celui-ci sentait les devoirs que lui imposait sa situation. Il ne cessait d'aider et d'encourager son frère Louis qui poursuivait sa carrière avec moins de sang-froid que lui. Plus tard, ce furent ses sœurs, ses neveux et ses nièces dont il s'occupa avec une sollicitude toute paternelle.

La santé de son père, qu'une paralysie gagnait de plus en plus, préoccupait vivement Guillaume. Il voyait s'éteindre l'homme qu'il vénérait et chérissait le plus au monde, et ne désirait plus qu'une chose : être présent à sa dernière heure et lui fermer les yeux. Ces tristes réflexions l'engagèrent à demander à ses chefs l'autorisation de prolonger son séjour en Suisse ; ils y consentirent, et Guillaume eut le bonheur de voir ses parents réconfortés par sa présence.

Les rapports entre Dardagny et Crassier étaient

des plus cordiaux, et le général de Portes comblait son frère d'attentions délicates.

Lorsqu'en janvier les de Crassier passèrent quelques semaines à Genève, leurs amis mirent tout en jeu pour distraire le malade. « Nous continuons nos promenades en carrosse », écrit Guillaume à son oncle [1], « et Plantamour cherche noise à tous ceux qui veulent lui disputer le plaisir de nous fournir son équipage » [2].

Cependant, le moment du départ approchait, et, le 17 avril 1778, Guillaume écrivait au général : « Je pars demain, mon très cher oncle, l'âme déchirée du cruel état où je dois laisser ce bon père. Jamais ma carrière ne m'a paru si pénible. » Ces fâcheux pressentiments ne devaient se réaliser que plus tard.

A la fin de l'année, il revint à Genève et y apprit sa nomination définitive à la tête d'une compagnie. Voici en quels termes il annonça cet événement à son oncle : « Je viens de recevoir une lettre de mon solliciteur [3], qui m'apprend que j'ai été nommé à une compagnie devenue vacante, dans le régiment, par la mort du lieutenant-colonel baron de Schierbrandt. Cela m'a fait plaisir, parce

[1] Genève, 1778.

[2] Les Plantamour, famille actuellement éteinte, jouissaient à Genève d'une grande considération. Le dernier du nom a légué à la ville le parc de « Mon repos ».

[3] Homme d'affaires chargé de ses intérêts dans l'armée.

que je craignais la concurrence d'un jeune prince de Hesse qui est à la suite du régiment et à qui on a aussi promis une compagnie. »

L'année suivante, Mlle Madeleine de Portes inaugura la série des mariages qu'allait contracter les enfants de M. et Mme de Crassier ; elle épousa M. Alexandre de Gingins d'Eclépens. Nous ignorons si ses frères assistèrent à la célébration du mariage. Il est probable que Guillaume, de retour en Hollande après un congé exceptionnellement long, ne put être de la fête. Il s'en dédommagea lors du premier congé qu'il obtint après cette date, en faisant un séjour chez sa sœur, et, dès lors, l'hospitalier Eclépens devint pour lui comme un second *home*. De retour à Crassier, il écrivit de nouveau à son oncle des lettres dont quelques-unes nous paraissent dignes d'être citées ici.

Guillaume de Portes à son oncle.

« Crassier, le 24 août 1780.

« J'ai retrouvé mon père, Monsieur et très cher oncle, à ce qu'il me paraît un peu mieux. Il m'a chargé de vous témoigner encore toute la satisfaction qu'il aura de vous voir ici. En attendant, mon cher oncle, la circonstance de votre fête nous invite tous à faire des vœux bien sincères pour

votre prospérité et conservation, et comme nous ne pouvons pas être tous auprès de vous pour la célébrer, nous resterons ensemble ici et nous chômerons le saint de notre mieux.

« Nous fîmes hier une tombée au Monteret sur le pauvre Pélissary [1], six maîtres, cinq chevaux et trois domestiques. Nous profitons de l'habitude qu'il a prise de recevoir nombreuse compagnie, et effectivement nous avons été fort bien accueillis. Mon père n'a pas été fatigué de cette course et a paru même y prendre quelque plaisir. Nous continuons à avoir de bonnes nouvelles d'Eclépens. La petite nièce croît et prospère, et nous espérons que ma sœur sera bientôt en état de nous faire une visite.

« Recevez, Monsieur et très cher oncle, les respects de toute la maison et l'assurance de l'attachement inviolable et du dévouement avec lequel je suis pour la vie

« Monsieur et très cher oncle,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« DE PORTES. »

[1] Fils d'Isaac Georges de Pelissary de Draguignan et d'Adrienne de Portes, cousin germain de Guillaume de Portes, mort célibataire. Monteret est une maison de campagne située aux environs de Rolle.

« Mont-près-Rolle, le 24 octobre 1780.

« Monsieur et très cher oncle,

« C'est avec bien du regret, mon très cher oncle, que les affaires de M. d'Eclépens l'ont privé de vous aller voir à Dardagny comme nous en étions convenus. Il n'a passé que peu de jours avec nous, et est reparti dimanche pour rejoindre Monsieur son père dont il se sépare difficilement pour un long terme. Il nous a laissé ma sœur pour quelques semaines, et il reviendra dans une quinzaine de jours passer encore quelque temps avec nous pour la ramener ensuite. Il prendra ses mesures alors, mon très cher oncle, pour aller vous faire une petite visite, et il ne négligera rien pour vous engager à revenir avec lui, et à accorder quelques moments à notre cher père. Vous savez, mon très cher oncle, toute la satisfaction que lui donne votre présence, et je m'afflige bien souvent de ce qu'il est si rarement à portée d'en profiter.

« Je suis venu passer quelques jours ici, pour faire ma cour au prince de Hesse-Cassel, gouverneur de Grave et lieutenant-général à notre service. On s'empresse fort de lui donner des fêtes, et il est entièrement satisfait des politesses qu'il reçoit dans ce pays. Il a passé quelques jours à Genève et n'y a pas vu M. de Boisy, ce qui me

paraît assez étonnant. J'en suis fâché, parce que c'est le seul de mes parents qui eût été à portée de le recevoir et qu'il y semble appelé par ses relations de famille avec la Cour de Cassel...

Mme du Rosay[1], chez qui je suis logé, et toute sa famille me chargent, Monsieur et très cher oncle, de vous offrir leurs respects. Agréez... »

La santé de M. de Crassier paraissait meilleure, et, au mois de janvier 1781, Mme Necker écrivait à son amie : « Les nouvelles que vous m'avez données de M. de Portes et celles que j'en ai reçues d'ailleurs m'ont fourni de grandes consolations. Je ne pense jamais à lui sans m'attendrir, et j'aurais voulu pouvoir lui rendre les soins d'une fille, en me rappelant sans cesse qu'il a eu pour moi l'affection et les procédés d'un père ; Dieu veuille ajouter encore au soulagement qu'il lui a déjà accordé, et ne pas refuser enfin à nos ardentes prières l'entier rétablissement de sa santé. »

Toutefois, l'année suivante, son état empirait au point d'inquiéter vivement Mme de Portes qui écrivait à son beau-frère : « L'état de mon mari, mon cher frère, empire chaque jour ; malgré la rigueur du temps, je ne puis vous le laisser ignorer. Ce serait un secours pour moi de vous avoir auprès de nous. » M. de Crassier expira le 28 février

[1] Sœur de M. de Pelissary.

à l'âge de soixante ans. Ses deux fils absents ne purent se rendre aux obsèques.

Guillaume exprima sa douleur dans la lettre suivante adressée à son oncle :

« Arnheim, le 26 mars 1782.

« Quoique préparé au fatal événement que vous m'avez annoncé, mon très cher oncle, ma douleur n'en a pas été moins profonde, et les larmes que j'ai versées ont dû être bien amères pour être proportionnées à la perte que j'ai faite. Si quelque chose peut les adoucir, c'est bien l'assurance que vous voulez bien nous donner votre amitié. Elle est plus que jamais, dans ces tristes moments, l'objet de mon ambition, et sera toujours celui de mes soins et de mon zèle en tout ce que je pourrai faire pour la mériter.

« Mais qui consolera ma bonne et respectable mère et qui remplira le vide affreux qu'elle doit éprouver? Sa douleur me pénètre autant que la mienne propre. Les sentiments que vous témoignez pour elle, mon très cher oncle, lui sont bien acquis ; pour ceux que nous lui devons, il faut être fils d'une aussi bonne mère pour les bien sentir.

« Je crois qu'il est essentiel de rassembler auprès d'elle autant que possible les objets qui lui sont chers. Cette considération et le besoin que j'éprouve

aussi de me jeter dans ses bras, m'ont fait solliciter un congé que je viens d'obtenir. Je pars demain, et je suis... etc. »

De son côté, Louis exprimait ses sentiments ainsi :

« La Haye, le 9 mars.

« Monsieur et très cher oncle,

« Le courage que vous avez montré dans toutes les adversités vous aidera à supporter la perte d'un frère qui toujours eut pour vous l'affection la plus tendre. Je vous demande des consolations, Monsieur et très cher oncle, et ne suis guère capable d'en donner. Quoique l'événement qui fait couler nos larmes ne dût pas me surprendre, j'en ai été frappé comme d'un coup de foudre. Je sens toute l'étendue de la perte que nous allons faire ; le bon Dieu veuille nous donner la force de la supporter, et puissions-nous terminer notre carrière comme notre respectable père, après avoir fait le bien et pratiqué toutes les vertus. L'exemple de mon père sera toujours présent à mes yeux.

« Daignez, Monsieur et très cher oncle, soutenir mes bonnes résolutions par vos conseils ; continuez-moi de grâce votre protection et votre bienveillance...

« Je suis etc... »

Les condoléances de Mme Necker sont écrites de sa main à un moment où elle dictait généralement ses lettres. Elles jettent donc un jour particulier sur l'état d'âme intime et les sentiments véritables de l'ancienne pupille du défunt.

« Paris, ce 10 mars 1782.

« Que pourrais-je dire, Madame, quelles consolations pourrais-je adresser à une femme qui fut toujours le modèle de toutes les vertus, et qui trouvera au fond de son cœur et dans le souvenir de toute sa conduite un secours contre toutes les peines de la vie ? Vous avez perdu l'ami le plus tendre, l'époux le plus passionné, l'homme le plus respectable et le plus digne d'être chéri. J'ai perdu l'appui de ma jeunesse, le cœur sensible dans lequel j'ai versé si souvent le mien ; j'ai perdu l'objet d'une reconnaissance qui ne finira qu'avec ma vie ; hélas! j'espérais, toutes les fois que je pensais aux douceurs de la retraite, d'embellir un jour la nôtre par une amitié si précieuse. Tout est évanoui ; ce voyage même que je me proposais de faire, ce printemps, ne se présente plus à moi que pour me rappeler mes pertes ; quand je l'ai vu, quand je lui dis adieu, c'était donc pour la dernière fois. Ah ! Madame, cette mort, si terrible dans ce qui nous est cher, n'est plus effrayante pour nous-même ; peu à peu la terre se dépeuple pour les cœurs sen-

sibles, et ils mettent des regrets à la place de toutes leurs jouissances ; pardonnez, je vous parle de moi et de ma douleur, et je ne devrais vous parler que de la vôtre. Vous fûtes l'ange bienfaisant et tutélaire de la vie de Monsieur de Portes ; avec quelle tendresse il me parlait de vous, et combien cette tendresse, si elle avait été susceptible d'augmentation, aurait-elle dû s'accroître encore par la conduite, malheureusement sans exemple, que vous avez eue pendant le long intervalle de cette cruelle maladie ! Devant Dieu, devant les hommes, envers cet époux si cher, tous vos devoirs sont remplis, mais la douleur nous reste et votre dernier sacrifice est d'en diminuer l'excès.

« Si rien ne met obstacle à mes projets, j'irai, ce printemps, joindre mes larmes aux vôtres, partager votre affliction, et me rappeler ces temps où l'objet de tous mes regrets pleurait avec moi mes pertes affreuses, et s'unissait à vous dans les soins compatissants que vous me prodiguiez.

« Cet enchaînement de pensée nous rappelle bien que ce monde est une *vallée de larmes*. Vous avez placé votre félicité dans un séjour plus heureux ; ceux que nous pleurons nous y précèdent, et, insensiblement, toutes les sources de notre bonheur sur la terre se réunissent dans le seul lieu qui doit fixer nos regards. Croyez, Madame, que je fais les vœux les plus tendres pour votre consolation et pour celle de vos chers enfants. Je sais combien

ils sont dignes de vous et je chercherai avec empressement l'occasion de les voir, et de leur marquer la tendresse infinie dont je suis pénétrée pour vous, Madame et chère amie. Agréez en l'hommage, joint à celui de notre douleur.

« J'ai l'honneur. etc... »

CHAPITRE II

SÉJOUR A PARIS (1783). — NOTES SUR LE SALON DE Mme NECKER.

Entourée de l'affection de ses enfants et de la sympathie de ses amis, Mme de Portes supporta sa grande douleur avec résignation et ne perdit pas de vue les devoirs que lui imposait la vie. Bientôt, Guillaume vint la rejoindre. Sauf Louis, que le service militaire retenait en Hollande, le frère et les sœurs se réunirent en conseil sous la présidence de leur oncle et accomplirent les dernières volontés du défunt en y mettant l'esprit de concorde et d'attachement mutuel qui ne se démentait jamais dans leur famille.

Guillaume prolongea de quelques mois son séjour chez sa mère et ne pensa au retour qu'à la fin de l'été. A plusieurs reprises, Mme Necker l'avait engagé à passer par Paris et à loger chez elle, rue Bergère. Les lignes suivantes écrites par Guillaume à son oncle se rapportent à cette invitation.

« Je me propose toujours, mon très cher oncle,

de passer à Paris. On[1] a répondu à ma mère fort obligeamment, de sorte que j'aurai une occasion agréable de nous mettre en règle avec MM. Girardot. Pour ce qui est du reste, je ne saurais bâtir de châteaux sur un plan si peu vraisemblable, et je n'ai de projet que celui de cultiver une relation qui me fait plaisir[2]. »

Outre les Necker, Guillaume avait à Paris plusieurs relations qu'il cultivait avec plaisir, les de Villette, de Varicourt, de Divonne et ses cousins de Portes de la branche française, qui fréquentaient Paris tout en résidant généralement à Toulouse.

Le marquis de Portes, chef de cette branche, venait d'acheter la charge de Sénéchal de Toulouse, « c'est le chef de la noblesse, » dit Mme de Portes, « place considérable, et pour laquelle il faut faire des preuves. Il fait faire sa généalogie, et est actuellement à la recherche de tous les titres de famille ; il remonte à deux cent cinquante ans bien suivis. Il en enverra une copie en forme à ses chers cousins. » Le marquis avait quelque

[1] Mme Necker.

[2] Allusion à une pensée qu'on peut lire entre les lignes et qui transparaît clairement dans la correspondance de Mme Necker. Comme on le voit, Guillaume n'y mettait pas son cœur, et d'autre part Mlle Necker, aimant Paris avec passion, n'aurait jamais consenti à un mariage qui l'aurait nécessairement éloignée de la Capitale. On sait qu'en ce temps-là les protestants étaient mis hors la loi en France et que leurs enfants ne passaient pas pour légitimes.

peine à achever son œuvre, à en juger du moins d'après les lignes que Guillaume adressa à son oncle un an plus tard. « J'ai vu par la lettre de notre parent qu'il est à la piste de noble Pierre, père de Sébastien et de Marguerite ; s'il a mis une année entière pour aller jusque-là, nous aurions pu faire son affaire en un moment, mais au delà je ne puis que le renvoyer à la Chartreuse de Grenoble, où feu Mme Gautier[1] disait que devaient se trouver des titres de notre famille. »

Guillaume hésitait toutefois à partir avant que les troubles de Genève ne fussent calmés. La population de cette ville vive, instruite, remuante, s'occupait avec passion de choses politiques. Des conflits sanglants avaient éclaté à plusieurs reprises, au cours du XVIIIe siècle, entre les autorités et le peuple. Les États voisins étaient intervenus et avaient rétabli la paix, sans toutefois réconcilier les esprits. En 1782, la lutte recommença de plus belle. Les éléments révolutionnaires se déchaînèrent avec une violence inouïe contre les pouvoirs établis. Les conseils dissous, les chefs du parti gouvernemental jetés en prison, un comité de salut public issu du tumulte et prêt à commettre les pires excès : c'est assez pour donner une idée de l'émoi que produisirent ces nouvelles dans les pays limitrophes. La

[1] Sœur du général de Portes qui avait été au service de Sardaigne.

France, la Sardaigne et Berne imposèrent leur médiation, occupèrent militairement le territoire de la République et, après un siège de courte durée, réintégrèrent le gouvernement régulier dans ses fonctions.

Les troupes bernoises, cantonnées aux environs de Crassier, menaçaient les allées et venues du général de Portes exilé, comme nous l'avons dit, du territoire de LL. Excellences. D'autre part, l'armée française massée sur la frontière, n'inspirait pas une entière confiance à Mme de Crassier qui était heureuse de la présence de son fils au milieu de ces divers dangers. Toutefois, l'approche de la moisson mit un terme à cette situation angoissante et les milices bernoises, qui, de nos jours, s'exposeraient à la risée publique si elles réclamaient des autorités militaires de semblables égards, purent rentrer chez elles et faire paisiblement leur récolte.

Guillaume au Général de Portes à Dardagny.

« Crassier, le 12 juillet 1782.

« Monsieur et très cher oncle,

« Je m'empresse, mon cher oncle, de vous donner part que nos troupes campées à Nyon vont tranquillement faire leur moisson. Le 1er bataillon partira dimanche et les deux autres successivement lundi et mardi. Il ne restera que

le détachement de Genève. Soixante grenadiers et un capitaine à Crassier, et environ autant entre la Ripe, Mie, Communy, pour former sans doute un cordon relativement à la désertion des troupes françaises. Nous espérons, mon très cher oncle, que, par ce nouvel arrangement, nous serons parfaitement tranquilles sur votre passage dans le pays ennemi, et que nous ne serons pas privés plus longtemps du bonheur de vous posséder ici.

« Ma mère n'a pas été trop contente qu'on eût, sans sa participation, disposé de son logement[1]. Mais comme le blâme est retombé tout naturellement sur Mme Buisson[2] qui aurait dû faire des objections convenables et ne pas remettre les clefs, elle a préféré de supporter ce petit désagrément, sauf à faire valoir ses raisons si cela dure trop longtemps pour lui être à charge... »

Guillaume fixa son départ au mois de janvier 1783. Il comptait passer par Paris et y descendre à l'hôtel, lorsque Mme Necker l'invita avec insistance à loger chez elle.

[1] Il s'agit, sans doute, des cantonnements d'officiers à Genève.

[2] Sœur de Mme de Portes. Son mari, qui était syndic de Genève, possédait la Maison Buisson, un des plus beaux hôtels de cette ville, actuellement propriété de M. Gustave Naville.

Madame Necker à Madame de Portes.

« Paris, ce 11 janvier 1783.

« Il faut, Madame et très chère amie, que vous me pardonniez d'être un peu volontaire; je serais sensiblement affligée si M. votre fils logeait hors de chez moi; je me fais une fête de l'y recevoir; tout est prêt pour cela, et je l'attendrai rue Bergère, depuis le vingt-quatre du mois inclusivement avec beaucoup d'impatience et ce tendre intérêt que j'aurai toujours pour toutes les personnes qui vous appartiennent et qui retracent à mon cœur vos vertus, votre amitié et toutes les preuves que j'en ai reçues; le séjour de Paris et une vie que l'expérience a rendue contraire à mes goûts, comme elle l'est à ma santé, ma fait perdre une partie de ce que j'avais acquis à la campagne.... »

Guillaume de Portes arriva à Paris au commencement de février et passa quelques semaines chez ses hôtes. La maison Necker était alors le rendez-vous de ce que Paris comptait d'illustre. Grands seigneurs, grandes dames, savants et poètes, artistes, diplomates, militaires fréquentaient le salon de la rue Bergère.

De Portes y rencontre le prince de Beauvau

qui se fait remarquer dans l'armée par son courage et ses connaissances militaires et se distingue par sa courtoisie, « une politesse pleine de goût et de nuance, toujours naturelle et toujours parfaite[1] ». Le prince a le goût des lettres. « A l'Ile Adam », dit Mme de Genlis, « la conversation tomba sur la langue française ; je me taisais, mais j'écoutais avec le plus vif intérêt tout ce que disait M. de Beauvau. Je n'ai jamais entendu faire des remarques aussi fines et aussi judicieuses. » Au nombre des grands seigneurs, qui se rencontrent chez Mme Necker, figurent le maréchal de Noailles, le prince d'Hénin, qu'on appelle « le nain des princes » à cause de sa petite taille, le comte de Schomberg, qui est de la société du duc d'Orléans. Schomberg est ami de Voltaire et protecteur de Laharpe, Marmontel et d'Alembert. Il aime la société des femmes et y joue le rôle de confident.

Le marquis de Montesquiou, brillant officier, auteur d'un mémoire sur le *Gouvernement des Finances de France*, le prince de Poix, gendre de M. de Beauvau et neveu du Maréchal de Noailles, le comte d'Albaret, qui jouait la comédie et contrefaisait Voltaire de la façon la plus plaisante, le comte d'Adhémar, longtemps connu sous le nom de Montfalcon et qui devait sa fortune à la découverte de titres prouvant sa des-

[1] Mme de Genlis, *Mémoires*, Paris, 1825, t. IX, p. 189.

cendance de l'antique famille des d'Adhémar, recevaient l'hospitalité de Mme Necker.

Parmi les femmes, dont la présence donnait de l'éclat aux réceptions de l'ancien Contrôleur général, citons tout d'abord la maréchale de Luxembourg. Elle était, selon l'expression de Mme de Genlis, l'oracle du bon ton à la cour de Versailles. Ses décisions sur la manière d'être dans le monde étaient sans appel. La duchesse de Lauzun, que nous rencontrons également chez Mme Necker, était petite-fille et héritière de la maréchale de Luxembourg. Elle avait épousé Armand-Louis de Gontaut, célèbre à la cour sous le nom de duc de Lauzun, et dans les armées sous celui de Biron. Son mariage ne fut point heureux. Elle était timide, mais son maintien avait de la noblesse et son visage inspirait de l'intérêt.

Mme d'Houdetot, qui tenait elle-même un salon, venait souvent chez Mme Necker. Elle était belle-sœur de Mme d'Épinay et célèbre par la passion qu'elle avait inspirée à J.-J. Rousseau.

De Portes fit aussi, chez ses hôtes, la connaissance d'un grand seigneur russe, le comte de Romanzow, qui était l'ami de Grimm, parlait le français comme s'il eût passé sa vie à Paris et avait une instruction étendue. C'est à lui que Mme de Genlis dédia son roman intitulé *Les chevaliers du Cygne*.

Est-il besoin de présenter au lecteur les savants,

les littérateurs et les philosophes qui se donnaient alors rendez-vous chez M. Necker, et que de Portes eut l'occasion d'apprécier? Ils sont assez connus, nous semble-t-il, pour se passer ici de biographie[1].

C'est d'abord Marmontel, le collaborateur de l'Encyclopédie, l'auteur de nombreux contes, dont l'un, intitulé *Bélisaire*, captive l'attention de notre jeune officier. Laharpe, rédacteur du *Mercure*, admirateur passionné de Mme de Genlis, protégé de la maréchale de Luxembourg, figure souvent parmi les invités de Mme Necker. Saint-Lambert, auteur des *Saisons*, et d'Alembert, qui « contait des historiettes burlesques, avec une voix de fausset aigre et criarde[2] » mêlaient leur sel à celui de leurs collègues. Suard, Grimm et bien d'autres se joignaient à cette société à la fois intellectuelle et mondaine.

Une des figures qui intéressèrent particulièrement de Portes fut celle de M. de Guibert. Il était l'auteur d'un essai fort remarqué sur la tactique. Le grand Frédéric appréciait vivement cet ouvrage. Plus tard, Napoléon en recommandait la lecture à ses officiers et Washington ne s'en séparait jamais.

Le comte de Guibert était membre de l'Académie française, auteur de trois tragédies et de divers ouvrages historiques; il s'occupa aussi

[1] Voyez : comte d'Haussonville, *ouvr. cité*.

[2] Mme de Genlis, *Mémoires*.

d'administration publique, ce qui fit dire au roi de Prusse que Guibert voulait aller à la gloire par toutes les routes.

Un autre personnage attachant, que de Portes devait rencontrer chez le frère de Necker, M. de Germany, était Carmontelle. Particulièrement aimé du duc d'Orléans, il faisait à la gouache les portraits de toutes les personnes qui venaient à Villers-Cotterets, résidence habituelle du prince. Ces portraits, en profil et en charge, étaient très ressemblants. Ils forment une collection curieuse qui se trouve actuellement à Chantilly.

Les réceptions de Mme Necker ne dégénéraient jamais en banal défilé. Tenue en haleine par la maîtresse de maison, la conversation y avait sans cesse un tour spirituel, attachant ou instructif. Le mélange des éléments politiques, mondains et littéraires empêchaient ce salon de devenir un *bureau d'esprit*. C'est ainsi que Mme de Genlis qualifiait quelques-unes des maisons où l'on recevait des gens de lettres.

Grâce à sa culture d'esprit, Guillaume de Portes était à même de savourer pleinement les jouissances intellectuelles que lui offrait ce séjour. Désireux de conserver intacts ses souvenirs, il notait à la fin de chaque journée ce qu'il avait vu et entendu de remarquable. Ce journal, qu'il ne destinait qu'à son propre usage, dont la forme est

fruste et le style décousu, nous transmet les impressions de Guillaume dans leur première fraîcheur. Nous lui empruntons les renseignements qui suivent et, en les transcrivant, nous laissons en général la parole à leur auteur.

« Le 4 février, MM. de Marmontel, de la Harpe, de Saint-Lambert, l'abbé Morellet et M. de la Guerche vinrent dîner. On parla du Tasse et de l'Arioste. M. de Marmontel a défendu le peuple romain et la démocratie contre MM. de la Harpe et de Saint-Lambert qui soutenaient le Sénat. Le puissant organe du premier a remporté l'avantage contre la faible constitution de M. de Saint-Lambert. Ses opinions, quoique analogues aux miennes, m'ont paru outrées jusqu'à l'extravagance. Suivant lui, les peuples ont le droit de lapider ceux qui les gouvernent dès qu'ils sont mécontents de leur administration, et il prétend que le Sénat de Rome fut le plus affreux des tyrans. Il a cité des emprisonnements arbitraires attentatoires à la liberté, et l'usure par laquelle le Sénat usurpait les propriétés des citoyens. César fut à ses yeux le plus grand des hommes, et si Pompée eût renvoyé ses légions avant la bataille de Pharsale, il ne doute pas qu'il ne fût rentré à Rome dans la classe des citoyens. Il explique le mot connu sur l'ambition de César *qu'il aimerait mieux être le premier d'un village que le second à Rome* : ce n'est pas, dit-il, qu'il

voulût être le premier à Rome, seulement il n'y voulait que des égaux et point de maître. Marmontel n'a pas voulu reconnaître que Pompée et César n'étaient que deux ambitieux, dont l'un voulait gouverner par le peuple et l'autre par le Sénat, et que l'offre de renvoyer chacun leur légion ne fût tout à l'avantage de César qui la faisait, puisque le peuple alors eût été pour lui et était le plus fort.

« Je n'ai pas été surpris que Marmontel eût combattu pour le peuple, car il m'a paru disputer comme un crocheteur. Après avoir longtemps fait tressaillir la voûte du bruit de sa voix qui prononçait cependant des phrases harmonieuses, il est allé lire ailleurs une tragédie... Lorsque la chaleur ne l'emportait pas à un trop grand point, il m'a paru fort agréable à écouter par la justesse et l'à-propos de ses réparties, l'harmonie de ses phrases et l'expression nerveuse de sa voix.

« Ces Messieurs m'ont semblé ridicules par l'excès de leurs prétentions, leur air extraordinairement rempli d'eux-mêmes et leur mépris pour tout le reste, hors le dîner et ceux qui le donnent ».

Le 5 février, Mme Necker reçoit chez elle plusieurs personnages de marque, entre autres le marquis de Chabert, de l'Académie des sciences [1], et

[1] Chabert (Joseph-Bernard, marquis de), chef d'escadron et hydrographe, né à Toulon, 1724-1805, entra fort jeune dans la ma-

M. de la Guerche. La conversation se porte sur des sujets militaires et de marine. Guillaume y prend part, pose des questions, tandis que Mlle Necker fait des rapprochements qui révèlent son génie précoce.

« Un membre de l'Académie française (de Portes ne le nomme pas) parle d'un amateur distingué qui jouait du violon devant lui et le consultait sur son talent. « Vous jouez bien, a-t-il dit, pour satisfaire un homme de l'art. Il ne vous manque que de devenir amoureux pour être au point de perfection ». On est convenu que d'accompagner la voix qu'on aimait apprenait beaucoup de chose. Mlle Necker a dit qu'elle ne voudrait pas d'un homme qui n'aurait d'autre sensibilité que celle-là, qu'on pouvait aimer ses parents, ses amis, etc [1]. M. de Chabert a dit à M. (l'académicien) à l'oreille : « tout cela n'est pas l'accompagnement du violon ». Le même M. de Chabert a rapporté ce propos d'un curé. « Notre Saint ! S'il fait des miracles! c'est un miracle quand il n'en fait pas ! ». En arrivant, il a beaucoup remercié M. Necker pour service rendu. Il a raconté naïvement ses exploits. De dix combats auxquels il a assisté pendant cette guerre, il a reçu trois blessures. Il a parlé de

rine et assista à la plupart des combats que la marine française livra aux anglais dans les deux hémisphères durant les premières années de Louis XVI.

[1] Mlle Necker n'avait pas encore dix-sept ans.

l'embarras où il s'est trouvé devant Brest lorsqu'il y ramena le grand convoi. Il fut obligé de faire rentrer dans le port l'un des principaux vaisseaux, qui était endommagé au point de couler à fond. Pendant ce temps, lui-même restait exposé à une force bien supérieure des Anglais qui toutefois ne surent pas en profiter. Pareille position, a-t-il dit, est bien plus pénible qu'une bataille[1]. »

« Il a exposé une nouvelle invention appliquée aux petits bâtiments marchands de la Méditerranée pour résister à l'abordage des vaisseaux africains qui les attaquent avec grande supériorité de nombre. Ils font déborder à l'avant et à l'arrière du vaisseau une vergue au niveau du pont. Trois câbles successifs, tendus d'un bout de la vergue à l'autre, offrent une résistance suffisante pour tenir l'ennemi éloigné et donner le temps de lâcher des bordées ; le premier et le deuxième câble rompent, le troisième résiste. C'est ainsi qu'on retient les vaisseaux lorsqu'on les lance au moyen d'une succession de petites cordes attachées à un gros câble ; la résistance progressive des petites forces produit les plus grands effets. Mme Necker a cité les brins de paille qui garnissent extérieurement les digues de Hollande, sans lesquels, a-t-elle dit, ces masses énormes ne pourraient résister à la mer. »

[1] En 1782, de Chabert avait été chargé de convoyer, de Saint-Domingue en France, une flotte marchande de cent vingt voiles.

« M. de la Guerche m'a dit qu'en Espagne des moines font l'office des maîtres d'hôtel dans des maisons laïques. Je lui ai demandé s'il était vrai que dans l'état militaire les officiers inférieurs y fussent aussi réduits, comme je l'avais ouï dire, à servir les officiers d'un grade distingué. Il m'a répondu que cela pouvait avoir eu lieu avant Philippe V, mais que depuis soixante ans au moins le militaire y était sur le même pied qu'en France. »

« Le soir, dîner chez M. de Germany, frère de M. Necker : société genevoise. M. Tronchin Boissier, Mme Diodati Tronchin, M. de Grancour, M. de Carmontelle, etc. Grande dissertation après souper entre Mlle Necker et tout le reste. On pouvait y juger combien il en coûte aux femmes de ne pouvoir refuser à l'une d'entre elles une grande supériorité d'esprit surtout lorsque celle-ci est jeune, presque enfant. Le sujet fut amené par Mme de Genlis. Son ouvrage sur l'éducation n'a eu que quatre voix au concours de l'Académie française, et celui de Mme d'Epinay, bien inférieur, l'a emporté à une grande pluralité. On a répété, à cette occasion, le mot de Piron que les Quarante avaient eu de l'esprit comme quatre. Mlle Necker a blâmé qu'il n'y eût pas un mot de religion dans tout l'ouvrage de Mme d'Epinay. Elle a soutenu que l'idée de Dieu était une idée sensible, susceptible d'être mise à la portée d'un enfant de six ans, et qu'elle est principalement nécessaire jusqu'à ce

que la raison et l'expérience nous aient appris qu'il n'y a point de bonheur que dans la vertu. »

« Le 6 février : M. l'Archevêque de Bordeaux et l'évêque de Nevers. — Le premier m'a paru homme d'un grand esprit et a disputé avec M[lle] Necker sur la musique, pour lui assigner la place qu'elle mérite entre les arts. »

Le 7 février, de Portes rencontre chez ses hôtes le prince de Beauvau, le maréchal de Noailles, l'abbé de Beaumont, le marquis de Montesquiou et Grimm, « qui fait, comme de juste, grand cas des traductions allemandes de Shakespeare, et trouve que la liberté de composer les mots donne un avantage considérable à cette langue pour la traduction. Il attribue le désordre des affaires en Hollande à l'incapacité du prince[1]. Il est persuadé que le roi de Prusse ne se mêle de cela que pour condescendre aux sollicitations de sa nièce alarmée avec raison de la position dangereuse où elle se trouve, et il croit qu'il n'y a pas eu la moindre entente entre ces deux cours pour la conduite des affaires... ».

« Le 8 février, foire Saint-Germain. — Grand souper. — M[me] la maréchale de Luxembourg, le

[1] Officier au service de Hollande, de Portes accorde naturellement un intérêt particulier à cette question. Nous la traiterons en détail dans un des chapitres suivants.

prince de Poix, prince d'Hénin, duchesse de Lauzun, marquis de Cambis, comte de Romanzow, Scarnafin, Stainville (du Conseil d'État), comte d'Albaret, Walpole, etc.

« Le comte de Romanzow trouve qu'il y a plus de gloire à être républicain en Russie qu'en Angleterre. »

« Walpole détracteur de Franklin ; ce dernier doit avoir demandé sa démission pour retourner en Amérique ».

Le 9 février, M. le chevalier de Petras, directeur de l'école des Cadets à Pétersbourg, dîne chez Mme Necker. « Il dit que sa souveraine emploie douze heures de la journée à des occupations relatives au gouvernement, que celui qui est chargé des traductions n'a pas le temps d'y suffire, qu'elle ne fait jamais de brouillon, que dans ses heures de repos, elle fait des extraits des meilleurs livres, qu'elle lui en envoie quelquefois (comme Mme de Genlis) avec ordre de n'y prendre que le neuf. J'ai jugé qu'elle ne faisait pas tout le cas possible de cet ouvrage... »[1]

[1] Mme de Genlis s'exprime ainsi dans ses *Mémoires* (édition Ladvocat, 1825, vol. III, p. 84 et suiv.) : « Quand je publiai mon premier volume du *Théâtre d'éducation*, ce volume libérateur de MM. de Queissat, il y eut pour moi un enthousiasme général, et dans la société, et parmi les littérateurs. Les lettres, les vers se multiplièrent. Un nombre infini de personnes demanda à me voir, entre autres, M. de Laharpe. Tous les journalistes, sans exception, louèrent à l'excès cet ouvrage, et sans aucun mélange

Le soir même, de Portes se rend à l'Opéra Comique et entend Mlle Dugazon dans les *Amours d'été*. Il est enchanté de son jeu. Le danseur Vestris, les acteurs Dazincourt et Brizard lui font également plaisir.

« Mlle Laguerre[1], fille d'une marchande de fruits est morte aujourd'hui. Elle était fameuse par son avidité et laisse quarante mille livres de rente. Peu de jours avant sa mort, elle recevait la visite d'un homme qui sortit sa montre. Elle lui dit d'une voix entrecoupée : hélas je vais mourir, donnez, que je prenne encore cela ! »

« Le 11 février, Mme d'Houdetot, M. d'Alembert, l'abbé Morellet, etc...

« M. Marmontel a fini sa digestion par un sommeil très paisible ; il a dit à Mme de Necker en lui donnant une orange : « Adam la recevrait de vous et Pàris vous la donnerait ». Il a parlé du mauvais goût des colonnes sans base. »

Le soir, le comte de Schomberg et plusieurs personnes du grand monde vinrent dîner. La conversation se porta sur une tragédie que Marmontel venait de composer et qui était intitulée *Ro-*

de critique. L'ouvrage fut promptement traduit dans toutes les langues. L'impératrice de Russie le fit traduire avec le russe au regard. Cependant je ne le lui avais point offert. » En comparant cet éloge dithyrambique avec la remarque de M. de Portes, on voit que Mme de Genlis exagérait les succès de son livre à la cour de Russie.

[1] Célèbre cantatrice, 1755-83, Elle chanta avec grand succès l'*Alceste* de Gluck.

mulus. M. de Schomberg parla de la lecture que Marmontel en avait donnée dans un salon. « Au troisième acte, tout le monde restant froid, l'auteur s'est impatienté. Il a dit qu'il avait à faire à quinze statues de marbre, qu'il voyait bien que la pièce était manquée et qu'il n'avait pas le courage d'en continuer la lecture. Quelqu'un s'esquivait déjà. Cependant, tout s'est raccommodé. On a jugé que la beauté de cette pièce consistait dans l'ensemble du plan et dans la diction, qu'il n'y avait point de grandes passions en mouvement, ni de ces tirades hors de propos par lesquelles de jeunes auteurs cherchent à arracher des suffrages, que l'esprit était d'ailleurs occupé dans les trois premiers actes à suivre la connexion du sujet, que toutes ces raisons, jointes au moment qui était celui de la digestion, pouvaient justifier le silence profond qui avait régné pendant les trois premiers actes. Enfin, on a lu le quatrième et le cinquième où la chaleur et l'intérêt ont beaucoup augmenté, et où les applaudissements ont été maintenus à un certain diapason, pour oublier la scène qui s'était passée.

« Le 14 février, MM. de Beauvau, de Noailles, de Schomberg, de Stainville, Suard, de Guibert, Dubuc [1], Grimm, Saint-Lambert, etc.

[1] Du Buc, 1717-1795, fut d'abord député de la Martinique, puis nommé par le duc de Choiseul chef de bureau des colonies des deux Indes. C'était un homme d'esprit.

« On s'entretient de M. de Lauraguais[1]. Il est réduit pour vivre à toutes sortes d'expédients. Il envoie à M. Suard sa pièce *Les trois Originaux* avec une lettre fort singulière que ce dernier nous a lue. Il y parle de l'imposture de la gloire, réputation et gloire, siècles et temps. M. Suard dit de cette pièce, qu'excepté les choses qu'on y entend trop on n'y entend rien du tout. M. de Saint-Lambert fait un grand éloge des *Plaidoyers* de Beaumarchais et de son *Histoire d'Espagne.* »

De Portes ajoute à ces plaisirs de société des courses en ville. Il visite la *Diane* de Houdon et une nymphe exécutée par cet artiste pour le monument de Voltaire. Il n'oublie pas la galerie de tableaux et la bibliothèque royale qui compte trois cent mille volumes[2]. Le soir, il se rend à l'Opéra et entend la célèbre Mlle Saint-Huberti chanter le rôle d'Ariane dans l'*Isle de Naxos*.

Le 15 février, de Portes rencontre son futur chef, le Rhingrave de Salm, au milieu d'une brillante assemblée composée, entre autres, de la princesse de Bouillon, de la duchesse de Lauzun, du maréchal de Luxembourg, du prince d'Hénin, du comte d'Albaret, de Noailles, du comte d'Adhémar, am-

[1] L.-Lé.-Félicité, duc de Brancas, pair de France, auteur dramatique, 1733-1823. « On doit à M. le comte de Lauraguais d'avoir débarrassé la scène française des balcons qui obstruaient ridiculement le théâtre ». (*Mémoires* de Mme de Genlis).

[2] Le nombre des volumes dépasse actuellement deux millions.

bassadeur à Londres, du comte de Sarsfield, de Fitz Herbert, Walpole, etc. La conversation se porte naturellement sur les affaires de Hollande. Le comte de Noailles assure que les Hollandais n'adhéreront aux préliminaires que lorsque le traité sera signé. De Portes ne nous parle pas de l'impression produite sur lui par le Rhingrave qui devait plus tard jouer un rôle si important dans la guerre de Hollande. Mais il est probable que le prince exposa ce jour-là ses projets au jeune officier et chercha à le gagner à la cause que nous ferons connaître plus loin.

Le 17, de Portes assiste à un bal magnifique chez le marquis de Richelieu, dont celui-ci fait les honneurs à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Le même jour, Guillaume avait visité Saint-Sulpice où la Vierge de Pigalle l'avait frappé ; à Saint-Eustache, il remarque la tombe de Colbert et l'épitaphe de M. de Chevert.

Le 20 février, il mentionne une visite de Mme de Montesson à Mme Necker. Mme de Montesson, mariée morganatiquement au duc d'Orléans, occupait le rang d'une princesse de sang royal, et le fait de cette visite prouve la place importante que tenait Mme Necker, par son salon, dans la société de l'époque.

Le même soir, on dîne chez M. Girardot, ancien

associé de M. Necker. « Il fait une comparaison entre l'esprit et le jugement. M. Dubuc la combat et dit que l'esprit et le jugement sont une même chose. Il définit l'esprit : « la faculté de trouver la différence des choses semblables et le rapport des choses diverses. »

Ce même jour, de Portes visite l'hôpital Necker. Il cite avec éloge la tenue des comptes, la pharmacie, les jardins, les grandes salles d'environ soixante lits desservies chacune par trois sœurs et sept infirmiers. « La dépense s'élève, dit-il, à trois mille livres par mois; le Roy en fournit par an quarante deux mille qui suffisent juste au loyer et à l'entretien de l'hôpital. »

Guillaume remarque chez le prince de Condé l'état de l'infanterie française, dont l'effectif, non compris les Suisses, s'élève à quatre-vingt-dix mille et quelques centaines d'hommes.

Le 21, M. de Staël figure au nombre des invités. De Portes le mentionne sans commentaire, et cette indication laconique fait supposer que le futur gendre de M. et Mme Necker ne paraissait pas, à ce moment, au premier plan dans leur salon.

Le 22, Mme Necker offrait un grand dîner. Dans la soirée, le duc de Guines revenant du fameux bal des gens âgés à Versailles entretint ses hôtes de cette brillante fête.

Le marquis de Villette, dont la fortune était considérable, et qui avait épousé en 1777, à Ferney, Mlle de Varicourt, la « Belle et Bonne » de Voltaire, était venu s'établir à Paris dans un somptueux hôtel situé sur le quai qu'on a appelé, depuis, le quai Voltaire, en souvenir de l'hospitalité que Villette offrit au patriarche de Ferney. Ce séjour fut pour Voltaire une vraie apothéose. L'Académie et la Comédie-Française lui envoyèrent des députations. Lorsqu'il se rendit à la représentation d'*Irène*, on lui posa sur la tête une couronne de lauriers. La pièce se termina par le couronnement du buste de Voltaire apporté sur la scène et entouré de toute la troupe dramatique tenant en main des palmes et des guirlandes. Des acclamations frénétiques retentirent dans la salle, et l'on entendit avec transport Mme Vestris réciter des vers qui se terminaient ainsi :

« Voltaire, reçois la couronne
« Que l'on vient te présenter,
« Il est beau de la mériter
« Quand c'est la France qui la donne. »

Le journal de notre ami nous procure des renseignements inédits sur les honneurs rendus à Voltaire par les délégués de la Comédie-Française avant la représentation d'Irène. Ces renseignements, nous les apprenons de la bouche de M. de Villette qui les communiqua à Mme Necker en pré-

sence de son jeune hôte. « Lorsque les comédiens visitèrent en corps M. de Voltaire », dit M. de Villette, « l'actrice qui devait parler à la place du fameux Lekain, mort quelques jours auparavant, s'intimida. Alors Bellecour — un acteur réputé — s'avança et dit : Voilà les restes des comédiens français. Ils viennent vous offrir leurs hommages, nous vous prions de souffler sur nous. — Messieurs, répondit Voltaire, je ne vis plus que pour vous et par vous ».

Le 25, le salon Necker offrait l'hospitalité à M. Olavidès[1], M. de Crèvecœur, Marmontel, Saint-Lambert, Laharpe, etc.

La conversation roulait sur la politique, et de Portes remarqua l'esprit large de l'homme d'État espagnol. « Le marquis de Pombal a fait un grand bien à son pays par l'expulsion des Jésuites et l'établissement d'une université qui fut supprimée après sa disgrâce ».

Amenant la conversation sur les États-Unis, l'un des invités fait une remarque sur le salaire élevé des journaliers américains. « Ce pays n'est vraiment avantageux que pour ceux qui ont des bras », dit-il. « Les nègres ne peuvent y être vendus d'un maître à l'autre sans leur consentement. Un maître a été exécuté pour avoir causé la mort

[1] Comte de Pilos, homme d'État espagnol, intendant de Séville.

de son esclave en l'exposant aux maringouins. L'affranchissement général des nègres paraît désirable. »

On sait que M. Necker, devenu ministre, évita par délicatesse tout rapport avec son ancienne maison de banque. « Ses successeurs, MM. Girardot et Haller, ce dernier surtout, en sont très mécontents et reprochent à M. Necker la partialité la plus dure à leur égard. »

Voici une autre anecdote qui met en relief le désintéressement avec lequel M. Necker cherchait à réformer les finances de l'État. M. de la Reynière, receveur général, soupait chez M. Necker peu de jours après que celui-ci, par ses réductions, venait de lui faire perdre une partie de ses revenus : « Eh bien ? », fit M. Necker en lui frappant sur l'épaule, « vous voilà bien plus léger depuis que je vous ai débarrassé de deux cent mille livres de rente ! [1] »

« M. de la Reynière, avocat, est né sans mains, cause peut-être de la répugnance que sa mère a toujours eue pour lui. Ce sentiment peut avoir con-

[1] Grimod de la Reynière, fameux gastronome, né à Paris en 1758, était fils d'un fermier général qui, de la boutique de son père, charcutier, s'éleva jusqu'aux plus hauts emplois. Il était immensément riche et avait épousé la nièce de l'évêque d'Orléans, Mlle de Jarente, qui était très fière de sa naissance. Leur fils, contrefait, était littérateur, spirituel et très capricieux. Sa mère l'avait en horreur à cause de sa difformité physique. De son côté, il ne lui ménageait pas les froissements en faisant constamment allusion aux origines roturières de sa famille paternelle. Il occupait alors le monde par ses excentricités.

tribué à nourrir chez cet homme une espèce de singularité et de folie, dont le genre est de blesser en toute occasion l'orgueil de sa mère. On reconnaît ce but dans le souper qu'il a donné le 1er février. Les billets d'invitation portaient : « de la part de M. Grimod, écuyer, rédacteur de la partie dramatique du journal de Neufchâtel[1], membre du musée, etc... Vous êtes prié de vous rencontrer... On fera tout ce qui sera possible pour vous contenter selon vos mérites, et surtout on se flatte que vous n'aurez rien à désirer du côté de l'huile et du cochon gras. » Ce billet, semblable à ceux d'enterrement, était décoré de la tête de mort. Il y avait, outre cela, des billets de balustrade pour les spectateurs. On demandait à la porte : qui demandez-vous ? Est-ce Grimod le traitant ou Grimod le défenseur de la veuve et de l'orphelin[2] ? Le repas a eu quatorze services. Un service entier a été composé d'huile et de cochon gras, et éclairé par de grands flambeaux de rue. Il en vantait les apprêts comme sortant des boutiques de ses cousins charcutiers et épiciers, fort honnêtes gens qui sûrement avaient fait de leur mieux dans cette occasion. Quatre enfants de chœur, aux quatre coins de la table, jetaient l'encensoir de temps à autre[3].

[1] Grimod a effectivement rédigé la partie dramatique du *Journal de Neufchâtel* de 1781 à 82.

[2] Le père ou le fils.

[3] Grimod expliquait à ses hôtes la présence de ces enfants de chœur : « Quand mes parents, disait-il, donnent à manger, il y a

Un homme en habit de cérémonie, le visage bien enluminé, servait les plats. Le coadjuteur d'Orléans, oncle du personnage, s'étant présenté à la balustrade : « Monsieur le coadjuteur », a dit de la Reynière, « il s'introduit ici des gens qui ne doivent pas y être, faites votre devoir ! »

« Cet homme a la manie de vendre dans la maison de son père des plumes et de l'encre. Il ramenait au rabais des fiacres les gens dans son carrosse. »

Un autre original était le marquis de Villette, dont nous avons déjà parlé. Sa femme était fort distinguée et liée d'ancienne date avec la famille de Portes. Aussi, Guillaume trouva-t-il chez elle un chaleureux accueil.

Voici ce qu'il dit dans son journal à ce propos : « M. de Schomberg a parlé de M. de Villette. On a fait un vif éloge de sa femme. Il y a quinze jours que, dans un café public, il est monté sur une table et a discouru avec beaucoup d'éloquence sur un point de sa doctrine, a cité tels et tels. J'en nommerai bien un autre encore, mais c'est un trop grand personnage et il pourrait me faire donner des coups de bâton ! » Avant qu'il eût la croix de Saint-Louis, il persécutait M. de Choiseul pour l'obtenir. Un jour qu'il l'avait excédé, le

toujours trois ou quatre personnes à table chargées de les encenser. J'ai voulu, Messieurs, vous épargner cette peine. Ces enfants s'en acquitteront à merveille. »

ministre s'enfuit chez M. de Gramont. A peine y était-il arrivé, que Villette se présente aux barres de sa chaise. Le duc impatienté l'envoie promener dans toute l'énergie du mot, l'autre ne répond que par une profonde révérence ; il se retire et va composer une petite pièce en vers qu'une heure après il envoie au duc qui l'applaudit, sans lui donner toutefois la croix de Saint-Louis.

« Mon père », disait M. de Villette, « était un homme de peu d'esprit, mais il avait quelquefois des traits du plus grand sens. Il me disait un jour : mon fils, quand on a de ceci (la tête) et qu'on manque de cela (le cœur), ceci ne vaut rien. »

Parmi les papiers de famille, nous avons retrouvé une épigramme adressée à M. de Villette et faisant allusion à Voltaire auquel de Villette — nous l'avons dit — donnait l'hospitalité à Paris.

AVIS AU PUBLIC

Le sieur Vilette dit Marquis,
Successeur de Jodelle,
Facteur de vers, de prose et d'autres bagatelles,
Au public donne avis :
Qu'il possède dans sa boutique
Un animal plaisant, unique,
Arrivé récemment
De Genève en droiture,
Vrai phénomène de nature,
Cadavre, squelette ambulant :

Il a l'air très vif, sa voix forte,
Il vous mord, il caressse, il est doux, il s'emporte,
Tantôt il parle comme un dieu,
Tantôt il parle comme un diable.
Son regard est malin, son esprit est tout feu.
Cet être inconcevable
Fait l'aveugle, le sourd et quelquefois le mort.
La machine se monte et démonte à ressort,
Et la tête lui tourne au surnom de grand homme.
Tel est l'original en somme.
On le verra, tous les matins,
Au bout du quai des Théatins,
Par un salut profond, beaucoup de modestie
Les grands seigneurs paieront leur curiosité.
Porte ouverte à l'Académie,
A tous acteurs de comédie,
Qui flatteront sa vanité
Et voudront adorer l'idole.
Les gens mitrés, portant étole
Verront de loin, moyennant une obole.
Pour éviter ses griffes et ses dents
Tout poète entrera pour quelques grains d'encens.

ENVOI

Petit Vilette, c'est en vain
Que tu crois te couvrir de gloire,
Tu ne seras jamais qu'un nain
Qui montre un géant à la foire.

Le 11 février, « on apprend que le roi a trouvé très mauvais le dîner de la Reynière. Un conseil de famille a résolu de faire sortir l'original de la maison avec dix-huit mille livres de rentes. »

Les invités de Mme Necker discutent les pièces de Marmontel. « Dans le *Roi Lear* de Ducis, le héros

perd sa fille au milieu de son triomphe : on disserte si la circonstance n'est pas une augmentation de malheur. L'assemblée fait grand cas de l'ouvrage de M. de Mirabeau fils, aidé (dit-on) de M. Diderot, sur les *Lettres de cachet.* »

On voit d'après ce qui précède, combien de Portes avait mis à profit son séjour chez M. et Mme Necker. Ce jeune officier, qui, chaque soir, note ses impressions de la journée écoulée, fait preuve à la fois d'une bonne mémoire, d'un esprit ouvert, d'un jugement sain. S'il marque une préférence, dans son journal, pour les sujets touchant de près sa carrière, il s'intéresse aussi aux conversations d'ordre littéraire qui donnaient au salon de Mme Necker son cachet particulier.

Les lettres dans lesquelles il communiqua à sa mère ses impressions intimes ont malheureusement disparu. Celles que Mme Necker écrivit alors à Mme de Portes peuvent, en quelque sorte, suppléer à cette lacune.

Madame Necker à Madame de Portes.

« Paris, 7 février 1783.

« J'ai reçu, Madame et chère amie, et logé bien mal à mon gré votre excellent fils ; dans le peu de conversation que j'ai eu avec lui, j'ai remarqué

avec attendrissement la touchante vénération dont il est pénétré pour vous, et ses mœurs si simples et si douces dont j'ai perdu le spectacle depuis longtemps ; si je l'avais reçu à la campagne, j'aurais joui davantage du plaisir de me rapprocher de lui et de vous par des conversations plus intimes ; mais Paris entraîne le temps comme un torrent rapide, et ma mauvaise santé diminue encore le peu qui m'en reste. Au milieu des peines dont votre vie a été semée, vous jouissez cependant des plus douces récompenses que le ciel ait préparées à la vertu sur cette terre. Vos enfants ne vivent que pour vous et ne voient le bonheur qu'en vous et par vous ; c'est le résultat de ce que m'a dit votre cher fils. Il m'a peint avec beaucoup de sens et de naïveté l'embarras où il se trouvait dans un monde qui lui est si étranger, et au milieu de tous ces propos frivoles et légers qui sont autant d'énigmes, lorsqu'on n'a pas fait la longue étude des bagatelles qui nous occupent. Il faut, en effet, beaucoup de jugement pour ne pas faire de grandes méprises au milieu de tous ces fantômes qu'on nous présente sous différentes formes. Mais je ne crains pas que Monsieur votre fils se fasse jamais remarquer d'une manière défavorable. Avec de la simplicité, de l'honnêteté et point de prétention, l'on est toujours sûr de se rapprocher de tous les esprits et de plaire à tous les goûts. D'ailleurs, sa santé est très bonne, et j'espère que ce petit

voyage que vous lui avez laissé entreprendre ne vous donnera à tous égards que de la satisfaction. »

« Agréez, etc. »

« Paris, le 13 mars 1883.

« Monsieur votre fils, Madame, est parti de Paris le 2 mars pendant la nuit ; nous avons fait, M. Necker et moi, de vains efforts pour le retenir plus longtemps, et malgré l'intérêt et l'amitié qu'il nous a montrés, je crois que le séjour de cette grande ville n'avait pas autant d'attraits pour lui qu'il en aurait eu pour un jeune homme moins raisonnable et moins susceptible de réflexion ; il a beaucoup vu et s'est fort occupé de ce qu'il a vu ; et tandis que ma fille lui faisait des plaisanteries continuelles sur les mœurs et les usages de la Suisse, j'y pensais avec attendrissement, et je le félicitais de n'en pas connaître d'autres. Il manquait à mon plaisir l'idée qu'il vous portait immédiatement l'hommage de mon tendre attachement. Je ne sais plus quand je pourrai moi-même m'acquitter de cette commission si douce. Monsieur votre fils qui me paraît avoir beaucoup de pénétration aura vu aisément qu'avec tous les éléments de bonheur, il m'arrive, comme à tout le monde, d'être obligé de plier mes goûts dans le détail, et ma tendresse pour M. Necker

me fait ordinairement de ce devoir une occupation agréable ; je ne sens autrement que dans quelques exceptions très rares, et que Monsieur de Portes aura peut-être aperçues.

« J'ai mené Monsieur votre fils chez Mme de Villette qu'il désirait voir à cause de l'affection que vous avez conservée pour elle ; il a été fort content de son honnêteté et de sa simplicité. Il m'a fait aussi renouveler connaissance avec M. et Mme de Divonne ; je les ai vus l'un et l'autre après le départ de M. de Portes ; ils m'ont parlé de vous, Madame, et de tout ce qui vous est cher, dans les termes les plus propres à flatter mon cœur et à me rappeler des souvenirs intéressants et douloureux. J'ai été charmée de leur franchise et de cet air de bonté sensible qu'on rencontre si rarement dans ce pays. Monsieur votre fils s'est fort occupé du plaisir d'envoyer quelques présents à ses aimables sœurs.

« Le sang qui se porte toujours à ma tête avec violence me contraint plus que jamais à dicter toutes mes lettres. Daignez pardonner, Madame, cette impolitesse involontaire à la plus tendre de vos amies, et à une personne qui vous est dévouée par des sentiments aussi inviolables que respectueux. »

CHAPITRE III

LA CAMPAGNE DE HOLLANDE (1787).
LES PRÉPARATIFS. — TRISTES DÉBUTS.
ÉCLIPSE DU RHINGRAVE DE SALM.

Tout homme qui poursuit sérieusement une carrière, traverse une phase décisive pendant laquelle les circonstances lui permettent d'affirmer son caractère et ses talents. Transportés sur le théâtre de la guerre, nous allons voir le comte de Portes, aux prises avec des difficultés de tout genre, mettre en évidence les nobles qualités de cœur et d'esprit, et les capacités militaires que nous avons vu se développer en lui pendant ses années de jeunesse. En abordant l'année 1787, notre biographie touche à son point culminant, au moment où la vie du comte de Portes se résume en une action héroïque.

Les Pays-Bas étaient alors divisés en deux camps. D'un côté la Hollande, qui était la plus puissante des sept provinces, voulait rester maîtresse chez elle et reléguer le pouvoir du prince d'Orange dans les limites de l'ancien Stathoudérat.

Ses partisans, en tête desquels il faut nommer les grandes villes et la marine, s'intitulaient *Patriotes*, et trouvaient un appui chez les Français. De l'autre côté, le prince d'Orange, soutenu par les six autres provinces jalouses de la Hollande, visait à l'établissement d'une monarchie absolue au profit de sa Maison. Le roi de Prusse, son beau-frère, et l'Angleterre, dont la politique était en principe hostile à la France, secondaient ses vues.

Un peu de souplesse eût suffi au prince d'Orange pour mettre de l'huile dans les rouages de ses États. Mais cette qualité lui faisait défaut, et il froissait les susceptibilités locales en voulant imposer aux villes ses créatures pour fonctionnaires. De plus, il montrait en toute chose une incapacité notoire. Au lieu de s'aplanir, les difficultés s'accentuaient, et les nuages qui se montraient à l'horizon allaient bientôt obscurcir le ciel hollandais. Avant d'aborder les événements politiques qui se déroulèrent à la fin de l'année 1787, voyons quel genre de vie le comte de Portes menait en Hollande. Il y cultivait des relations fort agréables. L'amitié dont il jouissait le plus était celle de la baronne de Leyde d'Oostvorn, née comtesse de Thoms. Cette femme gracieuse, d'un âge assez avancé pour permettre à de Portes de l'intituler « sa mère de Hollande », témoignait au jeune officier suisse une sincère affection. Invariablement gaie et naturelle, elle répandait un grand

charme autour d'elle, et mettait à leur aise ses hôtes qu'elle recevait en été au château d'Ostvoorn et en hiver à Leyde.

Déjà en 1779, Guillaume était choyé chez Mme de Leyde et communiquait à sa mère les impressions suivantes :

« Il m'est entièrement sorti de la tête, ma très chère mère, que je vous aie écrit que je pensais à aller à Amsterdam. Ce n'est point mon projet, et je me trouve trop bien auprès de ma bonne amie pour aller perdre mon temps et mon argent ailleurs ; et le peu de temps que j'ai à rester ici ne me le permettrait pas. L'entreprise que vous me supposez est de longue haleine ; d'ailleurs, plus j'y réfléchis et moins je crois pouvoir m'accommoder d'une femme de ce pays. Plus j'examine de près les mariages, même les plus brillants, qui se sont faits à l'étranger, et moins je les envie. Mme de Leyde est du même avis. Je pense parfaitement comme vous, bonne maman, et je vous assure que mon attachement pour mes bons parents ne pourra jamais être contrebalancé par rien, et que ma patrie sera toujours là où ils seront...

« En attendant, je suis content de mon séjour ici. Plus on connaît Mme de Leyde, plus on s'attache à elle. La franchise, la gaieté, la liberté concourent également à rendre sa société agréable, et j'ai trouvé les minuties de son mari considérable-

ment diminuées. Nous avons quitté la campagne depuis quelques jours, et je suis logé en dépit de mes sollicitations dans un magnifique appartement : un lit de velours bleu doublé de taffetas blanc, du linge comme de la batiste, tapis venus tout frais de Smyrne, glaces, trumeaux, le reste tout à l'avenant. Voilà l'habitation de celui qui coucha à Steenbergue modestement sur la paille, faute de matelas ; mais je vous assure que mon logement est ce que je regretterais le moins de cette maison... »

Parmi les amis du comte de Portes nous aurons à citer plus tard, outre ses camarades du régiment de Saxe-Gotha, les officiers hollandais de Dopff et Stegelmann, et les officiers suisses de Senarclens et Rath. Son frère Louis venait le voir toutes les fois qu'il pouvait échapper pour quelques heures à sa garnison. Les deux frères passaient alors les moments les plus joyeux de leur vie. C'est un de ces séjours en commun sur un *Polder,* c'est-à-dire sur une étendue entourée de digues, qu'ils décrivent tous deux à leur mère :

MM. Guillaume et Louis de Portes à leur mère.

M. Louis de Portes : « J'ai reçu, très honorée mère, la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire peu de jours avant de partir pour la Zéelande ; cela m'a fait différer de vous répondre,

afin de vous donner des nouvelles de mon frère; nous sommes très contents et de bonne humeur et pourrons vous entretenir des plaisirs du Polder autrichien. Les officiers sont passablement logés dans les maisons de paysans. Celle où je suis est décorée d'une quadruple allée d'arbres, dont plus d'un château suisse tirerait vanité. Une belle digue presque toujours sèche fait le tour de l'île, et nous y tenons nos conférences politiques ; peut-être plus d'une fois les traiteriez-vous de rêveries et de balivernes. Mais cela occupe, et les ruines d'un château en Espagne servent à en bâtir un autre. Vous voyez qu'on en est quitte pour la façon. Les voyages de ma tante Pélissary ne lui coûtaient pas davantage. Ne croyez pas, bonne maman, que je jette le manche après la cognée, surtout à cette heure où tout fait espérer un changement avantageux dans le militaire, surtout quant aux finances, article assez essentiel. Quant au mariage, puisque mes sœurs ne me conseillent plus les dames suisses, et que Mme de Leyde ne veut pas s'en mêler, il faudra que je travaille tout seul. Dieu sait ce qui pourra tomber dans les toiles que je vais filer tout autour de Coevorden, et je serai attentif comme une araignée qui guette des mouches.

« ... Ma philosophie s'évertue à trouver le côté baroque des choses de ce monde ; la vôtre, bonne mère, beaucoup plus convenable et raisonnable,

vous conduit au même but : de prendre patience. Au reste, ce n'est pas le moment d'en faire usage. Jusqu'à cette heure au moins, la position de mon frère ne doit vous donner aucune inquiétude. Se porter à merveille et être joyeux, voilà le principal; habiter tel ou tel endroit, c'est là une question plus ou moins intéressante, mais point essentielle. Pour ma part, je vais passer l'hiver à Coevorden avec résignation ; le temps passe si vite, qu'il ne vaut pas la peine de s'en occuper. D'ailleurs, l'un et l'autre, nous avons en perspective le bonheur de vivre l'année prochaine avec vous. La neige va nous paraître comme un tapis de verdure, jonché de roses. Nos souverains seigneurs[1] n'ont pas des lunettes pareilles aux miennes et ne s'occupent que de divisions intestines ; ils n'ont fait la paix avec l'empereur que pour se livrer entièrement à leurs querelles patriotiques[2]. La France qui détruit Genève, élève l'Amérique, veut rectifier la Hollande, et la pauvre république disloquée ne laisse pas de souffrir pendant l'opération. L'ample saignée des dix millions en effet, et autant en prétentions, bien loin d'empêcher les cris, en a fait pousser de violents ; même quelques personnes se sont rappelé les vieux mots d'hon-

[1] Le gouvernement des Pays-Bas.

[2] L'empereur Joseph II avait élevé des prétentions sur la ville de Maestricht. Après des pourparlers assez vifs, il abandonna ses revendications.

neur, de dignité, etc., et, bien sûres qu'on ne les prendrait pas au mot, voulaient qu'on sacrifiât tout au maintien de la gloire. Il paraît que les puissances européennes sont moins sensibles à ces grands mots-là et sont plus disposées au calcul et à l'utile — comme des gentilshommes ruinés au service qui viennent cultiver des choux.

« Pendant que je m'élève dans les hautes régions de la politique, mon frère est occupé à la confection d'une omelette. Deux Français de sa coterie, qui sont très aimables, battent les œufs, excitent le feu; l'eau me vient à la bouche des descriptions de ce bon ragoût. Il ne manquerait que M. Rath pour compléter l'assemblée. C'est aussi un bon enfant. Ce que je voudrais avoir cette ressource à ma garnison ! Engénéral, ces régiments allemands rassemblent plus d'originaux que les Hollandais, et je vous assure que je suis jaloux de la position de mon frère, surtout à cause de ces Français. Ils sont gais, joyeux et savent la cuisine que c'est un charme. J'entends le bruit du beurre qui frit, les ordres de l'un de souffler le feu, de l'autre de donner le fromage. « Je me brûle », s'écrie celui-ci ; « laisse faire », dit l'autre. Mon frère broche sur le tout avec des réflexions : « Il n'y aura pas assez de beurre dans la poêle, tant plus y en a-t-il au feu ». Un clépsydre sur ma table achève les contrastes ; grand dommage que je ne puisse pas vous donner de cette omelette. Le cuisinier a souri

en la goûtant ; je vais en prendre ma portion après qu'ils auront fini leurs compliments pour les places. S'ils eussent été plus prompts, je serais allé me coucher sans souper... Elle était excellente, son plus grand mérite a été de faire passer la soirée à rire et chanter sans avoir recours aux tristes cartes pour tuer le temps, — ce à quoi n'a pas peu contribué la petite chanson provençale...

« A mon réveil, je reprends la plume pour vous dire toutes ces bêtises. En fait de nouvelles politiques, il n'y a que celles qu'on fabrique soi-même dans ce Polder. L'on y est séparé du reste du monde, et l'on n'y pense qu'à soi et aux siens. Je souhaiterais, bonne maman, que vous puissiez nous voir ici, et vous concluriez, comme Pope, que tout ce qui est, est bien. Je cède la plume à mon frère qui ne sera peut-être pas autant disposé à déraisonner ; j'embrasse tendrement mes chères sœurs, frère et la petite nièce[1]. »

M. Guillaume de Portes : « J'ajouterai à la lettre de mon frère mes remerciements pour celle dont vous m'avez honoré, qui a croisé ma dernière dans laquelle je vous donnais, si je ne me trompe, des nouvelles de M. Rath. Il continue à se porter fort bien et je le trouve très honnête et très complaisant. Ce que Louis vous marque de la vie de notre cantonnement me dispense, ma très chère mère,

[1] Mlle Madeleine d'Éclépens qui épousa plus tard M. de Loriol.

d'entrer dans de plus grands détails. Vous voyez qu'on n'y engendre pas mélancolie. Le plaisir que sa visite m'a fait contribue beaucoup à rendre le reste agréable, et je me flatte qu'il ne s'ennuie pas trop puisqu'il a prolongé son séjour. Le moment de notre délivrance n'est pas fixé. Dans la position des choses, on ne peut raisonnablement compter sur rien. Ainsi faut-il savoir s'accommoder de tout, et quand il faudrait passer tout l'hiver dans mon Polder, j'y souscrirais sans beaucoup de peine et saurais fort bien m'y arranger. Mon hôtesse est une veuve très vigilante, dont la voix perçante imite le champ du coq, lorsqu'à quatre heures au plus tard elle éveille sa servante et ses gens, d'ailleurs très bonne femme. Quoique assez vieille, elle avait formé la résolution de n'ouvrir la cheminée de la chambre que j'occupe que lorsqu'elle se remarierait. Par égard pour moi, elle a rompu son vœu. Un sacrifice mène à l'autre; ainsi je puis disposer de toutes les casseroles, tourtières, grilles, ustensiles de toute espèce qui décorent mon appartement, et le rendent sinon le plus élégant, du moins le plus utilement meublé que je connaisse. Le froid suffirait seul pour m'empêcher de regretter le camp, dont je me suis cependant séparé avec peine. Je crois que l'apparence de propriété m'avait attaché à ce petit terrain, et j'y suis plusieurs fois retourné et l'ai considéré avec plaisir malgré le vilain aspect qu'il présente... »

Ainsi que nous le constatons à la fin de cette lettre, il était question de déplacer le régiment de Saxe-Gotha. Nos Archives contiennent un *Ordre de marche* dont les dispositions contrastent avec celles qu'on prendrait de nos jours en pareille occasion. Il prescrit aux soldats de ne jamais apparaître dans les quartiers de leurs officiers sans être frisés et poudrés. Toutefois, le colonel veut bien, dans ce cas spécial, leur permettre de procéder à cette opération eux-mêmes, sans avoir recours au perruquier. Sauf un lieutenant par bataillon qui surveillera la marche, les officiers pourront suivre la colonne en voiture ou à cheval, comme il leur plaira, et déposer leurs espontons sur les chars, à condition qu'ils les reprennent pour traverser les villes. Les soldats auront également le droit de faire traîner leurs sacs par des chars. Le gros bagage, les femmes et les enfants seront embarqués sur des bateaux, le colonel interdisant que plus de neuf femmes par bataillon se joignent à la colonne.

Ce régiment de Saxe-Gotha semblait s'éterniser dans les exercices de paix, comme d'ailleurs celui dans lequel servait Louis de Portes; les deux frères subissaient à contre-cœur la vie de garnison.

Nous avons déjà parlé, dans une note, du conflit qui s'éleva en 1785 entre les Pays-Bas et l'Empereur Joseph II, à propos de Maëstricht.

Sans aucun motif valable, l'Empereur revendiquait la possession de cette ville. Les Hollandais qui avaient déjà forcé Joseph à abandonner ses prétentions sur l'Escaut étaient décidés à repousser une fois de plus sa nouvelle réclamation. La France se disposait à intervenir en faveur des Pays-Bas, et l'on prévoyait une guerre. A cette occasion Mme de Portes s'adressa à Mme Necker pour la prier de recommander ses fils au comte de Maillebois, officier français au service des Provinces-Unies, qui commandait une légion étrangère engagée par les États généraux. Mme Necker ne put donner suite au désir de son amie. « Notre recommandation, dit-elle, serait un tort plus qu'un avantage ; des affaires dérangées l'ont obligé d'avoir recours souvent à la Finance ; il a toujours trouvé M. Necker sur son passage comme un mur d'airain qu'il n'a pu franchir, et il lui en a su mauvais gré. Ceci entre nous, je vous prie ; mais à notre retour à Paris, je saurai quels sont ses aides de camp, et j'espère pouvoir procurer quelques lettres utiles à Messieurs vos fils, quoique je sois bien sûre que leur rare mérite n'a pas besoin de cet accessoire ; au reste, selon toutes les notions que nous pouvons avoir, cette guerre pourrait bien n'être qu'un projet, et nous ne croyons pas qu'elle s'effectue, c'est bien le vœu de nos cœurs. »

En effet, la guerre n'eut pas lieu. L'Empereur

renonça à ses prétentions contre une indemnité de dix millions de florins, dont la moitié fut payée par la France. A la suite de cette solution, le gouvernement français conclut un traité avec les Pays-Bas le 22 octobre 1785. Les deux nations formèrent une alliance défensive. La France s'engagea à fournir à son alliée, au cas où cette dernière serait attaquée, dix mille fantassins et deux mille cavaliers. L'union entre ces deux pays procura aux Patriotes hollandais une bonne avance sur leurs adversaires, et la politique anglaise, qui cherchait par tous les moyens à brouiller les Provinces-Unies avec la France, subit à ce moment-là un échec. Quant à l'Empereur, son prestige n'en fut pas augmenté, et sa conduite justifia l'impertinente prédiction du grand Frédéric qui avait déclaré, quelques mois auparavant, au ministre de Hollande : « Je vois déjà comment finira toute cette affaire ; vous donnerez un pourboire à l'Empereur, et il ne sera plus question de rien[1]. »

Le régiment de Saxe-Gotha continuait donc à se transporter d'une garnison à l'autre. Celles qu'on lui assignait n'étaient nullement les meilleures et son chef, le colonel van der Borch, n'en dissimulait pas son mécontentement.

Le succès de la politique française n'avait point apaisé les esprits. De fréquentes émeutes, provo-

[1] Voir de Witt, *Une invasion prussienne en Hollande*, p. 23 et 49.

quées souvent par les Orangistes, fomentaient la discorde et donnaient aux deux partis des couleurs tranchantes.

Ce conflit mettait dans une situation embarrassante les officiers qui, ainsi que le comte de Portes, étaient à la fois au service de la province de Hollande et du Stathouder. Choisir l'un des partis, c'était se faire conspuer par l'autre, c'était tomber de Charybde en Scylla. Tergiverser, attendre les événements pour se rattacher ensuite au plus fort des deux adversaires : de Portes eût répudié cette manière d'agir. D'ailleurs, son opinion était faite ; ses traditions de famille, son éducation, son caractère l'avaient préparé à résoudre les questions avec impartialité. Les revendications des Patriotes lui parurent équitables et il prit fait et cause pour eux. Toutefois, avant de se déclarer, il se rendit en Suisse afin d'entretenir sa famille de ses préoccupations et de consulter son oncle, le général, qui, par sa sollicitude, lui tenait lieu de père.

En Hollande, l'effervescence était grande. Un officier, M. de Quodt, écrivait à son camarade de Portes : « Le feu m'anime lorsque je pense à ces affaires, la tête me tourne, et le sang bouillonne dans mes veines [1]. »

De son côté, le capitaine de Senarclens lui décrivait ainsi la situation :

[1] Lettre de 1787.

« Les divisions de ce pays augmentent, les troupes qui en sont les victimes resteront apparemment encore longtemps dans leur triste position ; une chaumière avec des gens bien difficiles à vivre, voilà l'habitation de tout ce qui sert notre province. Il paraît que toute négociation entre le prince et la province est rompue ; l'on s'obstine pourtant à croire que le Stathouder, quoique bas dans ce moment, a beaucoup de chance pour lui. La dissension augmentant partout, on ne rendra la paix à cette République qu'en lui restituant son autorité. Bigot, son écuyer et son mauvais conseiller, est mort ; oubliez bien dans notre bon pays toutes ces querelles domestiques, il ne sera que trop tôt d'y penser en revenant ici, ce dont je me fais une bien grande fête... »

D'autre part, le colonel van der Borch, auquel de Portes avait demandé une prolongation de congé, lui répondait en ces termes :

« Quant à vous, mon cher comte, je vous conseille de rester tranquillement où vous êtes. Les malheureuses convulsions, que la République essuie dans ce moment, ne sont pas de nature à pouvoir y acquérir des lauriers. Notre pauvre régiment, toujours persécuté, devait marcher encore pour Hulst et Axel ; tout était prêt à partir, lorsque la province de Hollande trouva bon d'arrêter la marche, et de nous faire venir dans la Province où nous sommes cantonnés actuellement

dans les environs de Schoonhoven et Gorcum. J'espère que nos seigneurs et maîtres, qui nous feront marcher dans la suite, nous seront un peu plus favorables, et ne nous feront pas faire toutes les corvées, que nous avons été obligés de faire jusqu'ici. Je ne saurais au reste vous dire à quoi tout cela doit nous conduire. La crise où les affaires se trouvent est violente, mais j'ai lieu de croire qu'on évitera pour le moment encore une rupture publique, et on espère que les puissances étrangères ne s'en mêleront pas. Il résulterait de là de longues négociations, ce qui tiendrait le pays encore longtemps dans le trouble et le désordre sans qu'on puisse seulement entrevoir la fin de tout cela. Le capitaine général, le prince d'Orange, s'est si bien conduit dans tout ceci, qu'il n'est plus rien, et qu'il ne sera plus rien à l'avenir… »

On le voit, l'antagonisme s'accentuait de plus en plus. Si la Hollande disposait de ressources financières considérables, le prince pouvait lui opposer une armée dont la plupart des contingents lui restaient fidèles. Dans ces conditions, le gouvernement hollandais se décida à former un corps de troupes entièrement dévoué à sa cause et en confia la levée au Rhingrave de Salm. Cet officier possédait la confiance de la Cour de Versailles et comptait de nombreux amis en Hollande. Il connaissait de longue date le comte de Portes et, à peine investi de son mandat, il lui offrit un commande-

ment. De Portes hésita à accepter cette proposition. Ainsi que nous l'avons dit, il était acquis à la cause des *Patriotes*. Le droit lui paraissait être incontestablement du côté de la province de Hollande qui se bornait à défendre sa Constitution contre les empiètements d'un prince ambitieux. Pour satisfaire sa conscience, il devait donc quitter le régiment de Saxe-Gotha, dont la situation devenait ambiguë par le fait de ses doubles obligations envers le prince et la Hollande. Mais de là à s'engager dans une troupe qui pouvait, à la rigueur, être employée contre le Stathouder, il y avait pour de Portes un pas pénible à franchir. Sa famille était attachée à la Maison d'Orange et son oncle, le général, qui avait été chambellan à La Haye, désapprouvait tout projet hostile au prince. Toutefois, après y avoir mûrement réfléchi, de Portes finit par accepter un commandement dans la légion du Rhingrave.

Un mémoire, qu'il adressa plus tard au général de Dopff, son ancien ami et protecteur, explique en détail les motifs qui l'ont fait agir.

« Ebloui, dit-il, du mot de patriotisme, sans réfléchir qu'il n'est peut-être plus fait pour nos mœurs, moins encore pour cette nation, dès le commencement des troubles, j'eus la préférence pour ce parti et ne songeai jamais à la déguiser. La contradiction m'a confirmé dans ces principes, et, dans les derniers temps, l'amitié que j'avais

pour le Rhingrave et l'ascendant qu'il avait pris sur moi m'ont entraîné davantage. Le régiment de Gotha m'était devenu insupportable ; sa position était embarrassante et indécise, je n'y avais plus de camarades. L'instinct allemand qui, sans raisonnement, invite à ramper devant tout ce qui s'appelle *prince* m'était odieux. D'ailleurs, ennuyé de l'oisiveté de ma place, je soupirais après une vie plus active, et désirais surtout n'avoir qu'un maître à servir. Tout cela m'avait décidé à prendre le commandement du nouveau régiment que les États de Hollande avaient accordé au Rhingrave, et j'ai sur-le-champ demandé ma démission de l'ancien. »

La démission qu'il demanda lui fut accordée avec une mention fort élogieuse, ainsi qu'en témoigne le décret signé du duc Ernest de Saxe et portant la date du 17 septembre 1787.

Nommé lieutenant-colonel par les États de Hollande, et chargé de lever un régiment qui devait porter le nom du Rhingrave, de Portes se mit à sa nouvelle tâche avec ardeur.

Mais avant de le suivre sur le terrain de son activité militaire, reportons-nous de quelques mois en arrière, au moment où il quitta Crassier afin d'aller rejoindre les Pays-Bas. Pour varier ses impressions de voyages, il choisit la route de Bâle au lieu de celle de France qu'il prenait habituellement. Arrivé à Langenbruck près de Bâle.

il fit à sa mère le récit de son trajet à travers la Suisse ; l'opinion qu'il y exprime sur Berne est à retenir, car elle dénote un commencement de réconciliation entre lui et cette République qui avait causé tant de chagrin à sa famille et dont il deviendra un partisan convaincu lorsque les calamités fondront sur elle.

Le comte de Portes à sa mère.

« Dimanche, 1er avril.

« Je voudrais, ma très chère et excellente mère, avoir des choses bien agréables à vous écrire. Ce qui m'occupe le plus, c'est le souvenir de vos bontés et des moments heureux que j'ai passés avec vous. Puissent-ils se renouveler bientôt et ne point être troublés par aucune appréhension sur votre santé. Conservez-vous, je vous prie, toute bonne mère, pour le bonheur de tout ce qui vous environne...

« J'arrivai hier à Berne assez tôt pour en voir les choses remarquables. Je fis à la nuit une visite à notre ami M. de Sturler qui me chargea de vous faire parvenir ses respects. Il me parut assez dolent, Madame était incommodée et je ne pus la voir. La ville était fort en rumeur par la résignation de M. l'Avoyer d'Erlach que l'on doit remplacer mercredi. Un billet du cher d'Eclépens n'a pu

m'être utile, le jeune de Chevilly auquel il était adressé s'étant trouvé absent. J'ai cherché à sa place le fils du général de May. J'ai bu le thé chez Mme sa mère avec M. d'Erlach le Signoret[1] qui s'est informé avec beaucoup d'empressement de votre santé et qui s'est rappelé du bonheur qu'il eut jadis d'être de votre société. Ainsi mon pauvre frac gris, n'en déplaise à mes vaniteuses sœurs, a figuré dans la ville de nos *Aristocrates*. Sous ce frac je ne me suis pas senti le cœur battre pour eux, mais j'ai vu avec satisfaction ce qu'il y a de bien. J'ai fait courir M. de May comme un chat maigre quoiqu'il soit devenu assez gras. A cela près, il est aussi bon enfant et aussi complaisant qu'il l'était avant son entrée en fonction. Il m'a fait voir la fosse aux ours qui ne m'ont point mangé. J'ai trouvé que la beauté des édifices publics et la simplicité des habitations de ces Messieurs parlent en faveur de leur gouvernement.

« Nos provisions, ma très chère mère, m'ont fait et me feront encore grand plaisir à ce que j'espère. La bonne Madeleine a achevé de remplir tous les vides qu'elle a su trouver dans ma chaise, en sorte qu'elle s'en va bien guédée.

« Je viens de me restaurer avec d'excellentes truites, ce qui ne laisse pas que de faire plaisir à un pauvre voyageur. Mon dessein est de fermer

[1] Fonction importante dans l'administration bernoise.

cette lettre à Bâle, et d'y voir, s'il m'est possible, ce dont je doute, M. Bridel.

« Je m'y déterminerai à prendre une des trois routes dont j'ai le choix, et pourrais fort bien retourner à l'ancienne par Remiremont.

« Voilà, ma très excellente mère, tout ce que je sais écrire de Langenbruck. Autant eût valu peut-être m'aller coucher, j'en ai assez besoin et finirai en embrassant frère et sœurs avec l'assurance des sentiments tendres et inviolables de votre fils respectueux.

« Guillaume ».

La levée d'un régiment exigeait, en ce temps-là, un effort considérable de la part de celui qui en était chargé. La Hollande promettait les fonds ; de Portes devait pourvoir à tout le reste. Outre le recrutement des hommes qu'il fallait chercher par des procédés analogues à ceux qu'on emploie actuellement pour engager des gens de service, sa tâche comprenait l'habillement, l'équipement et l'instruction de sa troupe. Il remplissait donc toutes les obligations de sa charge sans en avoir les privilèges, car le Rhingrave et les États lui imposaient le cadre d'officiers choisis à un point de vue politique et non militaire. Cette circonstance lui fit regretter de ne pas avoir levé le régiment sous son propre nom et à ses risques et périls ; il aurait pu ainsi choisir son état-major à sa guise.

y faire entrer des officiers capables et s'adjoindre son frère. Celui-ci se morfondait dans une vie de garnison inactive en Zélande.

Pendant ce temps, les *Patriotes* faisaient des progrès dans le pays, tandis que le parti du prince s'affaiblissait. La lettre suivante nous dépeint la situation mieux que nous ne pourrions le faire.

Le comte de Portes à sa mère.

« Utrecht, le 14 septembre 1787.

« Voilà bien du tems écoulé sans que j'ai eu le bonheur, ma très chère mère, de recevoir de vos nouvelles depuis la lettre que vous avez adressée pour Louis à Mme de Leyde. J'espère qu'il ne se passe pas de semaine sans que vous en ayez de l'un ou de l'autre. Au moins, si elles n'arrivent pas, ce n'est pas de notre faute. Louis me marque dans cet instant qu'il se porte à merveille. Il paraît fort content de son séjour chez Mme du Tour, et qu'il s'y amuse, cela vaut autant que de courir les aventures. Les miennes vont toujours leur petit train. Je ressens vivement les embarras, faute d'habitude; et à mesure que je m'y accoutume, ils augmentent. Lorsque j'en sortirai, le repos m'en sera plus doux. *et puis voilà*, dit le Docteur [1].

[1] Allusion à une locution favorite du médecin de la famille de Portes.

« Nous jouons une grande partie d'échecs, et nos rois sont, je pense, également embarrassés l'un et l'autre ; la tourbe des parieurs, qui n'entendent rien à la partie, croit, dans ce moment de crise, d'un côté comme de l'autre, que la victoire est à son parti, et moi, qui n'y entends pas grand chose, je tiens toujours pour le mien.

« La révolution du gouvernement en Frise ne paraît pas douteuse, et de là dépend notre pluralité aux États généraux. Les Prussiens, quoique à la porte, me semblent être encore un jeu de la politique, et j'ai peine à croire qu'ils se risquent entre nos Français et nos eaux. A toute bonne fin, nous avons ouvert nos écluses, et s'ils viennent, nous les noierons. Il est bien résolu qu'on ne s'en laissera point imposer par des menaces, et j'espère fortement que nous ne donnerons point de second Tome des *Folies Genevoises* [1].

« Vraisemblablement le Rhingrave va être nommé général en chef des troupes en Hollande, comme il l'est déjà ici, et véritablement il se trouve placé sur un grand théâtre. L'événement, peut être le hasard, décidera de sa réputation, et toujours faut-il bien du courage et de la confiance pour se mettre à cette place. Quand je pense au poids qui repose sur lui, cela me soulage un peu de ma petite part du fardeau, et nous rions ensemble de

[1] Allusion aux troubles de Genève dont nous avons parlé, p. 39.

mes embarras. J'ai déjà fait environ trois cents hommes. C'est assez joli vu mes moyens et les contradictions qu'on éprouve. Quand j'en aurai encore deux fois autant et qu'ils seront tous habillés et disciplinés, je respirerai un peu plus à l'aise. Les gazettes vous disent ou vous diront, toute bonne mère, qu'on se fusille ici chaque jour : ne croyez pas ces menteuses ; le moindre bruit fait actuellement une grande nouvelle. On essaye de temps en temps la portée des armes sans se faire le moindre mal, et cela s'appelle une escarmouche et quelquefois même des combats. Si vous étiez ici, au lieu de vous chagriner, comme je m'imagine que cela vous arrive quelquefois à l'entrée de la nuit, vous feriez souvent de bons rires, car dans la tour de Babel que j'habite, il se voit maintes choses très plaisantes et très originales, et c'est la seule raison qui me fasse regretter que Louis ne soit pas ici.

« J'ai engagé dans mes chasseurs un nommé Ménétrey, déserteur du régiment de May. Il est de Champvent, et mon domestique Kraemer croit que sa sœur est en service à Eclépens. Je ne serais pas fâché de savoir si c'est un homme auquel on pourrait se fier. MM. les Suisses nous fournissent assez de recrues, et pour peu que les affaires traînent en longueur, l'armée stathoudérienne ne tardera pas à se débander. Le régiment de Sturler part aujourd'hui de la Brielle pour

Gertruydenberg à ce que je crois. Comme ils sont aristocrates et pour cause, on est enchanté de leur voir les talons. C'est contre ce gouvernement-là, bien plus que contre le Prince, qu'on est soulevé dans le pays, et les seigneurs Baillifs n'auraient pas beau jeu avec nous. Il ne faut pas dire cela aux chers gens d'Eclépens, qui sont les meilleurs aristocrates du monde[1].

« Je pense que vos récoltes sont heureusement finies, très chère et bonne mère ; si mon frère était avec vous j'aurais un souci de moins, puisqu'il contribuerait sûrement à vous égayer. Si j'avais une faveur à vous demander, ce serait de ne pas vous isoler tout l'hiver à Crassier. Mais sur cet article, mes représentations ne valent pas mieux que celles des autres, et la Toute Bonne fait ce qui lui plaît.

« Je l'embrasse avec les chères sœurs du plus profond de mon cœur et suis pour la vie son fils très soumis.

« G. de P. »

Autant le Stathouder était maladroit, autant la princesse, sa femme, se montrait intelligente. Douée d'un rare sens politique, elle exploita habilement ses liens de parenté pour déterminer le

[1] Les de Gingins (de La Sarraz, de Chevilly, d'Eclépens), quoique Vaudois, possédaient le droit de bourgeoisie à Berne et faisaient partie de l'aristocratie gouvernementale de cet Etat.

roi de Prusse, son frère, à lui venir en aide, et finit par lever tous les scrupules de ce souverain en mettant en jeu l'influence qu'exerçait sur lui la cour d'Angleterre.

Un événement imprévu mit le feu aux poudres. La princesse d'Orange, lasse d'assister inactive au démembrement de son parti, quitta inopinément la province de Gueldre pour se rendre à la Haye et s'y mettre elle-même à la tête des Orangistes. Arrivée à Schoonhoven, elle fut arrêtée par la milice du pays et sommée respectueusement par M. de Witt, délégué des États, de rebrousser chemin, afin d'écarter le danger auquel l'exposait l'extrême surexcitation des esprits dans la capitale. La princesse se soumit, mais fut profondément blessée par ce procédé, et son frère, le roi de Prusse, se sachant appuyé par le roi d'Angleterre et disposant d'une armée prête à marcher, résolut de venger un acte qu'il considérait comme une insulte faite à sa Maison. Tout d'abord, il adressa aux États de Hollande un ultimatum exigeant le désaveu formel des mesures prises contre la princesse. Le gouvernement hollandais, qui ne se sentait pas coupable et comptait sur l'appui de la France, refusa de satisfaire aux revendications prussiennes. Sur-le-champ, le roi envoya le duc de Brunswick prendre le commandement de l'armée de Westphalie et, avant même que les négociations fussent rompues, la Hollande était envahie.

Que fit alors le prince de Salm vers lequel se tournait tout l'espoir des patriotes hollandais? Occupé à concentrer son armée à Utrecht, allait-il profiter des ressources du pays et opposer à l'ennemi une résistance digne de la confiance qu'on lui accordait? Hélas! ce « général en chef » que l'on croyait voué à de brillantes destinées, se comporta, à ce moment critique, en lâche aventurier : il abandonna la partie à peine commencée.

Dans leurs ouvrages sur la campagne prussienne, le général de Pfau et M. de Witt[1] ont mis en évidence et stigmatisé, comme il le méritait, le rôle de ce triste personnage.

Le journal que le comte de Portes écrivit à partir de l'évacuation d'Utrecht jusqu'à la chute d'Amsterdam, ajoute plusieurs détails aux faits déjà connus. Rédigé par un officier dont la loyauté était au-dessus de tout soupçon et que sa situation mettait en mesure d'envisager les opérations dans leur ensemble, ce récit offre un intérêt capital et emprunte une importance particulière au fait d'être une des rares pièces provenant du parti hollandais. Quiconque voudra désormais se faire une idée exacte de la campagne prussienne en Hollande

[1] Les deux ouvrages les plus importants parmi ceux qui traitent de cette campagne sont :

Le général de Pfau, *Histoire de la campagne des Prussiens en Hollande en* 1787, Berlin, 1790, trad. française, 4°. Ouvrage de stratégie émanant du camp prussien.

Pierre de Witt, *Une invasion prussienne en Hollande en* 1787, Paris, 1885, 8°. Etude d'ensemble.

et entendre les deux cloches, sera obligé de recourir au journal du comte de Portes.

Pour compléter le tableau de cette action militaire, nous aurons recours à quelques lettres du comte de Portes à sa mère, à des rapports adressés du poste d'Amstelveen à la défense d'Amsterdam, que nous avons fait copier aux archives de cette ville, ainsi qu'à des lettres de Mme de Leyde à Mme de Portes.

Utrecht était une des plus puissantes forteresses des Pays-Bas. Ses bastions, son artillerie, ses ressources en munitions et en vivres, enfin les inondations lui auraient permis d'opposer une sérieuse résistance à l'ennemi. De plus, la cause des Patriotes était soutenue par l'immense majorité du peuple hollandais. Les bourgeoisies étaient — ainsi que nous le rappelle si éloquemment la *Ronde de nuit* de Rembrandt et les *Repas des Archers* de Franz Hals — entraînées aux exercices de guerre et offraient leur puissant concours à la défense des villes. Enfin, la France concentrait des troupes sur la frontière et faisait espérer aux Patriotes l'envoi d'une armée équivalente aux forces prussiennes. Tout devait encourager les Hollandais à la résistance. Et cependant le Rhingrave ordonna l'évacuation d'Utrecht avant même que l'ennemi ne s'y fût montré. De Portes en fut indigné.

Journal du comte de Portes.

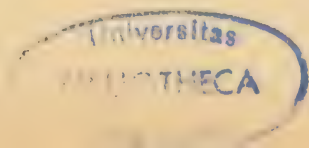
« Le 15 septembre, à dix heures, je me rendis chez le Rhingrave. Il était au lit. A peu près en même temps entrèrent MM. van der Borch et d'Averhould. Nous ayant fait asseoir, il dit qu'il avait des choses importantes à nous communiquer, qu'étant tous gentilshommes, il n'était pas nécessaire de nous recommander le secret. Je crois que ce n'en était pas un pour M. van der Borch. Mais M. d'Averhould et moi nous fûmes frappés comme de la foudre, lorsque nous entendîmes qu'Utrecht devait incessamment être évacué, que, les Prussiens étant déjà devant Gorcum et même dans le camp de Zeist, la frontière de la Hollande ne pouvait même plus se défendre, et qu'il n'y avait d'autre ressource pour la cause commune que de se retirer à Amsterdam, où l'on trouverait un point d'appui jusqu'à l'arrivée des Français qui ne pouvaient tarder à venir. M. d'Averhould fit les objections qui naturellement devaient naître en foule ; je me joignis à lui et représentai que cette marche ne pouvait être si précipitée, qu'on ne dût la couvrir de quelque mouvement ; en particulier, j'insistai pour qu'on envoyât du secours à Gorcum, surtout des canonniers. Mais je jugeais que le plan était formé, et que nous n'étions point là pour donner conseil...

« ... Tous les commandants de corps étant rassemblés chez le Rhingrave, il nous donna l'ordre d'être prêts à marcher à deux heures après minuit en deux colonnes, l'une sous la conduite du général van der Borch, sur la droite du Vecht, l'autre sur la gauche qu'il conduirait lui-même, sans nous donner aucune autre destination. Au sujet du transport difficile des bagages, il fut répondu qu'on laisserait en arrière ce que l'on ne pourrait emporter ; sur la représentation du soulèvement à craindre de la bourgeoisie, qui pourrait mettre opposition à notre sortie des portes, il fut dit qu'autant valait se faire massacrer par les citoyens d'Utrecht que par les Prussiens, et qu'on repousserait la force par la force, que l'ordre d'évacuation donné par la commission de Woerden (commission de défense nommée par les États de Hollande) était positif.

« Le 16 septembre, à trois heures du matin, je suivis la légion comme il m'était ordonné. Sans le secours de ma chaise et de mes deux haridelles, il m'eût été impossible de rien emporter de mes propres effets, ni les papiers du régiment. Je n'écrirai pas les mouvements dont je fus agité, parce qu'ils ne s'effaceront jamais de mon esprit.

« ... Je rencontrai le Rhingrave à Willis. Il était chez le baillif du village avec M. Bellonet[1] et

[1] Officier délégué en Hollande par le gouvernement français.



nombre d'officiers. Sur le mécontentement et la consternation qu'il dut remarquer chez moi, il essaya de me donner du courage. « Il faut », lui dis-je, « des raisons bien étranges pour justifier une pareille manœuvre ». Je ne fus pas content de celles qu'il me donna. Mais comme il me parut ne pas avoir perdu l'espérance, les amitiés qu'il me fit parvinrent à me remonter. Il donna la parole *Hope* et *Amsterdam* et fut passer la nuit à Uythoorn. Je marchai avec une partie de mes recrues à Vinkeween et le major Croff en avant avec le reste.

« Le 17 septembre à onze heures, je retrouvais le Rhingrave à Uythoorn, ma troupe m'y suivit de près. Il était occupé à distribuer des patentes aux différents corps. J'en reçus pour l'Overtoom (faubourg d'Amsterdam), et je le jugeais plus préoccupé et moins satisfait que la veille. Il est difficile de se faire une idée du désordre de cette marche, de l'indiscipline et de l'insolence des auxiliaires. J'y acquis le complément du dégoût que j'avais conçu pour les « Défenseurs de la Patrie ».

« Le reste de cette journée fut employé jusque dans la nuit à loger ma troupe, triste amas de recrues mal équipées que je commençais à juste titre à regarder comme une troupe d'élite.

« Le 18, je fus à Amsterdam. L'impression la plus sinistre y régnait. Les uns croyaient à la trahison,

les autres à la lâcheté. Cependant, la nécessité d'avoir un chef faisait encore juger aux amis du Rhingrave que les esprits pourraient se disposer à lui rendre la confiance, s'il faisait de son côté quelque chose pour la regagner. Imbu de cette idée, je montai en chaise, arrivai à deux heures après minuit à Oudekerk où il avait pris son quartier. Je lui fis part de l'état des choses qu'il connaissait mieux que moi. Il était question de soutenir Nieuwersluys et d'en rouvrir la communication qu'on disait interrompue. Je lui proposai d'entreprendre ce coup de main. — Comment? avec quelles troupes? — J'ai cent recrues, lui dis-je, en état de porter les armes. Je me mettrai à leur tête, et votre légion, etc... Mais cet homme, pour la première fois, me parut entièrement découragé. Je le quittai après lui avoir proposé un entretien avec quelques personnes essentielles du parti qui devait se rencontrer chez moi à dix heures, ainsi que M. de Bellonet.

« Le 19, le Rhingrave arriva à huit ou neuf heures, mais ni M. de Bellonet, ni les autres ne vinrent. Le premier avait été envoyé à Halfweg, les autres autant que j'ai pu en juger, avaient perdu l'espérance ou la volonté de la rétablir. J'appris de lui la fuite du général van der Borch [1]. Nous fîmes venir des cartes, et nous occupâmes des environs d'Amsterdam, qu'il aurait fallu connaître avant de quitter

[1] On se souvient que ce général commandait le régiment de Saxe-Gotha, lorsque de Portes y servait comme capitaine.

Utrecht, comme des jeunes gens qui apprennent la géographie. Son Excellence dicta à son aide de camp Ondatje un plan de défense, tel qu'on peut le donner sur des notions très superficielles, et déclara que tout devait être préparé pour ouvrir la digue du Zuydersee et former la grande inondation, afin que lorsqu'il n'y aurait plus d'autres ressources, on pût employer ce moyen de toute extrémité ou obtenir par la menace de ruiner le pays une capitulation plus avantageuse. Ce plan fut envoyé à la commission de défense avec une lettre, et M. le Rhingrave, après le dîner, repartit pour Ouderkerk et dit qu'il se proposait de revenir le lendemain.

« Le 20, M. le Rhingrave revint effectivement à Overtoom et descendit au logement du colonel d'Hakebrak. Je fus le voir avec ma familiarité ordinaire, mais croyant m'apercevoir que ma présence n'était pas complètement agréable, et la commission de Woerden devant arriver, je me retirai. L'après-midi, je me présentai de nouveau et renouvelai mes sollicitations pour entreprendre quelque chose contre l'ennemi, mais la réponse ne fut pas plus satisfaisante. Le Rhingrave paraissait hors de lui, il parlait de vengeance. « Je leur ferai voir ce que peut un homme qui a du cœur ! »

Mes idées étant néanmoins fort différentes des siennes, je le quittai pour me rendre à Amsterdam et disposer les choses pour prêter le lendemain

matin le serment de fidélité d'usage, et c'est la dernière fois que je lui ai parlé. Je jugeai qu'il ne me restait d'autre parti à prendre que de me fortifier dans quelque poste avantageux et de m'y défendre avec mes recrues. »

CHAPITRE IV

LA CAMPAGNE DE HOLLANDE (SUITE)
LE COMBAT D'AMSTELVEEN

Devenu chef indépendant, le colonel de Portes rassembla autour de lui toutes les troupes qu'il put trouver et les mena près du village d'Amstelveen sur l'aile droite de la ligne de défense. D'après la feuille de solde détaillée qu'il expédia à Amsterdam, il avait sous ses ordres deux officiers d'état-major, sept capitaines, ving-quatre officiers subalternes et trois cent cinquante-cinq sous-officiers et soldats. Dans ce nombre figuraient pêle-mêle des cuirassiers, des hussards, des chasseurs, des carabiniers, des hommes de la brigade de Gueldre, des recrues du régiment de Salm, enfin quarante-huit canonniers, tous bourgeois auxiliaires.

On comprend les difficultés que devait rencontrer le commandement d'une troupe aussi bigarrée, dont le moral était déprimé par une retraite désordonnée devant un ennemi dix fois supérieur. Malgré ces obstacles, le colonel de Portes se mit à

l'œuvre avec intrépidité et fortifia le poste d'Amstelveen de manière à le rendre imprenable. Il pratiqua des coupures, entassa des abatis devant son front et construisit une solide batterie sur l'emplacement principal où furent postés les canons. De cette manière, son artillerie commandait la seule voie par laquelle les ennemis pouvaient l'attaquer de pied ferme, une chaussée bordée d'arbres et flanquée de grands marais. Le point faible de sa position se trouvait sur le flanc droit. De ce côté-là, les Prussiens pouvaient utiliser la mer d'Harlem pour contourner la position et l'attaquer de revers. S'ils parvenaient à exécuter cette manœuvre, de Portes risquait d'être pris entre deux feux. Il signala ce danger à la Commission de défense et demanda des batteries flottantes pour les opposer au débarquement de l'ennemi. Mais ses instances, si vives furent-elles, se heurtèrent à l'inertie et à la mauvaise volonté de magistrats qui pensaient plutôt à sauver leur situation personnelle par des négociations entamées tardivement avec le parti orangiste qu'à racheter la liberté de leur cité au prix d'une vaillante défense.

Livré à ses propres ressources, le colonel de Portes prit du moins quelques mesures essentielles pour paralyser une attaque de flanc. Il détacha une partie de son contingent sur la route qui relie directement Amstelveen à Amsterdam et lui fit

exécuter des ouvrages dirigés contre la mer d'Harlem. En même temps, il s'efforça de rétablir la discipline fort relâchée de ses hommes et réprima avec énergie le pillage auquel ils commençaient à se livrer.

Le 24 septembre, il adresse le rapport suivant de la Commission de défense :

« Messieurs,

« Comme j'ai pris hier à une heure après minuit le commandement de ce poste, je ne crois pas que les plaintes des habitants de ce lieu puissent me concerner. J'ai effectivement appris avec douleur et indignation qu'il s'est commis différents excès et ai rassuré, autant qu'il a dépendu de moi, ceux qui sont venus se plaindre. Je tiendrai bon ordre autant qu'il dépendra de moi avec les moyens que j'ai, et rien de plus. Les moyens qui me manquent sont infinis ; les troupes sont découragées faute de chef, une partie ne reçoit point de paye ; les vivres ne sont pas proportionnés à la quantité de monde. Les chevaux n'ont point d'avoine. La plupart des officiers ne savent pas ce que c'est que la subordination ou n'ont pas la connaissance du service, etc...

« De plus, je n'ai point d'ingénieurs. M. van Helden est venu, sans se presser, jeter un coup d'œil ce matin sur des ouvrages déjà faits, et je n'ai que peu de travailleurs pour finir ceux qui sont commen-

cés, ou pour en entreprendre d'autres. J'ai l'honneur de vous répéter, Messieurs, que si quelqu'un d'expérimenté ne se charge pas incessamment de la direction militaire, il ne nous sera pas possible de remédier à tant d'inconvénients énormes, et il sera par conséquent inutile d'exposer et de perdre les braves gens qui se sacrifient pour vous. Pardonnez ma franchise, mais il est des moments où c'est le devoir d'un honnête homme de dire la vérité sans réserve. Je crois qu'il est indispensable de renforcer la batterie, et de ne pas oublier la rade où j'ai établi un canon. Il faudrait augmenter le nombre des coupures, perfectionner celles qui sont faites et y porter encore une pièce de canon. Mais il n'y a ni pièce, ni canonniers, ni travailleurs ; de plus, je ne puis être partout et je n'ai pas même de chevaux.

« J'ai l'honneur, Messieurs, de vous donner connaissance que nos chasseurs postés en avant de la batterie du pont d'Amstelveen ont eu une rencontre avec les hussards et chasseurs ennemis (qui ne sont autres que nos propres déserteurs). Les ennemis ont perdu deux chevaux, et nos chasseurs menacés d'être enveloppés se sont retirés derrière le feu d'un poste que j'ai établi en avant du pont, avec une pièce de campagne sur la digue. L'ennemi a fait mine de s'avancer en force, puis s'est retiré ; on le voit encore à peu de distance.

« J'ai l'honneur... »

L'alerte à laquelle le colonel fait ici allusion est relatée tout au long dans son journal.

Avant d'entamer aucune action, le duc de Brunswick voulut reconnaître exactement le front ennemi. Le poste d'Amstelveen le frappa bientôt par la facilité d'accès qu'offrait à cet endroit la mer d'Harlem. En prévision d'une attaque dirigée sur ce point, il désira se rendre compte de la qualité du chef et de la troupe qu'il y rencontrerait. Tout d'abord il s'efforça d'intimider l'adversaire par des menaces. Voici l'incident que de Portes raconte à ce propos.

« J'arrivai à Ouderkerk[1] au moment où le lieutenant-colonel de Luck, qui y commandait, fut sommé de la part du général de Kalkreuth par M. de Quitzow, capitaine de cavalerie prussien. Je fus avec lui répondre à la sommation qui se fit en termes aussi honnêtes que l'exigence du cas pouvait le permettre ; on était fâché de devoir avertir que, si le poste était forcé, tout ce qui n'étant pas militaire, serait trouvé les armes à la main serait massacré sans miséricorde et le lieu abandonné au pillage. Partant de là pour intéresser l'humanité, je crois que M. de Quitzow riait sous cape, et je commençai à m'impatienter d'une tournure qui me paraissait ridicule. Je dis vivement au capitaine que ni M. de Luck ni moi, qui commandais le poste

[1] Position située à l'est de la batterie d'Amstelveen.

voisin, n'avions reçu l'ordre de nous rendre, et qu'il n'y avait qu'un misérable qui pût livrer un bon poste sans résistance, que c'était là l'unique sujet de la question, et que je le priais de se consulter pour savoir ce qu'il ferait en pareil cas. La force de cet argument parut l'embarrasser. Il me pria de lui dire mon nom qu'il écrivit sur ses tablettes. Je lui demandai le sien, et, vraisemblablement, je dois à cette petite circonstance qu'on m'ait épargné l'insulte d'une pareille sommation. Je lui dis, en partant, que mes recrues n'étant pas encore habillées, j'espérais que, grâce aux haillons dont elles étaient couvertes, on ne les confondrait pas avec les bourgeois, et qu'elles ne seraient pas toutes massacrées. »

Voyant qu'ils avaient affaire à un chef déterminé, les Prussiens éprouvèrent la solidité de ses troupes par une reconnaissance armée. Le 23 septembre, au matin, le comte de Portes était occupé à fortifier sa position lorsqu'on vint l'avertir que ses chasseurs postés devant le front avaient tué les chevaux d'une patrouille ennemie, et que des coups de fusil continuaient à s'échanger. Il se transporta rapidement sur le lieu de la scène, et constata effectivement que ses chasseurs étaient engagés avec les Prussiens et commençaient à se replier. « Nous fîmes alors », dit-il, « un feu qui empêcha l'ennemi d'avancer. Grand nombre de leurs balles nous sifflèrent aux oreilles sans blesser

personne, une entre autres brûla la barbe de mon chapeau. En même temps nous découvrîmes sur la digue de Nordammer Brug un corps assez considérable de cavalerie, qui se retira peu de temps après, lorsque les chasseurs se furent repliés. Je fis, en signe de bravade, avancer ma pièce de trois dans cette direction, et me contentai de faire tirer une fois, et j'ai su depuis du comte de Kallenberg qu'il s'en est peu fallu que le coup n'eût été de grand effet.

« C'était Mgr le duc de Brunswick qui faisait sa reconnaissance.

« Cette petite alerte me fit grand plaisir, en ce qu'elle me procurait une idée de la chose et avertissait mes gens d'être sur leur garde. »

Dans son ouvrage sur la campagne des Prussiens en Hollande, le général de Pfau confirme les faits relatés par le comte de Portes et attribue à cet incident une certaine portée. Impressionné par l'entrain dont les troupes ennemies avaient fait preuve, le duc de Brunswick ordonna aux soldats campés devant Amstelveen de se coucher habillés afin de parer à l'éventualité d'une surprise nocturne.

La fermeté, le savoir-faire et les procédés équitables du comte de Portes lui gagnèrent la confiance et l'attachement de ses subordonnés à tel point que lorsque le gouvernement de la ville, par un procédé peu correct, voulut interposer l'autorité d'un quartier-maître général entre lui et sa

troupe, tous les commandants présents à Amstelveen déclarèrent ne vouloir obéir qu'au colonel de Portes, et ne reconnaître aucun ordre émanant d'un autre officier. Ce petit incident tourna à la confusion de la Commission de défense, dont les membres vinrent faire d'humbles excuses à de Portes et le supplièrent de rester à son poste. Touché par l'insistance que mirent ses subordonnés à le retenir, il finit par accéder à leur désir, satisfait au fond de diriger, jusqu'au bout, une action périlleuse dont le caractère répondait aux besoins de son âme chevaleresque.

Ses préoccupations n'empêchaient pas le comte de Portes de penser aux siens.

Le comte de Portes à sa mère.

« Amsterdam, le 26 septembre 1787.

« Au milieu des soucis qui m'environnent, rien ne me touche plus, ma très chère et bonne mère, que l'inquiétude que vous devez avoir sur mon sort. Soyez assurée que je suis parfaitement tranquille et crois pouvoir rendre compte de ma conduite à tout le monde. Je n'ai d'autre but que de sortir honorablement, s'il est possible, d'un pas assez difficile, mais dont la marche m'est connue, en sorte qu'il ne faut qu'un peu d'attention et de persévérance.

« Je m'attends à vous revoir bientôt et à oublier près de vous les tracasseries du monde. Je n'ai le temps ni de faire des gazettes, ni d'en lire. Les Régents d'Amsterdam sont aujourd'hui en conférence avec le duc de Brunswick; je crois qu'ils ont grande envie de capituler, mais qu'ils craignent le peuple. Ce sera vite décidé.

« J'éprouve avec satisfaction que mon courage et ma persévérance augmentent avec les difficultés. Je me porte à merveille, Louis aussi. J'ai reçu hier une lettre d'Haanwyck où il m'attend.

« Agréez, ma chère et bonne mère, les assurances de mon attachement le plus tendre et de mon profond respect. J'embrasse mes chères sœur et les chers d'Eclépens. »

Grâce à ses manières de parfait gentilhomme, de Portes finit par obtenir de la Commission de défense ce qu'elle s'était tout d'abord refusée à lui donner. Sa troupe fut convenablement logée, bien nourrie, et régulièrement payée. D'autre part, ces mêmes qualités, qui contrastaient avec les procédés fort indélicats des bourgeois d'Amsterdam, lui gagnèrent des sympathies dans le camp ennemi. L'accueil courtois qu'il fit à un officier prussien chargé d'espionner les travaux de fortifications exécutés à Amstelveen eut pour résultat d'obliger un adversaire tout en rendant impossible l'exécution de son mandat. Lorsque le

comte de Portes fut averti de la présence d'un parlementaire aux avant-postes, il se rendit auprès de lui, reçut sa demande avec bienveillance, lui fit bander les yeux et le conduisit par le bras à son logement d'Amstelveen où il lui offrit à déjeuner. Après quoi, il l'invita à prendre place dans sa voiture et, sans oublier le mouchoir, le dirigea vers Amsterdam sous l'escorte d'un de ses officiers. Ce dernier, ainsi que le déclare le général de Pfau, ne fut pas trop sévère sur le chapitre du mouchoir, et l'espion put, tout à son aise, prendre un croquis des abords d'Amsterdam. Toutefois les ouvrages d'Amstelveen lui furent dissimulés grâce à la prudence du colonel de Portes. Le défenseur d'Amstelveen ajoute au récit de cet épisode : « Lorsqu'à mon départ d'Amsterdam, je fus demander un passeport au duc de Brunswick, la première personne que je vis dans son antichambre fut un homme de bon air en uniforme brodé, décoré de l'ordre du mérite (qu'il avait reçu le jour de l'action). L'empressement avec lequel il m'aborda me le fit reconnaître pour le même sous-lieutenant d'Amstelveen. C'était le baron de Hirschfeld, premier aide de camp de Son Altesse. Le comte de Kallenberg observait en sa présence que le jour de la reconnaissance on n'avait point aperçu ma batterie. « C'est », lui dis-je, « parce qu'elle n'existait pas. L'on n'y a même travaillé que le lendemain, et lorsque Monsieur m'a fait l'honneur de me

visiter, il ne l'a pu voir quoiqu'il l'ai traversée, parce qu'il avait les yeux bandés. »

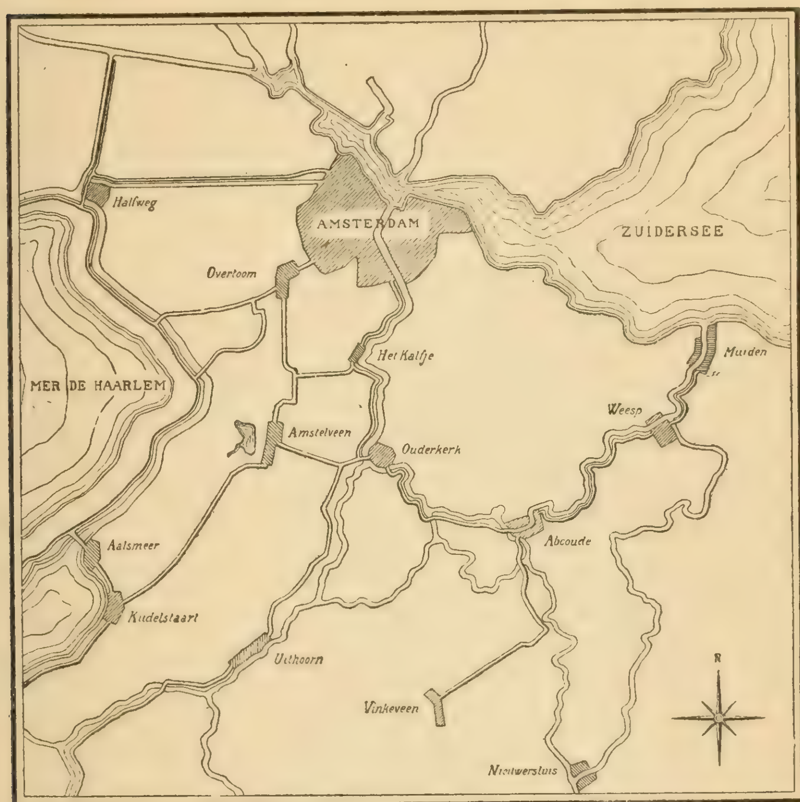
Avant d'entrer dans les détails du combat qui se livra à Amstelveen, jetons un coup d'œil sur le plan d'attaque des Prussiens. Pour atteindre Amsterdam, il fallait franchir le cordon de troupes s'étendant en demi-cercle de Halfweg à Muyden. Le poste de Halfweg, sur l'extrême droite du défenseur, était commandé par le capitaine français Richaut. Puis venait celui d'Amstelveen placé sous les ordres du colonel de Portes, ensuite le bourg d'Oudekerke, commandé par le lieutenant-colonel de Luck, enfin les retranchements d'Abcoude et les forteresses de Weesp et de Muyden. Le duc divisa son armée en deux corps. L'un d'eux devait opérer une démonstration sur la droite entre Oudekerke et Muyden sous le commandement du comte de Kalkreuth, alors que l'autre, à la tête duquel Son Altesse se plaçait elle-même, attaquerait Amstelveen et Halfweg. Comme l'avait prévu de Portes, le duc mit à profit la mer d'Harlem pour prendre ce poste entre deux feux.

Le 30 septembre au soir, les commandants prussiens furent réunis au quartier général du duc à Kudelstaart et reçurent leurs ordres de marche. En ce qui concerne l'attaque principale sur Amstelveen, le major d'Hirschfeld reçut l'ordre de s'embarquer avec un bataillon de fusiliers, dix chas-

seurs et douze canonniers, et de se diriger, sous l'égide du colonel anglais Gordon qui avait acquis une grande expérience dans la guerre d'Amérique, au delà du village d'Amstelveen, de débarquer ses troupes en silence pendant la nuit et de surprendre, si possible, l'ennemi en l'attaquant de dos. Les majors de Gœtz et de Hanfstaengel formaient, avec deux compagnies et dix chasseurs, un détachement de flanqueurs qui, à partir du moment où serait donné le signal de l'attaque générale, chercheraient à contourner Amstelveen sur terre et à rejoindre le major de Hirschfeld. Enfin le corps principal, comprenant une avant-garde de cent hussards et de vingt chasseurs, un bataillon de grenadiers, deux canons de six livres avec leur train de combat, le régiment de Woldeck, deux compagnies de Budberg et deux obusiers, restaient à la disposition du duc secondé par les généraux de Knobelsdorf, de Woldeck et de Budberg. Il devait se mettre en marche à une heure de la nuit et parvenir devant Amstelveen à cinq heures du matin. Ce corps comptait sept à huit mille hommes.

Voyons maintenant quels étaient les modestes ressources dont disposait le colonel de Portes pour faire face au triple assaut de ces troupes aguerries et pleines des souvenirs glorieux qui se rattachaient au règne de leur ancien maître, le grand Frédéric. Son artillerie consistait en sept canons,

dont trois furent placés sur la batterie, un derrière le pont de manière à dominer le flanc droit, un sur le chemin d'Ouderkerk, et deux en réserve.



DÉFENSE D'AMSTERDAM.

Quant à sa troupe, l'effectif en était réduit depuis le 27 septembre et ne comprenait guère plus de deux cent cinquante hommes dont une fraction fut échelonnée devant le front pour occuper des postes avancés, une autre chargée de protéger le revers de la position et de défendre l'arrière-poste de Kar-

nemelksgat, une troisième enfin gardée en réserve derrière la batterie d'Amstelveen.

« Ces précautions », dit de Portes dans son journal, « me mettaient à l'abri d'une surprise, mais j'avoue que ne croyant pas d'être attaqué cette nuit, et ayant grand besoin de repos, je renvoyais au lendemain bien des arrangements nécessaires.

« Je tombai de fatigue et de sommeil. En rentrant chez moi, je lus une lettre de Mme...[1] qu'on avait apportée pendant mon absence. Elle en renfermait une autre de mon ami...[2]. L'une et l'autre me parlaient de Spandau[3] comme d'un sort inévitable, me conseillaient de fuir et m'en offraient les moyens. Il faut tout pardonner à l'amitié. D'ailleurs n'étant pas exactement instruits de ma position, ils ne la pouvaient juger.

« Je me jettai sur mon lit et me reposai jusqu'à une heure. On était venu m'éveiller pour des chevaux de frise qui étaient envoyés de la ville[4], et je fus indiquer la place où je voulais qu'on les mît. Ensuite, je visitai les travailleurs dont une partie avait quitté l'ouvrage et l'autre s'y disposait, J'y rétablis l'ordre autant que je le pus et continuai ma promenade jusqu'au Leidshand pour ins-

[1] Mme de Leyden ?

[2] De Senarclens ou Stegelmann ?

[3] Forteresse prussienne où l'on enfermait les prisonniers de guerre.

[4] Grosses poutres carrées, traversées par trois rangs de pieux de bois, dont les bouts étaient armés de pointes de fer.

pecter mon avant-poste. Je m'arrêtai fréquemment pour écouter et il me semblait entendre un bruit confus dans le lointain. Mais rien de rapproché. Les trois sentinelles du pont rompu étaient alertes, mais l'officier avec le reste de son monde dormait pêle-mêle avec les armes dans une maison de paysans. Je les fis déguerpir et regagnai mon logement. J'y fus à peine arrivé que je reçus un rapport d'après lequel des coups de fusil avaient été entendus de ce côté-là. Effectivement, m'étant hâté de retourner sur mes pas, je rencontrai une foule de travailleurs qui revenaient effarés et je n'en pu engager qu'une petite partie à me suivre.

« Je trouvai au retranchement palissadé la garde du Leidshand qui s'était enfuie, et l'obligeai après de vifs reproches à ressortir incessamment, j'y joignis l'enseigne Vignier avec quelques hommes de sa garde que j'avais pris avec moi pour ne pas perdre de temps. Au même instant, le feu ennemi devint très vif, soit en dehors, soit sur le retranchement même, et peu après l'enseigne Vignier revint après avoir laissé deux de ses gens et ramenant deux blessés. Notre feu, par contre, était très faible, la plupart de nos armes faisant faux feu. Le major Gilquin, qui était avec moi, m'ayant représenté que ce n'était pas là mon poste, je me rendis à la batterie et disposai tout pour la faire servir et y envoyai un nouveau renfort avec le capitaine Sloet. Puis, jugeant par les rapports

reçus que mes gens ne se tenaient pas trop bien, et faisant d'ailleurs plus de fond sur mon artillerie que sur mes postes avancés, je me déterminai à les retirer tous, après quoi je fis baisser le pont et commencer la musique.

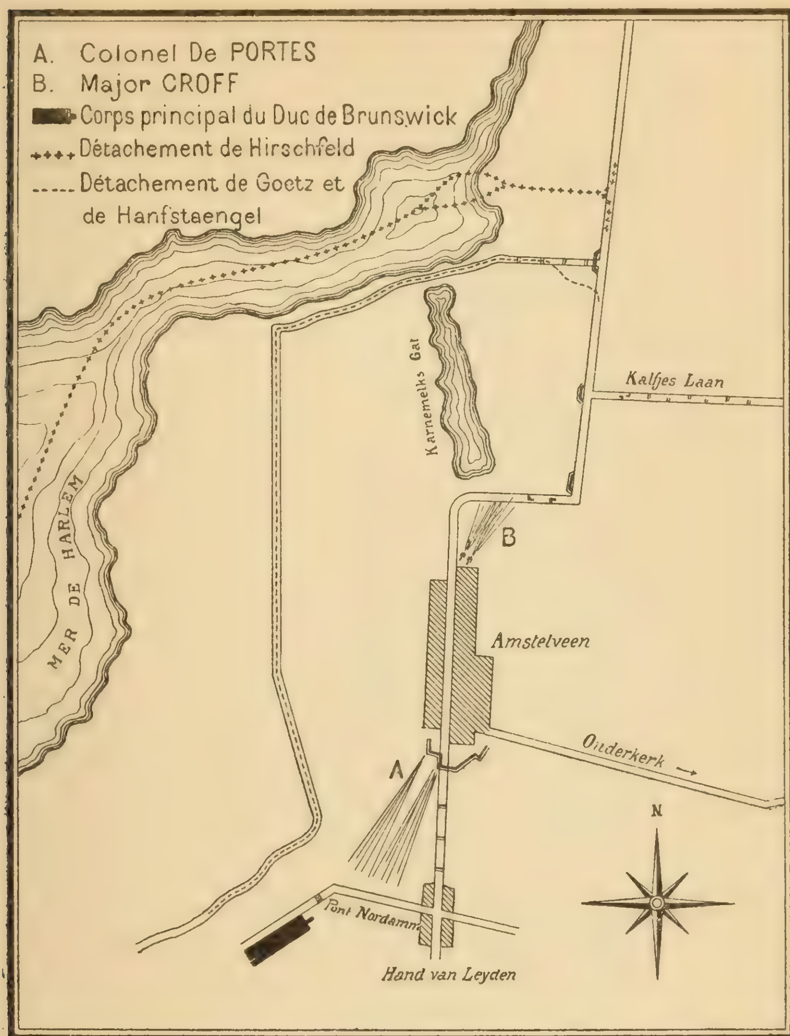
« Le jour commençait à nous éclairer et nous vîmes bientôt clairement que les abatis en avant du retranchement étaient franchis, et que l'ennemi avait conduit du canon jusqu'aux palissades. Nous les servîmes de quelques bordées qui parurent n'être pas sans effet, mais à peine l'affaire était-elle engagée de ce côté-là, que je reçus rapport de mon arrière-poste au Karnemelksgat que l'ennemi commençait à se montrer. »

C'était le major de Hirschfeld qui venait de débarquer ses troupes sur la rive de la mer d'Harlem, et menaçait le revers de la position. Heureusement, de Portes avait pris ses mesures pour combattre une attaque de ce côté-là.

Quittons un instant le *Journal* du colonel et opposons à son récit, plein de modestie, les résultats qu'obtint d'emblée son intrépide défense.

A cinq heures du matin, le duc, suivi des princes régnants d'Anhalt-Koethen et de Hesse-Darmstadt, se trouvait avec son avant-garde devant les postes avancés d'Amstelveen. Il fit tirer trois coups de canon pour donner, suivant une convention établie la veille, le signal de l'attaque générale. Aussitôt, à la nuit et au silence de mort, qui régnait sur

la plaine inondée, succédèrent le fracas des fusil-



DÉFENSE D'AMSTELVEEN.

lades et le grondement des canons crachant la fumée et incendiant de leurs obus les chaumières et les meules de foin. Toute la ligne entre

Halfweg et Muyden était embrasée et offrait un spectacle à la fois grandiose et terrifiant. Tandis que les Prussiens surprenaient la garnison de Halfweg à l'improviste et, sur ce point, s'emparaient presque sans coup férir, des fortifications, le corps principal rencontrait devant Amstelveen une résistance énergique. Le duc força cependant les postes avancés faiblement garnis et se trouva bientôt à portée de la batterie. A ce moment, de Portes ouvrit un feu meurtrier. Anxieux, le duc de Brunsvick attendait la nouvelle que les majors de Hirschfeld, Goetz et Hanfstaengel eussent attaqué l'ennemi de dos. Mais ces détachements étaient entravés dans leur marche, en premier lieu, par la nature du terrain marécageux, puis par le feu du colonel de Portes. Cinq heures se passèrent avant que le duc put avancer d'une semelle. Pendant ce temps les obus et les grenades pleuvaient sur ses hommes. « Le prince Chrétien de Hesse-Darmstadt voulut quitter alors ses bataillons, et courir à la tête de l'attaque, où le danger était de plus en plus grand. Le duc, qui s'y exposait lui-même, ne voulut pas que ce prince l'affrontât ; il le pria de se retirer, et, sur ses refus, il employa son autorité de général pour l'y contraindre [1]. »

« Dès le commencement de l'attaque, le général de Knobelsdorf avait fait évacuer ses bataillons

[1] De Pfau, p. 234.

et construire, à côté du village de Handvanleyden une batterie de deux canons de six livres et d'un obusier. Ce dernier foudroya avec succès la ville et les fortifications d'Amstelveen. Mais rien n'ébranla le colonel de Portes ; il redoubla le feu de ses batteries, et pour faire taire celle du lieutenant-général de Knobelsdorf, il dressa du canon sur le flanc de son retranchement. On ne peut nier, sans doute, que plus d'un brave Prussien n'ait été blessé ou n'ait perdu la vie dans ce combat, mais aucun ne se laissa déconcerter ; les soldats s'encourageaient l'un l'autre, les officiers leur donnaient l'exemple de la bravoure. On vit avec admiration le prince d'Anhalt-Kœthen rester immobile près d'une porte où les boulets sifflaient à ses oreilles. Tout semblait braver le danger ; des blessés plaisantèrent sur leurs blessures et l'on rit au milieu du carnage...

« La position des Prussiens était effrayante. Le colonel de Portes tirait sans cesse sur eux à boulets et à mitraille ; cet officier montra en général la plus grande fermeté et ne la démentit pas même lorsqu'il se vit entre deux feux[1]. »

Le duc de Brunswick, très affecté de la tournure que prenait le combat, témoigna la plus grande crainte que son entreprise ne fût manquée, et manifesta l'intention de se mettre lui-même

[1] De Pfau, p. 234 et suiv.

à la tête d'un corps de volontaires « pour vaincre ou mourir [1]. »

Lorsque le colonel de Portes reçut la nouvelle du débarquement des Prussiens sur le revers de sa position, il aperçut clairement le danger. « Je jugeai pour le coup, dit-il dans son *Journal*, que tout était perdu, d'autant plus que la canonnade était générale sur tous les postes et que, dans la supposition qu'Ouderkerk pourrait résister, ma communication y était très difficile à cause des coupures et abatis qui ne permettaient que de défiler homme par homme ; en sorte que je me voyais au moment d'être enfermé de tous côtés, sans espérance de secours et surtout de munitions qui m'étaient plus essentielles encore et dont je n'avais qu'une petite quantité. Je pris les mesures nécessaires pour que cette mauvaise nouvelle fût tenue secrète autant que possible à la batterie où elle aurait porté le découragement, et j'ai lieu de croire qu'elle y a été en effet ignorée ; du moins, elle y a fait peu de sensation, et il est vraisemblable qu'à la faveur du bruit et du fracas général, elle n'est pas parvenue aux oreilles de ceux qui étaient occupés de leur devoir.

« Mon premier soin fut d'envoyer le major Croff et le capitaine Verhorst avec la pièce courte de trois livres, qui était de réserve, et quarante hommes

[1] De Pfau, p. 234 et suiv.

pour nous couvrir autant que possible, et voir si la communication était interrompue et s'il était possible de la rouvrir. J'essayai en même temps d'envoyer un rapport en ville sur le Kalfjes Laan, mais ce poste ayant été déjà pris par la gorge, mon ordonnance, à ce que j'ai appris ensuite, remit ma lettre au même aide de camp du duc qui était venu auparavant en commission à mon poste [1].

« L'ennemi faisant mine de s'avancer sur le revers de la digue, le lieutenant Thœn d'Utrecht dirigea la pièce qui était placée sur le chemin d'Ouderkerk avec assez de succès pour qu'on pût distinguer l'effet meurtrier qu'elle produisait. Les chasseurs ennemis s'étaient postés dans le retranchement à tourbes derrière les meules de foin, et s'étaient aussi glissés derrière les maisons à droite du pont, d'où nous en étions fort incommodés [2] ; ils parvinrent bientôt à faire passer leurs obusiers et à les porter près des tourbes à la faveur des meules de foin. Nous réussîmes heureusement à les déloger en allumant le foin et les tourbes, au moyen de boulets rouges que nous fîmes chauffer sur la poêle à frire chez le maréchal. Il était environ huit heures et le feu était dans sa plus grande vivacité ; ma plus grande crainte était qu'on ne le prodiguât. Mes gens se tenaient bravement, les

[1] Le major de Hirschfeld.

[2] Il s'agit ici de la batterie de Knobelsdorf dont il a été question plus haut.

morts et blessés se transportaient en bon ordre, et tout allait bien mieux que je n'aurais osé l'attendre.

« Pendant ce temps, le major Croff faisait de son côté bonne contenance avec sa pièce de trois. Lorsque je fus un peu rassuré sur l'attaque de mon front, je me transportai sur le revers de ma position et trouvai qu'après avoir obligé l'ennemi à abandonner le Karnemelksgat, le major Croff s'était avancé dans l'allée qui conduit au Kalfjes Laan et l'avait aussi contraint, par quelques coups bien dirigés (dont un seul, suivant ce que m'a dit un officier prussien, a mis dix hommes hors de combat) à se replier à l'endroit où le chemin fait un coude. Quoique cette position fût un bonheur inespéré, je ne pouvais néanmoins me dissimuler que mon poste n'était pas tenable, et qu'il n'y avait de salut pour nous qu'autant que la batterie de Kalfjes Laan serait reprise, et la communication avec la place rétablie. Ne voulant pas d'ailleurs exposer le major Croff à être fait prisonnier de guerre [1], je lui ordonnai, après que nous en eûmes délibéré ensemble, de prendre une petite barque et d'essayer s'il pourrait parvenir à Amsterdam, où il emploierait ses efforts pour qu'on vînt attaquer vigoureusement de ce côté-là, tandis que je

[1] Le major Croff était d'origine prussienne. S'il était tombé entre les mains de ses compatriotes, il eût subi la peine infligée aux déserteurs.

me maintiendrais aussi longtemps qu'il serait possible. Cet ordre excita des murmures parmi la troupe, et je fus obligé d'interposer mon autorité, après quoi, le major étant parti, je revins à la batterie et laissai le poste au capitaine Verhoorst.

« A mon retour, je sentis encore plus renaître l'espérance; m'apercevant que le feu d'Ouderkerk diminuait, j'y envoyai successivement des courriers pour m'informer si le poste tenait encore, demander des munitions et faire savoir en ville la position où je me trouvais. M. de Guerike me répondit que le poste tenait et qu'on m'enverrait du secours. En attendant, je faisais détruire quelques maisons en avant de mon front qui servaient d'abri à l'ennemi, et j'eus le bonheur, à neuf heures, de ne plus entendre un coup de fusil devant mon front. Cette fortune inespérée, après le moment critique que j'avais essuyé, m'exalta la tête. J'aurais dû sainement penser à la retraite sur Onderkerk. Il me fallait du temps pour l'effectuer en bon ordre, à cause des coupures et des abatis ; mes munitions étaient presque entièrement épuisées. Le major Croff était de retour sans avoir pu faire chemin avec sa barque à cause du feu qu'il avait rencontré. Enfin, je ne devais pas faire trop de fond sur nos troupes, et moins encore sur la direction d'Amsterdam. Malgré ces considérations, je me déterminai à tenir encore, échauffé du projet de mettre l'ennemi entre deux

feux et de faire, avec mes chétives recrues, un corps de Prussiens prisonnier de guerre. Je ne pouvais concevoir qu'on n'eût à Amsterdam la même idée. Le coup aurait été brillant et le salut de la ville en dépendait. Mes cuirassiers qui patrouillaient vers le Kalfjeslaan me faisaient rapport que l'ennemi était en désordre (et vraisemblablement les Prussiens les avaient gagnés pour me donner de faux avis).

« S'il y eût eu un chef, et un seul bataillon de bonnes troupes en réserve, il est très vraisemblable que cette disposition aurait eu lieu avec succès. Je ne m'étais même pas trompé en supposant qu'on y penserait à Amsterdam, et M. Mappa a effectivement marché avec les auxiliaires pour tâcher de reprendre le Koenekade, mais ses efforts ont été infructueux, et les bourgeois qui peut-être auraient fait leur devoir derrière un retranchement ne valaient rien pour l'attaque. »

Après avoir assuré par plusieurs dispositions préventives sa retraite sur Ouderkerk, le colonel de Portes dessina un mouvement offensif dans la direction d'Overtoom contre les détachements qui avaient essayé de le prendre à dos. Tout d'abord, l'ennemi se replia sous le choc du premier assaut ; puis il reprit le dessus par la supériorité de son feu. « Quelques-uns de mes gens ayant été mis bas », écrit le colonel de Portes, « j'aperçus des signes d'inquiétude, et le désordre s'étant mis

parmi les canonniers à la vue de la pièce des ennemis, toute la troupe composée presque entièrement d'auxiliaires d'Utrecht commença à reculer. Mes menaces et supplications furent inutiles. Je barrai la retraite autant que je pus avec les cuirassiers qui m'accompagnaient. Enfin, je les laissais poursuivre dans l'espérance de pouvoir les rallier derrière la pièce que j'avais amenée[1] ; mais, lorsque nous y parvînmes, les canonniers s'en étaient déjà enfuis. N'ayant alors plus d'espoir de rien faire, j'expédiai ordre au village pour qu'on se retirât promptement. Les ennemis, profitant du désordre, nous poursuivaient de très près. Cependant, tous ceux qui se trouvaient à leur poste ont eu le temps de se retirer, et il ne doit y avoir eu de prisonniers que ceux cachés dans les maisons, ou qui ont perdu le temps à chercher leur paquet. Le lieutenant van Eyck, qui a été pris à la batterie où il commandait une pièce, se disposait, sur un ordre mal entendu qui lui a été porté de ma part, à venir couvrir ma retraite. Cela a été la cause de son malheur, et pour moi un vif sujet de peine, ce brave jeune homme s'étant comporté avec toute l'intrépidité et l'intelligence possible, et n'ayant pas un instant quitté la pièce pendant le combat quoique trois de ses gens eussent été blessés grièvement à ses côtés.

[1] Il s'agit de la pièce qui avait été amenée quelques heures auparavant par le major Croff.

« L'abattement fit place chez moi au moment d'ivresse qui avait précédé, et je suivis bien tristement la queue de ma colonne. »

Du moins, le colonel de Portes eut la satisfaction de sauver la vie à nombre de ses hommes en effectuant une habile retraite. Il ne lui manqua que quarante soldats de son corps, tandis que les pertes infligées à l'ennemi s'élevèrent au delà de soixante morts et autant de blessés, dont la plupart grièvement.

Les chiffres publiés par les Prussiens sont de pure fantaisie et s'appliquent aux ouvriers et aux paysans capturés.

Ceux que nous indique le colonel de Portes dans sa relation de combat reposent, en ce qui concerne ses propres troupes, sur le rapport d'inspection et, en ce qui touche l'ennemi, sur une communication personnelle que lui fit après la prise d'Amsterdam un officier supérieur prussien, le colonel Hanfisch.

L'artillerie ennemie, composée de quatre pièces de douze et de deux obusiers, dont l'un fut démonté dès le troisième coup, n'avait fait qu'endommager les maisons, la direction des canons ayant été toujours trop élevée.

Revenons au journal du défenseur d'Amstelveen : « Arrivé à Ouderkerk, je crayonnai sur un chiffon de papier ce qui venait de se passer et l'envoyai à la Commission d'Amsterdam.

« MM. de Wilde et de Guerike étaient d'opinion différente sur le parti qui restait à prendre. Le premier, qui commandait les auxiliaires, était d'avis de tenir encore le poste, l'autre jugeait le contraire, et mon opinion ayant été demandée, je fus du sentiment de M. de Guerike, parce que, l'ennemi étant maître de l'Overtoom, on courrait inutilement le risque d'être coupé, en s'obstinant de garder un poste aussi avancé. L'on me pria de gagner les devants pour assurer la retraite, dans la supposition que les Prussiens, maîtres de la batterie de Kalfjes Laan auraient la fantaisie de pénétrer jusqu'au Kalfje par l'allée qui y conduit, laquelle était obstruée par des abatis très considérables.

« Je fus donc me poster avec mes recrues à l'issue de cette allée, à côté de la batterie sur l'Amstel, dont elle était enfilée, et envoyai un officier en ville pour solliciter des logements pour ma troupe fatiguée qui n'avait encore pu ni boire ni manger.

« Au bout d'une heure, la colonne d'Ouderkerk m'ayant joint, je me rapprochai d'Amsterdam et rencontrai l'officier que j'avais envoyé. Il m'annonça que je serais admis dans la ville même. Cette petite distinction me fit plaisir, parce qu'il est à remarquer que depuis la fondation de la République[1], aucun corps militaire n'était entré

[1] Amsterdam avait, comme les autres grandes villes des Pays-Pas, une administration autonome. A ce titre, elle s'intitulait *République*.

dans ses murs, et ma petite troupe est la seule qui ait eu cet avantage jusqu'à l'arrivée des Prussiens.

« Je pris les devants pour aller moi-même rendre compte à la Commission, ou plutôt pour exhaler ce que j'avais sur le cœur : « Où sont mes batteries flottantes ? » leur dis-je en entrant ; « cette précaution eût vraisemblablement sauvé votre ville ! Veuillez lire mes rapports, et combien de fois je vous ai avertis. Pourquoi n'a-t-on pas relevé et renforcé hier, comme je suis venu moi-même le demander, les postes de Kœnekade et Kalfjes Laan ? » et ma sortie était si véhémente qu'on aurait pu s'en blesser. Mais les reproches que je faisais étaient fondés à tel point qu'on jugea plus à propos de faire *Chorus* et de se plaindre aussi de la trahison, de la négligence, etc. Le renfort demandé avait reçu l'ordre et, au lieu de l'exécuter la veille, avait attendu au lendemain à six heures. Les barques avaient — *disaient-ils* — été empêchées par la ville d'Harlem qui avait refusé le passage... Je finis par recommander ma troupe, et l'on me répondit des paroles que le vent a bien emportées, quoique j'aie fréquemment réitéré mes sollicitations. Comme on n'avait plus besoin de moi, on ne prenait plus même la peine de m'écouter. C'est en vain que j'ai voulu leur faire comprendre qu'il était juste et honnête de profiter du moment de leur autorité qui s'enfuyait, pour procurer du moins à mes officiers de quoi faire leur

voyage. Ils pensaient, je crois, à leur propre voyage et s'embarrassaient fort peu du nôtre.

« Le 2 octobre, je fus au matin visiter ma troupe et rencontrai des officiers qui me firent rapport que ma présence y était fort nécessaire, et que les bourgeois avaient pointé du canon sur le lieu où elle était rassemblée; je doublai le pas et vis qu'en effet il y avait beaucoup de mouvement, le tout pour quelques coups de fusil échappés par malheur ou par négligence pendant le nettoyage des armes. Il n'en fallait pas davantage pour répandre l'alarme, et pour faire traiter en ennemis des gens qui venaient de se dévouer pour la défense de la ville. Sur un entretien que j'eus avec les officiers de la bourgeoisie, il ne fut pas difficile de rétablir le calme, et je parvins à leur faire comprendre que mes pauvres recrues avaient besoin de boire et de manger et ne pensaient pas à faire mal à personne.

« On les avait logés, dans le premier accès de reconnaissance pour leurs loyaux services, sur une étable de moutons, où ils avaient trouvé de la vieille paille infectée de vermine dont ils avaient été tourmentés pendant la nuit. »

Dans ces circonstances, le comte de Portes ne prolongea pas son séjour à Amsterdam. Sorti avec honneur d'une situation difficile, il ne chercha ni éloge ni récompense et se contenta du sentiment d'avoir accompli rigoureusement son devoir. Garan-

tir un avenir à ses officiers et à ses soldats, démontrer le caractère loyal de son attitude à ses adversaires de la veille et à la Cour d'Orange, telle était son unique préoccupation avant de quitter les Pays-Bas.

Dès que la paix fut conclue avec Amsterdam, de Portes fut convoqué auprès du duc de Brunswick qui le combla de politesses. Aussi, est-il le seul officier ayant combattu du côté des Patriotes, que les publications consacrées à cette période de l'histoire hollandaise mentionnent honorablement. Nous avons déjà remarqué les termes dans lesquels parle de lui le général de Pfau. M. Pierre de Witt, qui est ordinairement très dur pour les Patriotes, consacre une belle page à la « bravoure héroïque du colonel de Portes[1] ».

Si l'issue du combat d'Amstelveen ne fut pas heureuse, ce ne fut pas certes la faute du défenseur. Arrêter pendant cinq heures, à l'aide de deux cent cinquante recrues et bourgeois auxiliaires, un ennemi bien organisé et plus de dix fois supérieur en nombre, en un lieu où huit jours avant l'attaque on n'avait pas remué une pelletée de terre ni fait le moindre préparatif de défense, infliger à cet ennemi de grandes pertes et ébranler sa confiance dans l'opportunité de son entreprise,

[1] Ouvr. cité, p. 290 et suiv.
Le nom est mal orthographié, soit dans l'ouvrage de Pfau soit dans celui de M. de Witt. On y lit « de Porte » au lieu de « de Portes ».

c'était faire plus qu'on ne pouvait attendre de la résistance la plus énergique. Si les Etats de Hollande avaient eu un chef qui eût mis à profit, ainsi que le colonel de Portes le fit dans son étroit rayon, les ressources du parti et du pays, les Prussiens ne seraient sans doute jamais parvenus jusqu'à Amsterdam.

Le colonel de Portes avait d'ailleurs gagné la confiance des habitants d'Amstelveen en réprimant les actes de pillage qui s'étaient produits, dans ce bourg, avant son arrivée. Un de leurs notables, le propriétaire de la grande fabrique d'indiennes « Lilie », M. de Clercq Jacobz lui en conserva un souvenir reconnaissant et lui écrivit, après la prise d'Amsterdam, plusieurs lettres dans lesquelles il opposait l'ordre maintenu par le colonel de Portes aux dégâts dont l'armée prussienne se rendait coupable. La présence même du duc qui logeait chez lui, ne suffisait pas à décourager les brigands. « Monseigneur le duc, » dit-il, « est parti ce matin pour La Haye et reviendra dans quelques jours; je crains qu'on ne me vole bien dans son absence, puisque sur ma plainte qu'on avait séquestré plusieurs choses, sa réponse fut: « Croyez-vous que c'est moi qui vous ai volé? » réponse qui, heureusement, ne fut pas entendue de ses domestiques, car j'étais seul, mais qui démontre ce que j'ai à attendre des laquais d'un tel maître. Je ne demande qu'à voir partir ces Messieurs, et

quand ils seront loin, j'espère vous faire une description de la situation dans laquelle ils ont laissé ma fabrique et ma maison, et vous réitérer l'attachement parfait avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. »

Dans une autre lettre, il rassure de Portes sur le sort du malheureux lieutenant van Eyck qui avait été fait prisonnier pendant le combat. « Il se porte très bien et s'amuse parfaitement à Ravenstein, d'où il ne pourra revenir qu'après l'évacuation d'Amsterdam par les troupes prussiennes. »

Les bons procédés du colonel de Portes contribuèrent, même après la défaite, à donner du crédit aux idées du parti qu'il avait servi. Plus tard, lorsqu'il séjournait en France, il reçut du citoyen de Clercq la nouvelle qu'à l'Overtoom et Amstelveen le nombre des Patriotes « était si grand que les pauvres Orangistes, consistant en une demi-douzaine de tailleurs ou cordonniers ivrognes, n'osaient se remuer ».

CHAPITRE V

LA CAMPAGNE DE HOLLANDE (FIN). LES SUITES DU COMBAT D'AMSTELVEEN.

Le colonel de Portes, ne se souciant pas d'être confondu dans l'opinion publique avec son ancien chef, le Rhingrave, adressa aux États de Hollande un rapport détaillé de ses actes qui est précisément le *Journal* dont nous nous sommes servi. Il fit également parvenir au prince d'Orange un double de cette pièce, accompagné des lignes suivantes :

« Amsterdam, le 10 octobre 1787.

« Monseigneur,

« Je prends la liberté d'adresser à votre Altesse Sérénissime, la copie du rapport que j'ai eu l'honneur de faire à leurs nobles et grandes puissances les États de Hollande et de Westfrise, quelques jours après le combat d'Amstelveen, sur lequel je n'ai point encore obtenu de réponse.

« Je joins encore ici respectueusement un état

de la nomination des officiers du nouveau régiment de Salm, avec les changements qui y sont survenus et une liste de la force actuelle.

« Je sais, Monseigneur, que je n'ai pas bien mérité de votre Altesse Sérénissime en m'attachant à une cause qui lui était contraire. Mais j'ose l'assurer que j'ai toujours été de bonne foi dans ma conduite. Leurs Hautes-Puissances et les États de Hollande, par les ordres contradictoires qu'ils ont donnés, ont fait des militaires juges sur des questions qui n'étaient pas de leur compétence, et il n'est pas surprenant qu'ils aient pu se tromper. Il n'y a donc peut-être de vrais coupables, s'il m'est permis de m'expliquer ainsi, que ceux que la crainte ou l'intérêt ont réduit à varier sur des principes une fois adoptés.

« Pour ce qui me concerne, Monseigneur, je me suis toujours rendu compte à moi-même de mes démarches, et suis prêt à les soumettre à l'examen le plus rigoureux, préférant mille fois d'être puni pour des erreurs involontaires, plutôt que de m'avouer coupable par une fuite honteuse.

« Ce que j'ose attendre, Monseigneur, de la Justice de Votre Altesse Sérénissime, c'est qu'elle daignera hâter la décision de mon sort et de celui de la petite troupe qui m'est encore confiée.

« Je suis, etc. »

Malgré les procédés durs et injustes dont les

Orangistes usèrent envers les vaincus, la conduite du comte de Portes obtint l'approbation de tous les partis, et le prince d'Orange ne le traita pas en ennemi. Sa troupe fut licenciée par les États de Hollande, et cette autorité lui délivra une décharge complète de tous les frais que lui avaient occasionnés la levée et la conduite de son régiment. Le comte de Portes avait d'ailleurs administré les fonds mis à sa disposition avec tant d'économie, que les comptes présentés aux États soldèrent par un bénéfice important. En leur remettant cette somme, il exprima le désir qu'elle fût distribuée à ses officiers à bout de ressources.

Là ne se bornèrent pas ses démarches en faveur de ses subordonnés. Licenciés avec une mention honorable, qu'allaient devenir ces militaires peu qualifiés pour les occupations civiles ? Les lettres déchirantes dans lesquelles ces braves gens exposent leur situation à leur chef inspirent un vif sentiment de pitié, et l'on comprend le souci avec lequel ce dernier s'occupa d'améliorer leur sort.

La France avait encouragé les Patriotes à lutter. Elle leur avait promis des secours qui, au dernier moment, firent défaut. Le cabinet de Versailles comprit, après la défaite, les obligations que lui imposait sa manière d'agir et résolut d'ouvrir le pays aux réfugiés hollandais. Dès lors, le comte de Portes n'eut plus qu'une préoccupation : faire entrer ses officiers et ses soldats dans l'armée fran-

çaise. Pour obtenir ce résultat, un voyage à Paris et des démarches personnelles auprès des autorités françaises s'imposait.

Il se décida à exécuter ce projet aussitôt que ses affaires lui permettraient de quitter la Hollande, et se rendit auprès de Mme de Leyde où l'attendait un accueil chaleureux.

La châtelaine d'Oostvorn, très anxieuse du sort de son jeune ami, s'empressa de tranquilliser la famille de Portes.

Madame de Leyden à Monsieur de Pelissary[1].

« Leyden, le 9 octobre 1787.

« Dans l'instant, mon cher ami, je reçois une lettre du cousin aîné à ma grande joie ; nous avions toute raison de le croire tué. Il a défendu un poste à une demi-lieue d'Amsterdam, nommé Amstelveen, contre les Prussiens, avec honneur et gloire, et se trouve présentement sain et sauf à Amsterdam. Faites le savoir à sa mère. Son domestique s'est sauvé, est venu chez nous, m'a raconté beaucoup de particularités qui se sont toutes vérifiées par la lettre de son maître. Vous pouvez dire à Crassier qu'on peut être tranquille sur la vie et la santé du fils aîné. Il est échappé au plus grand

[1] De Pelissary était, nous l'avons dit, cousin germain de Guillaume de Portes.

danger. Le ciel l'a singulièrement protégé ; nous l'avions ici déjà pleuré comme mort.

« Le général Eben, des hussards prussiens, témoigne n'avoir pas rencontré dans notre pays une aussi belle défense que celle du comte de Portes. Il a perdu quinze cents hommes devant ce fort. Il y a aussi beaucoup de blessés et de tués des nôtres. La situation de la pauvre patrie est toujours déplorable. Un nombre de dix-neuf mille Prussiens nous prescrivent les lois ; nous sommes abandonnés de tous ; il n'y a que Dieu qui peut nous rendre la vie supportable ; depuis hier, nous sommes entrés en ville, à cause des partis qui rôdent dans les campagnes.

« M. de Leyden vous fait mille amitiés, croyez-moi toujours avec le même attachement. »

« S. »

De son côté de Portes envoie à sa mère les détails suivants :

« Amsterdam, le 9 octobre 1787.

« Votre lettre du 29 septembre, ma toute bonne mère, m'est parvenue un peu tard Je pense que vous aurez reçu ma précédente, datée d'Overtoom, et que par le moyen de Louis vous n'avez dans les temps orageux été en peine de moi que le moins possible. Ma vie a été depuis un mois fort aventureuse. Les circonstances seraient trop longues à

détailler; vous aurez vu bien des choses dans les gazettes que je n'ai guère eu le temps de lire; ma dernière lettre à Louis vous aura informée comment je suis sorti du combat d'Amstelveen. Les gazettes avaient cité un *on dit* que j'avais été obligé de réfuter. Le magistrat a grièvement censuré le rédacteur coupable en ma présence et l'a menacé de lui ôter son privilège s'il ne me donnait pas entière satisfaction. Krämer[1] avait été fait prisonnier. Je l'ai redemandé à M. le duc de Brunswick qui m'a répondu la lettre la plus honnête et a tout de suite donné ordre qu'on me le rendît, mais il avait trouvé déjà moyen de s'échapper et s'était réfugié chez M. de Leyde, où il est encore. Il m'a rendu un service important en me sauvant des papiers essentiels : j'ai beaucoup perdu, mais j'ai sauvé l'honneur. Avec un peu de tête et de courage, on peut sortir de tous les mauvais pas. Je crois qu'actuellement le plus difficile est fait et ne veux quitter la partie qu'à la dernière extrémité. MM. d'Amsterdam veulent nous protéger, disent-ils : mais je ne sais pas encore s'ils le peuvent. Nous serons vraisemblablement livrés à la discrétion du prince d'Orange, que je crois trop généreux pour abuser de son pouvoir envers nous.

« Je voudrais qu'on donne du pain à quelques malheureux qui sont sous mes ordres, et pouvoir

[1] Le valet de chambre du comte de Portes.

quitter le pays sans blâme ni récompense.

« Les débris de ma troupe sont ici éparpillés dans cette grande ville et seront vraisemblablement bientôt licenciés.

« J'ai acquis en peu de temps, toute bonne mère, assez d'expérience, et commence à croire que le patriotisme n'est plus fait pour ce siècle. Ce mot m'avait ébloui et la contradiction avait fait le reste. J'aurai beaucoup de plaisir à vous revoir quand la partie sera jouée. Louis pourrait bien quitter aussi, et si je me félicite de l'avoir détourné d'entrer dans la carrière, je me console d'autant moins du parti qu'il a pris de quitter la Suisse.

« L'accommodement qui doit tout soumettre, va être conclu. L'ancienne Régence a été rétablie hier. Il serait à désirer que tout eût pu se faire aussi tranquillement dans les autres villes que dans celle-ci, où il n'y a point eu de pillage, et où tout est encore en bon ordre.

« Je suis logé au *Cygne blanc*, mais il vaut mieux, ma très chère mère, que vous adressiez votre réponse à Mme de Leyde. Mon sort sera probablement décidé dans peu de jours, et suivant les circonstances je pourrais lui faire visite. Cette grande ville ne m'amuse guère en ce moment. Je regrette presque l'activité dont je suis sorti, malgré les épines qui y étaient attachées. J'ai cherché l'ancien pédagogue Greffeuil devenu gros marchand, c'est tout dire. Le bonhomme a cru, je

pense, que sa bourse n'était pas en sûreté contre mes attaques, du moins j'en ai jugé ainsi à la fraîcheur de sa réception. Cette petite scène n'a pas laissé que d'être plaisante. J'en ai essuyé une autre assez originale. Deux jours après le combat d'Amstelveen, on m'a arrêté en pleine table à mon auberge sur la réquisition d'un marchand auquel je devais environ cent louis pour des fournitures faites au régiment; trois grands satellites m'ont gardé à vue pendant quelques heures. J'ai payé cinquante-huit livres pour les frais, on m'a relâché et *puis voilà* — dit le Docteur. Je ne suis pas en peine pour l'argent, mais je voudrais, si possible, satisfaire tous les créanciers, et si je ne le puis pas, les payer au prorata de leurs comptes que je n'ai pas encore reçus... »

Mme de Leyden exprima à Mme de Portes sa sympathie en termes chaleureux.

Madame de Leyden à Madame de Portes.

« Leyden. 15 octobre 1787.

« Madame,

« Je ne suis pas du tout étonnée des alarmes où vous avez été pour MM. vos fils et je puis vous assurer d'y avoir pris beaucoup de part. Heureusement qu'elles sont passées, et que je puis vous

en féliciter de tout mon cœur. Je ne doute pas que M. de Pelissary vous aura fait part de la lettre que je lui écrivis le cinq de ce mois pour lui notifier que M. votre fils aîné, après la plus belle défense de son poste, s'est pu retirer heureusement à Amsterdam, sans être blessé et où il jouit actuellement d'une bonne santé ; il y attend le sort de sa petite troupe. Selon la lettre que je viens de recevoir dans l'instant de lui, je crois que cela sera décidé dans peu de jours. Il me marque que le chevalier [1] son frère est toujours auprès de la mère de Mme de Grancy. Je lui ferai tenir votre lettre. M. Rath doit déjà avoir reçu la sienne hier au soir.

« Vous ne me devez, Madame, aucune excuse pour l'envoi des lettres, vu la satisfaction que j'éprouve, de pouvoir être de quelque utilité à ceux qui sont dans l'inquiétude. Le domestique Krämer, qui a eu le bonheur de se sauver, n'a pu suivre son maître lorsqu'il se retira ; il est chez moi avec autant d'effets de son maître qu'on a pu sauver. J'attends comme vous, Madame, avec bien de l'impatience, la décision finale de son sort qui ne peut être qu'honorable. Soyez persuadée que personne après vous ne s'intéresse plus vivement au bonheur de MM. vos fils, que celle qui a l'hon-

[1] Dans la branche réformée de la famille de Portes, le titre de comte n'appartenait qu'au fils aîné ; les cadets portaient celui de chevalier.

neur de se nommer avec bien de la considération, Madame, votre très humble et très obéissante servante.

« De Leyden d'Oostvoorn,
née de Thoms.

On comprend l'émotion que produisirent à Crassier les nouvelles d'Amsterdam. Mme de Portes en exprima sa joie et sa sollicitude à son fils Louis.

« Crassier, 20 octobre 1787.

« Au milieu d'une tempête telle que celle que nous venons d'éprouver, je bénis Dieu, mes chers enfants, de recevoir de vos lettres à tous les deux et j'apprends avec les sentiments de la plus vive gratitude, que vous jouissez tous les deux d'une bonne santé, toi, mon cher Guillaume, après avoir couru les dangers les plus éminents, toi, mon cher Louis, après avoir éprouvé les sollicitudes les plus pénibles; la Providence a daigné veiller sur vous. C'est un sujet d'action de grâces intarissable pour moi, et si Dieu me fait la grâce de vous revoir auprès de moi, je n'aurai plus rien à désirer. « Toutes les apparences de ce monde sont trompeuses », une seule chose est nécessaire : marcher en intégrité, épurer ses voies de plus en plus, et nous pourrons nous assurer que lors même que nous serions

abandonnés de tous les hommes, nous serons assez forts si notre conscience nous rend un bon témoignage devant Dieu. Puissiez-vous venir incessamment, goûter cette satisfaction dans le sein de votre famille qui vous tend les bras.

« J'ai hésité quelque temps, mon cher Louis, à répondre à ta lettre du 20 octobre. D'après les idées de ton oncle, je croyais qu'il pourrait t'être possible soit de conserver ta compagnie, soit d'obtenir une pension ; mais ta lettre du 8, que je reçois dans ce moment, me fait abandonner l'espoir que tu puisses rien obtenir par protection, et je n'envisage pas que tu puisses servir avec agrément. Or, pour croupir dans un air malsain, où l'on te tiendra par préférence, mon avis est que tu n'en dois pas être la victime. Reste à savoir si dans ce moment tu peux obtenir un congé, congé demandé avec prudence, sans te compromettre en aucune manière, alléguant seulement que des affaires de famille t'appellent indispensablement à venir passer l'hiver en Suisse. De cette manière-là, tu aurais de la marge pour agir à tête reposée. Je ne puis, non plus que tes sœurs, supporter l'idée que tu restes dans le poste que tu me décris dans ta lettre et surtout y portant un cœur ulcéré. Mon cher Guillaume, qui vient d'apprendre par son expérience qu'une tête froide est d'un grand prix dans les affaires de la vie, pourra converser avec toi et t'aider à te bien diriger. Quant à moi, vous

savez combien mon ambition est bornée en ce monde. Si mes enfants veulent penser comme moi, ils profiteront de leurs expériences et passeront leurs jours aussi tranquillement qu'il dépendra d'eux. Vivant en union entre eux, ils seront assurés d'adoucir tous les inconvénients de la vie. Ton oncle [1], mon cher Guillaume, a été très content de la manière courageuse et honorable avec laquelle tu t'es conduit, de même que tous nos parents et amis. Le pauvre du Rosay [2] en a pleuré avec moi de satisfaction. Toute la famille que je vis au Rozay, les Fatio réunis, me chargèrent de mille et mille tendresses pour tous les deux, le premier ne doute pas que tu n'aies quelque récompense.

« Nous avons une lettre d'Eclépens ; ils se portent tous bien et nous témoignent la plus vive sensibilité en ce qui nous touche. Madelon pleure et est dans la joie. C'est notre position actuelle à tous.

« Adieu mes chers enfants, je vous presse contre mon cœur. Le temps ne me permet pas de vous en dire davantage. Les sœurs ont fait leur dépêche particulière, sans quoi elles auraient bien mis leur mot ici. »

Louis de Portes, qui reçut cette lettre en premier lieu, ajouta en la transmettant à son frère :

[1] Le général de Portes.

[2] Cousin des de Portes.

« Je t'envoie, cher ami, la lettre de la Toute Bonne que je viens de recevoir. Puisque Mme de Leyden veut avoir la bonté de m'avoir, j'en profiterai si cela m'est permis. Mme du Tour me mande que ton cheval n'est pas monté assez souvent. Elle craindrait qu'il ne devînt ombrageux. D'ailleurs ce te serait une distraction.

« Grancy reste capitaine, Vincent Liem lieutenant-colonel, Senarclens major, etc.. Mme du Tour me parle beaucoup des grands éloges que l'on fait de ta conduite et de la joie qu'elle en ressent.

« J'écris à la Toute Bonne, par ce même courrier, que je me porte à merveille et que je me conduirai avec beaucoup de prudence et par tes conseils. J'admire cette bonne mère et me réjouis de l'idée que nous irons la rendre heureuse et vivre paisiblement avec toute la famille. »

De Leyden, le colonel de Portes donne à sa mère des nouvelles rassurantes.

« 23 octobre 1787.

« Voilà bien du temps, ma très chère et bonne mère, que je n'ai eu le bonheur de vous donner moi-même de mes nouvelles, mais j'espère que vous avez exactement reçu les lettres de Louis et de Mme de Leyden. Ma vie, pendant ce court espace, a été si singulière et si aventureuse, et mon temps tellement employé, que je n'ai guère de

moments à ma disposition et j'ai tâché, je l'avoue, de vous oublier, s'il eût été possible, pour ne pas me distraire de ce qu'exigeait de moi la position embarrassante où je me suis trouvé. La lettre que j'ai écrite à Louis après le combat d'Amstelveen vous aura mis au fait de ce qui s'y est passé, et vous avez vu, ma très chère mère, que je me suis tiré, plus heureusement que je n'avais lieu de m'en flatter, d'un cas assez difficile. La connexion des circonstances ne me laissait absolument que ce moyen d'en sortir. Pour me consoler de la perte de mes anciens amis, j'ai tâché d'acquérir l'estime de mes ennemis, et ceux-ci m'ont accordé plus d'éloges que je n'en méritais, tandis que les autres voudraient encore m'avilir et me persécuter. J'espère que ni l'un ni l'autre ne pourra leur réussir, et que je quitterai paisiblement ce malheureux pays sans avoir grand'chose à y regretter. M. de Dopff a commandé les troupes à Amsterdam pendant le temps que j'y étais relégué avec les débris de mes recrues; c'était le seul homme qu'une ancienne amitié et surtout le poids des obligations me rendaient intéressant à regagner. J'ai fait pour cela ce que je n'aurais pas fait pour personne au monde, et j'y ai réussi, du moins nous nous sommes séparés avec effusion de cœur.

« Je ne me suis présenté au duc de Brunswick qu'avant-hier, jour de mon départ d'Amsterdam. Il

m'avait fait dire de l'aller voir; mais la commission n'avait pas été faite, et, dans la position où j'étais, je n'ai pas voulu avoir l'air de rechercher la protection de qui que ce fût. Il m'a fait l'honneur de me recevoir avec beaucoup d'honnêteté et même de distinction. Les généraux et autres officiers m'ont témoigné de l'estime et de l'intérêt, et ce dédommagement m'a suffi pour tous les ennuis, les dégoûts de toute espèce que j'ai essuyés.

« Je vous en éviterai le détail puisque toute compensation faite, je suis content, ne regrette rien et me conduirais exactement de même, si tout était à recommencer. Krämer a eu une rude journée, étant resté à Amstelveen après la retraite. Il a été fusillé, noyé, dépouillé, a passé six heures dans un canal jusqu'au col, et jugeant enfin qu'il allait y périr, il a pris le parti d'en sortir et a eu le bonheur de rencontrer le général des hussards, baron von Eben, qui l'a sauvé, l'a conduit dans sa chambre, où il a passé la nuit sur une botte de paille après s'être séché à un bon feu. Le bon général lui a permis de chercher sous bonne escorte un sac d'argent qu'il avait caché, et qui, heureusement, avait échappé au pillage. Le lendemain, de bonne heure, il l'a fait monter à cheval, l'a fait traverser à côté de lui tous les postes prussiens en saro et bonnet de nuit qu'il avait ordonné à son valet de chambre de lui donner. Ensuite, il lui a remis un passeport et le sac cacheté deux fois de

ses armes et lui a dit : « va, mon fils, porte cet argent à ton maître, fais-lui mille compliments de ma part ; dis-lui qu'il nous a allumé un des beaux feux que j'ai rencontrés et qu'il est dommage qu'un brave homme comme lui ne soit pas avec nous ». Il lui a dit aussi que s'il ne me retrouvait pas, il n'avait qu'à revenir auprès de lui, et qu'il lui donnerait le choix de devenir son domestique ou d'entrer dans son escadron. Je viens seulement d'être instruit des détails de cette anecdote ; c'est pourquoi je vous la raconte au long, toute bonne mère, persuadée qu'elle vous fera autant de plaisir qu'à moi.

« Ma bonne amie m'a bien reçu, comme vous jugez, et je compte passer quelque temps chez elle. Il ne me reste plus que quelques hommes de mon corps qui vont être licenciés. Je vais m'occuper de mettre en règle les finances que j'ai administrées. Ensuite, j'espère, bonne mère, de pouvoir vous rejoindre.

« Les bons yeux du cher mouton [1] déchiffreront j'espère ce griffonnage. Louis se porte bien. J'espère le voir dans peu. Je n'ai que le temps d'embrasser tendrement la chère famille et de me mettre aux pieds de la meilleure et la plus chérie des mères.

« GUILLAUME. »

[1] Mlle Marguerite de Portes, plus tard Mme Saladin de Crans.

Ainsi que nous l'avons constaté dans une des lettres précédentes, les de Gingins d'Eclépens prenaient une part très vive à tout ce qui concernait leur frère Guillaume. Mme d'Eclépens ne tarda pas à lui témoigner le plaisir que lui causaient les bonnes nouvelles reçues de Hollande.

« Eclépens, 5 novembre 1787.

« Dieu soit béni mille fois, mon bien-aimé frère, de ce que te voilà enfin hors de tout danger; je désirais bien vivement le moment où je te saurais chez Mme de Leyden. Ma sœur vient de m'envoyer la copie de ta dernière lettre. Quelles délicieuses larmes de joie j'ai répandues en la lisant! pas un mot qui ne m'ait intéressé, mais une phrase surtout y a mis le comble venant de toi : *toutes compensations faites, je suis content, ne regrette rien et me conduirais exactement de même si tout était à recommencer*. Je te reverrai donc content, très cher frère ; rien ne peut égaler le plaisir que cette persuasion me cause dans ce moment, que le tourment et les inquiétudes que j'ai éprouvés depuis cinq mois.

« Les prières de tous les bons amis ont été exaucées, celles surtout de notre adorable mère devaient l'être.

« Je me reproche à présent plus d'un murmure ; je devais avoir plus de confiance, je ferai mieux

à l'avenir pour mériter le bonheur dont je jouis à cette heure. Je savais la manière très distinguée dont tu t'es conduit, tous ces éloges me faisaient grand plaisir, mais ton contentement m'en fait et m'en dit bien davantage. Combien j'aime ce général Eben, quel brave homme! Si mon fils était assez grand, je le lui enverrais à lui et au duc de Brunswick pour leur témoigner mon admiration et ma reconnaissance. Ne ramèneras-tu pas ce pauvre Krämer? Je serais bien fâchée de ne pas le revoir, et cette chère dame de Leyde qui sûrement a bien soin de toi dans ce moment où tu dois avoir besoin de repos après tant de tracas. Présente-lui mes respects. Dis-lui que si elle voulait aussi recevoir un peu d'amitié, j'en ai tout plein à son service. Dis-lui que si jamais la fée Gingins recouvre son pouvoir, qu'elle a perdu depuis que les fées ne sont plus à la mode, elle pourra en disposer à son gré. Elle devrait te ramener et faire enfin à Pelissary la visite qu'elle lui promet depuis si longtemps. Le moment serait, il me semble, bien favorable pour quitter le pays qu'elle habite. Que nous serons heureux quand nous serons tous réunis et que nous verrons un temps si pénible loin derrière nous! Je devrais te parler d'autres choses, mais j'en ai le cœur tout plein. Tu as un million de tendresse de toute la maison que j'habite, grands et petits, tout y prend part à ma joie. Grancy, qui est avec nous, me

charge de bien des choses pour toi; mon beau-père est comme tu l'as laissé, mes enfants grandissent et se portent très bien. On m'a prédit l'autre jour que tu te marierais au printemps; je compte là-dessus et me réjouis prodigieusement de danser à tes noces; tu ne dis pas le contraire, n'est-ce pas, très cher frère? Nous allons bien nous divertir. Je vais, dans huit jours, à Crassier avec mon mari et mes enfants, pour y passer quelque temps; il y a plusieurs mois que je n'y ai été; je suis charmée d'avoir passé loin de ces chères dames le temps de nos inquiétudes. J'aurais plutôt augmenté que diminué les leurs, et j'aimais mieux me tourmenter ici tout à mon aise. Le cher Mouton m'a écrit régulièrement deux fois par semaine, elle sait bien renoncer à la paresse quand il s'agit de faire plaisir. Ma belle-sœur qui a été la voir, il n'y a pas longtemps, a trouvé ma mère à merveille; elle ne l'avait pas vue depuis sa maladie et ne l'a point trouvée changée; ces deux dernières années sont bien marquées pour nous, mon bien-aimé frère; nous devons être reconnaissants de l'heureuse issue qu'ont eues nos peines, et nous jouirons mieux du bonheur qui nous attend après ceci. »

M. de Gingins d'Eclépens : « Je n'ajoute rien, mon très cher frère, sinon que j'ai partagé et partage bien sincèrement tous les sentiments que ma femme vient de vous témoigner, et qu'en

remerciant la Providence de vous avoir conservé, je me suis réjoui de ce qu'elle vous a fourni l'occasion de vous faire voir ce que vous êtes, à ceux qui ne vous connaissent pas aussi bien que nous. Je ne vous dis rien, mon cher ami, du plaisir que je me fais de vous voir fixé dans ce pays-ci ; vous savez depuis longtemps combien je le désirais. Tout vous y promet une vie heureuse et agréable, et personne n'y prendra une part plus tendre que moi. Nous prendrions enfin bien aisément notre parti que le cher Louis suivît votre exemple ; faites-lui mille et mille amitiés et rejoignez-nous le plus vite que vous le pourrez ; vous trouverez tout ici comme vous l'avez laissé et bien impatient de vous embrasser.

« Adieu, mon très cher frère ; partagez notre empressement de nous rejoindre, et recevez tous les sentiments que je vous ai voués. »

Malgré le vif désir qu'il avait de gagner Paris, le comte de Portes prolongeait son séjour en Hollande. Toutefois, il annonce à sa mère l'intention de se mettre en route vers la fin de l'année.

« Leyden, 7 décembre 1787.

« Voilà bien des courriers qui sont passés, ma très chère et bonne mère, sans que j'aie eu le bonheur de vous donner moi-même de mes nou-

velles, mais vous en avez reçu, j'espère, par ma sœur d'Eclépens, par Louis et par l'oncle de Portes. Je n'ai pas répondu à vos deux excellentes lettres qui me sont parvenues successivement, et m'ont causé toute la satisfaction qu'elles devaient produire.

« Mon séjour dans ce pays a été prolongé plus longtemps que je n'avais compté. Mes affaires, et peut-être plus encore la manière obligeante avec laquelle on a cherché à me retenir, en ont été la cause presque involontaire, mais comme enfin tout doit finir, j'ai donné rendez-vous pour dimanche prochain à Louis et à mon ami de Senarclens, qui se rencontreront j'espère à Rosendal entre Bréda et Tholen, et je passerai vraisemblablement encore quelques jours avec mon frère avant de poursuivre mon voyage. J'aurais fortement désiré que nous puissions nous voir et nous concerter ensemble plus tôt ; mais il est survenu de part et d'autres des contrariétés qui y ont mis obstacle. Le défaut de réponse de M. Dopff laisse mon frère dans la même position. Je lui ai conseillé d'écrire une seconde lettre pour s'informer simplement si la première est bien parvenue, et je ne partirai pas volontiers sans avoir vu ce que cela produit.

« En jugeant par votre cœur, par votre tête froide et par votre âme généreuse, vous ne pouvez comprendre comment ces dissensions malheureuses

ont pu détruire les relations et même l'amitié.

« Il semble surtout que lorsque notre cause triomphe on doit avoir moins de peine à pardonner, et que, du moins, il devrait être impossible de ne pas répondre à des avances. Tout cela existe néanmoins, et le tableau de ce qui s'est passé à Genève[1] n'offre qu'une image très imparfaite du degré auquel on peut porter la haine. L'esprit de vengeance gagne chaque jour des forces en s'assouvissant et quelqu'un qui n'en serait pas le témoin aurait bien raison d'en douter.

« Tout cela me touche peu dans ma position d'étranger ; j'ai heureusement mis les rieurs de mon côté (ceux dont je me soucie), et si la démarche que j'ai faite auprès du général Dopff n'a aucune influence sur mon frère, nous aurons l'occasion de le connaître et point de cause de le regretter.

« Je ne puis savoir, ma très chère mère, combien de temps m'arrêtera la grande ville ; à en juger par mes souvenirs et par le désir que j'ai de vous revoir, mon séjour ne sera pas long.

« Nos pluies ne le cèdent sûrement pas aux vôtres ; jamais on n'en a vu de pareilles. Elles viennent encore de succéder à un gel très fort, qui n'a duré que quelques jours, et je souhaite qu'il revienne vite pour mon voyage.

[1] Troubles auxquels nous avons fait allusion, p. 39.

« Mme de Leyden me charge pour vous de mille compliments et respects. Il m'en coûte beaucoup de me séparer, peut-être pour toujours, d'une aussi bonne amie, et malgré tous les événements contraires que j'ai essuyés depuis que j'habite ce pays, je ne le quitterai pas sans regrets. Ce qu'on a débité de mes vues sur le service de France n'est fondé sur rien à quoi je puisse avoir donné lieu. Je ne suis même pas disposé à retrouver là les Patriotes que j'ai appris à connaître ici, et à profiter des avantages qu'on paraît disposé à leur faire — mais si l'état civil y est assuré aux protestants, comme cela va être décidé — j'ai comme vous savez, ma très chère mère, beaucoup d'inclination à regarder ce pays, tout traître qu'il est [1], comme ma patrie, et il le sera en effet. Cependant toutes mes opinions et surtout mes résolutions seront constamment subordonnées aux vôtres.

« Je vais remercier le cher Mouton, et finir, ma toute bonne mère, par les assurances les plus sincères de mon tendre et respectueux dévouement.

« Guillaume ».

[1] Allusion aux procédés du gouvernement français envers les Patriotes Hollandais, qu'il avait abandonnés après les avoir encouragés à la résistance.

A Mademoiselle Marguerite de Portes.

« Tu es bien aimable, cher Mouton, dans la manière dont tu assaisonnes la flatterie; on a beau dire, ça fait toujours plaisir. Je reprendrais volontiers mon personnage afin de mériter encore, s'il est possible, quelques succès dans ce même genre, car on désire d'être aimé sous quelque forme que l'on paraisse. J'en reviens à mes Prussiens, car c'est encore pour quelque temps mon champ de bataille. J'en rencontrai un — le baron de Grothausen — il y a quinze jours au concert; il m'aborda pour me dire des choses honnêtes, et tout en causant d'Amstelveen où il avait été, son nom me roulait en tête.

« Vous avez vu — me dit-il — un corps de chasseurs qui vous poursuivait dans votre retraite et cherchait à vous couper à travers le Polder? — En effet! — Eh bien! c'était moi qui le conduisais. — J'ai vu que la nature du terrain vous empêchait d'avancer. — J'en avais jusqu'à la ceinture; mais je vous aurais bien atteint si mes gens avaient pu suivre ! — Auriez-vous jamais voyagé en Suisse? — J'y ai fait un assez long séjour. — Ah! c'est donc vous qui avez mis sur des béquilles mon ami Plantamour? — Moi-même; c'était sa faute! Je suis d'une nation que vous poursuivez, etc., etc., et de rire.

« C'est un original qui court le monde à pied avec un gros chien, une chemise bleue, faisant des livres, des projets, et forçant à la course ceux qui veulent lui tenir tête. Il est attaché à la personne du roi de Prusse, était venu de Berlin à pied, et va se reposer sur le détroit de Calais. Il m'a donné rendez-vous à Paris et peut-être ironsnous ensemble en Suisse.

« J'embrasse tendrement la chère Angélique, mes respects et tendresses à Eclépens, au bon oncle.

Je suis, bien-aimé Mouton, tout à toi,

« Guillaume. »

Après avoir quitté Mme de Leyden, de Portes alla passer quelques jours auprès de son frère Louis, en garnison à Tholen (Zélande), d'où les deux frères envoient à leur mère une épître écrite en commun.

« Tholen, 19 décembre 1787.

Louis : « Nous avons reçu votre lettre, ma très chère et bonne mère, et on ne peut être plus sensible que nous le sommes à toutes les excellentes choses qu'elle contient. Je voudrais, pour ma part, avoir votre sagesse et votre philosophie qui fait toujours choisir le meilleur parti. Je me flatte de faire quelque arrangement pour ma compagnie.

S'il réussit, tant mieux: sinon, je la donnerai avec la plus grande satisfaction à qui la voudra, et ne serai content et heureux qu'après vous avoir rejoint. M. Dopff paraît avoir oublié nos anciennes relations; le mal est petit. Ce nous sera un exemple de plus qu'il ne faut pas compter sur les étrangers. Par contre, l'amitié que mon frère me témoigne et sa complaisance pour moi me font d'autant plus sentir le bonheur d'avoir un ami comme lui. Il doit partir demain pour Paris, et quoique j'aie la perspective de le rejoindre bientôt, j'ai bien de la peine à en prendre mon parti. Comme nous serons heureux, ma bonne et excellente mère, de nous trouver tous réunis auprès de vous. L'année prochaine sera bien une des plus agréables de notre vie, puisque ce sera la première où il n'y aura rien qui puisse nous éloigner davantage les uns des autres. Dieu veuille la faire suivre d'un grand nombre, où nous puissions le bénir de nous avoir donné de si bons parents. Permettez que nous vous embrassions bien tendrement, ma bonne mère.

« Mon frère se porte très bien, est même d'humeur plus égale, sent et juge très bien l'heureuse tournure qu'ont prise les affaires pour lui personnellement, et jouit, après la tempête, de la récapitulation de tous les dangers qu'il a courus. Nous avons parlé de toutes ses aventures — du duc de Brunswick, du joli général Eben — en un mot de

tous ces honnêtes Prussiens. Krämer a aussi de nouvelles histoires. Voilà des conversations merveilleuses pour distraire l'oncle de Portes de ses procès[1], et je conseille à mon frère de profiter du premier moment d'enthousiasme pour inspirer des idées pacifiques et rétablir la tranquillité dans plus de vingt maisons. »

Guillaume : « Nous n'aurons, je crois, jamais de rivalité que pour vous témoigner, toute bonne mère, combien nous vous sommes attachés l'un et l'autre. Ce dont vous pouvez être bien sûre, c'est que nous n'emporterons pas de ce pays des regrets qui puissent nuire à ce sentiment. Ce n'est qu'après mûr examen de l'état des choses que le cher Louis s'est déterminé à demander sa démission, et je ne fais aucun doute que vous n'approuviez complètement les motifs qui nous ont décidés. Sa position n'offre aucun avantage, ni pour l'honneur, ni pour l'avancement, ni pour l'intérêt.

« L'agrément de la vie est détruit. J'ai même lieu de juger que ma réconciliation avec le général Dopff était arrachée par le zèle et la chaleur que j'avais mis dans mes démarches. Le congé auquel vous avez pensé eût été difficile à obtenir et n'eût vraisemblablement pas rempli son but. Plus que

[1] Le général de Portes, toujours disposé à protéger le « pot de terre contre le pot de fer », ainsi que le lui disait un de ses amis, avait engagé un procès contre la commune de Céligny pour l'obliger à rendre justice à quelques malheureux.

toutes les raisons, le dégoût invincible que mon frère témoigne, l'heureuse tournure de son esprit et ses ressources personnelles, qui lui feraient trouver le bonheur dans la solitude, suffiraient pour justifier sa résolution. J'ai fini mes affaires ici autant qu'il a dépendu de moi et crois pouvoir partir sans que personne puisse y trouver à redire. Mon projet est de m'arrêter peut-être quelques jours à Bruxelles où je trouverai des connaissances, et mon séjour à Paris ne sera pas long, si je n'ai à consulter que mon désir de vous rejoindre et de bavarder en paix au coin du feu. J'ai passé huit jours ici dans cette douce occupation, et nous n'avons pas eu le temps de penser à la fièvre qui n'est au reste plus à craindre; d'ailleurs, dans quinze jours au plus, le cher chevalier pourra se rendre à l'invitation de notre bonne amie et y attendre que son affaire soit décidée. Je doute au reste qu'elle le soit favorablement; mais comme il n'est question que de le débarrasser de la dette de son solliciteur, il ne changera sûrement rien à sa détermination pour un objet de cent louis. J'ai trouvé mes amis Senarclens et de Grancy à Rosendal et ai passé un jour avec eux à Bréda, où j'ai revu avec plaisir mon ancienne amie Mme Tennagel. Les mauvais chemins et le détour que cela m'eût occasionné, m'ont empêché d'aller voir Mme du Tour. J'espère trouver à Paris une bonne lettre dans laquelle la toute bonne et les

chères sœurs me donneront leurs commissions.

« Mille tendres choses au cher d'Eclépens, à l'oncle, etc.

« Agréez, ma très chère mère, le dévoûment tendre et respectueux de votre fils.

« GUILLAUME. »

Louis : « Je reprends la plume, ma chère mère, pour vous confirmer le peu de regrets de quitter la Hollande. J'aurais de la disposition à prendre ce pays en guignon, et puisque je ne prévois pas la possibilité d'y être heureux, je ne doute pas que vous ne donniez votre approbation à ma démission. Quand vous et mon oncle de Portes, vous aurez applaudi, je ne m'embarrasserai plus des suffrages des autres, bien persuadé que mes frères et sœurs ne peuvent penser différemment de vous. Ainsi je compte que l'on me recevra bien à Crassier. Du moment que tout est fini, je n'aurai plus d'autre idée que celle de vous témoigner, par mon respect et mon attachement, tous les sentiments qui me sont communs avec vos autres enfants. Ma gaieté se déploiera mieux que jamais et, dans ce sens-là, je fournirai quelque chose aux agréments du Châtel, ferai des ronds dans le bois, en un mot me rajeunirai de quinze ans ! et lorsque mon cher Guillaume et C... auront des sujets propres à être gâtés par la grand'maman de Crassier, je serai le docteur de famille et élèverai

de petits républicains et des fidèles sujets. J'embrasse tendrement la petite marmaille. Je ne serai plus le capitaine, mais le bon oncle du cher Louis [1]. Je ferme ma lettre pour suivre votre fils, le colonel sur les remparts; depuis son arrivée, j'ai oublié la fièvre. Mon hôpital va même beaucoup mieux, nouvelle preuve de la bonne étoile qui l'accompagne partout. Mille amitiés au cher d'Éclépens et à nos sœurs.

« Louis de Portes. »

Guillaume de Portes quitta les Pays-Bas sans amertume. Les témoignages d'affection qu'il reçut de ses anciens amis séparés momentanément de lui par le jeu de la politique, rachetèrent en quelque sorte l'indifférence dont se rendait coupable envers lui le parti qu'il avait si loyalement servi.

Le comte de Portes au capitaine Stegelmann.

« Leyde, le 16 février 1787.

« Je t'exprimerai faiblement, mon très cher et bon ami, combien j'ai été touché de l'excellente réponse que tu m'as faite ; on ne saurait parler le langage de l'amitié avec plus de sentiment et de

[1] Louis de Gingins, son neveu.

délicatesse. Enfin, j'ai retrouvé mon bon Christian après avoir craint de le perdre. Pardonne ce moment de doute, dont je m'estime heureux de pouvoir reconnaître l'injustice. Mais la singularité de nos positions, l'abandon de ceux sur l'amitié desquels j'osais compter, cette fureur politique, qui a tourné tant de têtes et brouillé tant de familles, semblaient justifier ma méfiance. La cause n'en était pas dans mon cœur, car jamais je ne sentis si vivement combien je t'aimais que lorsque j'ai dû jouer le rôle de ton ennemi.

« Pourquoi faut-il que d'aussi bonnes gens que nous, qui se conviennent autant l'un à l'autre, soient destinées à vivre séparés peut-être pour toujours. Cette idée m'affecte plus que je ne puis te le dire ; je vois depuis longtemps que la plupart des choses vont tout de travers dans ce monde. Je crains même de ne pas avoir la consolation de t'embrasser avant mon départ. Je différerais de te répondre afin de pouvoir fixer le jour où j'irai à Isenstein. Senarclens me marque qu'il part pour Bréda. Ne pourrions-nous pas nous rencontrer, ne fût-ce que pour dîner entre Utrecht et Leyde. Alphen serait trop loin pour toi, Woerden trop près, d'ailleurs garnisons. Si tu pouvais venir ici, mes hôtes seraient charmés de faire ta connaissance, mais je n'ose m'en flatter. Enfin, fixe-moi le jour, l'heure et le lieu, et tu peux compter que j'y serai à la minute, pourvu que ce soit incessamment. Mes hommages à ton

aimable compagne, mes respects à M. de Nosematt et deux baisers à ta chère petite.

« Je suis pour la vie bien tendrement ton dévoué.

« DE PORTES. »

Le capitaine Stegelmann au comte de Portes.

« Utrecht, le 20 novembre 1787.

« J'ai été extrêmement touché, mon bien bon et cher de Portes, du contenu de la lettre que tu m'as adressée le 16, et si mon tendre attachement pour toi était susceptible d'augmentation, le langage que tu m'y tiens l'aurait produit. Je gémis de la nécessité où tu te trouves de quitter un pays où probablement je devrai passer ma vie. Tu entrais pour beaucoup dans les plans que j'aimais à me forger pour l'avenir, et ton éloignement y porte un vide que je ne remplirai jamais.

« Pour toi, mon bon ami, ce changement qui se fait dans ta position, me paraît un avantage, et si je pouvais faire abstraction de ce que j'y perds et ne songer qu'à l'agrément qui doit en résulter pour toi, je me consolerais d'un événement qui m'affecte plus que je ne puis te le dire. Dans la situation où tu te trouves, je ne vois rien qui pourrait te compenser de la gêne, de la dépendance où notre service nous assujettit; point de

faveur qui puisse flatter ton ambition, ni la satisfaire d'une manière réelle, rien qui puisse t'attacher d'une manière particulière à un pays où il n'y a plus d'agrément à espérer, du moins pour le temps qui nous reste à vivre. Si les relations d'une femme que j'aime tendrement ne me retenaient ici, crois-moi, mon ami, je ne balancerais pas à suivre le parti que tu prends ; je chercherais le bonheur dans une vie paisible, et, fût-ce au bout du monde, j'irais t'y trouver. La privation qui résulte pour moi de ton éloignement est réelle, et je n'y songe qu'avec amertume. Dans le cours d'une vie entière il est rare de trouver un vrai ami. Il est dur lorsqu'on a connu cet avantage inestimable d'en devoir vivre séparé.

« Je t'embrasse en idée avec toute la vivacité et la tendresse dont je suis susceptible et suis pour la vie tout à toi.

« C. Stegelmann. »

Le baron de Senarclens au comte de Portes.

« Iselstein, le 27 octobre 1787.

« Mon très cher ami,

« Que d'inquiétude et de crainte m'ont causé tous vos dangers et chagrins, mon cher de Portes, et c'est avec une joie extrême que j'ai reçu votre

lettre m'en annonçant la fin. Ne me sachez pas mauvais gré des conseils dictés par l'amitié ; j'avoue volontiers que vous avez très bien fait de ne pas les suivre, mais j'étais inquiet que vous ne poussassiez trop loin l'intrépidité, ne fissiez plus que votre devoir, ce qui est bien arrivé, et ne fussiez malheureusement la victime des gens qui ont tort parce qu'ils ne vous ont pas imité. Rien de plus flatteur que tous les éloges qu'on vous accorde, et plus que jamais je sollicite votre amitié, vous prie de me regarder comme votre cher Senarclens, et de disposer dans tous les temps du meilleur de vos amis qui veut toujours l'être ; appelés, j'espère, à vivre fréquemment ensemble en Suisse, nous y oublierons facilement les désagréments éprouvés dans ce pays.

« J'ai infiniment de regret d'être ainsi à l'attache et de ne pouvoir me faire le très grand plaisir de vous aller embrasser. Ne pourriez-vous pas me donner quelque moment? Ce serait une bien bonne action. J'ai vu Stegelmann qui s'est entretenu longuement avec moi du désir de vous être bon à quelque chose. Si nous n'y réussissons pas quant à vos effets restés à Utrecht, c'est parce qu'ils sont arrêtés; supposez, mon cher ami, qu'il y eût quelque demande ou autre chose à faire, ce serait une offense que de vous servir de quelqu'autre que moi. Je suis votre débiteur de fort bons procédés. Pour tout cela je ne vois d'autre possibilité que

de vous engager à venir pour quelques jours ici, où nous vivrons en frères ; c'est ce que je désire, ainsi que de vous assurer que je suis pour la vie votre sincère et dévoué ami.

« C. de Senarclens ».

Un autre compatriote du colonel de Portes, M. Rath, auquel le parcours d'une brillante carrière était réservé en Russie, et qui n'avait pu être placé dans le régiment de Salm par suite de l'exclusion des étrangers, conserva un souvenir reconnaissant au héros d'Amstelveen. La lettre qui suit témoigne de l'abandon avec lequel Rath versait dans le cœur de son ami ses préoccupations et ses chagrins [1].

Monsieur Rath à Monsieur de Portes.

« Haarlem, le 19 novembre 1787.

« Mon cher Monsieur,

« A la garde de Dieu et sous la conduite du batelier, j'ai l'honneur de vous expédier une petite caisse à votre adresse, contenant un assortiment de graines potagères et des fleurs qui peuvent croître en plein air, dont vous trouverez un cata-

[1] Le géneral Rath légua sa fortune à ses sœurs qui fondèrent le musée des Beaux-Arts de Genève, dit musée Rath.

logue ci-joint. J'aurais fort désiré d'aller moi-même à Leyde vous embrasser encore une fois, vous souhaiter bon voyage, me recommander à votre amitié. Daignez voir mes parents quand vous arriverez en Suisse, donnez-leur de bonnes nouvelles. Je partirai probablement pour la Russie, car la réussite du projet dont je vous ai fait part est si difficile. Ah! douce et trompeuse illusion, que mon sort serait heureux, que mon cœur serait satisfait, que mes parents seraient joyeux! Ils me voient partir avec peine. Devenir le protecteur de ma famille, que je ne reverrai peut-être plus, de laquelle je vais être séparé quinze ans au moins! Que ces réflexions sont tristes, aussi tristes sûrement que les marais de Pétersbourg, que les tas de neige qui déjà les couvrent. Je suis affligé, j'ai besoin de voir Mlle de B..., ou plutôt de ne la revoir jamais. Adieu, Monsieur, souvenez-vous quelquefois d'un pécheur qui travaille à devenir meilleur afin de mériter de plus en plus votre estime et votre amitié.

« Je suis avec considération le plus dévoué de vos serviteurs,

« RATH. »

CHAPITRE VI

LE COMTE DE PORTES MESTRE DE CAMP AU SERVICE DE FRANCE. — SÉJOUR A PARIS EN 1787 ET 1788.

Un édit royal, promulgué en novembre 1787, ayant rendu aux protestants de France l'état civil et le libre exercice de leur culte, le comte de Portes put rentrer dans son pays d'origine et y réclamer un emploi militaire au double titre de Français et d'officier réfugié de Hollande. La nouvelle du combat d'Amstelveen s'était bientôt répandue au delà des frontières hollandaises et, lorsque de Portes vint à Paris, il y trouva sa réputation toute faite. Sans tarder, il adressa au roi un mémoire dans lequel il retraçait sa vie écoulée; il terminait ainsi [1] :

« Enfin j'ai quitté la Hollande après lui avoir sacrifié les années de ma jeunesse, mon emploi et une partie de mon patrimoine ; mais j'en ai emporté le souvenir consolant, d'avoir servi de mon

[1] Le lecteur trouvera ce document à l'Appendice.

mieux, jusqu'à la fin, la cause que j'avais embrassée, sans avoir perdu, je crois, l'estime du parti contraire, et d'avoir obtenu de S. A. le duc de Brunswick et des généraux et officiers prussiens plus de témoignages d'approbation que n'en a mérité la résistance que j'ai été en état de leur opposer.

« Libre aujourd'hui de tout engagement, dans cette double époque où Sa Majesté comble de bienfaits les victimes du patriotisme hollandais, et où elle daigne rappeler dans son royaume ses sujets de la religion protestante, en leur accordant un état civil, je bénirai les traverses que j'ai essuyées, si je puis rentrer dans ma patrie et consacrer le reste de ma vie au service de mon Roi ».

De Portes ne voulut toutefois point séparer son avenir de celui de ses anciens subordonnés dont la situation était devenue critique à la suite de leur licenciement. Dans l'espoir de trouver du service en France, la plupart d'entre eux s'étaient rendus à Béthune et à Saint-Omer, où M. de Bellonet, l'officier français dont nous avons noté la présence à Amsterdam, était chargé de les recevoir et de pourvoir à leurs premiers besoins. Une lettre du major Gilquin, officier ayant servi au régiment de Portes, nous dépeint les sentiments qui préoccupaient alors ces victimes du devoir.

Le major Gilquin au colonel de Portes.

« Béthune, le 22 décembre 1787.

« Monsieur et très honoré colonel,

« N'ayant point reçu de réponse à ma dernière lettre de Paris datée du 10 courant, je crains que vous n'ayez pris la résolution de quitter la Hollande et que mes lettres ne vous soient pas parvenues.

« Je hasarde cependant, monsieur le comte, de vous adresser celle-ci, vous donnant avis que nous sommes venus de Paris en cette ville depuis deux jours.

« M. le comte de Saint-Priest[1] nous avait recommandé à M. de Bellonet qui nous a fait l'accueil le plus gracieux, et nous fait sentir qu'il est un vrai galant homme. Il se souvient parfaitement d'Amstelveen, et vous porte un bon cœur. Est-il donc décidé, cher comte, que nous soyons expatriés pour jamais ; n'y a-t-il pas la moindre apparence que, sans nous forcer à avouer des torts dont nous ne sommes pas coupables, la Hollande nous donne une pension. Je vous prie, si vous êtes encore en Hollande, de me communiquer votre idée là-dessus ; il y a quantité de Hollandais

[1] Ministre de Louis XVI.

ici, mais peu dont on puisse dire qu'ils soient officiers de service.

« Comte, vous n'ignorez pas notre cas! Je n'ai cru que remplir mes devoirs en obéissant aux États de Hollande ; et pour cela faut-il que je sois malheureux ? La Hollande m'est toujours chère : c'est ma patrie, j'y ai mes proches et tout cela perdu à jamais. C'est affreux ! je ne puis y songer sans me trouver plongé dans une douleur profonde. Les aliments d'ici diffèrent considérablement des nôtres, aussi nous maigrissons à vue d'œil.

« Le régiment de la Tour va se former à Cambrai ; je vous ai marqué dans une de mes précédentes qu'Oldendel y était placé. Depuis, on m'a assuré la même chose de M. van Helden, Dirks, notre Sloet, Yvory, Lichtenberg, le jeune Thoen [1], et plusieurs autres.

« Si vous jugez, cher comte, que, sans faire la moindre bassesse ou subir une humiliation, nous avons lieu d'espérer de pouvoir rentrer dans la patrie, j'attends avec fermeté ma sentence, de même que le pauvre Verhorst, et nous vous prions de nous dire cela à la première poste, et s'il n'y a absolument plus d'espoir pour nous, j'espère que vous voudrez bien y ajouter une attestation, que j'ai été capitaine au régiment de Salm et que j'ai eu l'honneur de servir en qualité de major sous

[1] Anciens officiers sous les ordres du colonel de Portes.

vos ordres, à Amstelveen, dans le nouveau régiment d'infanterie. La cour de Versailles exige cela de tous ceux qui entreront au service de France, et M. de Bellonet m'a dit qu'une attestation de votre part sera bonne et absolument nécessaire. M. Verhorst est dans le même cas que moi.

« J'ai l'honneur, etc. »

Un grand nombre de lettres écrites en français, en hollandais, en allemand et qu'il serait trop long de citer ici prouvent que les officiers du régiment de Salm s'en remettaient à leur ancien colonel, le comte de Portes, comme à leur unique protecteur, et obtenaient de sa générosité des encouragements matériels et des recommandations qui finirent par assurer leur existence. D'une modestie toujours scrupuleuse, de Portes a soin d'omettre dans ses lettres les nombreuses démarches faites à Paris en faveur de son prochain, et la correspondance que l'on va lire ne fait allusion qu'à ses propres affaires. Elle traduit ses impressions de Paris avec un parfum de naïveté qui s'allie fort bien à sa nature virile. Ne voit-on pas renaître en lui le type du huguenot français, que M. Hanotaux a serré de si près en étudiant récemment le caractère du duc Henri de Rohan? « Mœurs pures, intelligence claire, esprit appliqué, volonté réfléchie et obstinée, instruction étendue ». Le comte de Portes avait, lui aussi, « de l'amertume, du pes-

simisme et même une certaine originalité qui n'est pas rare parmi les membres de cette fière minorité »[1].

Le comte de Portes à sa mère.

« Paris, 4 janvier 1787.

« Me voici arrivé depuis hier dans la grande ville, ma très chère et bonne mère, et mon premier soin a été de chercher Gautier et les nouvelles que j'attendais de vous... Il convient que je prolonge mon séjour ici, et comme nous sommes plus proches voisins que de la Hollande, j'aurai, j'espère, plus souvent de vos nouvelles et ne négligerai pas de vous donner des miennes. Soyez bien sûre que si ce n'était la nécessité des convenances, et la crainte qu'on n'eût ensuite des reproches à se faire, je n'aurais pas de plus grande hâte que d'aller embrasser ma bonne mère et mes chères sœurs, tout aussitôt que mes juments seraient un peu rafraîchies.

L'année s'est renouvelée sans que je m'en sois douté. Mais, ce qui fait le sujet le plus constant de mes vœux, est toujours dans mon cœur ; je n'ai point de sentiment plus vrai, plus précieux que celui qui m'attache à ma bonne mère. Je n'ou-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1902.

blierai jamais les cruelles alarmes que vous nous avez causées il y a deux ans ; elles me firent sentir plus vivement encore, s'il eût été possible, combien vous êtes nécessaire à notre bonheur. Je ne trouverai jamais le mien qu'auprès de vous, et ne puis demander au ciel de faveur plus précieuse que de m'en faire jouir longtemps, aussi longtemps que je jouirai moi-même de mon existence. — Ce billet devient une lettre, je ne l'ai pas fait partir avec celle de mon oncle, afin de pouvoir vous donner des nouvelles de Mme Necker que je me propose de voir demain. Je serai appelé à voir un monde qui n'est pas trop le sien ! La marquise de Champcenets, sœur d'un de mes amis, est à la tête de tout le tripot hollandais. Elle a de l'influence dans ce moment et comble d'honnêteté les fugitifs[1]. Son frère vient me chercher demain.

« Ce lundi 7. — J'ai trouvé Mme Necker en assez bonne santé, quoiqu'elle se plaigne d'être retombée depuis l'été. L'accueil qu'elle m'a fait a été empressé et naturel. Celui de M. Necker mêlé de morgue, de distraction et d'honnêteté. Mme de Staël avec qui je soupais me parut impertinente. Je ne sais si par délicatesse elle voulait diminuer mes regrets. Enfin, je passai une journée très fatigante et je suis tenté de dire comme le chevalier : tout cela m'ennuie ! On m'a offert un logement

[1] Les patriotes Hollandais réfugiés en France.

et j'en prendrais préférablement un aux petites maisons ! — Je cherche Micheli, que je n'ai pas rencontré encore. J'irai au premier jour demander à dîner à M. le marquis de Lamure, et j'aurai beaucoup de plaisir à voir cet ancien ami de mon oncle. Je profiterai de temps en temps des bontés de Mme Necker, tout comme on fait mettre ses souliers à la forme pour être ensuite plus à son aise.

« Je suis impatient, toute bonne mère, que vous m'écriviez beaucoup de choses sur tout ce qui vous environne, en attendant que j'aille moi-même y tenir ma place ; veuillez me dire en confidence quelle bagatelle je pourrais apporter à mes sœurs qui leur fît plaisir et me donner vos commissions.

« J'embrasse tendrement les chères dames, et suis avec un profond respect et le plus tendre dévouement, votre fils très soumis.

« GUILLAUME. »

« Paris, le 11 janvier 1788.

« J'ai bien reçu votre excellente lettre, ma toute bonne mère, et n'ai pas lu sans attendrissement les touchantes expressions de votre bonté pour moi. Puissent les vœux que vous faites être aussi complètement exaucés que ceux que je fais pour vous.

« J'ai vu avec grande satisfaction que vos idées sont extrêmement conformes aux miennes sur mes

affaires et mon séjour ici. Comme vous en aurez pu juger par ma précédente lettre, je vois qu'il faut rester encore quelque temps jusqu'à ce que je discerne un peu plus clairement si ce qu'on voudra faire pour moi peut me convenir. En attendant, je puis vous assurer que c'est un rôle déplaisant pour moi que celui de solliciteur, je n'ai point l'art de me faire valoir et c'est ce qu'il faut ici...

« J'ai dîné hier chez M. de Lamure avec l'abbé du Coudray. J'ai reçu beaucoup d'honnêtetés et mille témoignages d'attachement et de souvenirs pour mon oncle. J'assistais à une fête chez l'ambassadrice de Suède dont le spectacle m'a amusé un moment. Je dîne aujourd'hui chez M. Tronchin, le fermier général.

« Veuillez, ma toute bonne mère, m'envoyer les extraits de baptême le plus tôt possible. La crainte de manquer le courrier me fait finir par les assurances du plus tendre et respectueux dévouement avec lequel je suis pour la vie,

« G. de Portes. »

« Je suis impatient de voir M. de Divonne et bien sensible à l'amitié qu'il me témoigne. Au cas qu'il ne vînt pas bientôt ici, je serais charmé qu'il voulût écrire à mon occasion à M. le comte de Brienne[1]. »

[1] Le ministre de la guerre.

« Paris, 16 janvier 1788.

« Je vois avec peine que mon séjour ici sera plus long que je ne comptais. Du moment que j'y suis, mieux vaut voir par moi-même la tournure que les choses prendront, d'autant que l'on ne peut rien faire que lorsque l'on est sur les lieux, surtout ici où l'on ne pense qu'à l'objet présent. J'ai été dimanche à Versailles, où j'ai été présenté au ministre de la guerre chez qui j'ai dîné, et dont j'ai été fort bien reçu. Il m'a dit que la manière dont je m'étais conduit me donnait droit aux bienfaits du roi et qu'il ferait de son côté tout ce qui serait possible. Sur ce que je me réclamais de l'amitié du comte de Divonne, il m'a répondu qu'il était aussi de ses amis, et que c'était un titre de plus pour lui. Voilà de l'eau bénite, sur laquelle j'aurais tort de faire grand fond ; mais elle console de l'ennui des antichambres.

« Je serai charmé de voir arriver notre bon voisin, afin qu'il puisse dire que je suis de bonne race et justifier ce que j'ai avancé sur nos relations. J'ai cherché son fils et nous ne nous semmes pas encore rencontrés.

« Je vois quelquefois Mme Necker et en suis très content. J'en sors dans cet instant et y ai dîné avec une vingtaine de ducs, ambassadeurs ou princes. Cette société me gêne moins qu'elle n'a fait, surtout lorsque je n'y suis pas assu-

jetti et que je puis me secouer et prendre haleine dans les intervalles; même l'ambassadrice ne m'a pas fait de mines aujourd'hui.

« Mon baron de Grothaus est arrivé avant-hier à pied de Londres, comme il me l'avait dit, et a été présenté hier à la famille royale. Il pourrait bien arriver à Genève avant moi, quoique je suppose qu'il est chargé de quelque commission secrète. J'ai reçu une lettre du cher Louis qui est encore à Tholen et se porte bien. Il vous aura sans doute donné connaissance de la réponse froide du général Dopff, en conséquence de laquelle il a présenté requête pour sa démission, en demandant au prince de faire un arrangement avec les capitaines du régiment pour le dédommager en partie de ce qui lui en avait coûté pour mettre sa compagnie en bon état. J'espère qu'il ne tardera pas d'aller voir notre bonne amie[1]. Je ne vois pas encore le moyen de le placer ici et crois qu'il faut faire une chose après l'autre, afin d'être moins sûr de les manquer l'une et l'autre ; d'ailleurs il ne serait pas conséquent de parler de lui tant qu'il n'a pas sa démission. Ma santé est bonne à présent ; l'air et la vie de Paris m'avaient d'abord un peu éprouvé; mais je commence à m'y faire. Si seulement les louis n'avaient pas des ailes ; tout est d'une cherté exécrable. Je me repens de n'avoir

[1] Mme de Leyde.

pas volé les vieilles dentelles de l'oncle de Portes, qui me serviraient à merveille. J'hésite de sacrifier une dizaine de louis pour de semblables panosses[1] !

« J'ai vu ici M. et Mme de Châteauvieux, Lullin, Turrettini et sa femme. J'ai dîné chez le fermier général Tronchin par invitation du ministre Tronchin. Je vois quelquefois le bon M. Guyot ; la maison Grand[2] me comble d'honnêtetés ; mais quand verrai-je la Toute Bonne, et ses alentours mille fois plus aimables pour moi que toutes les belles choses de la grande ville ? Quand verrai-je le cher monsieur et les petits bambochons d'Eclépens... Tout cela est bien plus drôle que les Italiens et même que le grand Opéra.

« En attendant, je les embrasse tous de toute mon âme et baise tendrement la main de la toute bonne. »

« Paris, le 3 février 1788.

« Il y a huit jours, ma très chère et bonne mère, que j'ai écrit à notre cher oncle et lui ai fait part de la réception de l'extrait baptismal et de la lettre de M. de Divonne. Sa présence m'aurait fait plus de plaisir, car j'ai une grande

[1] Expression genevoise : vieux linge usé avec lequel on frotte les planchers.

[2] M. Grand était le chef de l'importante maison de banque Grand. Son buste par Houdon, une excellente œuvre du maître, appartient à M. de Sévery à Lausanne,

répugnance pour les lettres de recommandation, je n'en ai fait usage que le moins possible et ai toujours observé qu'elles m'avaient nui plutôt que servi. Je ne crois pas que celle-ci ait le même sort. Quoi qu'il en soit, jamais succès manqué ne m'aura moins affecté que celui-ci. Je ne saurais même mettre de la chaleur dans mes sollicitations, d'autant que si mon affaire va, ce sera en conséquence d'une mesure générale, qui ne me flatte guère, et, par contre, une exception contre moi laisserait mon amour-propre entièrement à l'abri et relèverait même le petit bout de réputation que j'ai acquis. Si je m'explique bien, vous jugerez, ma très chère mère, que ma principale inquiétude est de rester encore quelque temps dans un état d'incertitude qui m'est toujours pénible.

« Je me flatte d'aller cueillir avec vous les premières violettes à Eclépens ou à Crassier, comme vous le préfèrerez. Si vous restez à Crassier, je prendrai, je crois, la route des Rousses.

« Je vis hier à Versailles la fameuse procession des cordons-bleus [1]. Comme je ne suis pas grand amateur de cérémonies, l'impression que cela m'a fait n'est pas aussi forte que la bonne marquise de Lamure me l'avait annoncé. Je fus aussi voir l'appartement de la reine, où ce qui me frappa le plus fut un feu magnifique, comme à Eclépens,

[1] Fête de l'ordre du Saint-Esprit.

dont j'avais grand besoin. J'ai reçu encore aujourd'hui une lettre de notre bonne amie. Elle me marque qu'un de nos amis communs sollicite assidûment la réponse à la requête du chevalier.

« Mme Necker ne se ralentit pas sur ses empressements. Peu de jours se passent, sans que je reçoive quelque ambassade, et souvent des reproches sur ce que je ne profite pas assez souvent de leur maison. Suivant la disposition où je me trouve, j'y vais avec plaisir ou répugnance, l'état de gêne et de cérémonie n'étant pas toujours naturel à l'homme. Je me repose avec vos bons Hollandais chez la marquise de Champcenets et vais une fois la semaine entendre les vieilles guerres du marquis de Lamure. J'ai été voir Mme de Villette qui est toujours la même et fort bien à ma guise, n'en déplaise à l'oncle Maillebois. Elle a une gentille petite fille qui a de bons symptômes de vie.

« M. du Coster m'a réclamé ; je l'évitais parce que sa réputation ne flaire pas comme baume, et qu'il est un objet de scandale pour le sage et prudent Gautier ; mais, après tout, je sais toujours bon gré à quelqu'un qui me comble d'honnêtetés et qui ne peut me faire aucun mal. Il fait grande figure et il faut que sa fortune soit bien rétablie. Il m'a donné à dîner avec un maréchal de camp de notre nom, qui est ici depuis longtemps pour soutenir des paysans contre des moines. A ce trait seul, je

le reconnais pour être de la famille : et, d'ailleurs, c'est un homme tout à fait à ma guise.

« Je me donne tout le mal possible pour placer M. Vignier[1]. Louis l'a enfin secoué de ses épaules; il se trouve à Béthune où on refuse de le reconnaître et de le payer. En attendant que l'obstacle soit entièrement levé, comme je m'en flatte, j'ai écrit pour lui avancer sur mon compte l'argent qui lui sera nécessaire.

« Je passe le dimanche gras tranquillement, au coin de mon feu, à expédier mes dépêches, tandis qu'on se démène de partout. Mon goût du spectacle s'est fortement ralenti et je le ménage. Je n'ai pas mis les pieds au bal de l'Opéra parce que tout comme vous, bonne mère, lorsque minuit sonne, j'aime mieux essayer de dormir que de voir danser. »

« Paris, le 27 février 1788.

« Je suis bien de votre avis qu'il ne faut pas abandonner la partie avant de l'avoir perdue, et cette raison me fait prolonger si longtemps mon séjour ici. Nous voici j'espère enfin à l'époque où l'on prendra des arrangements définitifs sur ce qui nous concerne, et je vois avec impatience le moment de sortir d'une incertitude qui est tou-

[1] Un protégé de la famille de Portes, qui avait été placé en qualité d'enseigne dans le Régiment de Salm.

jours pénible. Le départ de M. de Saint-Priest, qui doit se rendre en Hollande dans une quinzaine de jours, et qui est chargé de ce département, hâtera peut-être le dénouement. Il paraît qu'on n'emploiera ici que des voies amiables, puisque l'on se détermine à faire partir l'ambassadeur. L'arrivée de M. de Divonne m'a fait plaisir, et j'ai lieu d'être fort satisfait de son zèle et de son amitié. Nous avons été ensemble à Versailles dimanche passé et nous avons vu le ministre ; notre but principal était de faire la connaissance de M. de Saint-Paul, premier secrétaire de la guerre, lequel est des amis du comte, et il m'a recommandé à lui avec beaucoup de chaleur et d'intérêt.

« Notre bon voisin est aussi à son aise dans ce pays qu'au milieu de ses ouvriers à Divonne ; il paraît y être connu et aimé. Il a la complaisance de me mener dîner demain chez le comte d'Affry, qui est une bonne relation à faire [1]. Je continue aussi à être fort content de M. et Mme Necker, et vais même souvent avec plaisir chez eux ; on finit par aimer M. Necker, lorsqu'on le connaît, et j'ai été charmé d'éprouver ce sentiment pour lui. Si cela ne vous dérange pas trop, ma toute bonne mère, je crois qu'une petite lettre à mon occasion ne serait pas déplacée ; au reste, j'y ai pourvu en

[1] Le comte d'Affry était alors colonel des Suisses. Il devait jouer, plus tard, un rôle politique dans sa patrie et, en sa qualité de Landaman, renouer des relations avec de Portes.

attribuant votre silence à la discrétion, et en faisant là-dessus un petit compliment de votre part.

« J'assistais avant-hier à un très grand souper chez l'Ambassadrice[1] et remarquai que l'air qu'elle a avec moi est celui qui lui est habituel avec à peu près tout le monde ; aussi n'est-elle pas trop aimée, et c'est dommage.

« Le pauvre chevalier est toujours à Tholen où il s'est heureusement rétabli d'une indisposition. J'espère qu'il aura enfin obtenu permission de s'absenter et que sa prochaine lettre sera datée de Leyden. Il paraît que la nouvelle formation des troupes hollandaises lui donne quelque espoir d'obtenir une pension, et si des amis voulaient le servir, la chose serait peut-être faisable ; mais j'en doute fort et, en attendant, il me lie les mains ici. C'est le moyen de se trouver entre deux chaises ; mais comme il me paraît très disposé à mener une vie tranquille et indépendante, et qu'il a tout ce qu'il faut pour cela, je m'en inquiète peu. Je rencontre quelquefois Micheli. Il est très absorbé à ce qu'il paraît dans ses affaires de Paris ; c'est un pays où chacun s'occupe de soi, et il ne faut en savoir mauvais gré à personne.

« L'ouvrage de M. Necker a pour titre *De l'importance des opinions religieuses*. Il paraîtra dans huit jours. L'on m'a promis un exemplaire, que je vous

[1] Mme de Staël.

apporterai. Il ne tardera pas, j'espère, à être suivi de la réponse à M. de Calonne, dont le livre[1] perd journellement de son crédit, à mesure que les fausses assertions qu'il renferme se développent. Je suis retourné deux ou trois fois chez M. de Villette.

« M. Vignier est toujours à Béthune ; j'espère que c'est le pain du roi qu'il mange. Tous mes protégés y ont été admis ; mais il faut voir ce que l'on en fera ultérieurement. Les affaires ne vont guère plus vite, à ce qu'il paraît, dans les monarchies que dans les républiques.

« Mes pauvres chevaux gagnent très honorablement leur vie sur le pavé de la grande ville, et les bonnes bêtes, lorsqu'elles m'auront transporté à Crassier, auront bien mérité le repos dont elles jouiront.

« Vous avez sans doute lu l'Édit de tolérance[2] ; mais vous ne me dites pas, ma très chère mère, quel jugement vous en portez. Je crois qu'il conviendrait assez à ma future position de posséder quelque chose dans le pays de Gex. Il faut en causer avec l'oncle. Je vous adresse cette lettre chez lui dans l'incertitude si vous êtes encore à Eclépens... Il me semble qu'il y a dix ans que je

[1] *Précis d'un plan d'amélioration des finances, présenté au roi le 20 juillet 1786.*

[2] Edit royal rendant aux membres de l'église réformée leurs droits civiques.

ne vous ai vue; les scènes de cette année ont été tellement diversifiées que je ne puis me persuader qu'il y ait si peu de temps que j'ai quitté la Suisse... »

« Paris, le 6 mars 1788.

« J'espère, ma très chère et bonne mère, que vous avez reçu ma réponse à votre dernière lettre et que vous aurez aussi eu de mes nouvelles par mon beau-frère et par notre oncle. J'ai appris de l'abbé du Coudray que les papiers, que j'avais désirés, étaient ici, et que par un malentendu d'hôtel, ils n'avaient pu me parvenir encore. Ils arriveront assez tôt, car je crois que tout ceci s'achemine lentement à sa fin. Notre voisin [1] partira le plus tôt qu'il pourra; depuis l'effort qu'il a fait de me procurer la connaissance de M. de Saint-Paul, il se tranquillise et croit mes affaires en bon chemin, et je crois aussi qu'en effet elles iront à peu près le même train soit qu'on se démène beaucoup, soit qu'on les laisse cheminer toutes seules.

« J'ai eu encore aujourd'hui une épître de notre bonne amie [2], qui me dit que les gens prévenus contre moi commencent à me rendre justice. Il paraît que le système d'oppression continue dans ce pays-là, et que les émigrations continuent à en être la suite. Mon ami Senarclens me donne aussi

[1] Le comte de Divonne.

[2] Mme de Leyde.

des nouvelles de Louis. Il vient d'être fait major et paraît fort content. Rath a obtenu aussi en Russie la place qu'il attendait, et il travaille à conserver en même temps celle du régiment de Saxe-Gotha, mais je crois que cela n'est guère possible. Notre ambassadeur[1] va partir pour la Hollande, où le zèle pour nous se ralentit d'un jour à l'autre. Le livre de M. Necker sur l'importance des opinions religieuses a paru ce matin et m'a été envoyé à mon lever. J'en ai continué la lecture qui vous intéressera sûrement beaucoup. Il prend, dans un petit article, à la tête de l'ouvrage, l'engagement de répondre avec évidence à la nouvelle attaque de M. de Calonne et de maintenir en son entier la foi due au Compte rendu. Je suis impatient de voir l'effet que cet ouvrage produira sur le public. Il devrait bien suffire pour dissiper tous les doutes, mais M. Necker a bon nombre d'ennemis.

« M. Achard et Mlle Bontemps sont ici. Il y a quelque temps, je dînais en tiers avec M. et Mme de Lamure; je leur vis manger avec beaucoup de satisfaction du très bon ragoût en gras que leur dispense leur permettait; mais, leur dévotion ne leur ayant pas permis de m'admettre à ce banquet, je fis de mon côté bonne chère avec morue et omelette et m'amusais beaucoup de la circonstance que je crois nouvelle. »

[1] Le comte de Saint-Priest.

« Paris, le 9 avril 1788.

« Je viens, mon excellente mère, de recevoir votre lettre du 31 mars, et j'espère que depuis cette date, vous aurez eu de mes nouvelles par mon oncle. Je lui écrivais dans un moment où je n'étais guère content, comme il aura pu en juger. Je ne suis actuellement pas plus avancé, mais j'éprouve un peu moins d'impatience. On me flatte toujours d'une démarche qui ne se fait point, et d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre, je vois les mois s'écouler. Un peu plus d'intrigues, d'importunité et d'assurance de ma part hâteraient peut-être la décision, mais l'on ne se donne pas les qualités qu'on n'a pas au moment où elles nous seraient utiles. Tout ce que je puis faire, c'est de ne pas me rebuter complètement de ces longueurs, et de témoigner le moins possible mon mécontentement. Pour ce qui me concerne il me paraît vraisemblable que je passerai encore ce mois ici. Ainsi ce sont les roses et non les violettes que nous cueillerons ensemble, et si mon oncle n'a pas satisfaction de la fin de mes aventures, le succès de son procès le consolera [1]. Je soupçonne fort que c'est le pauvre X... qui a baissé. Il n'est cependant pas le seul qui critique cet ouvrage et même le style ; mais ce sont en grande partie ceux qui ne l'ont

[1] Voyez p. 163.

pas lu, ou ceux qui sont prévenus contre le sujet ou contre l'auteur[1]. Je l'ai entendu louer avec enthousiasme et dépriser avec aigreur, et je suis plus près des premiers que des derniers ; mais, dans ce pays, un homme simple comme moi perd l'habitude et presque la faculté de louer. On y est tellement exalté, et les modifications de l'amour-propre y sont si variées, si exigeantes, qu'il n'y a plus de milieu entre l'enthousiasme et le mépris. Le bon voisin a eu l'assurance du ministre pour une majorité en second[2], et il en attend l'effet d'un jour à l'autre. Je ne suis pas le seul qui attende, et s'il y a lieu pour moi d'être mécontent, je le serai en nombreuse compagnie. »

Enfin, le 13 avril, le comte de Portes reçoit la réponse du ministre de la Guerre. Conçue en termes flatteurs, elle comble ses vœux, le nomme mestre de camp et chevalier de l'ordre du Mérite.

Le ministre de la Guerre au colonel de Portes.

« Versailles, le 13 avril 1788.

« J'ai mis sous les yeux du roi les témoignages, Monsieur, qui ont été rendus du zèle, du courage

[1] Il s'agit du récent ouvrage de M. Necker, *Sur l'importance des opinions religieuses*.

[2] *Majorité* voulait dire, au XVIIIe siècle, emploi de major ; M. de Divonne le sollicitait pour son fils.

et du dévouement que vous avez montrés au service de la république de Hollande, où vous commandiez un régiment d'infanterie. Sa Majesté a bien voulu vous attacher à son service avec le grade de mestre de camp d'infanterie. Elle vous a réglé en cette qualité un traitement de trois mille livres par an, et elle vous a accordé la place de chevalier dans l'institution du Mérite militaire, dont elle a bien voulu vous juger susceptible d'après votre ancienneté de service. J'ai l'honneur de vous annoncer avec plaisir cette grâce de Sa Majesté, et d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur[1].

« Le Comte de Brienne. »

Remarquons que sur cent quarante officiers hollandais admis définitivement au service de France en mai 1788, soixante-dix-neuf perdirent un grade[2]. La promotion du comte de Portes à un grade supérieur fut donc une distinction par laquelle le roi reconnut sa valeur.

Ne nous attendons pas, toutefois, à voir le nouveau mestre de camp déborder d'enthousiasme à la nouvelle de son avancement.

[1] Cette lettre se trouve à Paris, aux Archives administratives du ministère de la Guerre (cote nº 5,718, au verso) où nous en avons pris une copie. L'original ne figure pas parmi les papiers de famille ; il a été probablement détruit pendant la Révolution, avec les brevets et titres de propriétés féodales qui font également défaut dans les dossiers réunis entre nos mains.

[2] De Witt, p. 298, note.

Le comte de Portes à sa mère.

« Paris, le 26 avril 1788.

« J'espère, ma très chère et bonne mère, que vous aurez reçu ma précédente lettre avec celle de Louis et que vous êtes satisfaite de son apologie. Je viens encore de recevoir de ses nouvelles, et il paraît fort content dans sa retraite. Mme de Leyden me marque qu'elle était déterminée à entreprendre le voyage projeté, lorsque sa mère y a mis opposition. Elle me priait d'aller la joindre à Bruxelles, et je n'aurais pu lui refuser, quoique je me flatte de toucher au moment où je pourrai vous rejoindre. La petite croix est sans doute accrochée à quelque bureau, sans quoi j'aurais dû la recevoir, à ce qu'on prétend. Mon brevet de lieutenant-colonel dans des espaces imaginaires est aussi, dit-on, expédié, et l'on y joindra quelque petit accessoire un peu plus solide. Si vous croyez que je suis content de tout cela, vous vous trompez, ma très chère mère. On n'est jamais content; et il y a longtemps que je l'éprouve. Lorsque j'aurai le bonheur de vous revoir, nous examinerons tout cela à loisir.

« Je ne puis définitivement fixer mon départ, mais je présume que votre réponse, si elle n'est pas différée, pourrait encore me rencontrer.

Mme Necker part demain pour Saint-Ouen. Je soupai hier chez elle avec Mme de Watteville de Montbenay que j'ai trouvée fort à ma fantaisie. M. de Divonne va partir incessamment; du moins il m'a dit hier qu'il allait à Versailles pour la dernière fois. Ainsi vous le verrez peut-être avant moi. La crainte de manquer la poste me force à finir, ma très chère et bonne mère, en embrassant tendrement, etc.

« Votre fils très soumis,

« G. DE PORTES. »

« Paris, le 16 mai 1788.

« J'espère, ma très chère et bonne mère, que vous aurez eu de mes nouvelles par mes dernières lettres à mon oncle, à qui j'ai voulu donner le plaisir de vous apprendre l'heureux dénouement de mes affaires. Elles sont actuellement au point que je crois pouvoir sans inconvénient m'absenter de ce pays, et je me flatte de pouvoir vous embrasser l'un des derniers jours de ce mois. C'est donc la dernière lettre que je vous écris de Paris...

« L'impatience de me revoir que vous voulez bien me témoigner, ma très chère mère, ne peut surpasser celle que j'ai de me retrouver dans vos bras, après la vie inquiète et aventureuse que j'ai menée. Je crois que j'ai besoin d'un peu de repos.

et je sens que je ne pourrais le goûter qu'auprès de vous. Tout ce qui vous approche doit partager le calme et la sérénité de votre âme.

« Il est inutile que je prolonge cette lettre, car nous aurons le temps de causer ; si j'avais de la mémoire, j'aurais bien des choses à vous raconter, mais il me semble que je vieillis un peu sur ce point.

« J'embrasse tendrement tout ce qui vous entoure ; agréez, ma toute bonne mère, l'expression de mes sentiments les plus vrais et les plus sacrés et du profond respect de votre fils,

« GUILLAUME. »

Ces deux dernières lettres font bien ressortir le caractère du comte de Portes. Les récompenses sont loin de lui procurer la satisfaction qu'il éprouve au milieu des dangers où il peut développer tout à son aise les qualités de sa forte nature.

Par contre, son frère Louis ressentit une joie sans mélange à la nouvelle des distinctions dont Guillaume venait d'être l'objet; il la lui témoigna dans une lettre fort gaie dont nous extrayons les passages importants :

Monsieur Louis de Portes à son frère.

« Tholen, le 19 mai 1788.

« Il y a longtemps, mon cher ami, que je n'ai eu tant de plaisir; plus encore par l'idée que tu es satisfait que pour la grâce en elle-même. Mais de penser que tu es au comble de tes vœux, as obtenu et mérité au delà de tes espérances, c'est à la vérité une idée délicieuse et dont je jouis bien complètement. Je n'ai rien qui puisse me chagriner, quand je joins à cela le tableau de la joie générale, depuis l'oncle de Portes, etc., etc. En vérité Tholen serait bientôt un paradis terrestre pour moi, si je devais y avoir souvent de pareilles nouvelles.

« Il était juste que notre excellente mère fût dédommagée des peines que lui ont causées les circonstances. Dieu soit loué, elle l'est entièrement, et nous sommes à même de vivre parfaitement heureux. Parfaitement, c'est trop dire, il y a toujours quelque bagatelle à redire, mais serons-nous bons amis pour rien, et les soucis de la vie ne sont-ils pas allégés plus de la moitié en les partageant?... »

Après avoir parlé en détail des difficultés qu'il rencontre en Hollande et qui contrastent si fort avec le succès de son frère aîné, il ajoute :

« Pour moi, je me réjouis, sans mélange de cha-

grin, de tout ce qui nous arrive d'heureux à cette heure, bénis la mémoire du meilleur des pères qui n'a donné qu'un cœur à ses enfants, tellement que le bonheur de l'un ne peut se distinguer de celui des autres. Au reste, il semble que l'intérêt que l'on prend à toi est communicatif, et j'aime ces dames Stegelmann[1] pour les amitiés qu'elles te font et le plaisir que leur a fait ton avancement. »

Ces témoignages de contentement intime sont d'autant plus touchants que la carrière du capitaine Louis de Portes était compromise par la malveillance de ses chefs, ce qui l'obligea à donner sa démission. Heureusement, grâce à son caractère enjoué, il ne vit pas la situation en noir. Sa famille gagna en lui un élément gai et spirituel qui rendit plus vif chez tous le sentiment du bonheur.

De son côté, Mme Necker félicita Mme de Portes et lui fit part de la sympathie que le public parisien manifestait à l'égard du colonel de Portes :

« Paris, le 16 mai 1788.

« J'ai attendu, Madame ma très chère amie, le départ de M. de Portes pour répondre aux lettres aimables que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je commence par ce qui doit vous inté-

[1] Stegelmann avait deux sœurs établies à Paris.

resser le plus. Quelle que soit la sagacité de votre esprit et la justesse de votre raison, il est impossible que vous jugiez des effets de l'opinion comme nous le faisons ici. Monsieur votre fils s'est conduit avec autant de noblesse que de prudence, même dans l'action qui paraissait la plus téméraire. Les liaisons qu'il avait nécessairement formées avec un homme dont la conduite a été généralement désapprouvée [1], ne lui laissaient qu'un moyen d'éclat pour se tirer de ce mauvais pas. Il l'a saisi avec autant de courage que d'habileté, et je ne puis vous exprimer, Madame, combien il s'est acquis de considération et d'estime. Peut-être lui paraît-il fâcheux de quitter si tôt la carrière où il se montrait avec succès, mais son vertueux père s'en était retiré de meilleure heure, et personne cependant n'a été plus heureux. Je ne crois pas que Monsieur votre fils ait le goût du grand monde ; mais je crois qu'il est impossible, en même temps, d'avoir des sentiments plus honnêtes et plus conformes à la saine morale ; et il a bien prouvé qu'en lui l'honneur est un aiguillon plus fort que l'ambition, et je puis vous assurer qu'il a recueilli de sa conduite beaucoup plus encore de considération que d'éloges, car il se refuse à la louange.

« J'ai remis à Monsieur votre fils un exemplaire du livre de M. Necker; j'ose croire qu'il est digne

[1] Le Rhingrave.

de vous être offert, ce qui suppose la haute opinion que j'en ai. Le cinquième chapitre surtout répondra à tous les mouvements de votre âme.

Monsieur votre fils partant plus tôt que je ne l'avais compté, Madame, je suis obligé de finir ici ma lettre. J'espère qu'il voudra bien vous rendre tout le respect et l'attachement dont nous sommes pénétrés pour vous, M. Necker et moi, et les hommages que nous avons rendus plusieurs fois dans la conversation aux charmantes compagnes de votre solitude ; personne n'a plus partagé que nous l'heureux succès du voyage de M. de Portes ; ce n'est que justice, mais la justice ne s'obtient pas toujours, surtout au milieu des passions qui troublent actuellement la société. Nous sommes heureux de votre bonheur dans cette circonstance, et nous vous renouvelons l'assurance de notre dévouement. »

CHAPITRE VII

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. SÉJOUR A PARIS EN 1789.

Rentré dans ses pénates, le colonel jouit pendant une année d'une vie paisible auprès de sa famille. Bientôt, cependant, l'écho des troubles précurseurs de la Révolution française parvint à Genève, et en sa qualité de mestre de camp au service du roi de France, de Portes crut de son devoir d'aller offrir ses services à la cour menacée. Les lettres qu'il adressa de Paris à sa famille nous font assister au début de la Révolution et contiennent plusieurs détails intéressants. Nous en mettons quelques fragments sous les yeux du lecteur.

Le comte de Portes à sa mère.

« Paris, le 27 avril 1789.

« Pendant notre voyage, nous avons assisté à quelques petites émeutes en différents endroits que nous avons traversés. A Saulieu, le curé s'est

présenté à ses paroissiens dans le plus fort du tumulte, et leur a prêché d'une fenêtre avec tant d'éloquence qu'il les a touchés jusqu'aux larmes. Il a fini par leur dire qu'ils n'ignoraient pas qu'il avait dépensé tout ce qu'il possédait pour les soulager pendant la rigueur de l'hiver, qu'il ne lui restait plus que quelques pièces d'argenterie, dont il allait leur faire le sacrifice. Enfin, ces bonnes gens ont passé de l'excès de la rage à celui de la plus grande dévotion, et tous ensemble, le curé en tête, se sont rendus en procession à l'église, en chantant un *Veni creator.* »

Invité par Mme Necker à Versailles, M. de Portes s'y rendit en compagnie de M. de Divonne.

« J'ai trouvé Mme Necker plutôt mieux que l'année passée, M. Necker assez changé et maigri, l'accueil de l'un et l'autre obligeant. Une table de trente couverts, presque tous députés de différentes provinces, et une procession continuelle après le dîner ne m'ont pas laissé beaucoup de temps pour les voir intimement. Mme Necker m'a dit que lorsque je reviendrais à Versailles, je ne trouverais pas toujours autant de monde. M. Necker paraît vivement affecté des entraves et des difficultés qu'il éprouve. Il est certain qu'il y a contre lui une bien forte cabale, et qu'il faut des forces bien extraordinaires pour lui tenir tête. Le manque de blé, ou plutôt sa cherté est un de ses plus grands ennemis. Les excès auxquels se porte le tiers en

différents endroits, et surtout en Provence, le préoccupent. Les élections de Paris sont fort orageuses. C'est un bruit et un cahos dont on a pu encore se démêler. Le clergé et la noblesse de Bretagne ont fait scission. Il y a encore des difficultés en Artois et en Franche-Comté. Tout cela pourrait bien retarder l'assemblée générale. Le grand maître des cérémonies eut, hier, ordre du roi, de publier qu'elle n'aurait pas lieu cette semaine, et vraisemblablement on s'occupera en attendant de la vérification des pouvoirs. Les apprêts même ne sont pas entièrement finis ; les députés doivent avoir un habillement national, celui des nobles est riche et coûtera mille pistoles.

« L'empereur Joseph n'est pas mort encore, comme le bruit en a couru. On remit même hier matin à la reine un bulletin qui annonçait une espèce de mieux. Elle a été à la messe et à dîné en public où elle n'a pas porté l'expression d'un chagrin bien vif. Le dauphin est aussi à toute extrémité.

« Mme de Staël paraît aussi supporter comme une reine la mort de sa fille. Elle était chez Mme Necker avec son air dédaigneux qui ne lui gagne pas les cœurs. Le public ne l'épargne pas, et je suis persuadé qu'on lui fait tort. »

Le comte de Portes à son frère.

« Paris, le 20 mai 1789.

«... On est occupé à nommer des commissaires conciliateurs de chaque ordre. C'est un acheminement au but de s'entendre.

« On y viendra, mais ce sera long encore. MM. de Paris nommèrent hier, je crois, leur dernier député du tiers; leur arrivée n'influera pas favorablement sur l'harmonie, car leurs cahiers sont très exagérés et leurs dispositions à l'avenant. Un des personnages, qui joue les premiers rôles dans le tiers, est Rabaud de Saint-Etienne. Il est un des museleurs de Mirabeau, lequel, par parenthèse, tombe journellement, et l'auteur d'une motion pour déclarer que le tiers reconnaît et n'entend infirmer en rien les privilèges honorifiques et autres de la noblesse (sauf la répartition de l'impôt).

« Jusqu'à présent le doyen préside la Chambre; mais s'il est question d'élire un président, on croit que M. de Saint-Etienne pourrait être nommé et ce serait vraiment à désirer, ne fût-ce que pour la singularité du fait. L'ancien garde des sceaux, M. de Lamoignon, vient de finir tristement d'un coup de fusil à la gorge, un livre à ses pieds, des lunettes sur le nez. Il avait l'habitude de chasser dans son parc, et il paraît que c'est accidentel,

mais comme outre ses chagrins politiques, il doit laisser des dettes considérables, le bruit le plus général est qu'il s'est tué. Le dauphin est toujours mourant. Lundi passé, je suis retourné, pour la première fois depuis l'ouverture, à Versailles. M. Necker me parut bien, l'air libre et le visage moins étiré. Mme Necker fut très honnête. Il y avait trente-cinq couverts, la plupart députés ; je pus juger d'après différentes conversations que l'esprit modéré et conciliateur finissait par avoir le dessus. J'appris qu'on pouvait assister aux séances du tiers et je ne manquerai pas d'en profiter à ma première course.

« J'ai mieux aimé, jusqu'à présent, m'accoutumer au bruit que de changer de logement, d'autant qu'à cela près, le mien est beau et bon. Cette même sujétion à l'habitude fait que je garde la première figure de domestique qui s'est présenté à moi. C'est une grosse mine de maître d'hôtel à cheveux blancs, grand amateur de rhum, mais d'ailleurs attentif et exact. — Mme de Champcenets avait de nouveau repris la fièvre ; elle est rétablie et je vais lui demander à dîner quand elle reçoit et que cela me fait plaisir. Je ne vois les Hollandais que par hasard ; ils ne sont pas clairs avec la marquise.

« La bonne dame Stegelmann et la baronne de Korff[1] me reçoivent toujours avec amitié. Je ne

[1] Sœur de Stegelmann.

me suis pas donné d'équipage jusqu'à présent. Le temps permet sans inconvénient d'être piéton, et le cercle de mes connaissances est trop borné pour que je me gêne là-dessus. Cette économie servira à construire ma montagne. Il me manque toujours ici, comme autrefois, quelque liaison un peu particulière, et ce n'est pas facile à rencontrer, parce qu'à mon âge on se méfie des connaissances nouvelles. Il n'en est pas moins vrai que Paris est charmant pour la vie de garçon, lorsqu'on y a pris son assiette ; mais c'est, par là même, au moment de le quitter, qu'on commence à y prendre goût. Il faut, comme ailleurs, y être occupé de quelque chose, et pour un court espace de temps on ne sait pas se mettre en train, surtout lorsqu'on a d'heureuses dispositions à la paresse....

« Il n'y a rien de nouveau à Versailles. Un membre du tiers de Provence s'est battu et a tué un garde de Monsieur, à la suite des propos insultants contre son ordre tenus dans un café. Deux autres gardes ont été renvoyés à cette occasion. Le dauphin est mieux depuis avant-hier. Il semble même qu'on en espère quelque chose.

« Paris, le 8 juin 1789.

«... Sans l'intérêt des États généraux, je serais vraisemblablement reparti, et je suis, chaque fois que je vais à Versailles, tenté de m'y établir. Pour peu que Mme Necker m'eût dit quelque chose d'en-

gageant, cela m'aurait déterminé. Elle était hier à Paris, ce qui ne m'empêcha pas d'aller à Versailles pour être témoin des débats. La journée fut chaude et fertile en incidents, mais il serait trop long de donner des détails que vous avez peut-être aussi vus par le journal. Le projet de conciliation de M. Necker avait été adopté par les deux premières chambres, sauf une restriction introduite par la noblesse. Le tiers avait différé ses délibérations sur cet objet jusqu'à la clôture du procès-verbal des conférences. Il paraît que la disposition la plus générale est de se constituer incessamment en assemblée nationale. Je crois que cet événement sera prévenu autant que possible de toute l'influence du gouvernement, car il n'en peut résulter qu'une scission, des malheurs incalculables, et des succès incertains.

« Mon ami, M. de Nyvenheym, est arrivé de Hollande. Il a pu voir et entendre bien des choses, et il paraît que l'esprit de mécontentement y est à son comble, et que l'armée surtout est dans un état de désordre et d'indiscipline qui la réduit à beaucoup moins que zéro. C'est pour cela que Mme la Princesse va consulter son frère. Si tu pouvais m'extraire très succinctement du Journal que j'ai fait d'Amstelveen, les points essentiels relatifs à la position, défense, force, munitions, et me l'envoyer tout de suite, tu me ferais plaisir. M. de Montpigal qui travaille à l'histoire de la

Révolution me l'a demandé, et tu peux juger par là, que la plus grande précision est nécessaire, et que je ne puis m'en fier absolument à ma mémoire. Varicourt est vraisemblablement parti, sans quoi j'aurais désiré profiter de son plan pour déterminer avec justesse la position.

« Je vois souvent Mme de Champcenets, quoi qu'elle ne soit pas *nécromane*[1]; peut-être irai-je passer quelques jours avec elle à Meudon, après les funérailles du dauphin.

« Paris, les 21 et 24 juin 1789.

« Il y a assez longtemps, ma très chère et bonne mère, que je n'ai eu le bonheur de vous écrire. Les discussions des États généraux vous parviennent presque aussi vite que mes lettres par le journal, et pour le reste je n'ai pas grand chose à dire, et sans cet objet d'intérêt, je n'aurais pas tardé jusqu'à présent de vous rejoindre. Je n'ai pas retrouvé plusieurs de mes connaissances, et ce moment de trouble et de diversité d'opinion est un obstacle majeur pour en faire de nouvelles, en sorte que je me trouve quelquefois isolé au milieu de cette grande ville.

« La journée de demain me décidera peut-être, car vraisemblablement elle répandra beaucoup de jour sur la tournure des affaires. Le tiers, en se

[1] Signifiait sans doute : être du parti de Necker.

constituant assemblée nationale, a été prodigieusement loin, et la majorité de la noblesse paraît bien éloignée d'un rapprochement. Au point où les choses en sont, j'avoue qu'il ne m'est pas possible de concevoir les moyens de conciliation que le roi pourrait adopter sans compromettre la dignité du trône. Il l'expliquera demain dans la séance royale. En attendant, les esprits sont généralement ici fort inquiets et agités ; et, cependant, le thermomètre de la Bourse est favorable, car les actions de caisse ont été hier jusqu'à 290. M. et Mme Necker se portent fort bien. Le premier résiste toujours à une bien forte cabale. Pour moi, malgré tout ce que j'entends de contraire, je ne puis croire qu'on le renvoie dans les circonstances actuelles, et suis persuadé qu'il ne s'en ira pas sans un congé bien signifié. Ils ont eu pour surcroît de peine, la douleur de perdre avant-hier leur belle-sœur, Mme de Germany.

« J'ai dîné il y a quelques jours à Versailles avec les députés de Gex. L'abbé de Varicourt n'a pu obtenir la sous-lieutenance qu'il sollicitait de Mme Necker pour son frère. »

Mercredi 24. — Voilà deux journées bien extraordinaires. Le tiers, ou commune, ou assemblée nationale, s'était réuni au Jeu de Paume, samedi, et dimanche avait arrêté son indissolubilité en quelque lieu qu'il fût et prêté un nouveau serment de ne se séparer que lorsqu'il aurait fait la

constitution sur une base solide. Lundi, nouvelle assemblée à Saint-Louis, dans laquelle la majorité du clergé, l'archevêque de Bordeaux et cinq prélats à la tête sont venus vérifier leur pouvoir. M. Necker, dit-on, sans avoir été consulté, a trouvé M. le comte d'Artois au Conseil ; ce dernier même doit l'avoir fortement maltraité en paroles. Le roi serait intervenu avec beaucoup de bonté et aurait refusé la démission offerte par M. Necker. La séance royale a été renvoyée à mardi ; hier, M. Necker a été chargé de la rédaction du plan de conciliation et du discours du roi ; mais comme il l'a dit lui-même, ils ont entièrement disloqué son ouvrage. Hier, à onze heures, le roi et les princes du sang se sont rendus à la salle des États ; tout spectateur en était exclu. Sa Majesté a prononcé un petit préambule, après lequel un homme, chargé par le garde des sceaux, a lu les volontés du roi, par lesquelles il entre presque complètement dans le système de la noblesse, annule tout ce qu'a fait le tiers, admet cependant le vote par tête pour l'affaire de l'impôt, décide la vérification des pouvoirs dans l'esprit de la noblesse, résume en trente-cinq articles les concessions que le roi veut faire et qui répondent au vœu général des cahiers. Le roi reprend ensuite la parole, dit que jamais roi n'a fait à ses peuples de pareils sacrifices, qu'il connaît à présent leurs vœux et leurs besoins, et qu'il saura y travailler seul, si per-

sonne ne veut le seconder. Il donne l'ordre de se retirer et de se rassembler le lendemain à neuf heures. La noblesse obéit, le clergé en partie, le reste se joint au tiers et demeure. Le roi de retour au palais, informé que le tiers est assemblé, envoie le maître des cérémonies avec ordre ainsi qu'aux prêtres, qu'on se retire. Le clergé seul obéit. Nouveau message, nouveau refus, et réponse que les échafauds seuls et les baïonnettes auront ce pouvoir[1]. Le tiers confirme ses précédents arrêtés. Une forte députation de la majorité de la noblesse va chez la reine pour lui témoigner son zèle. Elle leur présente le dauphin qu'elle tient dans ses bras; suit une scène larmoyante. Ils vont chez le comte d'Artois, puis chez Monsieur, qui ne les reçoit pas. M. Necker ne s'était point trouvé à la séance royale, et le bruit s'était répandu qu'il allait partir pour Coppet. A cinq heures et demie, grande députation du tiers à M. Necker pour le conjurer de ne pas abandonner les intérêts de la France. Le roi et la reine le font demander. Il part aux acclamations du peuple. Mme Necker, note larmoyante au milieu des députés; elle est forcée de rentrer dans ses appartements. Au bout d'une heure, M. Necker revient, porté par la foule depuis la porte du roi jusqu'à celle de sa chambre; on lui baise les mains, les habits, tout ce qu'on

[1] Paroles dites par Mirabeau : Voyez Chérest, *La Chute de l'ancien régime*, III, p. 256 et suiv.

peut attraper. Sa maison était remplie de presque tous les députés du tiers et de beaucoup de gens de qualité, hommes et femmes. A peine pouvait-il se soutenir; l'expression de sa physionomie était vraiment intéressante.

« Puisqu'on me traite de la sorte il faut bien que je reste et que je meure ! » Ce sont les premières paroles que j'ai ouïes. Il les adressait à une de ces dames qui le serrait dans ses bras en montant l'escalier. Aussitôt, redoublement d'acclamations au dehors et au dedans. Arrivé dans le salon, M. Target[1] et autres députés l'ont harangué. Il était difficile d'entendre car les appartements étaient entièrement pleins. Il a dit qu'il mourrait à son poste, recommandé la modération. M. Target a répliqué que le désir de contribuer à son bonheur serait un motif de plus; plusieurs voix l'ont invité à venir lui-même dans leurs assemblées, les diriger; qu'on se conformerait à ses opinions. La fermentation était grande à Paris, et M. Necker a expédié un courrier à M. de Crosne[2] pour qu'il rendît public que bien loin de quitter sa place, il était plus que jamais comblé des bontés du roi. Voilà des choses bien curieuses, surtout l'autorité du roi étrangement compromise. Cependant, il y a

[1] Target (Gui.-J.-B.), 1733-1807, avocat, puis conseiller à la Cour de cassation, refusa de défendre Louis XVI. Il fut plus tard chassé de la Cour de cassation par Napoléon Ier.

[2] Lieutenant général de police.

lieu d'espérer, dit-on, que tout s'arrangera assez promptement. On suppose quelques changements dans le ministère, surtout en ce qui regarde le garde des sceaux. Pour moi, cette journée de hier me paraît si extraordinaire qu'il me semble que j'ai fait un rêve, et je ne suis pas sans inquiétude sur le réveil...

« Dans ce moment, le Palais Royal est tellement rempli, qu'on a été obligé d'en fermer les grilles. La cause de cette fermentation est la nouvelle que les gardes suisses, françaises, même les gardes du corps ont mis bas les armes et déclaré qu'ils ne se porteraient à aucun acte de violence. Je n'ai pas le temps de prendre là-dessus d'autres éclaircissements. »

Cette lettre est la dernière que le comte de Portes adressa de Paris à sa famille avant le bouleversement total de la France. Il regagna bientôt le pays de Vaud où régnait le calme.

Quant à M. Necker, les événements dont nous venons de donner la relation eurent pour lui de graves conséquences. Une cabale de cour persuada au roi que la popularité du ministre des finances menaçait le trône. Le 11 juillet, Necker reçut un billet du roi qui lui signifiait son congé. Sans avertir personne, pas même Mme de Staël, il quitta Paris et atteignit d'un trait Bruxelles. De là, il parvint à Bâle, en compagnie de sa fille qui l'avait

rejoint. La mesure prise à son égard eut un effet contraire à celui qu'en attendait le roi. La popularité de Necker redoubla à Paris et le peuple réclama à grands cris son retour. Son voyage de Bâle à Paris eut un caractère triomphal. Il fut salué partout comme le sauveur du pays et, dans les villes et bourgades qu'il traversait, les notables s'attelaient à sa voiture. A Paris, le peuple lui fit un accueil enthousiaste et le roi l'assura de son entière confiance. Il reprit la direction des finances, mais dès lors son étoile pâlit devant celle de Mirabeau, et il ne joua plus qu'un rôle effacé.

A la fin de cette année, Mme Necker adressa à Mme de Portes, pour la dernière fois avant de quitter définitivement la France, quelques lignes d'affectueux souvenir.

« Paris, le 14 décembre 1789.

« J'ai reçu votre lettre, Madame et très chère amie, dans un moment où je venais de passer par les plus grandes épreuves. J'ai succombé, peu de temps après, aux agitations que j'ai éprouvées [1].

« Cependant, après avoir lutté longtemps, me voilà de nouveau rendue à la vie. Un des premiers usages que je me plais à en faire, c'est de vous renouveler l'hommage de tout l'attachement que je vous dois.

[1] Allusion aux événements des 5 et 6 octobre qui eurent pour résultat le transfert du Roi aux Tuileries.

« J'ai vu quelquefois M. le baron de Leyde, si l'on peut appeler *voir* les moments où l'on se rencontre au milieu d'une société très nombreuse. Avec cela, comme il fixait mon attention par l'intérêt qu'il vous inspire, j'ai cru lui reconnaître des qualités très estimables, toute la sagesse qui peut faire honorer un jeune homme, et toute la raison qui caractérise les Hollandais.

« Je ne puis vous rien dire de notre position. Nous sommes encore dans le cahos. Un monde en sortira-t-il ? C'est ce que j'ignore. Si quelque chose peut me consoler de tant de peines, c'est le sentiment des rares vertus de M. Necker et celui de l'estime dont vous l'honorez.

« J'aime aussi à penser quelquefois combien vous êtes paisible dans votre retraite, tandis que nous sommes exposés au plus violent des orages. Je me persuade toujours que nous irons une fois en causer avec vous, et attendre au sein de l'amitié la fin que Dieu réserve aux justes. C'est une épithète que je donne à M. Necker en particulier. Votre indulgence seule pourrait me l'accorder. Je vous la demande, cette indulgence, en vous renouvelant l'assurance, etc...

« C. de Naz Necker. »

CHAPITRE VIII

LA RÉVOLUTION EN SUISSE. — L'EMPIRE. L'ABOLITION DES DROITS FÉODAUX.

La Révolution française mit un terme à la carrière militaire du comte de Portes. En 1795, après l'invasion de la Hollande par les Français, il aurait pu, en vertu d'un décret qui mettait les officiers autrefois admis au service de France en activité et leur accordait un grade supérieur à celui qu'ils y avaient obtenus, prendre part aux campagnes des armées françaises en qualité de général-major. Mais il était trop attaché à l'ancien régime pour servir dans le camp révolutionnaire et préféra rester à son foyer. Quelques années auparavant, d'ailleurs, il s'était mis, ainsi que son frère, à la disposition du gouvernement de Berne pour faire une reconnaissance sur les frontières du Jura, et proposer des mesures de défense contre une attaque dont la France menaçait les cantons suisses. L'année suivante, la république de Berne témoigna aux frères de Portes sa satisfaction en leur faisant remettre à Crassier par le baron

d'Erlach, baillif de Lausanne, une épée d'or à chacun avec la légende *Respublica bene merito*, accompagnée d'une lettre flatteuse et d'un brevet de colonel pour l'aîné du 12 juin 1793.

Deux événements de famille réjouirent les habitants de Crassier pendant les années qui s'écoulèrent entre le début de la Révolution française et l'invasion de la Suisse. En 1795, Mlle Marguerite de Portes, que nous connaissons déjà sous le nom de Mouton, le bras droit de sa mère, épousa M. Antoine Saladin de Crans, et trois ans après, on célébra le mariage de Mlle Angélique de Portes, la fille cadette de M. et Mme de Crassier, avec le maréchal de camp Jean-Louis Cannac d'Hauteville, commandeur de l'ordre du Mérite militaire.

Ce furent de jolis mariages, ainsi que le dit M. Louis Bertrand, le frère de Mme de Portes, dans une lettre datée de Genève le 6 novembre 1798. Ce savant distingué, professeur de mathématiques à l'Université de Genève et auteur d'une mémoire *Sur l'instruction publique*, qui traite de la valeur des études classiques, fait preuve, dans ses lettres, d'un mélange de bonhomie et de délicates attentions qui lui gagne d'emblée les sympathies. Voici comment il achève la lettre à laquelle nous venons de faire allusion.

« Très cher neveu ; j'ai achevé mon ouvrage sur *la Terre*, mais je ne l'imprimerai qu'autant qu'un libraire voudra s'en charger, sans qu'il m'en

coûte rien. M. Pictet, qui par le *Journal Britannique* est initié au commerce de la librairie, s'emploiera à trouver un aventurier qui se charge de me produire dans le monde. S'il ne trouve personne, je garderai l'incognito, et pourvu que je vous sache tous bien portants et heureux, que surtout mon exellente et chère sœur soit toujours votre ange gardien et consolateur, que vous la conserviez et lui fassiez passer d'heureux jours, je serai moi-même parfaitement heureux. »

Cependant, la Révolution française déborda sur la Suisse, entraînant avec elle ses calamités, et de Portes fut bientôt mêlé aux luttes politiques de son pays d'adoption.

D'un trait de plume, la plupart des droits féodaux, qui constituaient le principal revenu des terres seigneuriales, furent supprimés par le gouvernement révolutionnaire ; cette mesure ruina de nombreuses familles. Personnellement de Portes n'était pas fortement intéressé au maintien de ces droits, car la terre de Crassier avait été diminuée à la suite de pertes que les procès dispendieux du général de Portes avaient infligées à sa famille. C'est précisément cette circonstance qui le poussa à entrer en lice pour soutenir la cause des opprimés. L'esprit chevaleresque de ses pères, qui avait soutenu son héroïsme au milieu du combat, le détermina à prendre en main la cause de la justice reniée.

Rien de plus intéressant que la correspondance qu'il eut à ce sujet avec des notoriétés politiques de son pays, MM. le trésorier de Gingins-Chevilly, de Mestral-Saint-Saphorin et Kirchberguer de Mont. Le premier est le type du magistrat clairvoyant, modéré et large dans ses opinions. Il s'exprime facilement, trouve toujours le mot juste et témoigne au comte de Portes une grande estime. Le second est l'honnête homme par excellence. Ancien militaire, il a son franc-parler, attaque l'ennemi de front, et appuie ses paroles par des actes. Sa sympathie pour de Portes semble augmenter à mesure que la correspondance des deux amis se prolonge. Le troisième enfin, vrai galant homme de l'ancien régime, met les ressources de sa longue expérience de fonctionnaire au service de son collaborateur, qu'il considère en quelque sorte comme un chef de file.

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails des négociations qui aboutirent, en 1815, à la proclamation solennelle, par le congrès de Vienne, du droit des anciens propriétaires de lods [1] à être indemnisés. Cette affaire mériterait un chapitre à part dans l'histoire économique de la Suisse, et les papiers laissés par le comte de Portes contribueront sans doute à l'éclaircir.

En 1802, la Suisse s'était ressaisie. Une petite

[1] Droits de mutation dus au seigneur d'une terre.

troupe sous les ordres du général d'Erlach avait mis en fuite le « Directoire helvétique » et les cantons étaient sur le point de se donner une constitution à leur guise, lorsque Bonaparte intervint brusquement et imposa aux Confédérés sa « médiation ». Cet acte d'autorité laissait à la Suisse une autonomie apparente tout en l'assujettissant de fait aux vues du conquérant. Le « Landaman » n'était autre qu'un préfet impérial, surveillé au début par un officier français, le général Ney.

Force fut donc aux citoyens suisses qui n'obtenaient pas justice des gouvernements cantonaux de s'adresser au souverain, c'est-à-dire au Premier Consul. C'est ce que firent les anciens propriétaires de droits féodaux dans le canton de Vaud. Lors de l'abolition de ces droits, une indemnité équivalente à ses pertes avait été promise à la partie lésée. Le canton de Vaud craignant de mécontenter ses ressortissants par une mesure qui aurait nécessité une levée d'impôts, ne tint pas parole et confirma son refus après l'acte de médiation.

Victimes de cette mesure, les anciens seigneurs, dont une grande partie étaient Bernois, se liguèrent pour obtenir à Paris ce qu'on leur refusait à Lausanne. Ils résolurent d'envoyer au Premier Consul une ambassade chargée de lui exposer leur cause.

Le trésorier de Gingins, qui passait à juste titre pour un des hommes d'État les plus éclairés de la

Suisse, fut consulté au sujet de la personne qu'il croyait la plus digne de remplir ces délicates fonctions. Lié d'ancienne date avec de Portes, connaissant les rares facultés de son esprit et la loyauté de son caractère, il n'hésita pas à le désigner à ses amis, et se chargea de faire auprès de lui de pressantes démarches afin de le décider à accepter cette mission. Le Landaman d'Affry, qui approuva d'emblée les revendications des anciens seigneurs, mais ne se sentait pas suffisamment armé par la Constitution pour leur faire droit, consentit à recommander l'ambassade au ministre de Suisse à Paris et à l'introduire auprès du Premier Consul par une lettre d'un caractère officieux.

Le comte de Portes hésita tout d'abord à accepter le mandat dont on le priait de se charger. Il finit par céder aux insistances du Trésorier de Gingins et rédigea le mémoire suivant :

« Février 1803.

« Si la mission que l'on me propose n'a rien que de noble et de loyal, comme je ne puis en douter par le caractère respectable des personnes qui me l'offrent, il me reste à examiner si je suis propre à la remplir, et s'il ne serait pas facile de trouver quelqu'un qui fût plus en état que moi de s'en acquitter.

« Tout ce qui tient à l'intrigue m'est étranger ; mes connaissances diplomatiques sont très générales, et je manque de cette espèce d'assurance et de facilité de conversation qui réussissent ordinairement sur le théâtre où il est question d'agir. Je ne parle pas de mes répugnances particulières ; l'idée d'un grand sujet doit les surmonter.

« D'un autre côté, mon caractère est sûr et inaccessible à tout autre intérêt que celui qui me serait confié. Mon âme est susceptible d'être exaltée par un sentiment vif et profond d'honneur et de devoir, et rien n'est plus capable de produire cette impression chez moi, que l'espoir de contribuer à la restauration de l'ordre et du bonheur de ma patrie.

« Mon opinion particulière sur les moyens de parvenir à ce but est, je pense, en accord parfait avec celui de la mission.

« Je crois avoir un avantage unique dans cette circonstance, et bien propre à réchauffer mon zèle, et à faire valoir mes raisons : celui d'appartenir à la seule famille qui ait eu peut-être quelque sujet légitime de se plaindre de l'ancien gouvernement. On voudra bien me pardonner cette objection, puisqu'elle est en même temps le plus bel éloge qu'il soit possible de faire de ce gouvernement et de ceux qui m'honorent de leur confiance, et c'est encore un sujet de plus pour soutenir mon courage et pour suppléer au talent.

« Mais en supposant que je puisse être employé

avec quelque utilité, ne me semble-t-il pas que le gouvernement français s'attende à voir paraître un des noms les plus anciens et les plus distingués de l'aristocratie, plutôt qu'un habitant d'un pays sujet ? J'infère de cette observation, à laquelle l'énorme prépondérance, que la France vient d'acquérir, donne une force nouvelle, que l'intention serait seulement de me charger d'une première démarche, afin de sonder le terrain, et me mettre en état de rendre un compte fidèle des dispositions actuelles de cette puissance à notre égard.

« 1° Pour m'en acquitter avec quelque espoir de succès, il me semble que, mes commettants ne formant pas actuellement un corps légal, il serait essentiel de compenser ce défaut en réunissant le plus grand nombre possible de signatures des membres de l'ancienne magistrature, et en donnant à ma représentation toute l'autorité que les circonstances peuvent admettre.

« 2° Dans le cas où l'on jugerait à propos de me donner un ou plusieurs adjoints, je demande que les fonctions de chacun soient précisément déterminées, et que l'un d'eux soit nommé chef de la mission, désirant que cette primauté tombe sur quelque autre que moi, et jugeant en même temps qu'elle est indispensablement nécessaire pour tout succès de ce genre.

« 3° Je demande des mémoires relatifs à la conduite du corps helvétique envers la France pendant

la neutralité, et à la réunion du pays de Vaud.

« 4° Notre principal appui, dans ce moment, paraissant dépendre de l'intervention de la Prusse, je me demande si les choses en sont au point que je puisse m'ouvrir à M. de L..., et me concerter avec lui, et l'autorisation pour entamer immédiatement une correspondance directe avec notre député de Berlin. N'est-il pas essentiel d'envoyer sans retard à Pétersbourg?

« 5° Je demande une instruction sur ma conduite et mes rapports avec l'envoyé helvétique à Paris.

« 6° L'état de ma fortune m'oblige à demander le remboursement de ma dépense telle qu'on la jugera convenable et nécessaire. Ni plus, ni moins.

« Enfin, dans le cas où je rencontrerais des dispositions favorables, il pourrait être essentiel de profiter du moment, et de travailler immédiatement aux bases de la négociation. A cet effet, je sollicite une instruction détaillée, et, ce qui serait mieux encore, un mémoire rédigé par une plume exercée qui exprime d'une manière claire et énergique le vœu de tous les véritables Suisses.

« Pour répondre à la confiance dont je suis honoré, je crois devoir exposer en hâte quelques idées sur cette importante question.

« Dans un moment où le gouvernement français s'annonce comme le réparateur des fautes et des crimes de ceux qui l'ont précédé, je pense qu'on

peut lui rappeler le souvenir de l'antique fidélité, et des services rendus à la France par la Confédération helvétique, et lui présenter spécialement le tableau de la conduite qu'elle a tenue depuis le commencement des troubles qui ont agité la France, des sacrifices qu'elle a faits, de ses efforts pour maintenir la neutralité, et de son aveugle confiance, principale cause de sa ruine.

« La France, néanmoins, a emporté dans ses vastes projets les ressources et la félicité de la Suisse, et l'homme étonnant qui la gouverne a été contraint d'employer pour le succès de ses grandes entreprises tous les moyens que lui avait laissés la cruelle politique de ses prédécesseurs. Mais aujourd'hui qu'il est parvenu au terme et que la France victorieuse dicte la loi à l'Europe, laissera-t-il subsister les ruines et les décombres qui couvrent le sol natal de la liberté ; ou bien effacera-t-il cette tache à tant de lauriers, cette tache dont il n'est point de bon Français qui n'ait gémi comme nous? La gloire le lui commande. Il le fera.

« S'il ne peut nous faire recouvrer notre ancienne prospérité, il peut nous rendre les causes qui l'ont produite, nos mœurs, nos lois, nos magistrats, et notre indépendance sans laquelle aucune liberté ne peut exister. C'est l'unique moyen de nous replacer au rang qui nous appartient parmi les peuples de l'Europe, et de relever le génie national abattu par tant de désastres et d'humiliations.

« Quand on considère le peu de fertilité de notre sol et la situation peu favorable de l'industrie et du commerce, il est impossible de contempler ce contraste avec le bonheur que nous avons perdu, sans rendre hommage à la sagesse de nos gouvernants.

« Si l'on monte à leur origine, on voit que ces petits États se sont constitués progressivement par des conquêtes sur les ducs d'Autriche, nos anciens oppresseurs, et sur la féodalité dont on n'avait conservé que ce qui tenait essentiellement au respect des propriétés, par des traités et des achats faits à deniers comptants du patrimoine des fondateurs. C'est ainsi que s'est établie en Suisse la fortune publique, qui suffisait, sans emprunt et sans impôts, aux dépenses de l'administration et à ses économies : exemple peut-être unique dans les annales du monde.

« Les magistratures suprêmes étaient à la vérité concentrées dans les villes souveraines qui jadis avaient été le berceau de ces associations politiques. Les autres petites villes jouissaient de leurs anciennes immunités et fleurissaient par l'industrie et le commerce.

« L'immense majorité, ou plutôt la nation elle-même, était composée de communautés d'agriculteurs dont les droits et les privilèges étaient religieusement respectés, et cette classe était parvenue peut-être au plus haut degré de liberté et

de bonheur dont elle soit susceptible. Sans doute, il s'était introduit des abus, comme cela est inhérent à toute habitude humaine, mais j'interpelle ici le plus grand détracteur de l'aristocratie bernoise : Laharpe, dans son libelle rempli d'erreurs et de fiel contre ce gouvernement, ne trouve à citer que deux seuls faits, dont l'un regarde l'arrestation d'un citoyen faite hors des formes dans un temps de troubles, tort qui fut réparé par d'amples dédommagements.

« Si l'on compare maintenant la Révolution française à la Révolution helvétique dans leurs causes et dans leurs résultats, on verra d'une part une grande nation accablée sous le poids des abus multipliés pendant une suite de siècles, secouer enfin ses chaînes par la force des choses et des circonstances, l'on verra l'essor du génie dans toutes les carrières produire des hommes capables de gouverner. On observera, surtout dans la résistance aux armes et à l'influence étrangère, le moteur puissant qui a porté l'enthousiasme à son comble et enfanté tant de prodiges.

« D'autre part, c'est une poignée d'hommes inquiets et jaloux de l'autorité, comme il est impossible qu'il n'en existe pas sous quelque espèce de gouvernement que ce soit ; ce sont des cultivateurs ignorants et insensés, qui jadis n'avaient à payer que les redevances permanentes et fixes attachées à la propriété de leurs fonds, auxquels

on a la perfidie de faire croire qu'ils sont désormais affranchis de toute espèce de tribut ; et ces hommes, par une affreuse cupidité, s'unissent aux armées étrangères pour renverser des magistrats proclamés naguère, d'une voix presque unanime, les bienfaiteurs et les pères de la Patrie.

« Alors on présente à la pointe des baïonnettes une Constitution faite en France, et qu'on attribue à un seul individu depuis longtemps hors de la scène. Les nouveaux venus seuls occupent les places, comme il était juste. Dès lors, ils montrent en tout l'impéritie la plus complète et la dépendance la plus servile. Ils engagent la Suisse appauvrie et désolée dans une alliance offensive et défensive impossible à maintenir, et signent de leur main parjure la destruction de ces pays qui offraient le type unique de la démocratie. Ils réduisent à la mendicité ceux qui ont échappé au fer étranger, les descendants de ces héros, les premiers fondateurs de la République, qui rappellent tant de grands souvenirs aux vrais amis de la liberté... Mais je ne veux pas offrir le tableau long et déchirant de nos malheurs ; j'ose seulement affirmer que cette Révolution, en détruisant notre félicité d'une manière peut-être irréparable, n'a point produit un homme distingué, pas une idée généreuse, pas une étincelle de génie. Et j'infère de ces considérations que les hommes ont entaché le principe, qu'il est impossible qu'ils obtiennent

la confiance nationale, que la France, revenue à des idées de justice et de loyauté, ne peut soutenir un système qui achèverait notre ruine ; et qu'il n'est pas de son intérêt, ni de sa gloire, de récompenser la trahison et de faire triompher l'imbécillité.

« A Dieu ne plaise, cependant, que j'attaque aucun autre individu que ceux dont le procès est déjà fait irrémissiblement par l'opinion publique. Cette opinion rend justice sans doute aux bonnes intentions et aux talents de quelques-uns d'entre ceux qui nous gouvernent aujourd'hui. Mais telle est la force irrésistible des choses, et la disconvenance des nouvelles institutions, que tous leurs efforts sont inutiles et qu'ils rallient autour d'eux moins de suffrages peut-être que ceux qui les ont précédés.

« Le vœu public, dira-t-on, se montre néanmoins partagé. Mais pour qu'il puisse se prononcer librement, il faudrait commencer par détruire l'influence des agitateurs jacobins qui correspondent journellement avec ceux de Paris. Il faudrait ensuite éloigner l'ascendant qu'exercent sur les esprits le gouvernement français, ses armées et les intentions qu'on lui attribue. Otez ces deux causes puissantes, et j'oserais engager ma tête, qu'aussitôt une majorité se réunirait instantanément pour rétablir les anciennes institutions. Mais Bonaparte sait qu'il vaut mieux quelquefois deviner le vœu

d'un peuple que de le consulter, alors qu'il est en péril. Le tout est de le sauver, de le rendre heureux, et le souvenir de notre bonheur est trop récent pour être oublié.

« La France, peut-on objecter encore, abandonnera-t-elle en Suisse les principes qu'elle a proclamés, et qu'elle veut maintenir en France? Comment concilier la liberté, l'égalité, l'unité, la souveraineté du peuple avec nos anciennes formes aristocratiques?

« Quant à la liberté civile, quel peuple en a mieux joui que le nôtre, favorisé d'une si longue paix, exempt d'impôts, jugé par ses pairs, sans pouvoir être distrait de son juge naturel, et que d'avantages encore pour la liberté dans les institutions communales! Quant à la liberté politique ou à l'indépendance nationale, sans laquelle l'autre ne peut subsister, nous l'avons conservée intacte et respectée au milieu des orages de l'Europe jusqu'à l'époque de 1790.

« L'égalité, sans doute, est plus difficile à concilier avec l'aristocratie de nos villes souveraines, et c'est un point sur lequel il est peut-être nécessaire qu'elles fassent des sacrifices, afin de calmer les amours-propres et d'ouvrir une carrière à l'essor des esprits ambitieux. Entre les idées qui ont paru sur le sujet, celle qui semble atteindre le but, sans trop blesser le droit incontestable de nos fondations, serait d'admettre aux grandes bourgeoisies,

sans condition de domicile, tous ceux qui posséderaient, en fonds de terre libre, un revenu déterminé — on pourrait aussi augmenter, pour les autres la chance des emplois lucratifs.

« A l'égard de l'unité, la seule unité grande et réelle (on peut le dire à Bonaparte) c'est la tête d'un grand homme. Mais les grands hommes sont l'ouvrage des siècles, et c'est afin de pouvoir s'en passer qu'on cherche à combiner avec sagesse les ressorts d'un gouvernement surtout dans un pays aussi circonscrit que le nôtre, peuplé d'agriculteurs et de bergers, qui semble destiné par la nature à être l'asile du bonheur, plutôt que la carrière de la gloire.

« Sans doute, notre constitution fédérale, trop fidèlement basée sur ce principe, s'est montrée défectueuse, et nous l'avons vue se briser trop facilement au temps de l'orage. Mais ne serait-il pas plus prudent, au lieu de nous livrer pour la corriger aux théories abstraites, de recourir plutôt aux leçons de l'expérience ? La fédération américaine formée, comme nous, de nations diverses par leurs mœurs, leurs lois et leur langage, se garda bien de refondre au même moule toutes ces parties hétérogènes ; mais elle sut les réunir dans un faisceau commun, et l'on en connaît le résultat. Encore est-il bien important de ne pas s'abandonner aveuglément à l'imitation, et de bien considérer toutes les différences de positions et les

divers rapports entre ces vastes contrées et notre petit pays, qui se trouve naturellement plus sous l'égide de la France. Il pourrait bien résulter d'un examen réfléchi que ce que nous aurions à gagner en force dans la concentration du pouvoir extérieur de l'Union, ne fût perdu proportionnellement en bonheur et en véritable liberté, sans que pour cela nous puissions atteindre le degré de force nécessaire à nos circonstances.

« Enfin, la souveraineté du peuple ne peut être envisagée que comme une idée abstraite, propre à décorer le préambule des lois, et à laquelle chacun doit rendre hommage, s'il est question de remplacer par là la formule *Par la grâce de Dieu* qu'emploient les souverains de l'Europe. Mais je pense qu'il est assez connu que le Terrible Monarque ne doit pas sortir de tutelle, et qu'il y a trop de dangers à lui confier le choix de ses magistrats suprêmes, de peur que ceux-ci ne deviennent de lâches citoyens.

« Voilà quelques idées qui en appellent d'autres, et desquelles, après les avoir réunies, on pourrait extraire celles qu'on juge les plus propres à produire de l'effet et à servir de préambule à un plan de restauration de la République Helvétique. Il est essentiel de réunir la clarté et la brièveté à l'observation des convenances en consultant l'esprit du moment.

« Un des objets principaux de la mission doit être

sans doute de sonder les dispositions relatives au pays de Vaud et de détourner par tous les moyens possibles la réunion qui est l'objet de nos sollicitudes, car il n'est pas sans quelque vraisemblance que le Conseil pourrait exiger ce sacrifice, en se montrant plus facile sur d'autres points. Peut-être serait-il à propos de rédiger un mémoire particulier sur cet objet. Les premières idées générales qui se présentent, sont fondées sur la comparaison de ce pays avec la Savoie bien plus favorisée par la nature, d'où l'on infère du contraste qu'il présente en sens inverse, à quel point sa réunion avec la Suisse a eu d'influence sur sa prospérité. Ensuite, les rapports de cette partie du canton de Berne avec la partie allemande indiquent à quel point les deux contrées sont indispensables l'une à l'autre, principalement sous le rapport de la culture des vignes. Enfin la richesse du pays de Vaud reflue sur les montagnes françaises du Jura, et, vraisemblablement, au bout d'un laps de temps peu éloigné, la France aurait perdu bien plus que gagné à une augmentation de territoire si peu importante pour elle, si désastreuse pour nous. »

La décision que prit de Portes d'accepter une mission à Paris répandit la plus vive satisfaction dans les milieux intéressés, et M. Kirchberguer de Mont lui témoigna sa reconnaissance dans les termes suivants :

« Berne, le 25 février 1803.

« Monsieur,

« L'événement le plus favorable dans la négociation relative à la liquidation féodale, c'est sans contredit votre résolution de vous rendre à l'invitation qui vient de vous être faite et de répondre à la confiance de vos commettants. Quant à moi, Monsieur, qui, soit par le sort de ma fortune, soit par l'attention que depuis deux ans j'ai donnée à cet objet, attache un intérêt exclusif à cette négociation, rien ne pouvait m'être plus agréable que de vous voir associé à nos travaux, et de vous voir surtout à Paris l'organe d'une classe très intéressante de citoyens expropriés. Je suis tellement pénétré de l'importance de ce voyage que, malgré tous ses inconvénients et mon extrême répugnance, je me serais décidé à y aller seul, si personne n'était allé. Je serai donc, Monsieur, à vos ordres, et puisque vous ne voulez pas que je sois votre secrétaire, vous consentirez du moins à être le représentant des propriétaires féodaux et je serai votre aide. Mon départ d'ici a été retardé par l'avis que M. d'Affry viendrait aujourd'hui. Mais on apprend que son arrivée est différée de quelques jours, ce qui me décide à aller vous joindre. Je serai à Yverdon dimanche soir et vous amènerai une voiture, où M. votre neveu trouvera

place[1]. Je suis charmé qu'il nous accompagne et qu'il veuille égayer notre course. Je suis porteur d'une lette du gouvernement au ministre Stapfer et d'une lettre de crédit pour la maison Rougemont. Je ferai en sorte que M. d'Affry nous appuie à Paris auprès de M. de Talleyrand, et j'ai cru qu'il valait mieux partir, qu'attendre, afin de prévenir l'organisation cantonale. »

Arrivé à Paris en compagnie de M. Kirchberguer, de Portes adressa au Premier Consul la requête suivante :

« 2 mars 1803.

« Citoyen Consul,

« Les soussignés, comme députés et au nom des possesseurs des droits féodaux dans le pays de Vaud en Helvétie, ont l'honneur de vous présenter leur respectueuse réclamation. Ils sollicitent votre justice en faveur d'une classe de citoyens qui, plus qu'aucune autre, a été victime des malheurs attachés aux révolutions, et ne leur a opposé que patriotisme et patience.

« Leur plus ardent désir est maintenant l'oubli du passé, la tranquillité pour l'avenir, et une indemnité relative aux propriétés qu'on leur a enlevées dans un moment d'effervescence révolu-

[1] M. L. de Gingins d'Eclépens.

tionnaire. Pleins de confiance en votre justice, ils espéraient voir leur sort fixé dans votre acte de médiation ; mais ils ont appris, avec une inquiétude bien naturelle, que la constitution du canton de Vaud renfermait seule une exception à cet égard. Il est facile d'attribuer ce silence à l'intention de maintenir le décret du 22 septembre 1802, qui libère les débiteurs de toutes redevances féodales et accorde aux propriétaires pour les dîmes et cens seulement une indemnité très disproportionnée à la valeur des choses. Mais cette espèce d'à compte qui a été donné aux porteurs de dîmes et cens ne s'est point étendu aux lois ou droits de mutations, qui à eux seuls sont l'unique ressource d'un grand nombre de familles les plus distinguées du canton.

« Le gouvernement helvétique a si bien compris le caractère équitable de leur réclamation, qu'il vient en dernier lieu de décréter à l'unanimité le rachat. Le mode en est réglé d'une manière convenable. C'est par un droit sur les mutations à venir, et pour un temps déterminé, que cette dette se trouvera absorbée. Il semblait, d'après ces dispositions, que le sort des propriétaires de cette espèce de droits féodaux était irrévocablement déterminé ; mais la chambre administrative de Lausanne chargée de leur exécution, tout en reconnaissant la justice de cette loi, y a mis une opposition qui aurait été réprimée d'une manière sévère par un

gouvernement plus fort, et cela sous le vain prétexte du mauvais effet que cette mesure ferait sur le peuple.

« Dans l'état des choses, il ne leur restait qu'à implorer votre puissante intervention pour l'exécution de cette mesure. Le gouvernement le leur a conseillé, et nous avons été choisis pour vous porter leurs respectueuses réclamations.

« Le Landaman d'Affry, qui ne faisait que d'arriver en Suisse, et le général Ney ont approuvé notre démarche, et ont bien voulu l'appuyer par des lettres pressantes adressées au ministre des relations extérieures.

« Les soussignés, forts de la justice de leurs droits, et comptant encore d'avantage sur votre bonté, espèrent que vous ne refuserez pas de porter un instant votre attention sur la position vraiment malheureuse de leurs commettants, et ils estiment que si vous daignez manifester votre volonté en leur faveur, l'exécution du décret ci-dessus ne souffrirait plus aucun obstacle.

« Ils vous supplient donc, citoyen consul, de renvoyer d'une manière favorable leur réclamation au Landaman de la Diète helvétique, et de lui attribuer la faculté de régler d'une manière définitive le rachat des droits féodaux, plutôt que de laisser ce pouvoir à l'autorité cantonale qui, par sa composition et la nature des choses, ne peut pas y porter l'impartialité qu'exige une

pareille transaction. Ils osent même vous assurer que c'est l'unique moyen de détruire le germe de dissension qui n'a pas laissé un moment de tranquillité à leur malheureux pays depuis la Révolution. »

Après l'envoi de cette requête, MM. de Portes et Kirchberguer, munis d'une lettre d'introduction de M. Stapfer, demandèrent des audiences au ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, au général Rapp et aux conseillers d'État chargés de traiter les affaires de la Suisse, Barthélemy et Desmeuniers. Kirchberguer étant tombé malade, de Portes se rendit seul chez ces différents personnages et fut accueilli par eux d'une manière satisfaisante. Mais, tout en témoignant leur sympathie à une cause qui leur paraissait juste, ils lui déclarèrent que le Premier Consul refusait d'intervenir dans une question concernant la politique intérieure de la Suisse. Si, par son acte de médiation, il avait dicté les lois à ce pays, il ne voulait pas se prononcer sur les diverses réclamations que pourrait faire naître l'application de ces lois. M. de Portes aurait désiré avoir une entrevue personnelle avec le Premier Consul pour lui exposer les revendications de ses commettants. Il se rendit compte toutefois qu'une telle démarche n'aboutirait pas au résultat voulu. Tout ce qu'il obtint, ce fut deux lettres adressées l'une par le

ministre des affaires étrangères, l'autre par le général Rapp au Landaman d'Affry, dans lesquelles la cause des propriétaires de droits féodaux était recommandée au gouvernement fédéral. L'entrevue avec Rapp fut particulièrement cordiale et le général lui dit en termes positifs que le Premier Consul n'avait aucune vue d'agrandissement sur le canton de Vaud.

Cette déclaration, qui empruntait une certaine importance au fait que Bonaparte passait alors pour avoir des projets de conquête du côté du lac Léman, calma l'appréhension d'un grand nombre de Vaudois.

Une lettre adressée de Paris à son beau-père, M. Saladin de Crans, nous fait connaître les impressions du comte de Portes pendant son séjour dans la capitale.

« Paris, le 25 mars 1803.

« *Beatus ille qui procul negotiis, paterna rura bovis exercet suis*[1]. Voilà très cher ami, ce que j'ai retiré de plus positif de mon séjour ici. Malheureusement, ce n'est pas une découverte que j'ai fait là, et il y a longtemps que je suis convaincu de cette vérité. Tu te plains que je te laisse ignorer mes petites affaires. Ce que je puis te dire, c'est que je

[1] Heureux celui qui, loin des affaires, cultive la terre de ses pères avec ses propres bœufs.

n'ai rien négligé de ce qui a dépendu de moi, que si je n'y ai pas fait du bien, je n'y ai sûrement pas fait du mal, que j'ai trouvé comme je m'y attendais beaucoup d'ennuis, et peu de plaisirs, et que j'ai besoin de respirer l'air des champs comme quelqu'un qui sort de prison. Je me suis fait donner une lettre du ministre des relations extérieures pour l'ambassadeur de la Haye afin de faciliter mes affaires dans cette ville, où, s'il plaît à Dieu, je ne serai qu'en passant. La bonne dame de Leyden me retiendra le plus qu'elle pourra, mais mon vœu serait de retourner le plus tôt possible à l'abri du vieux chêne antique que respectent les vents et l'orage, au pied duquel en attendant je me mets par la pensée. Je pense, cher ami, que tu ne négliges pas M. Necker. Il paraît, par la lettre que reçut hier Mme Gautier, qu'il est toujours bien souffrant, mais sans danger. Sa fille, en attendant, s'amuse mieux que moi, je pense ; sans quoi, sûrement, elle ne resterait pas ici. Je l'ai pourtant aperçue deux fois chez de Witt et chez Schimmelpenink en société hollandaise en majeure partie, ce qui annonce qu'elle n'a pas toujours le choix de son monde…

« J'ai été, le 30 ventôse, à la grande fête avec l'espoir de me faire montrer beaucoup d'originaux connus. La foule était si grande que mon but a été manqué. La salle préparée *ad hoc* dans un jardin, m'a paru immense et bien décorée, mais il y

avait, dit-on, dix-huit cents invités. La pièce jouée entre soldats russes, autrichiens et français, m'a paru n'avoir d'autre mérite que l'a-propos. Elle a été terminée par des couplets flatteurs à l'adresse de la Russie et de l'Autriche, obligeants pour les autres, réservés à l'Angleterre qu'on espère faire marcher tout doucement en cadence. Enfin Bonaparte, pour la bonne bouche, met tout le monde d'accord. Il n'avait cependant pas l'air de très bonne humeur ce jour-là, quoiqu'il causa longtemps et en bonne intelligence avec les deux ambassadeurs. Il part demain pour les côtes de l'Ouest, à ce qu'on a cru, mais probablement cela est différé. Il est à la campagne.

« M. Barthélemy m'a donné à dîner en très bonne société avec M. Meister, Suard, et autres gens très bien pensants pour la Suisse, mais lui-même n'a pas voix au chapitre.

« Quant à nos nouvelles politiques, il paraît que nos ambassadeurs ne sont pas contents, et qu'ils n'ont pas lieu de l'être ; on disait qu'on les menait par le nez, et rien ne se fait. Reinhard tient toujours, par l'influence du ministre, et on parle d'un très bon choix pour le remplacer. Il est certain qu'il vaut mieux avoir les nouvelles un peu plus tard et les attendre paisiblement au coin de son feu, plutôt que d'être à l'affût sur le pavé où l'on fait bien des pas inutiles... »

Après avoir obtenu tout ce que les circonstances

leur permettaient d'attendre, ainsi que l'affirme, après une entrevue avec le secrétaire d'État d'Hauterive, M. Saladin Egerton qui occupait à Paris une position importante, MM. de Portes et Kirchberguer se rendirent à Fribourg, auprès du Landaman d'Affry. Ils lui remirent les lettres du ministre des affaires étrangères et du général Rapp, et lui adressèrent un rapport de leur mission [1].

Dès lors, la Diète prit en main leur cause. Elle eut maille à partir avec le gouvernement de Vaud qui lui refusait la compétence de se mêler de ses affaires. Enfin, au Congrès de Vienne, la question fut définitivement tranchée, d'une manière satisfaisante pour les Bernois, qui reçurent une indemnité fixe de 300 000 francs, moins équitable pour les Vaudois, qu'on mit à la discrétion de leur gouvernement. Celui-ci ne s'acquitta qu'avec réticence de sa dette envers ses propres ressortissants, et finit par leur accorder une indemnité bien inférieure à celle que le Congrès de Vienne avait adjugée aux citoyens de Berne.

Le colonel de Mestral-Saint-Saphorin aurait désiré que son ami reprît en mains les intérêts des propriétaires Vaudois, mais, cette fois-ci, de Portes ne trouva pas bon d'entrer en lice une seconde fois et refusa de se mettre en avant.

Deux ans après, Henri Monod fit paraître ses

[1] Voyez le document II à l'Appendice.

Mémoires, c'est-à-dire une apologie de la Révolution vaudoise. Il y accusa, sans nommer personne, les délégués des propriétaires de lods d'avoir voulu fomenter des troubles dans leur pays en invoquant l'intervention d'une puissance étrangère pour servir des intérêts égoïstes et mesquins. De Portes, qui avait agi dans cette affaire avec toute la loyauté et le désintéressement d'un homme de cœur, se sentit blessé au vif par une insinuation aussi fausse que malveillante. Il en résulta une correspondance assez vive entre lui et Monod. Ces lettres furent publiées en 1805, et le lecteur qui désirerait pénétrer plus avant dans cette question les trouvera réimprimées à la fin de ce volume[1].

Un siècle sera bientôt écoulé depuis les événements qui ont donné lieu à la polémique entre MM. de Portes et Monod. Le moment est venu de juger cet épisode.

Tout en reconnaissant les qualités qui distinguent Henri Monod comme écrivain, philosophe et homme d'État, nous ne pouvons refuser au comte de Portes notre sympathie dans la lutte qu'il entreprît contre un système heurtant violemment son idée de justice. Ainsi que nous l'avons dit, il appartenait au XVIII[e] siècle et jugeait la Révolution en homme de l'ancien régime. Maintenant que les passions déchaînées à l'époque révolution-

[1] Voyez le document III à l'Appendice.

naire sont apaisées, nous croyons pouvoir extraire ces documents des vieilles paperasses où elles dormaient, et apporter ainsi notre tribut d'estime à celui dont l'attitude fut celle d'un chevalier sans peur et sans reproche.

CHAPITRE IX

ÉVÉNEMENTS DE FAMILLE.
LA QUESTION VAUDOISE ET Mme DE STAËL.

En 1802, le comte de Portes eut la douleur de perdre sa mère. Nos lecteurs ont appris à connaître cette figure attachante qui fut la providence des siens. Sa vie était intimement mêlée à celle de ses enfants, pour le bonheur desquels elle ne négligeait aucun effort. Aussi, le vide qu'elle laissa fut-il immense. Avec elle, semblait s'éteindre ce foyer si chaud vers lequel s'envolait sans cesse la pensée de ses fils absents.

Du volumineux dossier de lettres de condoléances adressées à de Portes, nous donnons ici quelques passages qui font sentir la place occupée par Mme de Crassier dans le cœur de ses amis.

Monsieur Schmittmeyer au comte de Portes[1].

« Genève, 27 mars 1802.

« Monsieur,

« Permettez-moi de vous offrir l'assurance de la part bien sincère que ma famille et moi prenons à la perte que vous venez de faire.

« Nous partageons, avec tous ceux qui avaient l'honneur de connaître Mme de Crassier, les sentiments de respect et de vénération qu'inspiraient ses qualités et ses vertus, et ce que nous éprouvons nous fait sentir l'étendue de la douleur d'une famille dont elle faisait la gloire et le bonheur depuis tant d'années.

« Vous avez tout fait, Monsieur, pour celui de cette femme respectable, et vous vous rappellerez avec douceur qu'elle a été aussi heureuse qu'elle pouvait l'espérer.

« La supériorité de son caractère et sa haute piété lui ont fait supporter avec courage les peines de la vie, comme sa tendresse et son esprit judicieux lui en ont fait apprécier les douceurs.

« Puissiez-vous, Monsieur, ne pas éprouver de longtemps de malheur de ce genre, et trouver

[1] M. Schmittmeyer, qui appartenait à une famille de l'aristocratie genevoise, était parent de la famille de Portes par Mme de Pelissary.

quelque consolation dans tous ceux qui vous sont chers.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

Les fils de M[me] de Portes qui, jusqu'alors, avaient trouvé en elle un centre de famille, sentirent la solitude envahir le Bois d'Ely et éprouvèrent, l'un et l'autre, le besoin de fonder un foyer. Un an après cette date funèbre, Louis épousa M[lle] Elisabeth Grenus, fille de M. Grenus, ancien syndic de la République de Genève, et de dame Claire Revilliod, et s'établit au château de Begnins. Son frère Guillaume, que sa famille aurait désiré voir s'établir depuis longtemps, et auquel plusieurs partis avaient été proposés dès sa vingt-septième année, fut le dernier à se marier.

De tout temps, il avait cultivé des relations étroites avec la famille Necker. Ainsi que nous l'avons vu, M[me] Huber, en séjour chez le ministre Necker à Paris, l'appréciait, et se faisait auprès de M[me] Necker l'interprète de l'opinion favorable qu'on avait de lui à Genève. Lorsqu'après la mort de M[me] Necker (1794), l'ancien ministre vint se retirer à Coppet, les liens d'amitié se resserrèrent de plus en plus.

Le passage d'une lettre où M. Necker annonce la mort de son gendre, mérite d'être reproduit ici, en raison des renseignements sommaires que l'on possède sur la fin de M. de Staël. Une mésin-

telligence s'étant produite entre lui et sa femme, M. de Staël s'était retiré en Suède, où il tomba gravement malade. Les mauvaises nouvelles de sa santé attendrirent à tel point sa femme, qu'elle lui pardonna ses torts et le rappela à Coppet. Voici en quels termes M. Necker communiqua à ses voisins de Crassier la mort de son gendre :

« Coppet, 1802.

«... Nous venons d'avoir un grand chagrin par la mort subite de Ch. de Staël, à Poligny, frappé d'une nouvelle attaque d'apoplexie plus terrible que les précédentes, et une circonstance m'a beaucoup touché, c'est que ce voyage l'avait assez ranimé pour lui donner beaucoup de plaisir du repos et des soins qu'il allait trouver à Coppet. Sa mort a été douce. Il s'est endormi paisiblement, la nuit du samedi au dimanche, et son domestique, un ancien valet de chambre couché près de lui, ne l'a entendu ni remuer ni se plaindre, et le matin il l'a trouvé sans vie. Ma fille a été fort ébranlée, mais un repos suivi lui a fait du bien. Elle désire beaucoup, ainsi que moi, que vous puissiez venir dîner avec M. d'Hauteville...

« Agréez, je vous prie, mes tendres compliments. »

La proximité de Coppet permettait aux de Portes

de voir souvent leurs voisins et d'échanger avec eux leurs pensées verbalement. Les lettres adressées par M. Necker à M. de Portes, bien que formant un dossier assez important, ne contiennent, en général, que de brefs messages préparant ou suivant quelque entrevue. Elles ne mériteraient d'être citées que pour le ton affectueux qui y règne.

Les relations entre ces deux familles aboutirent à une alliance. En 1806, le comte de Portes épousa Mlle Sophie Rilliet, fille de M. Horace Bénédict Rilliet et de dame Jeanne-Marie Necker. Elle était donc petite-nièce du ministre Necker. Sa taille élancée, ses grands yeux noirs expressifs, son visage frais et rose triomphèrent de la répugnance que de Portes avait témoigné jusqu'alors pour le mariage. La grande inégalité d'âge, qui existait entre les deux époux, ne fut point un obstacle à leur bonheur. Par les charmes de son caractère, à la fois souple et vif, les ressources de son intelligence, Mme de Portes s'harmonisa avec la nature forte de son mari. L'un et l'autre, se complétant mutuellement, contribuèrent à se créer une vie heureuse.

De leur union naquirent, en 1807, Marie-Madeleine-Sophie, qui épousa M. Charles de Loriol, et, en 1812, Elisabeth-Madeleine-Louise, mariée à M. Bernard de Watteville.

Privé de l'exercice de sa profession militaire, le comte de Portes, qui abhore l'oisiveté, dirige

son domaine du Bois d'Ely près de Crassier et consacre ses loisirs à des travaux intellectuels. Sans se désintéresser des questions militaires, il s'applique à des études de littérature, d'éducation, d'économie et de politique. Des extraits de lectures, que nous avons sous les yeux, témoignent du soin intelligent qu'il apporte en toute chose. L'établissement de Fellenberg, à Hofwyl, lui suggère des réflexions intéressantes. Il est versé dans les questions d'économie politique et compare l'ouvrage de Chaptal sur *l'Industrie française*[1] à celui de Colquhoun sur la *Richesse et les ressources de l'Empire Britannique*[2]. Il résume Thornton, *Inquiry : de l'influence du papier sur le prix des choses*[3], Fabroni, *Dei provedimenti annonari* (tableau de la Toscane lors de l'avènement de Léopold)[4], Pignotti, *Essai sur le commerce de la Toscane*[5], et enfin l'*Histoire des Suisses*, cette œuvre

[1] Chaptal (Jean-Antoine), chimiste-agronome, 1756-1832. Son ouvrage principal est intitulé : *Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France*, 1800.

[2] Colquhoun (Patrik), célèbre philanthrope et économiste anglais, a écrit un *Traité de la population, de la richesse, de la puissance et des ressources de l'Empire Britannique* (Londres, 1804).

[3] Thornton (Henri), 1760-1815, économiste. Sa réputation se fonda sur l'ouvrage cité par de Portes : *Enquiry into the Nature and Effects of the Paper Credit of Great Britain*, 1802.

[4] Fabroni (Jean-Valentin), 1753-1822, chimiste-naturaliste, a publié un grand nombre de Mémoires sur la chimie, l'agriculture, l'économie, etc,

[5] Pignotti (Laurent), poète, historien et fabuliste, mort à Pise en 1812. On lui doit, outre plusieurs poèmes, une *Storia della Toscana*, Pise, 1813, 9 vol. in-8°.

classique que nous devons au plus grand des historiens suisses, Jean de Muller.

Dans ses notes, le comte de Portes ne se borne pas à reproduire la pensée de l'auteur ; il l'assaisonne de ses propres réflexions, relève les défauts et met en évidence les qualités de l'ouvrage. Son besoin de précision et de clarté ne se dément pas un instant dans ces pages d'une écriture élégante et régulière. A travers les détails, il ne perd point de vue l'ensemble du sujet et insiste sur les points essentiels.

Les travaux militaires qu'il étudie de préférence, ont trait aux guerres de Napoléon. L'amateur éclairé que nous apprenions à connaître dans les notes littéraires et politiques, se transforme ici en juge compétent, parfois sévère. Il existe des feuillets écrits de sa main, sur lesquels pas une seule page d'un ouvrage traitant des campagnes de Napoléon n'échappe à quelque observation.

De tout temps, Mme de Staël avait tenu MM. de Portes aux courants de ses travaux. En 1794, elle leur adresse une brochure et la fait suivre d'une lettre fort gracieuse.

« Mézery, par Lausanne, le 8 mars.

« Ma mère est toujours dans le même état[1].

[1] Mme Necker, gravement malade, mourut le 6 mai de cette même année.

Mathieu a sa permission pour le pays allemand[1]. Je suis donc bien triste et bien solitaire à Mézery[2], mais je pense à vous, à tout ce que vous avez répandu de charmes sur mon séjour à Nyon[3], et j'espère que si vous venez de ce côté vous penserez à moi et choisirez Mézery pour auberge ; il en mérite tout à fait le nom. Avez-vous reçu *Zulma*[4]. Ce n'est pas pour la chose, mais pour que vous ne croyez pas que je puisse vous oublier dans les détails de ma vie, comme dans son ensemble. Les nouvelles de Turin sont bien mauvaises[5]. Est-ce que vous ne faites pas vos paquets pour l'Amérique? Adieu à tous les deux, et mes respects au reste de la famille. »

Vingt ans plus tard, nous retrouvons Mme de Staël à Coppet terminant un nouveau séjour d'exil. Nous sommes en 1814. Napoléon est à l'île d'Elbe.

[1] Mathieu de Montmorency s'était réfugié à Coppet avec de Narbonne à la fin de 1793. Toute une colonie d'émigrés recevait, pendant l'année terrible, l'hospitalité de Mme de Staël.

[2] Campagne près de Lausanne qui appartenait à M. Necker.

[3] Mme de Staël fit un séjour à Nyon à la fin de l'année 1793. C'est dans cette petite ville qu'elle apprit le supplice de Marie-Antoinette. Elle pleura la Reine dans une lettre adressée de Nyon à Mme de Charrière.

[4] Une des Nouvelles que Mme de Staël publia plus tard, en 1795, en y ajoutant *Mirza*, *Sophie*, *Adèle*, *Théodore* et *Pauline*. L'auteur y discute entre autres questions la peine de mort (voyez Lady Blennerhasset, *Frau von Staël*, Berlin, 1887, t. I, p. 165 et suiv.).

[5] La résistance que le roi de Sardaigne opposait à la Révolution diminuait, et l'on craignait pour Genève.

Les troupes des alliés ont pénétré en Suisse. La Constitution, octroyée à ce pays par l'empereur, s'écroule. Un Congrès européen est convoqué à Vienne pour y décider du sort des nations. La Suisse y délègue ses représentants. Bâle envoie Wieland, Zurich Reinhard, Berne Zerleeder, Fribourg de Montenach ; Genève donne pleins pouvoirs à un de ses plus grands citoyens, Pictet de Rochemont. Parmi les questions que ces députés auront à traiter, figure, au premier plan, l'indépendance des nouveaux cantons issus de la Révolution. L'autonomie de Vaud intéresse vivement les riverains du lac Léman, et l'on discute cette affaire dans tous les foyers.

Autour de Mme de Staël s'était groupée une petite cour d'élite composée de gens de lettres et d'hommes du monde. Les nouvelles du jour y étaient commentées, et les entretiens politiques venaient s'entremêler aux conversations d'ordre littéraire. Le comte de Portes, que son mariage avait rapproché de la châtelaine de Coppet, fréquentait volontiers ce milieu spirituel. Un jour, la question de Vaud fut mise sur le tapis en sa présence, et Mme de Staël se déclara en faveur de l'autonomie du canton. Il en résulta une discussion assez vive entre la châtelaine de Coppet et de Portes qui défendait les Bernois. Quelques heures après, ce dernier envoyait à Mme de Staël un mémoire accompagné de la lettre suivante :

« Bois d'Ely, 28 août 1814.

« Veuillez, Madame, agréer mes excuses. Je crains d'avoir, par trop de vivacité, nui à la cause que je voulais défendre, et j'aggrave peut-être mon tort en vous engageant à lire la note que je joins ici ; elle n'a pas même tout à fait le mérite de l'à-propos, puisqu'elle est du mois de février, mais je crois qu'elle a essentiellement celui de la vérité sur une question qui n'a pu vous occuper que d'une manière fugitive. Ce qui m'attache surtout à mon opinion, et me permet de vous la présenter avec confiance, c'est qu'elle me paraît en harmonie parfaite avec tous les souvenirs que j'ai conservés de M. Necker sur un sujet que je l'ai entendu traiter bien des fois, et avec ce qui, dans ses immortels écrits, peut y avoir quelque analogie, en sorte que j'ai l'intime conviction que s'il existait encore, il ne pourrait penser autrement.

« C'est donc en son nom, Madame, que j'ose réclamer de vous un peu d'indulgence pour moi, et, en faveur des Bernois, cette juste impartialité si digne de votre caractère et de vos lumières [1]. Votre jugement, à bon droit, compte dans le monde, et vous pourriez leur faire beaucoup de mal ou beaucoup de bien.

[1] C'est à bon escient que de Portes cite ici M. Necker. Mme de Staël avait pour son père une admiration sans bornes et aimait à se solidariser avec lui.

« Veuillez, Madame, me renvoyer mon mémoire après que vous l'aurez lu, si vous daignez le lire, et agréer l'hommage de mon respect et de mon sincère dévouement[1]. »

Mme de Staël répondit à ce mémoire par une lettre remplie d'esprit et de verve.

« Coppet, le 28 août.

« Votre mémoire est très bien fait et l'on ne peut rien dire de mieux votre doctrine admise, mais je ne considère pas les peuples comme des propriétés et la conquête ne me semble point un droit. Là où la justice est violée, il y a cessation du pacte social, car il ne repose que sur l'intérêt du grand nombre. La royauté, comme la république, est faite pour les nations, et leur voix, comme dit le proverbe, est celle de Dieu. Ajoutez à cela que le temps est de quelque chose dans la question. Vous dites que les Vaudois doivent à Berne, il y a quatre siècles ou environ, d'être Suisses. S'il y a prescription dans les transactions des particuliers, à plus forte raison y en a-t-il dans celle des nations. Charlemagne était usurpateur de Clovis et Hugues Capet de Charlemagne ; les Anglais ont banni les Stuart, etc. La vie est un changement continuel et la justice est de beaucoup antérieure à tous les événements de l'histoire.

[1] Voyez le document IV à l'appendice.

« L'immense majorité des Vaudois ne veut pas se réunir à Berne, donc cela ne doit pas être. Vous me citez une autorité qui disposera toujours de tout, mais il y a dix ans, hélas, qu'elle ne parle plus et ces dix ans ont tout changé. J'étais moi-même contre la révolution du pays de Vaud, mais la contre-révolution est impossible. Les hommes ne peuvent pas être les serfs de leurs aïeux, et quels aïeux faut-il choisir, ceux d'il y a quatre siècles ou d'il y a cinquante ? Je ne connais guère qu'Adam qui eut le droit d'arranger ses affaires politiques irrévocablement. C'est votre loyauté, Monsieur, qui vous fait aimer les vieilles institutions, mais souvenez-vous qu'elles ont été modernes et que les nouvelles sont vieilles à leur tour. Vous voyez que j'attache du prix à votre opinion et que je dis la mienne longuement. »

M. de Portes ne se tint pas pour battu. Par le retour du courrier, il adressa à son interlocutrice un nouvel exposé dans lequel il pare les corps portés à sa doctrine.

M. de Portes à Mme de Staël.

« Le 28 août.

« Je m'attendais à être battu, Madame. Qui pourrait résister à votre supériorité ? mais je

croyais l'être par les cimes de la métaphysique, et je me sentais déjà perdu dans ses profondeurs et ses voûtes tortueuses. Mais, puisque vous daignez me parler au nom de la justice, je me crois fort de mon terrain, et je ne puis m'avouer vaincu. Oui, Madame, la justice est le seul principe positif que je reconnaisse, le seul qui soit à la portée de tous les esprits, c'est le guide le plus sûr en remontant depuis la plus humble sphère jusqu'aux chefs des nations : Conscience lorsqu'il s'agit de nous-même, jamais elle ne trompe celui qui la consulte de bonne foi. Ce principe est la pierre de touche de tous les autres, tout ce qui n'en peut supporter l'épreuve est de faux aloi. Il s'applique à toutes les positions, à tous les instants de la vie, et s'il existe dans le cœur de l'homme de bien quelque émanation de la nature divine, c'est la justice : Je la prends pour ma boussole autant qu'il est en mon pouvoir dans le cercle étroit où je me trouve placé.

« En conséquence, Madame, je ne fais pas plus de cas que vous du droit de conquête, quoique par une rare exception, il ait fait un sort heureux à ce pays. Mais, sans remonter à quelques siècles, ni à cinquante siècles, ni au premier homme, il existe un droit public pour les nations, ainsi que des lois pour les individus, et les prétentions de Berne sont fondées, si je ne me trompe, sur quarante et un traités ou conventions authentiques,

dont plusieurs avec les maisons d'Autriche, de Bourbon, de Savoie. Et le plus beau de ces titres, sans aucun doute, est la suite non interrompue pendant quelques siècles d'un gouvernement sage et paternel.

« L'histoire qui a prononcé sur les révolutions que vous citez, Madame, a déjà fait à Berne une bonne part, et je m'associe volontiers aux jugements de Muller, de Mallet, du roi de Prusse Frédéric II, etc. Mais où sont les titres des chefs vaudois ? S'être réunis pour l'invasion de leur propre patrie, l'un des plus grands crimes de la révolution française, sans avoir eu même pour eux le faux honneur du danger de l'entreprise, une conquête par des mains étrangères, l'esprit vindicatif de quelques individus. Certes s'ils ont pour eux le vœu du peuple, ils l'ont acquis par de mauvais moyens ; c'est un grand reproche de plus à leur faire.

« Non, Madame je ne pense pas que dix années eussent effacé la profonde indignation qu'en ressentait M. Necker, et que j'éprouverai toute ma vie ! Vous me parlez de servitude comme si j'avais eu l'idée de la défendre, et cependant vous ne pouvez l'abhorrer plus cordialement que je ne le fais, parce qu'elle est la plus grande des injustices. Cependant je n'oserais remonter au premier homme ni aux premiers âges du monde pour chercher sa réprobation. Car il paraît que de très bonne

heure les hommes ont été comptés avec les pièces de bétail. Et c'est plutôt un hommage à rendre au gouvernement bernois, qui a aboli la servitude et éminemment contribué au renversement de la tyrannie féodale, en dépit du terme d'ilote si injustement appliqué aux habitants du pays de Vaud.

« Mais en cherchant à vous prouver, Madame, le cas infini que je fais de votre opinion, j'abuse de votre extrême bonté, et de votre indulgence pour moi. Daignez seulement m'accorder, si vous allez jusqu'au bout, que sur la question de droit, il est impossible d'invoquer en faveur des chefs Vaudois cette justice éternelle que nous révérons, et qui est *de beaucoup antérieure à tous les événements de l'histoire.*

« Quant à la question de fait, lorsque les Bernois auront fait leur renonciation, lorsque le Congrès de Vienne aura définitivement fixé le sort de la Suisse, le pays de Vaud aura un titre à son indépendance, et nous ferons des vœux pour que des siècles de sagesse et de vertu puissent effacer la tache de l'origine. Ensuite, nos arrière-neveux jugeront lesquelles des anciennes ou des modernes institutions auront été les meilleures. Agréez, Madame, l'hommage de mon profond respect. »

Les idées du colonel de Portes rencontraient de l'opposition dans sa propre famille. Son frère Louis, qui était partisan de l'indépendance du canton,

consigna ses opinions dans une note que nous avons insérée à la fin de cet ouvrage.

Si la controverse, à laquelle nous venons de consacrer quelques pages, fait ressortir l'esprit de Mme de Staël et le bon sens de M. Louis de Portes, elle n'affaiblit en rien les idées du colonel Guillaume de Portes. Son mémoire sur le pays de Vaud est d'une logique rigoureuse et d'un caractère désintéressé, car il y défend un régime sous lequel sa famille était exclue du pouvoir. Il avait dit, quelques années auparavant, lorsqu'on lui proposait de se rendre à Paris pour revendiquer les droits de ses commettants : « Je crois avoir un avantage unique dans cette circonstance, et bien propre à réchauffer mon zèle, celui d'appartenir à la seule famille qui ait eu peut-être quelque sujet légitime de se plaindre de l'ancien gouvernement. »

D'un cœur chevaleresque, il embrasse la cause qui lui paraît bonne et oublie les ressentiments légitimes capables de l'en éloigner.

Dans son mémoire, l'on peut relever la pensée suivante comme traduisant fidèlement l'esprit qui régnait en Suisse au moment du Congrès de Vienne et qui s'affirma dès lors, de plus en plus, jusqu'en 1830 : « Après tant d'extravagances et d'expériences funestes, l'esprit droit se sent une tendance involontaire vers le retour des anciennes choses sagement modifiées, et puisque les froisse-

ments sont inévitables, il voudrait qu'ils fussent, en quelque sorte, justifiés et rendus moins pénibles par la droiture des intentions et la rectitude du principe. »

Du moment où l'ancien état de choses doit être rétabli, il faut restituer aux gouvernements non seulement leur ancienne constitution mais aussi l'étendue de leur ancien territoire, tel est son raisonnement. Les événements qui se déroulèrent dans le nouveau canton d'Argovie ne tardèrent pas à lui donner raison. Le gouvernement y reçut une forme aristocratique, mais le pays ne pouvant improviser d'un jet une oligarchie accoutumée à l'exercice du pouvoir, les familles patriciennes bernoises établies dans la contrée, les de Mulinen, de Hallwyl, d'Effinger, etc. [1], y prirent les affaires en main.

Sans doute, le canton de Vaud est sorti indemne de la crise et a réalisé les espérances de M. Louis de Portes. N'en sachons pas moins gré à son frère d'avoir eu le courage de son opinion, et enrichi ainsi l'histoire de son pays en lui fournissant des documents d'une valeur indiscutable.

[1] Dr Karl Dändliker, *Geschichte der Schweiz*, Zurich, 1887, vol. III, p. 423.

CHAPITRE X

SÉJOUR A PISE EN 1816 ET 1817. — VIE DE FAMILLE. FIN TRAGIQUE.

Le mémoire sur la question vaudoise fut le dernier écrit politique du comte de Portes. Tout en voyant avec quelque appréhension s'établir dans son pays un régime qu'il avait combattu, il ne garda point rancune à ses adversaires de la veille, et, sans se désintéresser de la chose publique, il concentra dès lors ses intérêts autour de son cercle de famille.

En été, il dirigeait son domaine du Bois d'Ely près de Crassier, et ses hivers se passaient à Genève où l'attirait une nombreuse parenté et des ressources intellectuelles répondant à ses goûts.

En 1815, un séjour de quelques mois en Italie vint interrompre le cours régulier de ses occupations. Pise avait alors la réputation qu'on fait de nos jours aux stations du littoral, et Mme Saladin de Crans ayant été souffrante, le médecin l'engagea à chercher la guérison sur les rives de l'Arno.

En ce temps-là, un tel voyage était une entreprise qu'une femme seule n'affrontait pas volontiers. Toujours disposé à rendre service aux siens, le comte de Portes se décida à accompagner sa sœur convalescente. Il emmena avec lui sa femme et ses filles, toutes deux encore fort jeunes. Une autre de ses sœurs, Mme d'Hauteville, qui apportait beaucoup de charme et de gaieté dans sa famille, se réunit avec sa fille aux voyageurs, et, vers l'automne, la joyeuse compagnie prit son vol vers le midi.

La vie de Pise était assez monotone. Toutefois, nos amis ne se laissèrent point gagner par l'ennui. Par Mme de Staël ils avaient été introduits auprès de l'aristocratie pisane qui leur fit bon accueil et leur procura des distractions.

Bien plus que les monuments d'art, c'était alors la musique et la comédie — surtout la pantomime — qui, après le climat, attiraient les étrangers en Italie. Pise, la seconde ville du duché de Toscane, brillait par ses fêtes artistiques et nos amis en prirent leur part.

Le comte de Portes à son frère.

« Pise, le 20 janvier 1817.

« J'ai été introduit l'autre jour dans ce qu'on appelle une académie de poésie et de musique chez

la comtesse Mastiani que Mme de Staël appelle à bon droit la Princesse de Pise. Au signal, que faisait un maître de cérémonie, régnait un profond silence, et, successivement, un morceau de musique, puis un sonnet, une idylle, une élégie, etc., étaient écoutés avec une grande attention et plus ou moins applaudis. Je ne pense pas que cet abandon de soi-même pour l'esprit des autres prenne jamais en France, ni même à Genève, et je ne crois pas non plus que la douzaine au moins d'amateurs qui furent entendus aient eu des droits bien légitimes à imposer un si grand silence. Je ne pouvais, avec mon peu d'italien, saisir que le sujet et rarement une idée. La musique, qui est plus cosmopolite, me dédommageait, en concurrence avec les fruits glacés, les glaces et les sorbets, trois variétés fort intéressantes du même art.

« Tu diras à M. de Candolle l'effet que produit son nom sur les savants de ce pays ; il ne trouvera pas mauvais que je m'en sois prévalu ».

« Pise, le 2 mai 1817.

« ... Le temps n'a point encore repris le moelleux de la saison, quoiqu'il soit d'ailleurs magnifique. C'est pire à Florence. Il y neigeait il y a trois jours et on y éprouve de plus près l'influence des Appennins, couverts de neige. La sécheresse est telle

que les plus vieux ne se rappellent pas d'avoir vu rien de semblable... Il faut croire que c'est pour le plus grand bien du grand Tout et que même notre planète n'est point oubliée. Il nous fallait ce temps pour dompter la grippe qui a perdu de son intensité. Du moins les imaginations sont calmées sur ce point. Elles se portent maintenant sur l'espérance d'entendre chanter Mme Catalani qui doit venir, dit-on, à Livourne. On se flatte même de l'avoir ici, ce qui me serait plus agréable, car étant décidé qu'il faut avoir entendu cette virtuose coûte que coûte, je tiens à la manière la plus commode. A en croire Madeleine et Sophie, nous devrions attendre ici jusqu'au 15 de juin pour la grande illumination en l'honneur de saint Rainier, qui aura lieu malgré la misère et les maladies. Il ne vient pas dans la pensée qu'il lui serait plus agréable de voir employer ces dépenses énormes au soulagement des malheureux. Il ne paraît pas naturel que l'avis des petites filles prévalent dans nos conseils ; mais il ne faut jurer de rien.

« Nous avons eu le plaisir de voir figurer dans un ballet rien moins que Frédéric le Grand. Il est impossible de rien voir de plus risible ; cependant il ne faisait pas de cabrioles, je ne veux point exagérer. Il y avait un camp, des troupes dansantes et non dansantes, les apprêts d'une exécution. Mollendorf, Quintius Silvius et un comte de Marfeld, courtisan et ministre, qui se trouvaient partout

chapeau bas en grande tenue ; mais la mine et les allures du roi étaient par-dessus tout ; outre le plaisir de rire, le spectacle était assez beau. Tel est mon dénûment, que je te fais l'analyse des ballets de Pise ! Nous lisons avec plaisir les romans de Walter Scott, et je ne me fatigue plus à apprendre l'italien qu'il faut renoncer à parler facilement à mon âge. Malgré la neige de Florence, il ne faut pas vous imaginer non plus que nous soyons en Sibérie ; la vigne, les noyers, les figuiers en plein vent sont couverts de feuilles. Nous avons fait, il y a huit jours, une promenade en voiture qui nous a conduits dans un bois de chênes très ombré, où l'on se serait facilement imaginé être dans le cœur de la Suisse. Nos petites herborisaient. Elles se préparent ainsi aux leçons de M. de Candolle. M. Cuendet, jeune homme qui a de l'instruction et de l'esprit, a quelquefois la bonté de venir donner des noms à leurs découvertes qui ne sont pas toujours fort distinguées. Il vient de passer dix jours à l'île d'Elbe pour y chercher des minéraux, dont il a rapporté une ample collection... »

On est surpris de ne pas trouver, dans les lettres de Pise, le nom du *Camposanto*. Ce sanctuaire de l'art giottesque, dont le seul intérêt attire aujourd'hui des foules de toutes les parties du monde, était alors à peine remarqué. De Portes était, ne

l'oublions pas, contemporain de Goethe qui monta à Assise pour y admirer la façade d'un temple romain et passa d'un air dédaigneux à côté de la basilique de Saint-François remplie des trésors de l'art le plus pur. Les Primitifs italiens avaient alors peu d'admirateurs, et des voyageurs éclairés suivaient l'exemple de Montesquieu qui avait visité Padoue sans y remarquer les merveilleux bas-reliefs de Donatello.

De Portes nous a laissé des notes qui nous permettent de le suivre dans ses pérégrinations artistiques. Quelques feuillets, intitulés *Palais de Toscane*, mentionnent le palais Pitti, Poggio imperiale, Poggio à Cajano, le palais royal de Pise, Caffagiolo, Pratolino, la villa Petraia, la villa di Castello et Careggio. Ces constructions, qui offrent tour à tour tant de grandeur et de charme, n'arrachent à de Portes aucun cri d'admiration. Il n'en étudie ni le style, ni l'évolution architecturale, mais se borne à retracer l'histoire des propriétaires successifs en insistant sur les anecdotes. N'en soyons point surpris. L'histoire de l'art était alors dans l'enfance, et, en la négligeant, de Portes ne faisait que se conformer à l'esprit de son temps. Il n'en faudrait toutefois pas conclure que les Italiens oubliaient leur passé artistique. L'amour-propre local remplaçait l'intérêt général que l'on témoigne aujourd'hui à l'archéologie. Chaque ville avait son *Guide des curiosités*, souvent très bien fait, et le

fameux *Vasari* alimentait ces publications d'une foule de données intéressantes.

Le résumé, que fit de Portes d'un essai de Pignotti sur les arts en Italie, contient des appréciations curieuses, parfois justes. Giotto et son école y sont — bien entendu — passés sous silence, et le premier artiste nommé est Brunellesco, l'auteur de la coupole de S. Maria del Fior à Florence. Ghiberti, son heureux rival au concours pour les portes du Baptistère, passe pour le « créateur de la perspective qu'il enseigna à Masaccio ». Nous souscrirons plus volontiers au jugement émis à propos de Donatello. Cet artiste est loué pour avoir « fait dans la sculpture des pas de géant » ; il est proclamé sans égal dans l'art du bas-relief. « Luca della Robbia créa l'art de modeler en terre avec une solidité à laquelle la porcelaine n'a pu suppléer. » A l'époque où de Portes écrivait ces lignes les amateurs d'art collectionnaient de préférence des gravures, et le célèbre Bartsch était près d'achever l'importante publication qui devait comprendre un catalogue descriptif de toutes les planches gravées. On comprend que dans ces conditions les origines de la gravure excitaient la curiosité, et que Pignotti consacra à cette question plusieurs lignes. L'académie fondée par Laurent de Médicis, et qui rappelait par son nom la puissante institution française à Rome, est également mentionnée dans le résumé du comte de Portes. La

frugalité des repas qu'offrait le prince aux artistes fait l'objet d'une remarque élogieuse. Après quelques digressions dans le domaine de l'histoire politique, l'auteur aborde la biographie de Léonard de Vinci qu'il admire surtout comme ingénieur.

Les vies de Fra Bartolommeo, dont il loue la figure colossale de saint Marc, d'Andrea del Sarto qu'on appelait *Andrea senza error*, tant il paraissait infaillible à ses contemporains, de Benvenuto Cellini, dont le talent était surfait à l'époque où écrivait de Portes, lui servent de transition à celle de Michel-Ange. « On a dit, écrit de Portes, que le prince Eugène et Marlborough auraient fait un César. Il faudrait de même trouver trois artistes sublimes dans les trois genres pour faire un Michel-Ange. » Après avoir mentionné la lutte entre Léonard et Michel-Ange pour la décoration de l'Hôtel de Ville à Florence et pris note de la préférence accordée au carton de Michel-Ange, notre auteur ajoute : « Pline dit que Zeuxis préférait la force à la grâce et que, pour cela, on le comparait à Homère. De même Michel-Ange a été comparé à Dante dont il était grand admirateur, et l'histoire de Francesca da Rimini au vingt-huitième chant du poème, de même que la gentille Ève au milieu des sibylles et des prophètes dans la chapelle Sixtine prouvent que le poëte, ainsi que le peintre pouvaient plier leur imagination à la grâce et à la douceur... Ce patriarche des Beaux-Arts a illustré son siècle ; les

trois arts pleurent sur son tombeau dans l'Eglise de Sainte-Croix (à Florence). »

On voit qu'en 1817 l'admiration pour l'œuvre de Michel-Ange était à son comble, et si l'on parlait du Quattrocento avec estime, le siècle de Giotto, c'est-à-dire le grand siècle, le siècle des idées vastes, des sentiments généreux, était laissé dans l'oubli.

Le roman de Mme de Staël, paru en 1807, dévoile un point de vue historique analogue à celui que nous venons de constater. Dans son improvisation au Capitole, Corinne ne cite que deux artistes ayant contribué à la gloire de l'Italie, Michel-Ange et Raphaël. Arrivée à Florence, elle est à vrai dire, impressionnée par les portes de bronze de Ghiberti; mais se serait-elle arrêtée devant une œuvre issue d'une école que son temps dédaignait, si l'admiration professée pour ces portes par Michel-Ange ne l'y avait poussée? Elle parcourt l'église de Sainte-Croix, non pour y voir les fresques du XIVe siècle, mais pour y pleurer sur les tombes des grands Florentins, Michel-Ange, Galilée, Machiavel, Boccace. Au sortir de la galerie des Offices, elle disserte sur la sculpture antique représentée dans ce musée par la *Niobe* et l'*Alexandre mourant*; les toiles dont s'enorgueillit aujourd'hui la « Tribune » n'ont point captivé son regard.

Les recherches contemporaines ont ressuscité un passé méconnu. L'art du moyen âge et de la Renaissance sont remis en honneur, et Michel-Ange par-

tage aujourd'hui les hommages, qu'on rendait à lui seul, avec une pléiade d'artistes vivement appréciés.

En réponse aux lettres de Pise, M. Louis de Portes mettait un soin touchant à renseigner les absents sur la vie de Genève ; il diminuait ainsi leurs regrets d'en être privés et les divertissait par le tour amusant qu'il savait donner à ses récits.

Dans la cité de Calvin, la saison d'hiver était très animée. Les bals, les dîners, les comédies, les courses, les jeux se succédaient à l'envi. Une simplicité relative, qui n'excluait point l'élégance, régnait dans ces fêtes et les rendait attrayantes. M. Louis de Portes trouvait cependant que le monde faisait plus de prétentions qu'au temps de sa jeunesse : « M. van Berchem », écrivait-il le 3 février 1817, « a donné à quatre-vingts enfants un bal précédé d'une comédie que jouaient les jeunes de la Rive, Trembley, etc. Cela m'a rappelé le temps où je jouais la « Comtesse » avec de la Rive. A cette heure, c'est tout autre chose. Nous devenons vieilles lunes, et il faut espérer que nous serons des étoiles. » On jouait aussi la comédie chez M. Eynard[1]. Un bal masqué donné par M. Duval fut très beau. « Il y avait

[1] A Genève, l'élégance rivalisait avec le goût, et l'exposition rétrospective d'objets d'art, récemment organisée dans un des palais publics de cette ville, a mis à découvert un passé artistique fort attrayant.

foule. Un *Pharaon* et une *bouillotte* occupaient les hommes, en sorte que les dames, même les plus huppées, purent faire à loisir des réflexions sur l'art de la danse... Les gelées, les mets divers, n'arrivèrent pas à temps. Mais, pour cela, il fallut un vrai tremblement de terre : une dame s'évanouit à la cuisine, occupa les gens qui devaient dresser les plats, et les retarda tellement que cette partie du plaisir en fut toute dérangée. Nous autres, observateurs, trouvions que tant de toilettes avaient absorbé les facultés morales et physiques d'une portion de la ville pour un résultat bien court.

« L'on donne des *routs* à l'anglaise, ce qui convient aux dames disposant de grands salons et d'une bonne tête. Joue qui veut. On entre et sort sans s'embarrasser de personne, pas plus des maîtres de la maison que des autres.

« Avant-hier a eu lieu un pari entre M. Trembley de Tournes et M. de Gallatin Grenus, à qui marcherait le plus vite, car il ne fallait pas courir, de la Ville aux « Philosophes ». Quelques centaines de personnes ont assisté à la chose, qui à pied, qui à cheval, qui en char. Ensuite, ces messieurs ont fait un contre-pari pour le retour. Chacun a gagné. Il y aura deux dîners et beaucoup de vin. Les combats de course, ainsi que ceux des rois finissent par la bombance. C'est une des reines du monde. »

A côté de ces plaisirs, Genève offrait à ses citoyens des intérêts sérieux. M. de Candolle, une

des gloires de la science moderne, réunissait autour de sa chaire une élite de genevois jeunes et vieux et les initiait à la botanique. « Je me suis mis à l'école de M. de Candolle, écrit encore M. Louis de Portes. Je tâcherai de profiter de son enseignement pour toute ma famille. J'aime beaucoup cette manière de concourir à maintenir les savants qui, en fin de compte, contribuent à rendre la vie agréable ; et puis, l'on tire pour sa part quelques bribes de connaissance. Bref, une centaine de messieurs et de dames, qui ont du loisir et quarante-huit francs, se réunissent trois fois par semaine dans la salle du Calabri pour apprendre comment les plantes sont agencées, et quel nom il est à propos de leur donner. Trente mille sont déjà baptisées, vingt mille attendent dans des herbiers, ou ailleurs, qu'on leur attribue un nom particulier. » Dans cette même lettre, il est question du jeu supérieur de Mme Boissier-Butini, dont le talent de pianiste a été mis en lumière dans un livre récent[1]. Mme Boissier avait invité chez elle la fille aînée de M. de Portes, Claire, et l'avait tenue sous le charme de sa musique pendant deux heures de suite.

Tout en sachant tirer profit de leur hiver à Genève, les membres de la famille de Portes restés au pays natal étaient heureux de savoir leurs parents dans un climat plus chaud. « Nous nous ré-

[1] Mme Barbey-Boissier, *la Comtesse Agénor de Gasparin*, Paris, 1902, 2 vol.

jouissons de vous voir courir les bals masqués, et espérons que vous deviendrez un peu Scaramouche et prendrez un peu le genre italien. Car autant vaut être de grands enfants que des sages qui voient les choses trop sérieusement et sont tristes le mardi gras. » C'est ainsi que M. Louis de Portes formulait ses souhaits de carnaval à Mlle d'Hauteville, sa nièce.

Sauf les passages cités, les lettres de Genève n'offrent pas d'intérêt assez marquant pour mériter une exhibition publique. « La Vie de Genève », dit M. Louis de Portes dans une de ses missives, « comme celle de Rome, est toujours la vie de Genève, et il est difficile d'y trouver des variantes qui supportent le voyage de Pise. Comme les bulles de savon que l'on tient au bout d'un chalumeau, quelques exclamations qu'elles excitent entre les enfants qui les soufflent, elles ne peuvent se charrier sans se réduire à rien. Et comme la Gazette vous dit tous les détails des tremblements de terre, je ne veux ni lui ôter le piquant de sa nouveauté, ni la répéter. »

L'approche de la saison d'été décida nos amis à rentrer dans leur patrie. Le Bois d'Ely ouvrit ses portes aux maîtres du logis, et rien ne vint dès lors interrompre les séjours réguliers qu'y faisait le comte de Portes. Ses deux filles se développaient et ensoleillaient la vie de leurs parents. Toujours

intimement uni à son frère, qui habitait le château de Begnins, il le voyait souvent et échangeait avec lui de fréquents billets dans lesquels les deux correspondants s'entretenaient des joies et des soucis de leur vie.

Pendant l'hiver, de Portes passait plusieurs mois à Genève. C'est là qu'il fit, en 1823, par une belle journée de mai, une excursion au Salève dont l'issue fut tragique. Accompagné de ses deux filles et de plusieurs de ses parents, il passa, sur la montagne, quelques heures charmantes. Le soir, la compagnie prit le bac pour traverser l'Arve et rentrer à Genève. Lorsque l'embarcation fut arrivée au milieu du fleuve, la corde, à laquelle elle était attachée, se rompit subitement, et le bateau fut entraîné par les flots. M. de Portes, qui avait son cheval près de lui, voulut alléger la barque afin de la rendre mieux dirigeable. Sans hésiter, et malgré ses soixante-treize ans, il se jeta dans le fleuve avec son cheval et s'efforça de gagner la rive à la nage. Malheureusement le cheval, emporté par le courant, s'effraya, se renversa, et frappa son maître d'un coup mortel qui atteignit le crâne et causa sa fin immédiate.

Pendant ce temps, le pilote parvint à se rendre maître de la barque, et les passagers, témoins éplorés de cet affreux accident, furent amenés sur la rive. Parmi eux se trouvaient les deux filles du comte de Portes.

L'heure était avancée quand les survivants du sinistre rentrèrent en ville où Mme de Portes, retenue chez elle, les attendait dans une angoisse mortelle. Elle accourt à leur rencontre, Mme d'Eclépens, sa belle-sœur, s'avance et lui dit avec calme : « Rendez grâce à Dieu, ma sœur, voici vos enfants. »

Ces mots firent comprendre à Mme de Portes la vérité. Le coup fut terrible, mais elle le supporta en vraie chrétienne, et trouva quelque adoucissement à son épreuve en se consacrant à ses filles.

Cette fin inattendue, causée par le dévouement chevaleresque, dont le comte de Portes avait fait preuve tant de fois dans sa vie, anéantit d'un trait le bonheur d'une famille unie à son chef par des liens étroits et tendres. La victime était toutefois prête à quitter cette terre ; on raconte qu'au moment de partir pour le Salève, M. de Portes tardait à paraître. Les siens, impatients de se mettre en route, envoyèrent à sa recherche une servante qui le trouva dans sa chambre, agenouillé et se recueillant devant Dieu.

Sa sépulture fut élevée dans le parc du Bois d'Ely, à l'ombre du chêne séculaire qu'il aimait. Mme de Portes s'y rendait journellement avec ses filles ; après avoir prié et lu un passage de la Bible, elle évoquait le souvenir de celui qui n'était plus.

De nombreuses années se sont écoulées depuis

lors ; aujourd'hui le calme règne sur cette tombe et enveloppe de sérénité le souvenir du défunt, digne représentant d'une race de soldats qui a toujours eu pour devise le culte de l'honneur et l'amour du devoir.

APPENDICE

APPENDICE

DOCUMENTS

I

MÉMOIRE ADRESSÉ PAR LE COMTE GUILLAUME DE PORTES AU ROI DE FRANCE (1787)

« Je suis petit-fils d'un gentilhomme de la province du Languedoc ; mon aïeul était, à la fin du siècle passé, capitaine dans le régiment de monseigneur le Dauphin. Lorsque les événements qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes l'engagèrent à quitter la Patrie et à s'établir en Suisse, il leva un régiment au service du duc de Savoie, Victor-Amédée, et revêtit plusieurs postes distingués tant sous le règne de ce prince, que sous celui de son successeur le roi Charles-Emmanuel. Il commanda en Sicile les troupes de son maître, sous le général comte de Mercy, prit possession du royaume de Sardaigne et parvint enfin à la tête de l'armée.

« Son frère et deux de ses fils finirent leur carrière dans le lit d'honneur. Mon père a joui jusqu'à sa mort du fruit de ses blessures et de ses services ; mon oncle

est officier général au service des États généraux depuis l'année 1766.

« J'ai servi en Piémont, depuis l'année 1763-1769, en qualité d'enseigne et de lieutenant dans le régiment du général de Budé-Montfort, mon oncle. En 1770, je suis passé au service des États généraux et ai acheté l'année suivante une compagnie dans le régiment du prince de Saxe-Gotha. On m'a confié dans celle qui vient de s'écouler le commandement et la levée d'un régiment d'infanterie accordé par la province de Hollande au Rheingrave de Salm et pour ne pas avoir deux maîtres à servir, j'ai demandé et obtenu ma démission du régiment de Saxe-Gotha. J'ai pu dès lors me livrer sans scrupule à mon zèle pour la cause patriotique à laquelle j'ai constamment été attaché, dès le commencement des troubles qui ont divisé la République.

« J'étais occupé de mon travail dans la ville d'Utrecht lors de l'évacuation de cette place. Arrivé au poste d'Amsterdam dans ce moment désespéré pour le parti que j'avais embrassé, abandonné de mes chefs, et lié avec eux par d'anciennes relations, je n'ai vu pour moi qu'un seul danger, c'était qu'on pût me soupçonner d'avoir été leur complice, et qu'un seul espoir celui de laver autant qu'il dépendait de moi la honte dont nous étions couverts.

« Je me suis en conséquence jeté volontairement avec mes recrues dans le village d'Amstelveen, où je me suis occupé sans relâche à me mettre en état de défense. Mais ce poste essentiel et avantageux devenait inutile et même intenable aussitôt que l'ennemi débarqué par la mer de Haarlem pouvait l'attaquer par derrière, couper sa communication et s'emparer même des faubourgs de la ville.

« J'ose ici prendre à témoin tous les membres de la

commission de défense d'Amsterdam que depuis mon arrivée à Amstelveen, je les ai prévenus de ce danger, et n'ai pas laissé passer un seul jour sans leur réitérer de bouche ou par écrit, mes sollicitations les plus fortes pour qu'il fût paré à un inconvénient si majeur, et pour qu'on opposât à l'ennemi des batteries flottantes, lesquelles disposées avec intelligence, pouvaient empêcher le débarquement ou le rendre très difficile.

« Ces messieurs ont bien reconnu la nécessité de cette précaution, mais des obstacles insurmontables sans doute se sont opposés à leur bonne volonté.

« En effet, le premier octobre, à trois heures et demie du matin, je me suis vu attaqué en avant de mon front, par Son Altesse le duc régnant de Brunswick, et deux heures après, par un détachement de ses troupes, qui ayant pris terre en trois endroits différents, s'était emparé par la gorge de la batterie de Halfweg et des postes qui me séparaient d'Amsterdam. J'ai, dans cette position critique, partagé mes forces avec assez de succès pour soutenir jusqu'à une heure cette double attaque, et voir l'ennemi après une perte considérable et plusieurs tentatives infructueuses se retirer entièrement de mon front, tandis que celui que j'avais à dos repoussé du premier abord, était tenu en échec.

« Mais enfin, après avoir vainement tenté de rouvrir ma communication, voyant que je n'étais pas secondé du côté de la ville et mes munitions étant épuisées, je me suis vu contraint à me retirer sur Oudekerke, en défilant homme par homme à travers les abatis et les coupures.

« Ayant été admis dans les murs d'Amsterdam avec les débris de ma troupe, j'ai fait rapport aux États de Hollande de ce qui s'était passé depuis l'évacuation d'Utrecht, et ai adressé copie de ce rapport au prince

d'Orange en lui déclarant que j'étais prêt à soumettre ma conduite à l'examen le plus rigoureux.

« Peu après, le régiment que je commandais a été licencié sans que j'aie reçu aucun témoignage de blâme ou d'approbation. J'ai prolongé mon séjour en Hollande jusqu'à la fin de l'année et employé ce temps à liquider les dettes contractées pour la levée. J'ai rendu compte aux finances de la province des fonds qui m'avaient été confiés, et quoique j'eusse encore à prétendre à une somme considérable, j'ai fait voir que par mon économie, il me restait en main une somme d'environ douze mille livres, dont j'ai sollicité la distribution en faveur des officiers qui ont servi sous mes ordres.

« Enfin, j'ai quitté le pays après lui avoir sacrifié les années de ma jeunesse, mon emploi et une partie de mon patrimoine ; mais j'en ai emporté le souvenir consolant d'avoir servi de mon mieux, jusqu'à la fin, la cause que j'avais embrassée, sans avoir perdu, je crois, l'estime du parti contraire, et d'avoir obtenu de Son Altesse le duc de Brunswick et des généraux et officiers prussiens plus de témoignages d'approbation que n'en a mérité la résistance que j'ai été en état de leur opposer.

« Libre aujourd'hui de tout engagement dans cette double époque où Sa Majesté comble de bienfaits les victimes du patriotisme hollandais, et où elle daigne rappeler dans son royaume les sujets de la religion protestante, en leur accordant un état civil, je bénirai les traverses que j'ai essuyées, si je puis rentrer dans ma patrie et consacrer le reste de ma vie au service de mon roi. »

II

COMPTE RENDU DE SA MISSION A PARIS ADRESSÉ PAR LE COMTE DE PORTES AU LANDAMAN D'AFFRY

« Fribourg, le 12 avril 1803.

« Citoyen Landaman,

« Les soussignés députés d'un grand nombre de propriétaires de droits féodaux au canton de Vaud, en remettant à votre Excellence la réponse du ministre des relations extérieures de la République française à la lettre par laquelle elle avait bien voulu appuyer leur réclamation, ont l'honneur de lui exposer respectueusement qu'ayant été chargés par leurs commettants d'obtenir du gouvernement français une explication et un redressement au silence qu'observe la constitution du canton de Vaud touchant la question des propriétés féodales, ce gouvernement, sans vouloir entrer dans aucune discussion sur l'objet de leur demande, s'est borné simplement à les renvoyer au premier magistrat de l'Helvétie comme étant seul compétent pour en juger.

« Nous venons donc, citoyen Landaman, vous porter l'expression du respect et de la confiance des propriétaires des droits féodaux. Ils sont d'autant plus fondés

dans le recours qu'ils ont à votre impartialité que, par la nature des élections qui viennent de se faire dans leur canton, ils se trouvent entièrement livrés à la merci de leurs propres débiteurs, des mêmes gens qui se sont déclarés leurs ennemis personnels, en envahissant à force armée leurs domiciles, en s'emparant de leurs titres, en menaçant même leurs vies.

« Nos commettants sont prêts néanmoins à oublier le passé et à faire tous les sacrifices raisonnables que le bien de leur pays peut exiger d'eux ; mais ils ont droit de réclamer une indemnité légitime pour les propriétés dont ils ont été dépouillées et une garantie pour l'avenir.

« La question qui vous est soumise, citoyen Landaman, se borne à deux points principaux.

« Le silence de la Constitution cantonale du pays de Vaud laisse les propriétaires de droits féodaux sous la puissance du décret du 22 septembre 1802, émané à Lausanne, à l'époque où le gouvernement helvétique, retiré dans cette ville, employait les moyens les plus efficaces pour encourager le peuple à s'armer pour sa défense. Ce décret libère les débiteurs de toutes redevances féodales ; un décret subséquent accorde aux propriétaires pour les dîmes et cens seulement une indemnité très disproportionnée à la valeur des choses. Ces décrets seront-ils maintenus, et les propriétaires seront-ils ainsi victimes d'un événement auquel ils n'ont aucune part ? Tandis que la Constitution de tous les autres cantons accorde seulement aux débiteurs la faculté de rachat de ces redevances à leur juste valeur.

« Le second point, citoyen Landaman, sur lequel nous avons l'honneur de solliciter votre intervention, est relatif aux décrets de février et du 3 mars 1803, par lesquels le gouvernement helvétique, voulant sans

doute atténuer la rigueur des précédents décrets a résolu à l'unanimité que le droit de lods ou de mutations serait racheté sur le pied de quinze fois la valeur.

« La chambre administrative, en reconnaissant elle-même la justice de cette mesure dans une lettre adressée au gouvernement dont nous avons copie, y a mis néanmoins toute l'opposition qui était en son pouvoir, et à prétendu enfin la dépouiller de sa force légale en en refusant la promulgation. Vous aurez donc à juger, citoyen Landaman, si la chambre administrative a été fondée dans sa résistance au gouvernement central, et s'il dépend des nouvelles autorités d'admettre les décrets onéreux pour nos commettants et de rejeter ceux qui réparent au moins partiellement le tort que leur font les premiers.

« Nous sommes prêts à fournir à votre Excellence tous les documents et éclaircissements ultérieurs qu'elle pourrait désirer, et nous la prions d'agréer l'expression de notre profond respect.

« De Portes. »

MM. de Portes et Kirchberguer firent tenir également à leurs commettants un rapport de leurs démarches.

Alors, les méthodes de statistique étaient fort peu développées, et c'est à travers mille difficultés qu'on parvint à établir une liste des propriétaires de lods et des valeurs mises en jeu. Ce que, de nos jours, l'on trouverait sur les registres publics, il fallait alors s'en enquérir au moyen de renseignements privés. Ainsi, pour connaître les nom des titulaires de droits féodaux dans l'ancien baillage d'Yverdon, de Portes s'adressa à son vieil ami, le colonel Pillichody, ci-devant baillif de ce district. Il obtint ainsi l'énumération suivante :

BAILLAGE DE GRANDSON

MM. de Buren, le fief de Mutrux et de la Raisse.
de Meuron, à Neufchâtel, la terre de Corcelles.
le Comte de Meuron, Bonvillars.
Janneret à Champagne, Essert-sous-Champvent.
Baron de Brakel, Chamblon.
Conseiller de Sinner, Valeyres.

BAILLAGE D'YVERDON

MM. Thormann, à Saint-Christophe.
Bourgeois des Clefs, Valeyres.
de Bonstetten, Valeyres.
Boissier, Valeyres.
Mmes de Sinner, Ballaigues.
Masset, Orge.
de Jenner, Cronay.
de Loys, Donneloye, Orzens.
MM. Doxat, Timonet, Mézery.
Baron de Bercher, Bercher, Fey et Rueyres
Duplessis, Ependes.
d'Ennezet, Essert.
Solier, Corcelles.

III

CORRESPONDANCE ENTRE LE COLONEL DE PORTES ET LE CITOYEN HENRI MONOD

Le colonel de Portes à Monsieur Monod.

Crassier, près de Nyon, le 26 avril 1805.

« Citoyen !

« Après avoir, dans plus d'un endroit du livre que vous venez de donner au public[1], manifesté l'intention formelle d'éviter toute personnalité et de ne blesser aucun individu, vous avez manqué essentiellement à la loi que vous vous étiez prescrite.

« A l'occasion du décret du gouvernement helvétique sur l'indemnité accordée pour le droit de Lauds et Ventes, dont l'administration du canton Léman refusa la promulgation, vous dites, page 65 du 2e volume : « Lorsqu'après l'acte de médiation, on alla mendier » l'appui de la France pour forcer le gouvernement » Vaudois à d'autres mesures, si cette démarche ne

[1] *Mémoires* de Henri Monod, ancien conseiller d'État, et membre à vie du grand conseil du canton de Vaud, *renfermant les détails de sa conduite dans la Révolution qui a fait de ce pays un des cantons de la Suisse; des principaux évènements auxquels il a pris part, et la comparaison de ce qui est et de ce qui était.* Paris, 1805, 2 vol. in-8°.

» prouvoit pas le désir de semer le mécontentement et
» le trouble dans un pays qui s'organisoit, on ne peut
» s'empêcher de reconnoître cet aveuglement produit
» par l'intérêt individuel qui se place avant l'indépen-
» dance même de la patrie. »

« M'étant chargé, à l'époque que vous citez, d'une commission que je croyois et que je crois encore honorable, celle de défendre une propriété à laquelle je participois, et de prévenir la ruine d'une famille respectable, votre attaque, citoyen, m'inculpe directement et je suis obligé d'y répondre.

« Vous vous servez d'abord de l'expression de mendier, qui a le grand défaut d'être insultante, et n'a pas le mérite d'être juste ; car on ne mendie pas en réclamant ses propriétés légitimes.

« Vous n'ignorez pas que j'ai été à Paris avec M. Kirchberguer-de Mont, sous les auspices du gouvernement helvétique, et que nous avons été introduits par son ambassadeur auprès des autorités françaises. Il n'y a rien là, ce me semble, qui annonce la posture de mendiant ; et dans les démarches que nous avons faites, il n'y a rien qui porte la moindre empreinte d'un caractère aussi vil.

« Cette expression, purement offensante, est suivie d'une insinuation bien grave et bien peu vraisemblable. Je me contenterai de protester que, bien loin qu'il y ait eu de notre part quelque intention de produire du trouble dans le pays, j'étois intimement convaincu et je le suis encore, que la mesure de justice que nous réclamions était un moyen de concilier les esprits et de prévenir pour la suite une occasion de discorde.

« Enfin, vous inculpez directement notre intérêt individuel de s'être aveuglé au point de se mettre en avant de l'intérêt même de la patrie.

« Mais veuillez observer, citoyen, que le gouvernement helvétique lui-même n'avait pas dédaigné de nous légitimer auprès de son ambassadeur à Paris, pour obtenir, il faut l'avouer, d'une puissance étrangère, la ratification d'un de ses décrets que l'administration du canton Léman avoit refusé de promulguer. Veuillez encore faire attention, qu'à l'époque de cette démarche, cette puissance venoit de faire nos lois et de nommer elle-même les membres de nos autorités. Et ne semble-t-il pas plus naturel de recourir au pouvoir duquel tout émane, plutôt qu'aux émanations de ce pouvoir?

« Ajoutez à cela principalement, que la nouvelle Constitution n'était point encore en activité[1], ni même promulguée ; et que la forme des élections populaires ne nous annonçait pas des juges impartiaux dans la question qui faisait l'objet de notre réclamation. D'après ces considérations, il me paroît impossible qu'on puisse légitimement nous imputer rien de blâmable, rien surtout qui ait porté la plus légère atteinte à l'indépendance du pays.

« Quant au reproche d'intérêt individuel, il est permis, ce me semble, de défendre par tous les moyens que l'honneur et la délicatesse ne réprouvent pas, le patrimoine qu'on a reçu de ses pères, afin de pouvoir le transmettre à ses enfants ; ici même, c'est un devoir.

« Mais il est des positions où il est bien plus difficile de se mettre à l'abri d'un pareil reproche. Telle seroit celle des chefs d'un gouvernement, qui, pour le plus grand bien de la patrie, dépouilleraient une classe de propriétaires de laquelle ils ne seraient pas membres, à l'avantage d'une classe plus nombreuse dont ils capte-

[1] La Constitution n'entra en vigueur que le 14 avril 1803.

roient ainsi la faveur. Car les mots de bien public offrent un sens indéfini, susceptible de beaucoup d'interprétations et de raisonnements ; au lieu que le tort que les uns éprouvent, et le bénéfice qui en résulte pour les autres, sont des vérités mathématiques parfaitement démontrées[1].

« Ne vous offensez pas, citoyen, si, conduit par le soin d'une défense légitime, j'ai l'air de rétorquer votre argument contre vous-même ; certes je me serois gardé d'entrer en lice sur un seul point de votre ouvrage avec un homme aussi avantageusement placé et aussi habile que vous, si je n'y avois été directement provoqué. Permettez-moi, néanmoins, de remarquer encore que votre jugement me paroît trop sévère, quand vous attribuez seulement à la vanité ou à l'intérêt personnel les résistances qui se sont manifestées contre l'état actuel des choses.

« Soyez assuré qu'il est des gens, qui, mettant à part ces deux grands mobiles des actions humaines, ont pu croire sincèrement que ce que vous appelez l'indépendance du canton de Vaud a peut-être été acheté à un trop haut prix, qui ne trouvent pas, dans le tableau de nos prospérités actuelles, des garanties et des compensations suffisantes pour les avantages que nous avons perdus, mais qui cependant se réunissent à vous, par leurs vœux plus que par leurs espérances, pour l'accomplissement de vos rêves de bonheur public que vous nous annoncez page 123[2]. L'époque de vingt-

[1] Allusion aux meneurs qui avaient aboli purement et simplement les droits féodaux.

[2] Monod fait à la page citée un tableau idyllique de la situation future dans laquelle il entrevoit son pays. « Mon pays s'offre toujours à ma vue sous l'aspect de ces jardins créés par l'imagination des poètes pour nous donner l'idée de ce que la terre a de plus séduisant : je n'y vois que des scènes agréables

cinq ans est à la vérité trop éloignée, pour que le plus grand nombre puisse se flatter d'en jouir. En attendant, ils supporteront avec une courageuse résignation et un sentiment de fierté légitime, les torts graves et multipliés qu'ils ont éprouvés et les désagréments fâcheux auxquels ils sont exposés tous les jours ; et si jamais, ce qui n'est aucunement probable, ils étoient à leur tour appelés à régler la destinée de leurs concitoyens, ils se rappelleraient que l'oubli des injures, la générosité et la justice avant toutes choses, sont les seuls moyens de consolider un gouvernement nouveau et de lui concilier lentement les opinions et les cœurs.

« Guillaume de Portes. »

Le citoyen Henri Monod
au colonel de Portes de Crassier.

« Morges, le 30 avril 1805.

« Citoyen !

« Un article de mon livre paraît vous personnaliser. J'en suis fâché ; je vous assure que, quand je l'ai écrit, je n'ai pas eu l'idée qu'il vous concernât, car j'ignorais que vous aviez été une des personnes qui avoient sollicité en France un décrét sur le rachat des Lauds ; ou plutôt vous me rappelez que je l'ai su, mais je l'avois complètement oublié. Vous me direz sans doute, citoyen, que cela ne change rien au reproche que vous

et douces, le bien être de tous les individus y forme le spectacle de la plus grande prospérité. *C'est dans vingt-cinq ans d'ici au plus,* que j'entrevois cette vivante perspective. »

vous croyez fondé à me faire, cependant cela y change tout. Vous en jugerez par l'explication suivante.

« J'ai eu de longues conférences de vive voix et par écrit, entre autres avec un de vos collègues de Paris. Je ne pense pas qu'il ait eu lieu de se plaindre de mes dispositions sur l'objet de ses réclamations, et de ce que je lui dis ; mais j'ai eu à me plaindre de l'usage qu'il en a fait. Ce que j'avais donné confidentiellement comme mes idées particulières, a paru publiquement comme celles du premier magistrat du canton. Quoiqu'une telle manière d'agir ne fût pas dans mes principes, ni, je suppose, dans les vôtres, trop connu pour craindre d'être compromis, je n'y eusse fait aucune attention, si dans le tems même où j'insistais pour renvoyer toute démarche à raison des circonstances, à raison des entrâves qu'on risquoit de mettre à des opérations analogues, ces messieurs n'eussent pas mis au contraire une telle vivacité dans leurs poursuites, que, comme il étoit impossible qu'elles réussissent dans le moment que par la violence, il étoit impossible par là-même d'y voir autre chose « que le désir de semer le mécontentement et le trouble dans un pays qui s'organisoit, ou cet aveuglement produit par l'intérêt individuel qui se place avant l'indépendance même de la patrie. »

« Le citoyen de Portes m'est peu connu, mais j'ose croire que le neveu du général de Portes, dont le nom est cher à tout ami du canton de Vaud, ne peut, malgré nos différences d'opinion, voir ici autrement que moi.

« Je me serois cependant encore abstenu de relever cette affaire, ou d'en parler comme je le fais, si, dans le moment où j'écrivois, elle n'eût pas été publiquement en traite, et si on ne m'eût pas fait figurer dans les pièces imprimées qui se répandoient ; en sorte que

mon silence eût pu passer pour approbation de ce que ces messieurs avoient fait, ou pour crainte d'entrer en explication sur ma manière de voir la chose. A la vérité, si j'avais conservé le souvenir que, parmi ceux qui avoient agi d'entrée à Paris, il y avoit quelqu'un qui n'étoit plus dans le nombre des personnes qui poussoient vivement la même affaire auprès d'autres autorités que celle de notre canton, j'aurois sûrement, par plus de détails, cherché à éviter toute équivoque. Ainsi, quoique vous ayez cru être désigné dans l'article en question, ce que je viens de vous dire vous prouvera, je pense, que réellement vous ne l'étiez pas.

« Si vous ne me voyiez pas à travers le miroir trompeur de l'esprit de parti, et que vous me connussiez tel que je suis, vous ne douteriez pas, citoyen, de ce que j'ai dit, que mon but en écrivant a été essentiellement de rallier mes compatriotes, en leur montrant par des faits ce que je crois la vérité. Je sais qu'il y a des hommes tellement prévenus, qu'il est parfaitement inutile de tenter de les ramener ; mais je sais que la peine ne sera pas et n'a pas été perdue auprès d'un grand nombre, et que, dans l'étranger aussi, mon pays sera lavé des calomnies dont on avoit travaillé à le noircir.

« D'après ce que je vous dis là, vous pouvez être persuadé que ces arguments, que vous croyez me rétorquer, d'intérêt personnel ou de vues particulières, ne me touchent pas du tout. J'ai le bonheur, ou, si vous voulez, la présomption de ne pas du tout me reconnoître là. Je vous dirai plus : vos arguments tombent par le fait. J'avois aussi l'honneur d'être propriétaire d'une assez belle terre seigneuriale, lorsque je sollicitois l'abolition des fiefs, et que j'insistois fortement pour qu'on n'élevât pas à la traverse la question du

Laud. Mais je trouvois peut-être mieux mon compte à capter par ce sacrifice la faveur du peuple? N'est-ce pas là ce que vous voudriez insinuer? Vous voyez, citoyen, que je ne crains pas même de m'appesantir sur vos insinuations. Eh bien! j'ai eu, perdu, recouvré cette faveur du peuple, et son gain ne m'a pas plus mû que sa perte, tant je l'apprécie à sa juste valeur. C'est au moment où j'aurais vraisemblablement pu en profiter le plus, que je suis rentré chez moi, petit particulier, ne demandant et n'attendant rien de personne. C'est au moment où les dangers la rendirent nulle pour moi, que je me suis lancé sur le théâtre des affaires publiques. Un homme qui peut se rendre ce témoignage, citoyen, peut bien aussi avoir sa fierté, et s'estimer fort au-dessus de beaucoup de traits qu'on voudroit lui lancer.

« Mais revenons à mon livre. Vous me taxez d'y attribuer toutes les résistances à la vanité ou à l'intérêt personnel. Me serois-je si mal expliqué en parlant des différentes causes de ces résistances, ou comment se fait-il que celle-là seule vous ait frappé? Sans doute elles lui sont dues en grande partie : je le dis; je ne crois pas que vous en disconveniés; mais je suis très éloigné de les lui attribuer toutes. Je n'ai dans ce moment aucun exemplaire de mon ouvrage, sans cela je pourrois vous citer plus d'une page où je ne mets pas en doute la bonne foi, les bonnes intentions même de plusieurs opposants; je le reconnois tellement, que j'annonce que c'est essentiellement pour eux que j'écris, et je me rappelle une très longue note que m'a fournie sur cette matière un homme de lettres de Paris, qui approfondit les motifs de la répugnance de beaucoup de gens à toute innovation; or il en trouve bien d'autres que la vanité ou un vil intérêt.

« Citoyen, personne n'est plus tolérant que moi en matière d'opinons politiques ; personne ne voit plus volontiers de la candeur dans les opinions d'autrui. Plus d'une fois il m'est arrivé de disputer politique avec des hommes dans un tout autre sens que moi ; jamais la dispute n'a fini que par de l'aigreur. Soyez certain que les hommes qui font vraiment le sacrifice de leur opinion, à plus forte raison de leur intérêt, à la tranquillité, à l'indépendance de leur patrie, au retour de l'ordre, excitent tout le mien, d'intérêt, toute mon estime ; tandis que ceux qui triomphent insolemment parce que leur opinion domine, ou qui sont toujours du parti prépondérant, excitent mon mépris et me repoussent. Malheureusement s'il n'y en a que trop de ceux-ci, je crains qu'il n'y en ait guère de ceux-là ; j'aime à croire que vous êtes de ce nombre, et je ne doute pas qu'appelé au timon des affaires, vous n'y déployassiez une grande générosité. Mais parlons très franchement ; trouverait-on parmi vos Messieurs plusieurs hommes de la même trempe ? et si l'on juge par les instants où les adversaires de l'ordre actuel ont dominé ; si l'on juge par les propos ou la conduite de la plupart ; si l'on juge même par ce qu'ils font dans quelques-uns des pays où ils sont en majorité, je ne vois pas qu'en leur laissant l'empire, les amis de notre nouvelle organisation eussent de quoi être fort tranquilles : je dirai plus, je ne vois pas que, pour l'impartialité, on pût espérer ce que nous avons ; et certes la comparaison sur ce point entre notre gouvernement et celui de plusieurs de nos Confédérés est bien loin d'être à notre désavantage. Sans doute, il est possible que chez nous tout à cet égard ne soit pas et ne puisse pas encore être ce qu'il sera et ce qu'il doit être. Faut-il s'en étonner après les semences de dis-

corde qui ont été répandues sur nous, et ne faut-il peut-être pas s'étonner au contraire que dans plusieurs lieux elles commencent autant à s'amortir? Je conçois que ceux qui en souffrent encore trouvent le temps long, et je les plains de tout mon cœur ; mais l'abrégeront-ils en se roidissant et par de l'amertume ? ne faut-il pas, après l'incendie, quelque temps de patience pour avoir un logement commode et agréable ? Moi aussi, j'ai beaucoup à me plaindre de la discorde ; je prends patience en jouissant de la paix de mon intérieur, et en me rappelant l'exemple de ces hommes qui souffrirent bien autrement des réformes auxquelles ils travaillèrent, réformes qui firent la gloire de leur patrie. Lycurgue lui-même n'y perdit-il pas un œil, et n'alla-t-il pas mourir loin du pays qu'il illustra? après de tels exemples, mon petit individu peut bien se résigner.

« Votre famille, Monsieur, plus qu'aucune du canton de Vaud, est faite pour défendre l'indépendance, le gouvernement de ce canton. A côté des traits qui le publient et qui l'y ont fait connaître, il en est de particuliers que vraisemblablement vous ignorez vous-même, qui me le persuadent. Dès qu'elle en sera convaincue, il n'est pas douteux qu'elle ne soit aussi appelée à concourir à régler les destinées de ses concitoyens, quoique vous paroissiez ne pas y croire. L'époque dépendra d'elle ; et si, comme je le pense, vous aimez votre pays, je ne vois pas pourquoi vous rejetteriez cette espérance ; elle en vaut certainement bien d'autres ; j'en atteste les mânes de cet homme qui vous tint de si près, de votre oncle mort en terre étrangère pour avoir réclamé contre l'injustice et le pouvoir arbitraire.

« HENRI MONOD. »

Le colonel de Portes de Crassier
au citoyen Henri Monod.

« Citoyen !

« La réponse que vous m'avez faite m'annonce que votre intention n'a pas été de me provoquer nominativement d'une manière insultante.

« Je n'ai pas de peine à le croire ; mais, à cette nuance près, le reproche que j'ai eu le droit de vous faire demeure dans toute sa force ; et l'espèce d'apologie, fondée sur les torts que vous attribuez à M. de Kirchberguer de Mont vis-à-vis de vous, et qui ne me regardent en rien, et sur sa pertinacité à défendre son patrimoine, me paraît d'autant moins satisfaisante, que ces circonstances sont postérieures à la démarche qui est l'objet de votre censure.

« Quoi ! Parce que M. de Kirchberguer persévère à prévenir sa ruine totale ; parce qu'il paraît appuyé des autorités de son canton ; parce que la Diète helvétique a déclaré que sa cause et celle de ses adjoints et celle de la justice, faite pour inspirer et qui inspire un intérêt général, fondé sur le texte même de l'acte de Médiation, sur les principes de loyauté de nos pères, etc., il pourrait en résulter que longtems auparavant, avant même l'acte de médiation, le même M. de Kirchberguer et tout autre individu ont été à Paris, animés du désir de semer du trouble pour leur intérêt ! En vérité, cette logique me paraît tout à fait incompréhensible ; et dans mes vues bornées, mais simples, je jugerois plutôt que l'intérêt particulier de ces Messieurs étoit parfaitement d'accord avec l'intérêt de leur pays, ainsi qu'ils l'ont motivé dans leurs démarches auprès du gouvernement français.

« En effet, l'événement a prouvé, que bien loin de semer du trouble, si on les eût écoutés, le trouble eût été prévenu. On eût prévenu peut-être le procès criminel de Messieurs de Saint-Saphorin et Rigot de Begnins, que je m'abstiens de qualifier en déclarant que, si mon absence de ce pays ne l'eût empêché, je me serais tenu pour honoré de partager leur sort.

« On eût prévenu un sujet de discorde entre deux cantons, entre la Diète helvétique et le canton de Vaud, et surtout on eût évité au gouvernement de ce dernier le reproche fâcheux d'injustice que lui fait le corps entier de la Confédération.

« Vous aviez à la vérité prononcé, citoyen, que l'objet de la réclamation était alors d'une exécution impossible ; et mon intention n'étant point de plaider cette cause, je me garderai de répéter ce qui a été dit à ce sujet. Mais il doit être permis de conjecturer qu'un gouvernement fort de l'acte de Médiation, fort par conséquent de toute la puissance française, fort de l'opinion des dix-huit États confédérés, fort enfin de la justice, ne devoit pas manquer de moyens d'exécution. Surtout si, comme vous le dites (p. 117, t. 2), le solde du rachat des droits féodaux ne fera qu'augmenter un peu les charges pendant les huit ou neuf premières années. Mais encore, à supposer que le mot *impossible*, que vous aviez prononcé, dût engager M. de Kirchberguer à souscrire à sa ruine, cette décision étant postérieure au voyage de Paris, votre colère, fondée ou non, ne devoit pas, ce me semble, avoir un effet rétroactif.

« Cependant, citoyen, vous censurez avec sévérité l'exaltation dans le triomphe, vous blâmez la roideur et l'amertume. Jamais, dites-vous, dans vos discussions avec des hommes d'opinions opposées à la vôtre, la dispute n'a fini par de l'aigreur.

« Comment donc finissent-elles, ces disputes avec les hommes même du caractère le plus modéré, si, dans un livre que vous donnez au public avec l'intention de ramener les esprits, vous vous permettez sans aucune provocation des apostrophes aussi sanglantes?

« Je me suis procuré votre livre ; et c'est ce qui a retardé ma réponse. J'ai voulu vérifier par moi-même si c'étoit effectivement par erreur que je vous ai taxé d'attribuer toutes les résistances à l'intérêt ou à la vanité ; et j'ai relu avec attention la note de l'homme de lettres que vous citez, et vos propres observations, sans y rien trouver qui ne rentre dans les modifications de ces deux principes, à moins qu'on y joigne l'ignorance et la sottise qui comptent moins encore. Car je ne sais trop ce que c'est que « des hommes d'un grand mérite (p. 57, t. 2), façonnés au joug, accoutumés à ne voir que leur individu et point du tout la patrie, et qu'il faut plaindre comme l'infortuné qui s'est égaré dans la nuit ».

« Tout cela n'est point obligeant pour ceux qui ne pensent pas comme vous ; et j'avois cru pouvoir vous indiquer quelques exceptions qui existent réellement, et sont, je l'espère, plus nombreuses que vous ne pensez. Mais vous ne ramènerez sûrement pas ces gens-là à votre opinion.

« Par exemple, ils n'approuveront pas vos sorties amères contre le gouvernement de Berne, ne fût-ce que par la raison qu'il n'existe plus. En vous accordant en théorie tout ce que vous pouvez prétendre contre lui, ils ne manqueront pas d'observer que vous êtes forcé de rendre justice aux individus, et que cet éloge est en même temps le plus grand qu'on puisse faire d'un gouvernement ainsi constitué. Car à quoi peuvent servir toutes les théories, si ce n'est à produire des hommes

dignes de gouverner ? Soyez juste, et faites mieux, vous dira-t-on, afin qu'on ne le regrette pas.

« Dans la multitude de déclamations dirigées contre lui dans le but de le renverser, et surtout depuis sa destruction, on distingue peu de faits positifs.

« Et celui qui est relatif à ma famille est un des plus saillants. En me le rappelant, citoyen, vous semblez vouloir me reprocher une opposition entre mes principes et ma position, et vous me faites penser qu'en effet j'en aurois pu tirer quelque parti... Oui, citoyen mon oncle est mort en terre étrangère, victime de l'injustice ; et je vous dirai plus, la vie de mon vertueux père, j'en suis sûr, fut abrégée par le chagrin ; la mienne a longtemps été empoisonnée de ce souvenir. Je ne parle pas de pertes de fortune. Certes, il y a plus ici que l'intérêt ou la vanité. Eh bien, c'est à la mémoire de ces respectables parents, autant qu'à l'amour de notre pays, que mon frère et moi nous avons sacrifié le juste sentiment dont nous étions pénétrés ; nous avons fait ce que leurs préceptes nous avoient enseigné, ce que leur voix nous a dicté et ce qu'ils auroient fait à notre place. Les Bernois eux-mêmes, dont j'étois plus connu que du citoyen Monod, n'en ont pas douté ; et je pourrois citer des preuves de leur confiance également honorables pour eux et pour nous. Mais s'il nous eût été possible de nous joindre aux milices vaudoises pour marcher contre Berne, avec les armées révolutionnaires de la France, c'eût été alors que les mânes de nos pères se seroient levées contre nous, et nous auroient reproché la tache ineffaçable que nous aurions fait à leur nom.

« Sans doute on a bien mérité de son pays, lorsque, seul, on ose entrer en lice pour résister à l'oppression. Cette opposition de la faiblesse courageuse contre l'abus

du pouvoir a des droits à l'estime; et lors même qu'elle échoue dans une noble entreprise, sa résistance n'aura pas été entièrement inutile.

« Mais, à l'époque de nos malheurs, s'allier à la force étrangère la plus dévastatrice, la moins calculable qui jamais ait existé, pour réformer les abus de son gouvernement; s'unir à un tel système, même en apparence, par le moindre fil, c'est un genre de courage qui ne peut se concilier avec l'autre; et je plains sincèrement ceux qui, guidés par de bonnes intentions, ont pu se trouver entraînés dans cette carrière. Ce sont bien là de « pauvres voyageurs » qui ont perdu leur route dans l'obscurité.

« Vous me rendez justice, en pensant que j'aime mon pays; mais je ne suis point appelé, comme vous le dites, à influer sur sa destinée autrement que par mes vœux et mon obéissance aux lois qui y sont établies. Les deux communes de la petite terre que je possédais m'ayant contesté le droit de bourgeoisie que je ne tenais que de la qualité de seigneur, et m'ayant exclu par là des assemblées électorales, le Petit Conseil, auquel j'en référai dans le temps, jugea que cette question était de l'ordre judiciaire, et me renvoya devant les tribunaux. Et comme il ne m'a pas convenu de soutenir un procès dispendieux dont je prévoyais l'issue, ni d'abandonner volontairement le peu de droits qu'aucune loi ne m'ait encore ôté, je me trouve en attendant privé même de celui de donner mon suffrage[1].

[1] Ce fait est prouvé par les documents qui sont sous nos yeux. Guillaume de Portes, dont le père avait tant fait pour Crassier, fut rayé de la liste des votants, sous prétexte que lui, ci-devant seigneur, ne faisait partie d'aucune bourgeoisie vaudoise. Les lettres de naturalisation que l'Etat de Berne avait remises à sa famille après la révocation de l'Edit de Nantes,

« Je me résigne, citoyen, en considérant que vous-même n'êtes pas parfaitement satisfait, quoique les circonstances semblent vous avoir plus favorisé que moi. Sous l'ancien régime, vous possédiez, m'a-t-on dit, un emploi qui valait mieux qu'un baillage. Je crois qu'on a beaucoup exagéré. Vous jouissiez au moins de beaucoup d'égards et de considération ; ce gouvernement si fier avait même recours à vos conseils. Sous le nouvel ordre des choses, vous avez fait des sacrifices, mais ils ont été volontaires ; vous les avez jugés utiles au bonheur de votre patrie ; de pareils sacrifices sont doux à faire, surtout lorsqu'ils ne sont pas trop ruineux. Vous avez acquis beaucoup de célébrité dans le canton de Vaud, et y avez une foule de partisans. Placé à côté de Lycurgue, vous n'avez pas, comme lui, perdu un œil, et ne vous êtes point condamné pour le salut de la République à vivre dans l'exil. Maître d'occuper les premières places de l'État, vous avez l'excellent esprit de préférer la paix de votre intérieur. Surtout vous jouissez d'un parfait contentement de vous-même, ce qui est le premier des biens.

« Et moi, d'une famille persécutée, qui jamais ne sollicita et n'obtint, que je sache, aucune faveur sous l'ancien régime, j'ai dû subir sous le nouveau des pertes considérables relativement à ma fortune, accompagnées d'insultes et de malveillance. Ces sacrifices, je le confesse, ont été complètement forcés, et je n'ai point eu la satisfaction de croire qu'ils fussent nécessaires ni même profitables pour le bien général. A la vérité, j'ai conservé mes deux yeux, mais il n'a pas tenu à vos citoyens que je les perdisse, même la vie, lors de la petite visite domiciliaire qu'ils me firent, il y a trois

auraient toutefois suffi, sous un gouvernement impartial, à le faire reconnaître comme citoyen vaudois.

ans, au nombre de deux cents braves[1]. Heureusement pour mes amis, la pluralité de ce Sénat armé ne fut pas à beaucoup près de cet avis.

« Enfin, pour dernier résultat, la qualité même de citoyen m'est enlevée, et je me trouve étranger dans un pays où, de votre aveu, mes parents avaient quelques droits à l'estime, sans que j'aie rien fait pour les perdre ; mais, et c'est ici le seul point de rapprochement qui existe entre nous, j'ai le bonheur de me consoler de toutes ces disgrâces dans le sein de l'amitié et des relations de famille, et de n'ambitionner autre chose qu'une vie tranquille que vous n'avez pas le droit de troubler.

« Guillaume de Portes. »

Monsieur Monod au colonel de Portes.

« Morges, le 12 mai 1805.

« Citoyen !

« Mon séjour à Lausanne, la semaine passée, m'a empêché de m'occuper de votre lettre jusqu'à ce moment. Je l'emploie à y répondre ; je vois que nous ne nous entendons pas, aussi tâcherai-je de n'être pas long.

« Vous voyez le trouble et presque la guerre[2], parce

[1] Allusion au brigandage des bandes dites « Bourla-Papay ». Elles mettaient le feu aux châteaux et brûlaient les archives où se trouvaient des titres féodaux (Voyez Ch. Burnier, *la vie Vaudoise et la Révolution*, Lausanne, 1902, p. 337 et suiv.).

[2] J'ai dit que nous eussions prévenu le trouble que vous nous accusiez de semer ; je n'ai point vu la guerre, et n'en ai point parlé. (Note du colonel de Portes).

que le gouvernement actuel, au lieu de réparer le tort fait par le précédent[1] à quelques cents individus[2], ne veut employer ni les bayonnettes françaises ni l'influence allemande pour forcer les trois quarts de la population du canton. Moi, je vois le calme et la paix règner parce qu'il a pris ce parti ; je vois que dans ce moment la force des choses l'y obligeait absolument et que ceux qui n'ont pas voulu le comprendre se sont privés de ce que la suite et la bonne volonté de plusieurs eussent pu leur ménager.

« Vous voyez que j'accuse indistinctement de mauvaise foi ou de sottise tous ceux qui ne sont pas de mon avis. Moi, je vois dans mon livre page, 86, 1er volume, que d'autres, en assez grand nombre, confondant les principes avec l'abus qu'on faisoit en France, s'étoient persuadés que la liberté était un mal, etc. Or la persuasion annonce toujours la bonne foi, et si le sot confond souvent le principe et son abus, l'homme d'esprit aussi n'est pas toujours exempt de cette erreur. Je vois page 57, 2e volume, que, dans la classe des propriétaires de fief, je connaissois des hommes d'un grand mérite, que la révolution avoit lésés au point que j'étois fort éloigné de trouver extraordinaire qu'ils lui en voulussent. Or la mauvaise foi et la sottise allèrent-elles jamais avec le mérite? et si même je confonds ces Messieurs avec tous mes compagnons façonnés au joug,

[1] Le tort fait par le précédent gouvernement avait eu lieu à raison de l'influence vaudoise ; il l'avait réparé, et c'est le gouvernement vaudois qui a rejeté la réparation. (Note du colonel de P.)

[2] Aucune législation n'a le droit de sacrifier quelques centaines d'individus, pas même un seul ; aucun tribunal ne peut juger sans entendre. Toute nécessité qu'on invoque à défaut de justice, doit être démontrée aux yeux de ceux-là même qui doivent s'y soumettre. (Note du colonel de P.)

cela leur ôte-t-il ce mérite que je leur reconnais[1] ? Je vois encore, page 97, que je parle des hommes de mérite de ce parti, et ces citations sont celles que ma mémoire m'a conduit au premier moment à retrouver.

« Vous voyez partout l'insulte et le courroux. Moi je vois des hommes de mauvaise foi dans les deux partis ; j'y vois des hommes vains jusqu'au ridicule, je le dis ; l'insulte aurait lieu si je désignais qui que se soit.

« Je vois d'ailleurs que dans les deux partis, l'aveuglement causé par l'intérêt personnel à mû un très grand nombre. Je le dis aussi ; et quand je désignerois ici, seroit-ce insulter ? Qui dit aveuglement, entend nécessairement erreur involontaire. Y a-t-il là quelque chose contre la probité et l'honneur ? Et combien de fois, dans la discussion la plus honnête, n'oppose-t-on pas à celui qu'on cherche à ramener à son avis, que s'il voit autrement, c'est peut-être par le vif intérêt qu'il prend à la chose ? Quant au courroux, j'ai bien senti quelquefois, en écrivant, un peu d'indignation, beaucoup de pitié, jamais de courroux, et très certainement je n'en vois pas chez moi[2].

« Vous voyez un grand sujet de reproche dans ce que je dis du gouvernement de Berne, surtout parce qu'il n'existe plus. J'en aurois vu un très grand à dire

[1] Je n'ai parlé de mauvaise foi. Vous substituez ce mot à celui d'ignorance ; cette inadvertance altère le sens de ce qui suit. Je conviens que l'intérêt et la sottise, à plus forte raison la mauvaise foi, n'allèrent jamais avec le mérite, et le grand mérite surtout, hormis dans la phrase que vous citez, qui est de votre composition. (Note du colonel de P.)

[2] L'insulte peut arriver à son adresse, lors même que le nom n'est pas à côté. Le malheur a besoin de beaucoup de ménagements, et le succès de beaucoup de modestie. L'indignation et la pitié ne sont pas des moyens de conciliation, bien moins encore que le courroux. (Note du colonel de P.)

ce que j'en dis, s'il eût encore existé, moins par rapport à moi, que par rapport au trouble [1] qu'on eût pu croire que je cherchais. Ce que j'en dis, c'est l'opinion d'un auteur célèbre que j'adoucis; ce sont des faits, le tout afin que celui qui croyoit sur parole, l'étranger surtout, soit à même de comparer et de juger, pour justifier mon pays qu'on accuse, et fournir à l'histoire ce qu'on ne montroit pas.

« Vous me voyez forcé à rendre justice aux individus bernois ; vous en concluez que c'est le plus grand éloge que je puisse faire de leur gouvernement. Moi je ne vois pas ce qui m'eût forcé, je sens au contraire que ce que j'ai fait à cet égard, je l'ai fait de grand cœur ; car je fais cas de plusieurs Bernois, malgré la différence d'opinions ; et je la leur passe plus qu'à personne. D'ailleurs, je ne vois pas que, de l'éloge que je donnerai à Cyrus ou à Pierre le Grand, résulte celui des gouvernements despotiques de l'Orient et de Russie [2].

« Vous avez pardonné au gouvernement bernois ses torts envers les vôtres. Je conçois très bien que l'oubli des injures puisse aller jusque-là ; ce n'est cependant pas un motif pour le regretter ; vous en conviendrez [3].

[1] Il peut être bon de dire la vérité à un gouvernement fort, parce qu'il ne craint pas le trouble ; mais il ne faut pas dire des injures à un gouvernement qui n'existe plus. (Note du colonel de P.)

[2] J'ai dit que, dans un gouvernement constitué comme celui de Berne, faire l'éloge des individus, c'est faire un grand éloge non pas de la Constitution, mais du gouvernement qui répare les vices de la Constitution. Lorsque les gouvernements despotiques de l'Orient auront produit une longue suite de bons princes, votre application à Cyrus ou Pierre le Grand sera parfaitement juste. (Note du colonel de P.)

[3] Il est certain que je ne regrette pas le gouvernement de Berne, à cause des torts qu'il peut avoir eu envers ma famille, mais j'honore sa mémoire, à cause du bien qu'il a fait... (Note du colonel de P.)

Moi, je n'ai rien de personnel à lui reprocher; j'en ai eu, dit-on, un baillage et plus. Pour une place que je pouvois desservir chez moi, une centaine de louis au plus étoient fort jolis ; mais pour un baillage, c'était bien chétif. Quoi qu'il en soit, la Révolution m'en a privé. Ainsi, en parlant de ce gouvernement, je ne dois pas le faire avec une prévention qui lui soit défavorable ; mais, aussi, jamais l'amour des places ou de l'argent ne fit de moi un flatteur ; je cite donc, sans animosité connue, sans flatterie, les faits qui peuvent servir à le faire apprécier.

« Vous n'approuvez pas ceux qui ont marché contre Berne. Moi, je n'approuve pas ceux qui ont marché contre leur propre pays.

« Vous trouvez que ceux-là ont perdu leur route, qui, entraînés dans la carrière ont peut-être contribué à empêcher que l'étranger n'exercât sur leur pays sa force dévastatrice[1]. Moi, je trouve que ceux qui n'ont su ou pu ni la prévenir, ni l'arrêter, sont vraiment ceux qui se sont égarés. Enfin, citoyen, vous finissez par l'ironie, moi par le sentiment et les exemples. Je le répète donc ; nous ne nous entendrons pas. Toute correspondance ultérieure me paroissant ainsi parfaitement inutile, je m'en abstiendrai à l'avenir. Vous voyez noir où je vois blanc ; vous ne changerez pas plus mon œil que je ne changerai le vôtre. Celui qui décidera lequel voit juste, s'avance : c'est la postérité; je lui ai soumis les pièces du procès, et je ne suis troublé ni

[1] J'ai comparé à des voyageurs égarés ceux qui, pour réformer les abus de leur gouvernement, s'allièrent à la puissance révolutionnaire de la France, et ceux-là même qui, dans de bonnes intentions, s'unirent à ce système par le moindre fil. Mais je n'ai point dit, à Dieu ne plaise, que ceux qui avaient contribué à empêcher que l'étranger n'exerçât sur leur pays sa force dévastatrice, avaient perdu la route. (Note du colonel de P.)

par la crainte de son jugement, ni même par celui de mes contemporains, dont au reste j'ai plus à me louer qu'à me plaindre.

« Henri Monod. »

Le colonel de Portes à Monsieur Monod.

« Crassier, le 29 mai 1805.

« Citoyen !

« Votre lettre du 12 courant ne m'est parvenue qu'hier à mon retour ici, d'où je m'étais absenté pendant quelque temps.

« Nous sommes parfaitement d'accord en ce point, que l'un de nous voit blanc ce que l'autre voit noir, et qu'il est impossible que nous puissions nous entendre.

« Je renonce, sans effort, au frivole avantage d'une réplique que chaque lecteur impartial peut faire aisément, et vous prie seulement d'observer que ce n'est point moi qui ai provoqué cette correspondance dont vous voulez dorénavant vous abstenir.

« Mais, citoyen, tandis que, votre livre en main, vous volez à la postérité, en soumettant votre conduite et vos ouvrages à cette équitable dispensatrice de l'indignation et de la pitié, que peut faire un simple individu circonscrit dans le cercle étroit du très petit nombre de ses contemporains, qui peut-être auront l'indulgence de s'occuper un instant de lui, et dont il est jaloux de conserver l'estime ?

« N'ayant pu réussir à obtenir de vous la juste réparation que j'avois droit d'attendre, je me vois forcé à rendre publique la réclamation que j'ai eu l'honneur

de vous adresser ; mais avant de donner à l'impression vos réponses, j'attendrai votre consentement, quoique je ne pense pas que vous puissiez me le refuser.

« GUILLAUME DE PORTES. »

Monsieur Monod au colonel de Portes.

Morges, le 2 juin 1805.

« Citoyen !

« Vous voulez imprimer vos lettres et mes réponses. Je suis si peu opposé à votre projet, que lorsque vous m'écrivîtes la première fois, je fus sur le point de vous proposer de rendre notre correspondance publique. Une réflexion me retint ; comme elle me parut sage, je crois devoir vous en faire part.

« Dans quel but cette publication, me dis-je, pour attester que, dans ce que j'ai dit, je n'ai pas pensé au citoyen de Portes ? Mais qui sait qu'il a pu s'appliquer ce que j'ai dit ? Peut-être un très petit nombre de ses relations. Si elles ont besoin d'édification, il lui est aisé de la leur donner par ce que je lui marque. Le reste du public ignore même qu'il a joué un rôle dans tout ceci. Quand il le sauroit, l'article dont il se plaint prouve suffisamment à tout homme désintéressé, que j'avais en vue ceux qui non seulement s'étaient adressés à Paris, mais ceux qui, de plus, avaient cherché à tirer parti de l'opinion que j'avais émise dans une conversation particulière, et qui, avant de s'adresser au gouvernement de Vaud, avoient cherché à introduire des états voisins dans la discussion. D'ailleurs, cette affaire

purement personnelle présente-t-elle un intérêt tel que le public n'ait pas lieu d'accuser d'un peu de présomption ceux qui prétendront l'en occuper, ou peut-être de rire à leurs dépens ? Quoi qu'il en soit de ces idées, citoyen, elles me firent renoncer à la proposition que j'avois eu quelque intention de vous faire.

« Au surplus, je redoute si peu que ma conduite et mes écrits soient mis sous les yeux de mes concitoyens, et même des étrangers qui auront la débonnaireté de s'y arrêter, que je saurai toujours gré à ceux qui voudront les leur faire connoître nuement et sans les dénaturer, ne craignant que l'ennui qui pourroit en résulter pour les lecteurs.

« Henri Monod. »

Le colonel de Portes à Monsieur Monod.

« Citoyen !

« Je profite de la permission que vous m'avez donnée, en livrant à l'impression notre correspondance ; mais seulement pour un petit nombre d'exemplaires, et ne suis pas arrêté par les considérations que vous voulez bien m'exposer. Je croyais avoir suffisamment reconnu combien est étroit le cercle des personnes qui sont disposées à prendre quelque intérêt à une affaire qui m'est personnelle. A moins qu'il ne s'étende davantage à la faveur de votre célébrité, je le borne aux quelques centaines d'individus que vous désignez dans votre précédente lettre, en opposition avec les trois quarts de la population du pays. Les malheureux écoutent volontiers les choses relatives à leurs peines ; ils sont en ce point d'une indulgence extrême.

« Cependant, il faut encore que je le dise : malgré tout le zèle que vous mettez ailleurs à le défendre, je ne crois pas qu'ici vous soyez juste envers le peuple vaudois. Il doit être permis de douter que, sans le secours des bayonnettes françaises, dont le ciel nous préserve, et de l'influence allemande qu'il faudroit éviter, il eût été possible de le déterminer à faire droit à ses concitoyens. Je connais aussi un peu le peuple de ce pays, au milieu duquel j'ai si longtemps vécu, mais si j'étais appelé à faire son apologie, j'employerais des moyens que vous négligez, et qui seraient à mon sens plus victorieux que les vôtres.

« Eh ! ne falloit-il pas, comme vous le dites fort bien (T. I, p. 158), deblayer de toutes les masures la place sur laquelle serait construit notre nouvel édifice. Certes, ceux qui n'aiment pas qu'on emporte leurs masures doivent s'en prendre à l'ordonnateur, et non pas aux simples manœuvres.

« Trop longtemps Curtius fut admiré, parce qu'il eut la bonhomie de se jeter seul dans un gouffre pour sauver la République romaine. Plus habile que lui, vous avez su rester debout, en faisant tomber dans un abîme à la vérité moins funeste, quelques centaines de concitoyens ; pour le dire plus simplement, vous avez balayé leurs masures, afin que les autres fussent mieux logés. N'importe, le laps du temps, la bonté de la Providence, la sagesse même des hommes peuvent améliorer et consolider l'édifice. Quelque gloire peut vous en revenir : je l'accorde, tout est possible.

« Mais ce qu'il est impossible d'approuver, dussent Sparte ou Rome fournir des exemples, c'est cette opiniâtreté à poursuivre ses victimes, à leur imprimer du ridicule à sa manière, à les dénoncer même à la postérité, comme s'ils eussent été justement punis de leur

orgueil et de leur égoïsme intéressé. Ces choses, dites ou insinuées gravement, sont trop loin de la vérité pour ne pas ressembler au sarcasme ; et si l'ironie, genre mauvais en lui-même, peut être quelquefois tolérable dans le langage des opprimés, tout le monde s'accorde à la trouver d'un goût détestable dans la bouche des oppresseurs.

« En prenant congé de vous, j'ose vous arrêter encore un instant sur les marches même du capitole. Citoyen ! Malgré votre noble confiance (T. I p. 159) je crains que la postérité ne légitime pas le droit que vous vous attribuez de pouvoir dire avec Scipion : Allons rendre grâces à Dieu, de ce que j'ai concouru à délivrer le peuple vaudois de la féodalité. Permettez ; mais la vérité me l'arrache : c'est au gouvernement de Berne qu'elle décernera cette couronne, à ce malheureux gouvernement qui sans convulsions, sans secousse, sans anéantir les diverses servitudes, abolit ces États par vous tant regrettés, ces États vraiment féodaux, puisqu'ils constituèrent un corps dans l'État, dont toute l'influence résidait dans les mains des hauts et puissants barons, plus orgueilleux vraisemblablement que ces petits vassaux, objets de tant d'indignation, privés de tout droit politique. Ceux-ci n'offroient qu'un simulacre presque imperceptible, et un reste peut-être utile de l'ancienne féodalité. Car, comme vous le savez, il n'y a rien de complètement mauvais, comme il n'est aucun bien qui ne soit accompagné de quelque imperfection. Quoi qu'il en soit, vous avez eu la gloire, je vous l'accorde, d'écraser, non sans douleur, cette masure sous le colosse de la puissance française. Mais convenez que, de là jusques à Scipion, il reste encore quelque chemin à faire.

« Ce fut dans le même esprit qui dirigeoit alors les

conseils de Berne, qu'à une époque plus reculée, Chrétien IV que vous citez dans une note extraite de l'histoire du Danemark (T. II, p. 67) combattoit un système féodal plus oppressif que celui qui existe encore dans quelques contrées du Nord; et, certes, l'auteur célèbre[1] de cet ouvrage estimé n'a sûrement pas imaginé qu'il fût possible de faire une application de l'État du Danemark sous Chrétien IV à celui du canton de Berne à l'époque de la Révolution de 1798. Pour vous en convaincre, je vous invite, Citoyen, à lire l'Histoire des Suisses du même auteur (T. IV, p. 70 et suiv.) Je vous propose aussi de rechercher, dans l'histoire des Suisses de Muller, la page que je ne puis retrouver en ce moment. Vous verrez que cet historien, qu'assurément on ne peut accuser de partialité en faveur de l'aristocratie bernoise, reconnaît que, si ce gouvernement vient à tomber, il emportera dans sa chute de l'estime et des regrets. Malgré le procès malheureux qu'a perdu ma famille, je veux m'en tenir là pour fixer mon jugement, et certes je crois aussi que ces suffrages doivent l'emporter dans la balance sur la diatribe virulente de Gibbon que vous citez[2]. Cette sortie, mêlée d'assertions évidemment fausses, et dénuée de toute mesure, semble bien extraordinaire chez un grave historien; on seroit tenté de l'attribuer à quelque ressentiment particulier; peut-être est-ce une erreur de sa jeunesse dont probablement il étoit revenu, puisqu'il préféra la domination de ce Gouvernement à toute autre pour y fixer son séjour, et le traducteur de ses Mélanges, en

[1] Jean de Müller.

[2] Gibbon, *Lettre d'un Suédois à un Suisse du pays de Vaud*. Monod lui avait emprunté plusieurs passages traduits *ad hoc* par le « tribun » Jean-Baptiste Say, le célèbre économiste. Voyez à ce propos Ch. Burnier, ouvr., cité, p. 165 et suiv.

supprimant ce morceau, paroît avoir été de ses amis : il voulut sans doute, autant qu'il dépendoit de lui, lui éviter le reproche, d'avoir payé d'ingratitude l'hospitalité dont il avait si longtemps joui.

« Je m'arrête, citoyen, en me rappelant que vous avez mis un terme à notre correspondance, et que je ne dois pas vous attaquer, puisque vous ne voulez pas me répondre. J'ai seulement voulu joindre ici quelques observations d'un intérêt plus général, afin de faire passer le reste. Mais s'il peut être utile à quelque chose de relever les erreurs et les contradictions de votre livre, je dois laisser ce soin à des plumes plus exercées que la mienne.

« Cependant, avant d'en finir, et de peur qu'on ne tire des inductions contraires de ce qui précède, je déclare solennellement et avec sincérité, que je suis loin d'éprouver aucun regret de la destruction des privilèges. Mais, ce que je regrette amèrement, ce qui est vraiment déplorable pour les gens de bien, c'est tout le mal inutile que l'on a fait pour parvenir à ce but, les torts qu'il eût été facile de prévenir ou de réparer, les haines que l'on a fait naître, les méfiances et les ressentiments que l'on a excités et les semences de discorde difficiles à étouffer dans un pays qui aurait dû réunir un peuple de frères.

« Guillaume de Portes. »

IV

MÉMOIRE SUR LE PAYS DE VAUD PAR LE COLONEL GUILLAUME DE PORTES

« Février 1814.

« Mon opinion est que les gens éclairés du pays de Vaud, particulièrement ceux qui n'ont eu aucune part aux révolutions précédentes, auraient dû être disposés, dans les circonstances actuelles, à se rattacher à Berne, et qu'un bon système de réunion eût été ce qu'il y avait de plus désirable pour les deux pays. L'opposition que j'ai rencontrée jusqu'à présent m'a confirmé dans ma pensée, et comme je ne me sens dirigé par aucun intérêt particulier, je veux pour ma propre édification, et pour celle de tout au plus quelques amis, vérifier si en effet mon jugement est faussé sur ce point et rassembler les raisons sur lesquelles il se fonde. Mon désir d'être redressé, si je suis dans l'erreur, est sincère, et je me plais à rendre hommage au caractère et aux bonnes intentions de quelques personnes entre celles dont l'opinion diffère sur cet objet de la mienne, mais je ne puis les comprendre.

« On peut distinguer les habitants du pays de Vaud en quatre classes : La première est celle des gouvernants et de tous ceux qui sont revêtus de quelque emploi dans le régime actuel. Si leur force numérique n'est

pas considérable, elle est grande par leur union, par un intérêt commun et positif, par l'activité et la capacité de leurs chefs. Ce sont les enfants et les favoris de la Révolution dont ils se sont réservé tous les avantages. Leur nombre étant multiplié par leur mouvement, on doit facilement prendre leur voix pour l'expression du vœu général, et leur indignation contre Berne doit être proportionnée à la crainte de perdre ce qu'ils ont acquis.

La seconde classe comprend la masse de ceux qui ont profité, par l'abolition des droits féodaux, et ont cru se relever d'autant par l'abaissement des autres. On voit dans leur rang quelques ennemis particuliers des Bernois, et les gens les plus aisés tant des villes que des campagnes, en raison de ce que le mobile de l'amour-propre est plus puissant chez eux, et parce que les profits ont été en proportion des fortunes.

« Je range dans la troisième classe ceux qui, bien loin d'avoir profité de l'abolition des droits féodaux auxquels ils n'étaient pas assujettis, ont essentiellement perdu par l'établissement de nouveaux impôts : spécialement tous les montagnards. Je mets à leur tête un certain nombre de gens honnêtes et susceptibles de gratitude liés à Berne par des bienfaits. Ils existent dans les villes et dans les hameaux, et je les fais suivre par la classe indigente. On estime que si un vœu libre pouvait être exprimé, cette classe l'emporterait peut-être sur la précédente.

« Enfin, viennent les anciens propriétaires des seigneuries et des droits féodaux, et ceux qui, par quelque avantage de naissance ou de position, et, à raison du mal qu'on leur a fait et des insultes qu'ils ont reçues, ont mérité d'être exclus de toute participation au gouvernement. Il semblerait que cette classe qui a en quel-

que sorte partagé le sort des Bernois, devrait nécessairement être disposée en faveur de ceux qui, pendant des siècles, protegèrent ses propriétés, et dont elle n'a pas à se plaindre; cependant elle se prononce, dit-on, pour l'indépendance. Les souvenirs de la Révolution paraissent effacés ; on semble prêt à tendre la main à ceux dont on a été repoussé d'une manière humiliante, et à partager avec eux, même inégalement, l'autorité, pourvu que le pays de Vaud reste à lui-même, et qu'ainsi l'œuvre jacobine qui l'enleva aux Bernois en 1798 soit consommée.

« En attribuant au dévouement le plus noble cette direction des esprits, qui paraît sans cela en contradiction avec tout sentiment élevé, il faut au moins pouvoir se persuader que le bonheur du pays est attaché à cette indépendance acquise à si haut prix.

« Mais si l'on consulte l'expérience, celle de plusieurs siècles apprendra que le pays de Vaud a joui sous la dépendance de Berne d'un bonheur qui sans doute n'est plus à recouvrer, mais dont on a droit d'inférer une forte présomption que la réunion actuelle des deux pays n'est pas incompatible avec ce bonheur. Cependant, l'on accorde volontiers que malgré la démoralisation du peuple qu'on a rendu injuste et ingrat, malgré le renversement de la fortune publique et l'introduction de l'impôt, malgré l'exclusion d'une classe de citoyens, malgré des abus révoltants surtout dans l'administration de la justice, l'espèce de démagogie sous laquelle nous avons vécu n'a pas été aussi oppressive qu'on eût pu le craindre, et qu'elle a paru même se concilier avec la prospérité publique qui naissait, pendant cette époque, de plusieurs causes. On peut dire au reste, que quelque forme du gouvernement qu'eût prescrit l'Acte de Médiation, quelques hommes qu'il

eût employés, ce gouvernement devait invariablement marcher sous l'influence puissante qui l'avait créé, et prospérer à l'abri de la paix. Il est même permis de supposer que sous la continuation du régime helvétique actuel, les changements et modifications auxquels les gouvernants vaudois se soumettraient aujourd'hui par nécessité, eussent suffi pour produire un ordre de choses assez bien adapté aux circonstances, c'est-à-dire une démocratie tempérée par l'ascendant de la propriété.

Mais à l'époque de régénération où, s'il plaît au ciel, se trouve l'Europe, après les funestes effets de l'influence populaire, serait-il possible que l'on laissât subsister une création jacobine sur les frontières de l'ancienne France? Croit-on que Genève reprenne ses conseils généraux ? Berne, Fribourg et Soleure ont rétabli déjà leur ancienne constitution, et le canton de Vaud, indépendant au milieu de ces divers États, peut-il exister autrement que sous une forme analogue à celle de ses voisins ?

« Or, une aristocratie est l'œuvre du temps et ne peut se créer d'un seul jet ; ici même, les circonstances ne semblent pas favorables. La classe des exclus manque de point de ralliement. Éloignée des affaires, elle n'en a pas l'habitude.

« Encore moins les démagogues peuvent-ils d'un seul jet se constituer en aristocrates. Le peuple accoutumé à être flatté, à exiger des sacrifices, ne se soumettra pas volontiers à ceux qu'on sera forcé de lui imposer, et, s'il faut le contenir, les charges seront plus pesantes.

« D'un autre côté, l'indépendance vaudoise ne peut être réelle et légale si Berne ne fait une renonciation de ses droits. Outre ceux de souveraineté, elle a à revendiquer les pays annexés au canton qui ne faisaient

point partie du pays de Vaud, les terres et domaines acquis de ses propres deniers, les lauds qui n'ont pas été rachetées, et serait-il croyable qu'il ne fût alloué aucune indemnité à ce canton pour ces divers objets ? En conséquence, nouvelle charge pour le pays ; et peut-on se flatter, même en supposant la plus grande sagesse et le gouvernement le mieux combiné, que le peuple vaudois, imbu de son droit à prétendre à tout, à payer le moins possible, également blessé dans son intérêt et dans son amour-propre, ne finît par regretter sincèrement ses démagogues, et même ses anciens aristocrates?

« Est-il possible que des intrus, à peine considérés naguère comme de simples concitoyens, auxquels on aurait refusé un suffrage pour le moindre emploi, qu'on peut aussi juger susceptibles de ressentiment et de vues personnelles ? Est-il possible que, tout à coup, on leur accorde le degré d'estime, de confiance, nécessaire surtout à un gouvernement qui s'établit dans des temps difficiles, et qui, loin de pouvoir soulager, est, au contraire, forcé d'augmenter des charges publiques ? Si le gouvernement risque d'être entravé dans son intérieur, on peut craindre aussi qu'il ne soit pas vu de bon œil par ses voisins. Les Valaisans oublieront-ils jamais les incursions vaudoises ? et la renonciation des Bernois peut-elle être bien sincère ? Seront-ils disposés à favoriser les rapports commerciaux, celui des vins, en particulier, si nécessaire à la prospérité du pays de Vaud, etc. ?

« Enfin, pour ceux qui comptent la morale pour quelque chose, même en politique, il répugnera toujours qu'une indépendance acquise par des moyens odieux, et qui rappelle une flétrissure nationale, se trouve sanctionnée au bout d'un petit nombre d'années par le

pouvoir réparateur ; si cette sanction est accordée, ce sera l'effet des influences particulières, des intrigues, et le résultat ne sera pas solide.

« Ces considérations pourraient suffire, et elles semblent appuyer fortement ma première proposition, que, dans les circonstances actuelles, un bon système de réunion qui eût concilié les intérêts et les amours-propres des deux pays, était le problème à résoudre, et que le bonheur du pays de Vaud est loin d'être attaché à son indépendance.

« Si cette proposition répugne extrêmement à la classe des gouvernants, c'est peut-être la meilleure preuve de sa bonté ; ces hommes ne croient pas à la générosité, et l'on conçoit que dans leur inquiétude d'être appelés à céder leurs places, ils ne craignent rien autant que d'avoir à se rapprocher de ceux qu'ils ont mortellement offensés. Une multitude de partisans naturels de leur cause, d'autres désireux de les remplacer, ou simplement flattés du mot d'indépendance, paraissent réunis sous la même bannière, et la proclamation de Berne a dû en augmenter le nombre et refroidir les amis de sa cause. Cette démarche intempestive fournit, il est vrai, des armes contre elle, et ce qu'il y a peut-être de mieux à dire à cet égard, c'est qu'elle est l'ouvrage d'un petit nombre d'individus qui se sont trouvés dans des circonstances très extraordinaires, et qu'elle n'exprime pas le vrai sentiment des Bernois ; surtout, on ne pense pas que l'appât des places dans le gouvernement offert à un certain nombre d'individus vaudois, soit le vrai lieu qui doive unir les deux pays ; il serait même à craindre que ce moyen seul ne produisît de grands motifs de jalousie, et de petits résultats pour le bien général. Mais il semble qu'un travail de gens éclairés de part et d'autre, eût pu conduire à des résultats d'un

plus grand effet. Et pour présenter en passant quelques idées générales sur cette question, on estime que le but serait mieux rempli, si l'on accordait au pays de Vaud la partie judiciaire du gouvernement, sauf la nomination aux places supérieures et le droit d'appel à Berne en certaines causes, la régularisation de l'impôt d'une manière fixe et légale qui prévient l'arbitraire, et la parfaite égalité de droit en tout ce qui concerne l'État militaire.

« On dira plus : l'intérêt des Vaudois à la réunion est peut-être plus positif et plus démontré que celui des Bernois : le danger des choses nouvelles pour les premiers, la destruction de leurs ressources financières qui les réduit à la nécessité de l'impôt, leurs rapports agricoles, le grand avantage d'éteindre des ressentiments légitimes et de détruire l'esprit révolutionnaire français, etc., tout semble indiquer que si jamais la Suisse est laissée à sa propre influence, on aura lieu de regretter les circonstances favorables qui permettent maintenant d'établir cette réunion sur des bases solides et des principes équitables.

« Mais on objecte que la Suisse ne consentirait point à voir le canton de Berne reprendre son ancienne prépondérance. Sans examiner si cette supposition est d'accord avec le caractère national de loyauté et de justice, et si le canton de Zurich, par exemple, consentirait, en vue d'équilibre, à se démembrer pour arrondir ses petits voisins, il suffit d'observer que le vœu présumé de la Diète helvétique constituée en 19 cantons, n'est autre chose que le vœu des hommes créés par l'Acte de médiation, et que, conséquemment, il doit se prononcer pour le maintien de leurs institutions, et qu'ils sont en ce point juges et parties.

« Mais, dira-t-on encore, ces institutions sont préfé-

rables aux anciennes ! On ne peut nier, à la vérité, que l'époque de la Révolution de 1798 et celle de l'Acte de médiation ne soient la partie la plus humiliante de l'histoire des Suisses ; mais, enfin, le résultat en a été favorable, de grands abus ont été réformés, et, du froissement qu'éprouvèrent alors quelques États, ressortit pour d'autres une existence plus heureuse, enfin l'ensemble du corps fédératif a été mieux combiné, et mieux administré. L'expérience de dix années vient à l'appui, et plusieurs faits concourent à l'attester. Voilà sans doute l'argument le plus spécieux; il présente la question sous le point de vue le plus étendu, celui sous lequel les Hauts Alliés doivent essentiellement considérer la Suisse, celui surtout qu'on met sous leurs yeux. En effet, personne ne peut contester que le lien fédératif central, presque uniquement limité autrefois aux relations étrangères, n'ait été étendu et adapté utilement, soit pour la prospérité, soit pour la force du corps helvétique ; il est également évident que la Thurgovie, que les cantons formés des terres médiates, ne peuvent regretter l'ancien ordre de choses, que l'Argovie même et le pays de Vaud, malgré le bonheur dont ils jouissaient, n'eussent eu bien des choses à désirer ; il est juste aussi d'avoir égard au changement qui s'est opéré dans les esprits.

« En convenant de ces faits, on répond que, sans aucun doute, tout ce qui a été avantageux doit être conservé, et même perfectionné, mais que le bien qui peut être ressorti du mal n'est point attaché au nombre de 19 cantons, ni aux individus créés ou désignés par l'Acte de médiation. On accorde de plus que la nécessité, que le salut public commandent des sacrifices. Mais on demande ensuite qui décidera de leur nature et de leur étendue ? Seront-ce ceux qui les ont arrachés

eux-mêmes par la force révolutionnaire et les baïonnettes étrangères, seront-ils ainsi appelés à modifier et à sanctionner leurs propres attentats ? Ou seront-ce ceux qui — maîtres légitimes injustement dépouillés — doivent avoir appris de l'expérience et du malheur à discerner leurs vrais intérêts et ceux de leurs peuples ? Certes à eux seuls appartient l'honneur et le droit de faire des sacrifices.

« Il en est cependant qu'aucune force n'est capable d'obtenir. Tels sont ceux qui compromettent la dignité et dégradent le caractère, tel serait le cas où, dans le moment présent, après l'imprudente proclamation de Berne, on exigerait de ce gouvernement un envoi libre en apparence de ses députés à la Diète des 19 cantons, ou, ce qui reviendrait au même, une renonciation volontaire de ses droits sur l'Argovie et le pays de Vaud, en faveur de ceux qui les en ont dépouillés et qui siègent à la Diète. Ainsi cette question la plus importante pour la Suisse ne peut, dans la direction apparente des esprits et des choses, être tranchée, sans qu'il en résulte pour le moment présent un grand abus de la puissance, et pour son avenir peut-être peu éloigné, des semences de trouble et de nouvelles secousses, aussitôt qu'un changement de circonstances les favorisera.

« Ceci me ramène avec force à ma première pensée, et me fait d'autant plus regretter que les personnes dont l'opinion compte au pays de Vaud, et qui étaient autrefois attachées au gouvernement de Berne, ne soient pas restées fidèles à ce sentiment, et n'aient pas réuni leurs efforts dans le but de concilier l'intérêt des deux pays. Ces efforts, probablement infructueux, m'auraient paru honorables, et peut-être auraient-ils amené quelque résultat utile.

« Mais un cri qui semble unanime réclame l'indépen-

dance. Tel fut le cri révolutionnaire : *Liberté, Égalité*, tel — oserait-on presque dire — est maintenant le décret de la Diète : *Point de sujets*. D'anciens Suisses auraient décrété : *A chacun son droit*, et quoique je n'aie rien à revendiquer pour moi-même, je m'en tiens là, et me méfie.des idée vagues, vraies enchanteresses qui trompent et tourmentent le monde depuis si longtemps sans le corriger.

« Mais enfin, de qui les Vaudois tiennent-ils leur titre de Suisses dont ils sont maintenant si fiers, si ce n'est du droit de conquête qui les soumit à Berne ? Qui, sans parler des temps reculés, défendit l'honneur national dans les champs de Fraubrunn ? Ce fut Berne abandonnée de presque tous ses alliés, dans le même temps que les Vaudois, réunis aux hordes révolutionnaires de France, levaient contre elle un bras parricide : *Ce fut le premier acte de leur indépendance.*

« Quel souvenir honorable reste-t-il pour eux de ces jours funestes, si ce n'est la légion fidèle?

« Qui, dans cette époque désastreuse et les temps qui suivirent, désespéra le dernier de la chose publique, répandit sur la Suisse entière le plus d'éclat, mérita les honneurs de l'Europe et l'estime des ennemis ? Ce fut le grand, le vertueux Steiguer.

« En 1802, qui renversa le gouvernement révolutionnaire connu sous le nom de « République une et indivisible », le chassa de Berne, le relégua à Lausanne, où la barque qui devait le transporter sur le sol de France était préparée ? Deux jours de plus, le pays de Vaud revenait à Berne. Bonaparte arrêta le mouvement national et créa l'Acte de médiation.

« Pendant toute la durée de cette influence, qui a rendu à la Suisse des services plus importants ? Qui a montré plus de dévouement et fait de plus grands sacri-

fices que le Landaman de Watteville ? Maintenant tout semble oublié, Berne est en proie aux reproches injustes et aux calamités de tout genre, mais, au-dessus de ces murs que tourmente la discorde et qu'affligent des maladies cruelles, on voit, en dépit de l'envie, briller une auréole d'honneur et de vaillance qui présage de meilleures destinées.

« Plus j'ai donné de développement à mon opinion, plus j'ai senti qu'elle est fondée sur la Justice, sur l'Honneur et sur l'Intérêt bien entendu ; je ne veux donc point m'en départir, car c'est aussi une réalité dans la vie que les sentiments et les pensées, c'est même la seule propriété qui ne puisse nous être enlevée, la seule qu'il soit en notre pouvoir de bien régler et de maintenir. Que celui qui s'en croit capable fasse de nouvelles constitutions !

« Après tant d'extravagances et d'expériences funestes, l'esprit droit se sent une tendance involontaire vers le retour des anciennes choses sagement modifiées, et puisque des froissements sont inévitables, il voudrait qu'ils fussent en quelque sorte justifiés et rendus moins pénibles par la droiture des intentions et la rectitude du principe.

« Si l'on fait maintenant l'application de ce principe du retour vers les anciennes choses à l'intérêt de la grande cause devant laquelle toutes les autres doivent se taire, on trouvera que c'est véritablement l'esprit qui l'anime, et que dans ce cas il est en parfaite harmonie avec elle, avec les opérations politiques des Hauts Alliés en Allemagne, et avec leurs premières vues relativement à la Suisse.

« A la vérité, les 56 députations admises à Bâle et tout ce qui s'est passé à Zurich semblerait indiquer l'intention de mettre en jeu les prétentions multipliées et

contradictoires, et toutes les petites passions qui nous agitent en s'imposant la tâche d'en débrouiller le cahos.

Mais si l'on fait attention d'autre part à la proclamation du prince de Schwartzenberg, à la mission de M. de Senft, on voit clairement qu'ils ont été malheureusement détournés de leur première pensée. Cette pensée de ne reconnaître et de ne traiter qu'avec l'ancienne Suisse, était d'accord à la fois avec la justice et avec la politique. Elle ramenait à un ordre de choses connu. L'époque de 1798 en avait mis en évidence les défectuosités. Les fautes commises étaient autant de fanaux dont la trace subsistait encore ; et de qui pouvait-on attendre plus d'énergie, plus de zèle à en prévenir le retour, que de ceux qui en avaient si fortement éprouvé les conséquences funestes ?

« C'est des hommes et non des vaines théories que provient l'impulsion qui détermine l'action des corps politiques. Il fallait donc rétablir les treize cantons afin de remettre en place les anciens magistrats. La parole seule des Hauts Alliés et la présence de leurs armées eussent suffi pour prévenir ou arrêter toute résistance. Bientôt des concessions volontaires auraient calmé les mécontents, et l'on eût vu la masse du peuple Suisse sagement dirigée vers le même but, coopérer à la grande cause de l'humanité et obtenir de ses propres efforts le recouvrement de l'indépendance nationale.

« Tout au contraire, en annulant l'Acte de médiation et en laissant subsister son ouvrage et les hommes qui lui donnaient la vie, on a commis un contre-sens politique dont le résultat inévitable a été non seulement de neutraliser entièrement la Suisse sous le rapport des affaires générales, mais encore de jeter partout

les brandons de la discorde et les ferments de la guerre civile. Que veulent donc les Hauts Alliés ? Dans ce moment où la justice éternelle donne à l'abus de la puissance la plus terrible des leçons, où cette justice enfin satisfaite va replacer sur son pivot le monde ébranlé, qui oserait douter des intentions bienveillantes de ces princes choisis par le Très-Haut pour être les ministres de ses volontés ?

« Sans doute ils ne voudront pas que l'époque de leur entrée chez les Suisses, estimée nécessaire au succès de leurs grandes entreprises, que cette époque où tout renaît à l'espérance, soit le terme du bonheur de ces peuples.

V

MÉMOIRE SUR LA QUESTION VAUDOISE PAR M. LOUIS DE PORTES

« La présence d'une forte majorité en faveur de l'indépendance du pays de Vaud, semble militer en faveur de cette opinion. Et plus forts sont les motifs qui devaient porter les Seigneurs et autres personnes lésées par la Révolution de 1798 à se réunir aux Bernois : plus grande est la présomption qu'ils ont eu en vue le bien de leur pays.

« Si ce pays a joui du bonheur sous l'ancien gouvernement, ce fut un bien commun à tous les Suisses, et non un bienfait des Bernois ; pas plus que la tranquillité sous les démagogues n'a été le fruit de leur habileté. Ce bonheur et cette tranquillité ont été l'effet des circonstances extérieures, effets étrangers aux individus gouvernants. C'est bien plus haut qu'il faut adresser l'hommage de sa reconnaissance.

« Sans préjuger sur les aristocraties de Berne, Fribourg, etc., est-il nécessaire de suivre leur exemple ; n'y a-t-il pas en Suisse des formes diverses de gouvernement ? Un gouvernement représentatif, lorsque les électeurs sont indépendants par leur fortune des petites influences, a-t-il quelque vice particulier qui doive le faire exclure.

« Les familles vaudoises qui pourraient aujourd'hui former une aristocratie, ayant été éloignées des affaires publiques, n'ont pu s'y rendre habiles. Elles étaient obligées, par la forme du gouvernement de Berne, de ne s'occuper que de leurs intérêts domestiques. Ces familles étaient étrangères dans leur propre pays, et les individus devaient s'en éloigner pour faire valoir leurs talents. Ceux qui auraient eu quelque capacité pour l'une ou l'autre branche d'administration n'auraient point eu l'occasion de la montrer. Par contre, si les démagogues ont fait voir quelque aptitude à leurs fonctions nouvelles, c'est parce qu'ils avaient occupé diverses charges inférieures, dédaignées par les Bernois. On pourrait, ce semble, inférer de ce rapprochement que les droits politiques ne sont pas des abstractions sans résultat.

« Si les Vaudois désirent vraiment l'indépendance, ils sentiront aussi qu'elle ne s'obtient et surtout ne se conserve point par la force d'autrui uniquement, mais par l'énergie du peuple qui en veut jouir ; qu'elle demande des sacrifices, et ne leur assigne même point de bornes.

« La renonciation de Berne à la souveraineté du pays est une affaire de forme, car le droit de conquête, ou le droit du plus fort, finit là où commence le droit d'un autre encore plus fort. Mais les propriétés des individus Bernois sont garanties par une règle immuable qui est la justice. Celle-ci restitue, quand elle le peut, le bien mal acquis, et l'honneur en ce cas doit lui servir d'archet.

« La réunion avec Berne sera-t-elle jamais une véritable union ? Outre la différence de langage, n'est-ce point un obstacle que l'habitude de l'ancienne domination, d'un côté, et, de l'autre, celle de l'indépendance

qui, pour n'avoir duré que dix ans, doit cependant être comptée pour quelque chose. Ensuite, si l'aristocratie de famille se rétablissait, quelle influence auraient les familles nouvelles ignorantes de cette politique domestique dont on avait à Berne une si longue habitude? Par contre, il est certain que les Bernois ne trouveront plus au pays de Vaud les chances d'emplois honorables et lucratifs qui étaient pour eux des donations presque héréditaires. Ils semblent n'avoir pour motif de se réunir que la répugnance de posséder des domaines sous la protection des lois qui ne sont plus les leurs.

« Si le gouvernement de Berne, pendant plusieurs siècles, n'a pas eu l'idée d'améliorer la condition de ses sujets, et s'est borné à remplir, il est vrai, avec beaucoup de sagesse, le rôle d'un habile économe, plutôt que celui de prince — car le prince ne fait pas de distinction entre ses provinces : elles sont toutes également l'objet de sa sollicitude — pourquoi s'en remettre absolument à lui du soin des intérêts d'un pays, contre lequel on peut lui soupçonner quelque ressentiment?

« Sans doute les Bernois ont donné en divers temps de beaux exemples de courage. Ils ont fait des sacrifices à leur patrie. Et plus on fait admirer ces beaux traits de leur histoire, plus on fait ressortir l'avantage d'avoir une patrie, avantage qui fut l'objet des réclamations de tous les peuples sujets d'autres peuples, depuis les plus antiques. Ne pourrait-on point alléguer en faveur des Vaudois, d'avoir contribué pour quelque chose à la réputation des troupes Suisses ?

« Si les divisions intestines sont les plus nuisibles aux peuples, pourquoi en préparer des semences par la réunion forcée d'éléments discordants. Quel intérêt peut y avoir Berne, que celui de la perspective d'une domination future?

« Il est bien vrai que la protection de l'Empereur Alexandre ne peut maintenir les prétentions des cantons nouveaux. C'est un appui mobile ; tel est aussi celle des Autrichiens. Lorsque la France sortira de cet état de faiblesse et d'anéantissement, son influence sur la Suisse, fondée sur la nature des choses et des positions, l'emportera sur les volontés temporaires et variables des Cabinets. Et toute combinaison qui n'aura point pour base l'intérêt commun et bien senti de tous les Suisses sera vacillante.

« Il est vrai que les Vaudois devront leur indépendance à des faits odieux ; mais on oublierait avec le temps la honte de la Révolution de 1798, s'il en sortait un canton plus utile au Corps helvétique que ne le fût le pays de Vaud, province de Berne. Qu'il soit permis de dire encore que si l'on appuie sur les circonstances avilissantes de cette révolution de 1798, l'appel d'armées étrangères, les ravages portés chez des peuples voisins et surtout à Berne, les vols des propriétés particulières, l'impartialité demande que l'on fasse aussi la part de l'orgueil bernois. N'a-t-on rien à lui reprocher quand on voit une nation humiliée au point que chacun y contracte une attitude d'infériorité, non point vis-à-vis des membres du Gouvernement, hors de leurs fonctions, mais dans les rapports journaliers avec les individus des familles patriciennes ? Berne usa-t-elle de beaucoup de générosité quand, à l'occasion des désordres répréhensibles sans doute, mais que les magistrats bernois n'avaient point réprimés, l'on fit rassembler des députés de toutes les municipalités du pays, pour les traiter avec dédain, et leur reprocher de ne point avoir fait usage d'une autorité qu'ils n'avaient pas[1]. Ces faits montrent

[1] Allusion à la répression des troubles dans le canton de Vaud en 1791, voir Dändliker, III, 274.

bien fortement, combien la dépendance avilit le caractère des hommes.

« Enfin des divisions territoriales, moins inégales, permettront de mieux subordonner les cantons à l'intérêt commun et *au pouvoir central,* les magistratures des cantons n'ayant plus qu'à s'occuper du gouvernement intérieur, et ne concourant que d'une façon indirecte à ce qui tient aux rapports des cantons entre eux et avec l'étranger. Cette tâche moins brillante, quoique plus efficace pour le bonheur des peuples, inspirera moins de rivalités. Chaque peuplade suisse sera plus ignorée et plus heureuse, le Corps helvétique mieux dirigé dans ses rapports politiques avec les autres peuples, ou du moins d'une manière uniforme. Enfin chaque canton ne dépendra point des animosités des cantons voisins, et le bien commun de la Suisse deviendra le résultat des Conférences des députés, parce que les divers intérêts se balanceront mutuellement[1]. »

[1] Ne dirait-on pas, en lisant ces lignes, que M. Louis de Portes avait deviné l'avenir de la Suisse au XIXe siècle !

TABLE

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

